JOSEPH DE MAISTRE.

II.[1]

Trois écrivains du plus grand renom débutaient alors à peu près au même moment, chacun de son côté, sous l'impulsion excitante de la révolution française, et on les peut voir d'ici s'agiter, se lever sous le nuage immense, comme pour y démêler l'oracle : on reconnaît Mme de Staël, M. de Maistre et M. de Châteaubriand.

Le plus jeune des trois, le seul même qui fût à son vrai début, M. de Châteaubriand, en ce fameux *Essai sur les Révolutions*, versant à flots le torrent de son imagination encore vierge et la plénitude de ses lectures, révélait déjà, sous une forme un peu sauvage, la richesse primitive d'une nature qui sut associer plus tard bien des contraires; d'admirables éclairs sillonnent à tout instant les sentiers qu'il complique à plaisir et qu'il entrecroise; à travers ces rapprochemens perpétuels avec l'antiquité, jaillissent des coups d'œil singulièrement justes sur les hommes du présent : lui-même, après tout, l'auteur de *René* comme des *Études*, l'éclaireur inquiet, éblouissant, le songeur infatigable, il est bien resté, jusque sous la majesté de l'âge, l'homme de ce premier écrit.

Mme de Staël, qui, à la rigueur, avait déjà débuté par ses *Lettres sur Jean-Jacques*, et qui devait accomplir un jour sa course géné-

(1) Voir la livraison du 15 juillet.

reuse par ses éloquentes et si sages *Considérations*, laissait échapper alors ses réflexions, ou plutôt ses émotions sur les choses présentes, dans son livre de l'*Influence des Passions sur le Bonheur;* mais ce titre purement sentimental couvrait une foule de pensées vives et profondes, qui, même en politique, pénétraient bien avant.

M. de Maistre, enfin, dont nous avons surpris les vrais débuts antérieurs, éclatait pour la première fois par un écrit étonnant, que les années n'ont fait, à beaucoup d'égards, que confirmer dans sa prophétique hardiesse, et qui demeure la pierre angulaire de tout ce qu'il a tenté d'édifier depuis. Dès le premier mot, il indique le point de vue où il se place : comme Montesquieu, il commence par l'énoncé des rapports les plus élevés, mais c'est en les éclairant de la Providence : « Nous sommes tous attachés au trône de l'Être su-« prême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir. » Ce sont les voies de la Providence dans la révolution française que l'auteur se propose de sonder par ses conjectures et de dévoiler autant qu'il est permis. L'originalité de la tentative se marque d'elle-même. Le XVIIIe siècle ne nous a pas accoutumés à ces regards d'en haut, perdus en France depuis Bossuet. Pour être juste toutefois, il convient de rappeler qu'un homme que M. de Maistre a beaucoup lu tout en s'en moquant un peu, *le Philosophe inconnu*, Saint-Martin publiait, à la date de l'an III (1795), sa *Lettre à un Ami, ou Considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la Révolution française*, curieux opuscule dans lequel le point de vue providentiel est formellement posé (1). Que M. de Maistre ait lu cette lettre

(1) Et pour que l'on comprenne mieux dans quel sens analogue à celui de M. de Maistre, voici ce qu'après un préambule sur ses principes spiritualistes et sur la liberté morale, Saint-Martin disait à son ami : « Supposant donc... toutes ces bases « établies et toutes ces vérités reconnues entre nous deux, je reviens, après cette « légère excursion, me réunir à toi, te parler comme à un croyant, te faire, dans « ton langage, ma profession de foi sur la révolution française, et t'exposer pour-« quoi je pense que la Providence s'en mêle, soit directement, soit indirectement, « et par conséquent pourquoi je ne doute pas que cette révolution n'atteigne à son « terme, puisqu'il ne convient pas que la Providence soit déçue et qu'elle recule.

« En considérant la révolution française dès son origine, et au moment où a com-« mencé son explosion, je ne trouve rien à quoi je puisse mieux la comparer qu'à « une image abrégée du jugement dernier, où les trompettes expriment les sons « imposans qu'une voix supérieure leur fait prononcer, où toutes les puissances de « la terre et des cieux sont ébranlées, et où les justes et les méchans reçoivent dans « un instant leur récompense; car, indépendamment des crises par lesquelles la « nature physique sembla prophétiser d'avance cette révolution, n'avons-nous pas « vu, lorsqu'elle a éclaté, toutes les grandeurs et tous les ordres de l'état fuir rapi-

de Saint-Martin au moment même où elle fut publiée, on n'en saurait guère douter, parce qu'elle dut parvenir très vite à Lausanne, où se trouvait alors un petit noyau organisé de mystiques, dont le plus connu, Dutoit-Membrini, venait de mourir précisément en ces années. Or, si l'on suppose M. de Maistre recevant, ainsi qu'il est très probable, la communication de cette brochure dans le temps où il écrivait son pamphlet de *Claude Têtu*, mûr comme il était sur la question et tout échauffé par le prélude, il lui suffit d'un éclair pour l'enflammer; il dut se dire à l'instant, dans sa conception rapide, que c'était le cas de refaire la brochure de Saint-Martin, non plus avec cette mollesse et cette fadeur à demi inintelligible, non dans un esprit particulier de mysticisme et dans une phraséologie béate qui tenait du jargon, mais avec franchise, netteté, autorité, en s'adressant aux hommes du temps dans un langage qui portât coup et avec des aiguillons sanglans qui ne leur donneraient pas envie de rire. Les dates, les circonstances locales, l'analogie du point de vue général et même d'un certain ordre d'idées aux premières pages, tout concourt à prêter à cette conjecture une vraisemblance que rien d'ailleurs ne dément (1).

Les *Considérations sur la France* peuvent elles-mêmes être considérées sous plus d'un aspect. Celui qui domine, cette idée de gouvernement providentiel dont nous parlons, qui s'y dessine en deux ou trois grands chapitres, et que l'auteur reprendra plus tard avec prédilection et raffinement, ne se produit ici que justifié par la gran-

« dement, pressés par la seule terreur, et sans qu'il y eût d'autre force qu'une main « invisible qui les poursuivît? N'avons-nous pas vu, dis-je, les opprimés reprendre, « comme par un pouvoir surnaturel, tous les droits que l'injustice avait usurpés « sur eux?

« Quand on la contemple, cette révolution, dans son ensemble et dans la rapidité « de son mouvement, et surtout quand on la rapproche de notre caractère national, « qui est si éloigné de concevoir, et peut-être de pouvoir suivre de pareils plans, « on est tenté de la comparer à une sorte de féerie et à une opération magique; ce « qui a fait dire à quelqu'un qu'il n'y aurait que la même main cachée qui a dirigé « la révolution qui pût en écrire l'histoire.

« Quand on la contemple dans ses détails, on voit que, quoiqu'elle frappe à la « fois sur tous les ordres de la France, il est bien clair qu'elle frappe encore plus « fortement sur le clergé... » Et il poursuit en s'attachant à exposer le mode de vengeance providentiel sur le clergé dans le sens qu'il entend. M. de Maistre, lui, l'entendait un peu différemment; mais peu importent ces variétés : la donnée providentielle est la même.

(1) Voir ce qui est dit de Saint-Martin en divers endroits des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, particulièrement dans le onzième entretien.

deur même de la catastrophe : la voix de Dieu s'élance toute majestueuse du milieu des orages du Sinaï. En quoi la nation française est coupable, en quoi les ordres immolés ont mérité de l'être, comment il y a solidarité au sein du même ordre, comment la peine du coupable est reversible jusque sur l'innocent, et le mérite de celui-ci reversible à son tour sur la tête de l'autre, quelle mystérieuse vertu fut de tout temps attachée au sacrifice et à l'effusion du sang humain sur la terre, quelle effrayante dépense il s'en est fait depuis l'origine jusqu'aux derniers temps, à ce point que « le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui va toujours en gagnant sous la faux divine; » — telles sont les hautes questions, tels les dogmes redoutables que remue en passant l'esprit religieux de l'auteur, et à la façon dont il les soulève, nul, après l'avoir lu, même parmi les incrédules, ne sera tenté de railler. M. de Maistre, en ses *Considérations* et ailleurs, est, de tous les écrivains religieux, celui peut-être qui nous oblige à nous représenter de la manière la plus concevable, la plus présente et la plus terrible, le *jugement dernier;* il donne à penser là-dessus, même aux sceptiques blasés de nos jours, parce qu'il fait concevoir l'inévitable fin et le *coup de filet* du réseau universel, d'une manière ordonnée, toute spirituelle, tout appropriée aux intelligences sévères. Il nous met presque dans l'alternative ou de ne croire à aucune loi régulatrice, ou de croire avec lui.

En s'emportant dans ce vigoureux écrit à des assertions extrêmes, intempérantes, en ne voulant voir que le caractère purement *satanique* de la révolution, il garde pourtant, s'il est permis d'employer à son égard un tel mot sans offense, une certaine *mesure;* ses conjectures du moins observent encore, par rapport à ce qu'elles deviendront plus tard, une sorte de modestie que j'aime à relever : « ... Il « n'y a point, dit-il en un beau passage (1), il n'y a point de châti- « ment qui ne purifie, il n'y a point de désordre que l'*Amour éternel* « ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du « renversement général, de pressentir les plans de la Divinité (2). « Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous « nous tromperons; mais dans toutes les sciences possibles, excepté « les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer? « Et si nos conjectures sont plausibles, si elles ont pour elles l'ana-

(1) Chap. III.

(2) C'est son *Suave mari magno....*, mais non point ici sans une véritable onction de christianisme.

« logie, si elles s'appuient sur des idées universelles, si surtout elles « sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur « manque-t-il? Si elles ne sont pas vraies, elles sont bonnes; ou « plutôt, puisqu'elles sont bonnes, ne sont-elles pas vraies? »

Un second aspect des *Considérations*, c'est celui des évènemens positifs et des jugemens historiques que l'auteur y a appliqués; on n'en saurait assez admirer la sagacité et la portée précise. Une foule de vues qui n'ont prévalu et n'ont été vérifiées que par la suite apparaissent là pour la première fois; l'auteur, en ayant l'air de tirer à bout portant dans la mêlée, a prévenu et indiqué d'avance les visées de l'histoire. Aussi, tous ceux qui ont passé après lui dans l'étude de ces temps l'ont-ils pris, même ses adversaires politiques, en haute et singulière estime. M. de Maistre a très bien vu le premier que, le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la *monarchie* (c'est-à-dire l'intégrité des états du *roi futur*) ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme (1). Le discours idéal qu'il prête (chap. II) à un guerrier au milieu des camps, pour exhorter ses compagnons d'armes à sauver la France et le royaume *quand même*, est d'une éloquence politique qui parle d'elle-même à toutes les ames : il conclut par ces paroles si souvent citées, et que M. Mignet inscrivait, il y a près de vingt ans, en tête de son histoire : « Mais nos neveux, « qui s'embarrasseront très peu de nos souffrances et qui danseront « sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se con- « soleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront con- « servé l'intégrité *du plus beau royaume après celui du ciel.* » — Le rôle, la *fonction*, la magistrature de la France entre toutes les nations d'Europe n'a été nulle part plus magnifiquement reconnue. Langue universelle, esprit de prosélytisme, il y voit les deux instrumens et comme les deux *bras* toujours en action pour remuer le monde.

Un troisième et remarquable aspect qui, dans les *Considérations*, se rattache au précédent, et qui prouve à quel point l'auteur avait bien vu, c'est le nombre de conjectures, de promesses, et même de prédictions qui se sont trouvées justifiées. Sous la question, toute civile et politique en apparence qu'elle était devenue, il découvre le caractère religieux, le sens théologique si vérifié par ce qui s'est produit à nos yeux depuis quarante ans, et lors de la grande réaction de 1800, et dans ce mouvement actuel, persistant et encore inépuisé

(1) C'est aussi l'opinion formelle d'un connaisseur très intéressé dans la question, de celui qui n'est autre que ce premier *roi futur* (j'en demande bien pardon à M. de Maistre). — Voir les *Mémoires* de Napoléon, tome I, page 4.

des esprits. Il ne craint pas de poser le grand dilemme dans toute sa rigueur : « Si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire*... Je « suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je consi- « dère l'affaiblissement général des principes moraux, la divergence « des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de « base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me « semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypo- « thèses, ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le chris- « tianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est « entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on « a pris sur la vérité du christianisme. » S'il se prononce dans les pages qui suivent, et avec une incomparable éloquence, pour le triomphe immortel de ce christianisme tant combattu, il a du moins donné jour à la perspective sur le *rajeunissement*. Je sais bien qu'il l'interprétait pour son compte en un sens rigoureux et orthodoxe, mais de plus libres que lui peuvent varier en idée la nuance.

En 1796, M. de Maistre prédisait sans marchander une restauration et en dictait d'avance le bulletin avec l'ordre et la marche de la cérémonie. Le chapitre intitulé : *Comment se fera la contre-révolution si elle arrive?* est charmant, vrai, piquant. On a pour conclusion dernière une suite d'extraits de Hume sur la fin du long-parlement à l'agonie, la veille de la restauration des Stuarts. Est-il besoin de remarquer que l'auteur oublie de pousser assez loin la citation et l'allusion, qu'il s'arrête avant 1688, avant Guillaume et la *déclaration des droits?* On pourrait, dès cet écrit, noter chez M. de Maistre une tendance à prédire qui est devenue par la suite une forme extrême de sa pensée, un faible, je dirai presque un *tic* dans un esprit si sérieux. A propos de la ville de Washington, qu'on avait décidé de bâtir exprès pour en faire le siége du congrès : « On a choisi, dit-il, l'emplace- « ment le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté « que la ville s'appellerait *Washington;* la place de tous les édifices « publics est marquée, et le plan de la *cité-reine* circule déjà dans « toute l'Europe. Essentiellement il n'y a rien là qui passe les bornes « du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville. Néanmoins, il y « a trop de délibération, trop d'*humanité* dans cette affaire, et l'on « pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou « qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le congrès n'y rési- « dera pas. » Beaucoup des prédictions de M. de Maistre, ne l'oublions pas, ne sont ainsi que des *gageures*.

De la part d'un esprit vif, hardi, résolu, cet entraînement s'explique

à merveille. Qu'on se figure l'effet que durent produire et les événemens religieux de 1800-1804, et les événemens politiques de 1814, sur celui même qui les avait si pleinement conjecturés. A force d'avoir prédit juste, il se trouve naturellement en veine, et souvent alors il en dit trop. On a relevé les prédictions de lui qui ont réussi; on ferait une liste piquante des autres. Ainsi, celle de tout à l'heure sur la ville de Washington, ainsi à la fin du *Pape* (1) : « Souvent j'ai entre-« tenu des hommes qui avaient vécu long-temps en Grèce et qui « en avaient particulièrement étudié les habitans. Je les ai trouvés « tous d'accord sur ce point, c'est que jamais il ne sera possible d'éta-« blir une souveraineté grecque... Je ne demande qu'à me tromper; « mais aucun œil humain ne saurait apercevoir la fin du servage de « la Grèce, et, s'il venait à cesser, qui sait ce qui arriverait? » — Eh! mon Dieu! — ni plus ni moins, — le roi Othon.

Cette intrépidité d'assertions au futur amène dans le détail de singulières discordances qui font sourire, et qui, j'en suis certain (mais voilà que je fais comme lui), s'il pouvait se relire aujourd'hui de sang-foid, le feraient sourire lui-même. Prédisant dans ses *Considérations* les bienfaits de la future restauration royale, il s'écriait : « Pour rétablir l'ordre, le roi convoquera toutes les vertus; il le « voudra sans doute, mais, par la nature même des choses, il y sera « forcé.... *Les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer « aux postes où ils peuvent être utiles...* » Voilà un idéal de 1814 et de 1815, une vraie idylle politique que j'aurais crue à l'usage seulement des crédules et des niais du parti. Si l'on osait retourner contre l'illustre auteur ses armes d'ironie, ce serait le cas de se le permettre :

A mon gré le De Maistre est joli quelquefois.

Et dans la préface du *Pape*, datée de mai 1817, lorsqu'il s'écrie : « Le sacerdoce doit être l'objet principal de la pensée souveraine. « *Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations, je pourrais pré-« dire de grands événemens...* » En effet, sur ce tableau des ordinations, il aurait trouvé, parmi les noms de la noblesse française qu'il y cherchait, celui de l'abbé-duc de Rohan. Fertile matière à de grands évènemens futurs! — Mais n'anticipons pas.

Rappelé de Lausanne en Piémont au commencement de 1797, M. de Maistre n'y retourna que pour assister aux vicissitudes de sa

(1) Livre IV, chapitre XI.

patrie et à la ruine de son souverain. Lorsqu'il vit Charles-Emmanuel IV, qui venait de succéder à Victor-Amédée III, obligé d'abandonner ses états de terre-ferme, il se réfugia lui-même à Venise. M. Raymond a conservé des détails touchans sur la pauvreté et la sérénité du noble exilé en cette crise extrême. Logé avec sa femme et ses deux enfans dans une seule pièce du rez-de-chaussée à l'hôtel du résident d'Autriche, qui n'avait pu lui faire accepter davantage, il s'y livrait encore à l'étude, à la méditation, et le soir, quand son hôte (le comte de Kevenhüller), le cardinal Maury et d'autres personnages distingués, venaient s'y asseoir auprès de lui, il les étonnait par l'étendue de son coup d'œil et sa vigueur d'espérance : « Tout ceci, disait-il, n'est qu'un mouvement de la vague; demain « peut-être elle nous portera trop haut, et c'est alors qu'il sera dif- « ficile de gouverner. »

Après diverses fluctuations résultant des évènemens, M. de Maistre fut mandé en Sardaigne par son souverain et nommé régent de la grande chancellerie de ce royaume ainsi réduit. Le 12 janvier 1800, il arriva à Cagliari, la capitale, et y remplit les fonctions multipliées que comportait sa charge jusqu'à ce qu'en septembre 1802 il fut nommé ministre plénipotentiaire à la cour de Saint-Pétersbourg. Durant ce séjour à Cagliari, ses travaux littéraires durent nécessairement s'interrompre; il trouva pourtant moyen, sinon d'écrire, du moins d'étudier encore. Il y avait à Cagliari, raconte M. Raymond, un religieux dominicain, Lithuanien de nation et professeur de langues orientales. Chaque jour, M. de Maistre avait à peine achevé son repas que le Père Hintz (c'était le nom du savant) arrivait chargé de vieux livres, et des dissertations s'établissaient à fond entre eux sur le grec, l'hébreu, le copte. M. de Maistre y renouvela et y fortifia ses connaissances philologiques déjà si étendues, attentif à remonter sans cesse aux racines cachées et ne séparant jamais de la lettre l'esprit. La matière des *Soirées de Saint-Pétersbourg* se prépare.

En quittant la Sardaigne, il passa par Rome et y reçut la bénédiction du Saint-Père, lui le plus véritablement *romain* de ses fils. Arrivé à Saint-Pétersbourg le 13 mai 1803, il n'en devait plus repartir que quatorze ans après, le 27 mai 1817. Tout ce qui nous reste à examiner de sa carrière littéraire est là. S'il ne publia en effet, dans cet intervalle, que l'opuscule sur le *Principe générateur des Constitutions politiques*, il y composa tous ses autres ouvrages, le *Pape*, les *Soirées* (sauf la dernière écrite à Turin), le *Bacon*, etc., etc. Il était parti seul et demeura ainsi plusieurs années sans avoir près de

lui sa famille, de sorte que sa vie d'homme d'étude et de savant n'était guère interrompue. Ses fonctions diplomatiques d'ailleurs ne lui prenaient que peu de temps; il représentait son souverain, alors si appauvri, honorifiquement et, autant dire, gratuitement. Je ne veux citer qu'un trait de sa loyauté désintéressée à l'usage des monarchies, même des monarchies représentatives. Un jour, à titre d'indemnité pour des vaisseaux sardes capturés, on vint lui compter cent mille livres de la part de l'empereur; il les envoya à son roi. — « Qu'en avez-vous fait? lui demanda quelque temps après le général chargé de les lui remettre.—Je les ai envoyées à mon souverain. — Bah! ce n'était pas pour les envoyer qu'on vous les avait données. » — Quant à lui, il lui suffisait d'avoir un peu de représentation pour l'honneur de son maître: souvent il dînait seul, avec du pain sec. C'est ainsi que savent vivre ceux qui croient.

Comme diplomate pratique, il n'est pas difficile de se figurer son caractère : « Le comte de Maistre est le seul homme qui dise tout haut ce qu'il pense, et sans qu'il y ait jamais imprudence, » ainsi s'exprimait un collègue qui avait traité avec lui. — Il ne s'inquiétait pas de cacher son ame, mais de l'avoir nette : « Je n'ai que mon mouchoir dans ma poche, disait-il; si on vient à me le toucher, peu m'importe! Ah! si j'avais un pistolet, ce serait autre chose, je pourrais craindre l'accident. » Mais c'est à l'écrivain qu'il nous faut revenir et nous attacher.

L'écrivain pourtant ne serait pas assez expliqué dans toutes les circonstances, si nous ne nous occupions encore de l'homme. La plupart des écrits de M. de Maistre, en effet, ont été composés dans la solitude, sans public, comme par un penseur ardent, animé, qui cause avec lui-même. Dans son long séjour en Russie, ce noble esprit, si vif, si continuellement aiguisé par le travail et l'étude, n'a presque jamais été averti, n'a presque jamais rencontré personne en conversation qui lui dît *holà!* Qu'y a-t-il d'étonnant qu'il se soit mainte fois échappé à trop dire, à trop pousser ses *ultrà-vérités?* On m'a lu, il y a quelques années, une belle lettre de lui, qu'il écrivit à une dame de Vienne en réponse à des représentations et à des conseils qu'elle lui avait adressés sur certains défauts de son caractère; la manière dont il s'exécutait et s'excusait m'a paru à la fois aimable et ferme, d'une vérité tout-à-fait charmante. Je regrette de n'avoir pas été mis à même de publier cette page qui m'avait été si précieuse à entendre; mais voici ce que j'ai pu recueillir auprès de quelques personnes bien compétentes qui, à cette seconde époque de sa vie,

l'ont beaucoup connu, et dont je voudrais combiner les dépositions, sans trop en altérer le mouvement et la vie. Je résume un peu à bâtons rompus; patience! la physionomie, à la fin, ressortira.

Il n'écrit que tard, on le sait, par occasion, pour rédiger ses idées; savant jurisconsulte, tenant par ce côté encore à Rome, la ville du droit, il ne se considère que comme un amateur plume en main, et n'en va que plus ferme, comme ces novices qui, dans le duel, vous enferrent d'emblée avec l'épée. Du XVIe siècle par ses fortes études, il est du XVIIIe par les saillies et par le trait qu'il ne néglige pas, qu'il recherche même. Vu de ce profil, c'est, si vous le voulez, un très bel esprit, nerveux, brillant et mondain, qui a lu beaucoup d'in-folios et qui les cite: le goût peut trouver à y redire; les allusions aux choses lues et les citations sont trop fréquentes.

En conversation, il se montrait encore supérieur à ses écrits; ce qui s'y laisse voir de saillant, de raide, d'un peu mauvais goût parfois, venait mieux à point et comme en jeu dans la parole même, et supporté par sa personne. Il avait, on l'a dit, de la grace, de l'amabilité, pourtant toujours des duretés très aisément, dès que s'émouvaient certaines vérités. Il lui échappait de dire à des personnes, capables d'ailleurs de l'entendre, lorsqu'elles tenaient bon et avaient l'air de contester : « Je ne conçois pas qu'on n'entende pas cela *quand on a une tête sur les épaules.* » On a remarqué que dans la conversation, quand il ne discutait pas, ou même quand il discutait, il n'entendait guère les réponses; il était, tour à tour et très vite, ou très animé ou très endormi : très animé quand il parlait, volontiers endormi quand on lui répondait; puis, sitôt qu'on se taisait, il rouvrait son œil le plus vif et reprenait de plus belle (1). Il ne jouait jamais en conversation que le rôle d'*attaquant*, comme dans ses livres.

Vivant, il n'a pas eu d'école; il n'exerça que des influences individuelles, rares. S'il y gagna d'ignorer la popularité, même la gloire, et d'échapper au disciple, cette proie et cette lèpre du grand homme, c'est un avantage qu'il paya par d'autres inconvéniens. Pour explication de ses défauts, de ses excès spirituels, de ce ton raide et

(1) Un soir, à Pétersbourg, le prince Viasemski entra chez M. de Maistre, qu'il trouva dormant en famille, et M. de T..., qui était venu en visite, voyant ce sommeil, avait pris le parti de dormir aussi; le prince, homme d'esprit et poète, rendit ce concert d'un trait : « De Maistre dort, lui quatrième (à quatre), et T... à lui tout seul. » Cela fait une jolie épigramme russe, mais les épigrammes sont intraduisibles; il faut nous en tenir à notre La Fontaine :

Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette.

tranchant, il faut penser à la solitude où il vivait, à ce manque d'un enseignement, toujours réciproque, où l'esprit enseignant se corrige à son tour et prend mesure sur celui qu'il veut former, à l'absence fréquente de discussion ou même d'intelligence égale autour de lui. Dans ce désert habituel, il ne savait pas combien sa voix était haute et perçante, car rien ne lui renvoyait sa voix. Une de ses expressions favorites, et qui lui revenaient bien souvent, était *à brûle-pourpoint*. C'était le secret de sa tactique qui lui échappait, c'était son geste; il faisait ainsi : il s'avançait seul contre toute une armée ennemie, le défi à la bouche, et tirait droit au chef *à brûle-pourpoint*. Il s'attaquait à la gloire, au triomphe, et de là des excès de représailles. Dans la détresse spirituelle de Rome, c'était le Scévola chrétien, et que trois cents ne suivaient pas.

On perdrait soi-même la juste mesure si on le voulait juger sur le pied d'un philosophe impartial. Il y a de la guerre dans son fait, du Voltaire encore. C'est la place reprise d'assaut sur Voltaire à la pointe de l'épée du gentilhomme. L'assaut est brillant, meurtrier; mais j'en suis bien fâché pour la place, le gentilhomme valeureux ne la gardera pas.

« Il y a des jours où l'esprit s'éveille au matin l'épée hors du fourreau, et voudrait tout saccager. » On est tenté parfois d'appliquer cette pensée à ce pur esprit, si aiguisé, si militant; on se le représente, sentinelle comme perdue en cette lointaine Russie, s'éveillant le matin tout en flamme, en fureur de vérité, dans son cabinet solitaire, ne sachant où frapper d'abord, mais voulant tout saccager de ce qu'il croit l'erreur, tout reconquérir et venger comme avec le glaive de l'archange.

Dans l'ordre secondaire des vérités historiques, il n'a pas ménagé les coups en tous sens et les paradoxes; on sait trop le plus célèbre sur l'inquisition espagnole, cette institution *salutaire*; c'étaient des conséquences forcées qu'il tirait en haine du lieu-commun. Il y avait conviction encore chez lui, mais conviction instantanée et moins essentielle : « Dans toutes les questions, écrivait-il à une amie, j'ai « deux ambitions : la première, le croirez-vous? *ce n'est pas d'avoir* « *raison;* c'est de forcer l'auditeur bénévole de savoir ce qu'il dit. » Quant à l'auditeur *non bénévole*, il n'était pas fâché de le mettre hors d'état de savoir ce qu'il disait. Il faut surtout voir, dans la plupart de ses paradoxes, des chicanes d'érudition, des contre-parties neuves qu'il faisait à la déclamation de ses adversaires, pour les jeter en colère et hors d'eux-mêmes : c'était un démenti bien retentissant qu'il

leur lançait jusque sur leur point le plus fort, pour les faire délirer : *à insolent insolent et demi.*

Il y a de ces esprits élevés, hardis, même insolens (je répète ce mot inévitable), qui ne vous enfoncent ainsi la vérité que par leurs pointes. On la trouve aussitôt comme par opposition à eux; mais, sans eux et sans leur insulte, on ne l'aurait pas trouvée. On pourrait citer nombre de ces vérités dues à de Maistre, auxquelles on ne se serait jamais élevé graduellement et progressivement en partant du point de vue libéral. Il vous fait brusquement sauter, on s'écrie; on revient un peu en-deçà, on y est. C'est sans doute ce qu'il avait voulu.

Il voulait s'égayer aussi; il avait sa verve. Il disait souvent à l'un de ses amis en le consultant à propos des *Soirées de Saint-Pétersbourg:* « Mettons cela, ajoutons cela encore, ça les fera enrager là-bas. » Il écrivait à un autre : « Laissons-leur cet os à ronger. » — *Là-bas,* c'est-à-dire Paris, Paris et l'esprit qui y régnait; c'était pour lui à la fois Carthage à détruire, Athènes à narguer, sinon à charmer. Athènes, qui aime avant tout qu'on s'occupe d'elle, quand ce serait pour l'insulter et pour la battre, Athènes s'est montrée reconnaissante.

Au fait, il aimait la France, quoiqu'il ne dût jamais venir à Paris que quelques jours sur la fin. Il se sentait heureux quand il pouvait dire *nous;* il est vrai que ce bonheur-là lui fut accordé bien rarement.

Sa colère ressemblait tout-à-fait à celle de l'Écriture : « Mettez-« vous en colère et ne péchez pas. » C'était un tonnerre en vue du soleil de vérité et dans les sphères sereines, la colère de l'intelligence pure. Il eût vu Bacon, qu'au premier mot de rencontre et d'accord, au moindre signe commun dans le même symbole, il lui aurait sauté au cou.

On l'a pu trouver bien dur pour les protestans; il a l'air, en vérité, de ne les admettre à aucun degré comme chrétiens, comme frères. On cite son mot presque affreux à Mme de Staël, qui, le voyant à Saint-Pétersbourg, le voulut mettre sur l'église anglicane et sur ses beautés: « Eh bien! oui, madame, je conviendrai qu'elle est parmi les églises protestantes ce qu'est l'orang-outang parmi les singes. » Ce qui doit choquer dans ce mot n'est pas ce qui tombe sur l'église anglicane, laquelle cumule en effet toutes les cupidités et les hypocrisies. Pourtant on peut opposer de M. de Maistre un beau et touchant passage dans le *Principe générateur* (1). Insistant sur la nécessité d'un inter-

(1) Paragraphe XXII.

prête vivant et d'un pontife de vérité : « Nous seuls, dit-il, croyons à « la *parole*, tandis que nos *chers ennemis* s'obstinent à ne croire qu'à « l'*écriture*.... Si la *parole* éternellement vivante ne vivifie l'écriture, « jamais celle-ci ne deviendra *parole*, c'est-à-dire *vie*. Que d'autres « invoquent donc tant qu'il leur plaira la PAROLE MUETTE, nous ri- « rons en paix de ce *faux dieu*, attendant toujours avec une tendre « impatience le moment où ses partisans détrompés se jetteront « dans nos bras, ouverts bientôt depuis trois siècles. » Tout ce passage est d'un bel accent.

Particulièrement lié à Lausanne et à Genève avec beaucoup d'*hérétiques*, il sut cultiver et garder jusqu'à la fin leur amitié. Un jour qu'il avait parlé avec beaucoup de feu contre les premiers fauteurs de la révolution, Mme Huber (de Genève) lui dit : « Oh! mon cher comte, promettez-moi qu'avec votre plume si acérée vous n'écrirez jamais contre M. Necker personnellement. » Elle était un peu cousine de M. Necker. Il promit. A quelque temps de là, vers 1819, à l'occasion, je crois, du congrès de Carlsbad ou d'Aix-la-Chapelle, parut une brochure de l'abbé de Pradt où M. Necker était maltraité. On crut un moment que M. de Maistre en était l'auteur. Quelqu'un le dit à Mme Huber : « Eh bien! votre comte de Maistre, il vous a bien tenu parole.... » Elle répondit : « Je n'ai pas lu le livre ni ne le lirai; mais, si M. Necker y est attaqué, il n'est pas du comte de Maistre, car il n'a en tout que sa parole. » Belle certitude morale en amitié, de la part d'un de ces *chers ennemis!*

M. de Maistre, me dit-on encore, était à certains égards un homme inconséquent; il se plaisait à tout, à toute lecture, au trait qui l'attirait. On raconte que Sieyès et M. de Tracy lisaient perpétuellement Voltaire; quand la lecture était finie, ils recommençaient; ils disaient l'un et l'autre que tous les principaux résultats étaient là. M. de Maistre, sans le lire sans doute ainsi par édification, l'ouvrait souvent aussi et par divertissement, pour se mettre en humeur. Telle femme de ses amies n'a connu beaucoup de Voltaire que par lui. Mais c'était à son imagination qu'il accordait ce plaisir, sans jamais laisser entamer l'idée ni la *foi*. Excursion faite, la conclusion rigoureuse revenait toujours.

Sous ce dernier aspect, on peut le donner pour le plus conséquent des hommes, celui de tous chez qui la foi, l'idée acceptée et crue, était le plus devenue la substance et faisait le plus véritablement loi. A quelque point de la circonférence qu'on le prît, sur toutes les parties et dans tous les points de son être et de sa vie, sa foi entière

était à l'instant présente, s'assimilant tout du vrai, et en chaque doctrine qui se présentait, martinisme ou autre, séparant le faux comme à l'aide d'un centre discernant et d'un foyer épurateur; *discrimen acre*. Ici point de concessions, de doutes, d'influence vaguement reçue, de limites indécises. L'omniprésence de sa foi y pourvoyait. Si j'en crois de bons témoins, il mérite d'être reconnu celui de tous les hommes peut-être en qui un tel phénomène s'est le plus rencontré et qui s'est le moins permis.

Sa parole semblait aller libre et mordante, sa pensée était sûre, sa vie grave; vraiment religieux dans la pratique, il n'avait rien de ce qu'on appelle *dévot*.

Sur les choses purement politiques, il avait une conviction qu'on pourrait dire secondaire, un peu de ce mépris ultramontain à l'endroit des puissances par où a commencé *feu* l'abbé de Lamennais. Il pourrait bien m'être arrivé, écrit-il quelque part très ingénieusement, le même malheur qu'à Diomède, qui, en poursuivant un ennemi devant Troie, se trouva avoir blessé une divinité. — Il est persuadé qu'à choses nouvelles il faut hommes nouveaux, et qu'après la restauration les vieux et lui-même sont hors de pratique. — On lui parlait un jour de quelque défaut d'un de ses souverains : « Un prince, répondit-il, est ce que le fait la nature; le meilleur est celui qu'on a. » Il disait encore : « Je voudrais me mettre entre les rois et les peuples, pour dire aux peuples : *Les abus valent mieux que les révolutions;* et aux rois : *Les abus amènent les révolutions.* »

A l'article de Rome, il n'a nul doute; il accorde tout, et plus même que certains *Romains* ne voudraient. Ce fameux passage des *Soirées* sur un esprit nouveau, sur une inspiration religieuse nouvelle, a été interprété dans le sens le plus contraire au sien, et il s'en serait révolté, affirment ses amis les plus chers, s'il avait vécu : « Ce serait la pensée la plus capable de réveiller sa cendre, si elle pouvait être réveillée par nos bruits. » Il accordait tout à Rome et tellement, qu'il lui accordait cette évolution nouvelle *qu'elle se suggérerait à elle-même;* mais il ne l'admettait pas hors de là (1).

(1) Il faut convenir pourtant que la phrase est telle qu'on a pu s'y méprendre; la voici, un peu construite et condensée, comme l'on fait toujours lorsqu'on tire à soi : « Il faut nous tenir prêts pour un évènement immense dans l'*ordre divin*, vers « lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les obser- « vateurs. *Il n'y a plus de religion sur la terre, le genre humain ne peut rester en « cet état.....* Mais attendez que L'AFFINITÉ NATURELLE DE LA RELIGION ET DE LA « SCIENCE les réunisse dans la tête d'un seul homme de génie. L'apparition de cet

Il eût été attentif, m'assure-t-on, à plusieurs des jeunes tentatives; il l'était toutes les fois qu'il ne voyait pas hostilité décidée. Il jugeait par lui-même et discernait, sans paresse, sans préjugés; l'originalité se retrouvait en chacun de ses jugemens. — Au reste, il n'a guère eu rien à voir à aucune de ces tentatives que nous appelons *nôtres*, il était disparu auparavant. Contemporain du XVIIIe siècle, il l'a toujours en présence. Quand il dit *notre siècle*, c'est de celui-là qu'il s'agit pour lui.

Revenons un peu à ses ouvrages. La révolution française fut son grand moment, son point de maturité et d'initiation clairvoyante. Tout ce qui était là, même à travers la poussière, même dans le sang, il le vit bien; mais ce qui se prépara ensuite, il n'était plus à côté pour l'observer. De là ses opinions de plus en plus particulières. Son esprit confiné en Russie, dans ce belvédère trop lointain, continua de conclure, de pousser sa pointe et de faire son chemin tout seul. Quand il se trouva à Paris un moment, en 1817, sa montre ne marquait plus du tout la même heure que la France : était-ce à l'horloge des Tuileries qu'était toute l'erreur?

Il est donné au génie de beaucoup prévoir et deviner; rien toutefois n'est tel que de voir et d'observer en même temps. Si M. de Maistre a compris d'emblée, à ce degré de justesse, la révolution française, c'est, nous l'avons assez montré, qu'il l'avait vue de près et sentie à fond par sa propre expérience douloureuse. Ce fut là sa grande inspiration originale et vraie. A mesure qu'il s'en éloigne, il va s'enfonçant dans la prédiction; il croit sentir en lui *je ne sais quelle force indéfinissable*, ce que nous appellerions l'entrain d'une grande nature en verve. L'impulsion est donnée; comme Jeanne d'Arc continua de combattre, il continue de prédire après que le dieu, c'est-à-dire le rayon juste du moment, s'est retiré de lui. Le voilà (ô infirmité humaine!) qui se monte d'autant plus fort et qui tombe dans l'excentrique, dans le particulier, dans le paradoxe spirituel, étincelant, mystique et hautain, encore semé d'aperçus, de lueurs

« homme ne saurait être éloignée, et *peut-être même existe-t-il déjà*. Celui-là sera « fameux, et mettra fin au XVIIIe siècle, qui dure toujours, car les siècles intellec- « tuels ne se règlent pas sur le calendrier, comme les siècles proprement dits..... « Tout annonce je ne sais quelle grande unité vers laquelle nous marchons à grands « pas. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, tome II, pages 279, 288, 294, édit. de 1831, Lyon.) Cette phrase fameuse, un peu *composite*, je le répète, a été citée et commentée dans les *Lettres* d'Eugène Rodrigue, mort très jeune, et l'un des plus vigoureux penseurs de l'école saint-simonienne.

merveilleuses, mais non plus fécond ni frappant en plein dans le but. A Pétersbourg, il est seul ou n'a affaire qu'à des esprits absolus. La solitude entête; l'aurore boréale illumine; il écrit n'étant qu'à un *pôle*. Or, en toute vérité, il faut, pour l'embrasser, tenir à la fois les deux pôles et l'entre-deux. Dans ce palais des glaces qu'il habite, les objets se réfléchissent aisément sous des angles qui prêtent à l'illusion. Ce qui est certain, c'est qu'il ne voit plus la France que de loin, par les grands évènemens extérieurs; ce qui s'y engendre et s'y prépare de nouveau, ce qui demain y doit vivre et n'a pas de nom encore, il ne le sait pas.

Rien d'étonnant donc, rien d'injurieux à M. de Maistre, que de reconnaître qu'il lui est arrivé, à cet esprit si élevé et si avide des hautes vérités, la même chose qu'on a précisément remarquée de certains empereurs et conquérans: il a eu ses deux phases. Dans la première, s'il ne marche pas *avec*, il marche droit du moins *sur* son temps; il le contredit, il le croise, en le devançant, en l'expliquant. Dans la seconde, il veut pousser son œuvre individuelle, qu'il croit universelle, son pur paradoxe absolu; il veut faire rétrograder ou dévier son temps, il le violente; ce ne sont plus que des éclats.

En mai 1809, il achevait d'écrire son petit traité sur le *Principe générateur des Constitutions politiques*. C'est le premier ouvrage de lui qui s'échappa de son portefeuille après son long silence; il le publia à Saint-Pétersbourg dans les premiers mois de 1814 (1). Un exemplaire en vint en France aux mains de M. de Bonald, un peu après la Charte; furieux contre la concession royale, le théoricien de la *Législation primitive* n'eut rien de plus pressé que de faire réimprimer le *Principe générateur* par manière de contre-partie et de réfutation *ad hoc*. Louis XVIII, l'auguste auteur, piqué dans sa plus belle page, en voulut à M. de Maistre, auquel autrefois il avait écrit une lettre de complimens à l'époque des *Considérations*. M. de Maistre, apprenant cet imbroglio, s'empressa d'écrire à M. de Blacas pour se justifier de tout dessein de réfutation; il invoqua les deux grandes preuves, *l'alibi* et *l'art de vérifier les dates :* il était à Saint-Pétersbourg, il y écrivait l'ouvrage en 1809, il l'y publiait au commencement de 1814, avant que Louis XVIII fût rentré en France.

(1) M. de Saint-Victor (préface des *Soirées*) dit que le *Principe générateur* fut publié à Saint-Pétersbourg dès 1810, l'exact Quérard le porte à cette année également; mais je crois que c'est une méprise qui provient de la date mise à l'ouvrage (mai 1809). L'auteur dit positivement dans la préface qu'il garde son opuscule en portefeuille depuis *cinq ans*.

Comme procédé, il avait parfaitement raison, et il demeurait absous. Mais, au fond, M. de Bonald ne s'était pas trompé sur la portée de l'ouvrage qu'il avait pris au bond. Le *Principe générateur*, à chaque page, est comme un soufflet donné à la Charte et à nos constitutions écrites.

Déjà dans les *Considérations*, M. de Maistre avait fort insisté sur l'ancienne constitution monarchique écrite *ès-cœurs* des Français; il revient expressément ici sur l'origine *divine* de toute constitution destinée à vivre. Nourri de l'antiquité, abreuvé à ses hautes sources et à ses sacrés réservoirs, il comprend la force et nous révèle le génie inhérent des législateurs primitifs, des Lycurgue, des Pythagore. Il est lui-même, comme esprit, de cette lignée des Pythagore et des Platon; il en retrouve et en fait puissamment sentir l'inspiration politique et civile, voisine du sanctuaire; en ce sens, on eu a raison de dire ce beau mot, qu'il est le *prophète du passé* (1).

Mais un autre ordre de temps est venu; de nouvelles conditions générales ont été introduites dans le monde; un Lycurgue s'y briserait. Il faut subir son temps pour agir sur lui. M. de Maistre ne voit que les principes antiques, et les voyant vivans et pratiqués (avec moins de rigueur pourtant qu'il ne le dit) dans le passé, dans un passé récent, il a l'air de croire qu'on pourra les replanter exactement tels ou à peu près dans l'avenir, dans un avenir prochain; il se trompe. Ces principes, autrefois et hier encore vivans, ainsi replantés, deviennent aussi abstraits et aussi morts que ceux des *constitutionnistes* et des faiseurs sur papier dont il se moque. On ne replante pas à volonté les grands et vieux arbres; et des nouveaux, c'est le cas, pour le réfuter, de dire avec lui : rien de grand n'a de grand commencement, *crescit occulto velut arbor œvo*. En effet, à travers ce qu'il appelle un pur interrègne, un chaos, quelque chose en dessous s'est péniblement formé, ou du moins trituré, pétri, préparé; c'est ce quelque chose de nouveau et de mixte qui doit faire le fond du prochain régime et qui doit vivre. Il manquait à M. de Maistre, absent, de l'avoir vu de près, *encore sans nom* (car le nom de *tiers-état* dont Sieyès l'avait baptisé au début n'était que l'ancien). La constitution de l'an III, dont l'auteur des *Considérations* se moque, tenait déjà compte à sa manière, autant qu'elle le pouvait dans l'effervescence, de cette *moyenne* encore informe de la nation que les journées de fructidor et autres coups d'état refoulèrent. Le consulat surtout en

(1) Ballanche, *Prolégomènes*.

tint compte et s'y fonda; l'empire à la fin la méconnut tout-à-fait et se perdit. C'est également pour avoir méconnu ce quelque chose de mixte qu'elle avait tant contribué à créer et à organiser, que la restauration a péri; c'est parce qu'il le respecte, qu'il l'accommode, et qu'en gros il le contente, que le régime présent est en train de vivre. Il oublie même un peu trop de le diriger, et il y cède trop. — Soit. — C'est le défaut contraire au précédent. — Ce n'est pas un très noble régime, dira-t-on, qu'un tel régime représentatif et monarchique, avec une seule hérédité, sans aristocratie véritable, sans démocratie entière et franche. — Non; mais c'est un régime sensé, modéré, tolérable assurément, et, qui plus est, assez heureux. — Mais vivra-t-il? s'écriera le théoricien absolu; qu'on ne me parle pas de cet enfant au maillot! Combien a-t-il d'années? Qu'on attende! — Oui, on attendra. Je ne répondrai point que cette forme de gouvernement elle-même ne soit une préparation, un intervalle, une transition à de plus souveraines. Mais toutes les formes de gouvernement en sont là. Il suffit qu'elles vivent avec honneur un certain laps d'années, et qu'elles procurent durant ce temps à un certain nombre de générations repos et bonheur, de la manière dont celles-ci l'entendent. Après quoi ces formes passent, elles se brisent, elles se transforment. Les historiens, les théoriciens viennent alors, les dégagent de ce qui les neutralisait souvent et les voilait aux yeux des contemporains, et en font à leur tour des principes et des systèmes qu'ils opposent aux nouvelles formes naissantes et à peine ébauchées. Ainsi va le monde; et, pour qui a la tournure d'esprit religieuse, il y a moyen encore, dans tout cela, de retrouver Dieu. — Je crois avoir répondu fort terre-à-terre, mais non pas trop indirectement, à la doctrine du *Principe générateur*.

En traduisant et en publiant (1816) avec des additions et des notes le traité de Plutarque *sur les Délais de la Justice divine dans la Punition des Coupables*, M. de Maistre donnait la mesure de la largeur et de la spiritualité de son christianisme; en se faisant l'introducteur et comme l'hôte généreux du sage païen, il disait à tous que les bras toujours ouverts de son Christ n'étaient pas étroits. Son fameux ouvrage du *Pape*, publié en 1819, semblait au contraire retrécir et rehausser singulièrement le seuil du temple. Il n'aurait voulu que le rendre à jamais stable et visible, en le fondant sur le rocher.

M. de Maistre fut conduit à son livre du *Pape* par sa force logique. Il était pénétré du gouvernement temporel de la Providence et en avait vu les coups de foudre dans notre révolution; mais, au lieu

de se borner à reconnaître et à constater, il s'avisa de vouloir compter, en quelque sorte, ces coups, d'en sonder la loi mystérieuse et de remonter au dessein suprême. Son esprit positif et précis ne pouvait s'accommoder d'une vague idée et d'un à-peu-près de Providence, ne se manifestant que çà et là. Or, pour faire cette Providence complète et vigilante, et sans cesse unie à l'homme, il fallait lui trouver un organe et un oracle permanent. Il n'était pas homme, comme les mystiques, comme Saint-Martin et les autres, à supposer je ne sais quelle petite église secrète et quelle franc-maçonnerie à voix basse, dont le sacerdoce catholique n'eût été qu'un simulacre sans vertu, une ombre dégradée et épaissie. Quant aux protestans et aux chrétiens libres, disséminés, croyant à la Bible sans interprète, c'est-à-dire, selon lui, à l'*écriture* sans la *parole* et sans la *vie*, il ne s'y arrêtait même pas. Pour lui, le siége et l'instrument de la chose sacrée devait être manifeste et usuel, visible et accessible à toute la terre; ce ne pouvait être que Rome; et, comme les objections abondaient, il se fit fort de les lever historiquement, dogmatiquement, et de tout expliquer : tour de force dont il s'est acquitté moyennant quelques exploits incroyables de raisonnement, moyennant surtout quelques entorses çà et là à l'exactitude et à l'impartialité historiques, comme Voltaire, Daunou et les autres détracteurs en ont donné dans l'autre sens; mais les entorses de De Maistre sont magnifiques et à la Michel-Ange. Les autres, les enragés et les malins, n'ont donné que des *croc-en-jambe*.

Je sais tout ce qu'on peut opposer de front et dans le détail à une pareille théorie et à l'histoire qu'elle suppose et qu'elle impose. De ce qu'une chose, selon qu'il le croit, est *nécessaire* pour le salut moral du genre humain, M. de Maistre en conclut qu'elle *est*, et qu'elle est *vraie*. Ce raisonnement est héroïque, il mène loin. Chaque esprit systématique, au nom du même raisonnement, va nous apporter sa promesse ou sa menace. M. de Maistre nous dira que, lui, il ne rêve pas, qu'il y a *possession* pour son idée, qu'il y a le fait subsistant et reconnu; mais ce fait lui-même est une question. Pourtant, jusque dans l'excès de sa théorie pontificale, M. de Maistre ne faisait encore que marquer sa foi vive et à tout prix au gouvernement providentiel. Bien des historiens et des philosophes nous parlent dans leurs discours officiels de la Providence, de laquelle ils ne se préoccupent pas du tout ailleurs, ne la prenant que comme ils prennent leur toque ou leur bonnet de cérémonie. Le problème qui consiste à chercher à cette Providence un signe distinct, un fanal

terrestre, auquel on puisse la reconnaître pour s'y diriger, demeure tout entier pendant et nous écrase. Les politiques (je ne les en blâme pas) et tous les intéressés qui font semblant de croire ont beau voiler l'abîme rouvert, l'anxiété douloureuse de bien des ames le trahit. Entre une Rome à laquelle on ne croit plus qu'assez difficilement, et une Providence philosophique qui n'est guère qu'un mot vague pour les discours d'apparat, bien des esprits inquiets et sincères se réfugient dans une sorte de religion de la nature et de l'ordre absolu, qui a déjà essayé plusieurs costumes en ces derniers temps.

Il n'entre dans mon dessein ni dans mes moyens de discuter historiquement un livre tel que celui du *Pape;* dogmatiquement, ce n'est point aux sceptiques qu'il s'adresse, la *couleuvre* serait trop forte du premier coup. C'est aux chrétiens plus ou moins séparés et pourtant fidèles encore à la hiérarchie, c'est aux catholiques gallicans, aux épiscopaux anglicans, aux églises grecques photiennes, qu'il va chercher querelle directe et faire la leçon. Le style en est grand, mâle, éclairé d'images, simple d'ordinaire, avec des taches d'affectation; si on peut noter du mauvais goût par points, on n'y rencontre jamais du moins de déclamation ni de phrases. Il y a du *sophiste*, a-t-on dit; soit; mais il n'y a jamais de *rhéteur*. Arrangez cela comme vous voudrez.

Quelles que soient les croyances ou les non croyances du lecteur, il ne peut qu'admirer historiquement le beau passage (livre II, chapitre v) sur la translation de l'empire à Constantinople et sur la *fable* de la donation qui est *très vraie*. De telles vues, dont ce livre offre maint exemple, rachètent bien de petits excès. Un résultat incontestable qu'aura obtenu M. de Maistre, c'est qu'on n'écrira plus sur la papauté après lui, comme on se serait permis de le faire auparavant. On y regardera désormais à deux fois, on s'avancera en vue du brillant et provoquant défenseur, sous l'inspection de sa grande ombre. Tout en le combattant, on l'abordera, on le suivra. En se faisant attaquer par ceux qui viennent après, il les amène sur son terrain, il les traîne à la remorque. N'est-ce pas une partie de ce qu'il a voulu?

Un fait positif et piquant, c'est que, dans ce terrible ouvrage du *Pape*, beaucoup de choses ont été (qui le croirait?) *adoucies*, plus d'un trait relatif à Bossuet par exemple. J'ai eu l'honneur de connaître à Lyon le savant respectable et modeste que M. de Maistre n'avait jamais vu, mais à qui il avait accordé entière confiance; ce fut par ses soins que, dans cette ville toute religieuse, foyer de librairie catholique pour le Midi et la Savoie, se prépara l'édition du

Pape et de plusieurs des écrits qui suivirent. Une correspondance régulière s'était engagée, dans laquelle le consciencieux éditeur ne ménageait pas les objections, les critiques; M. de Maistre s'y montrait bien souvent docile, et avec une remarquable facilité, dénué en effet de toute prétention littéraire proprement dite, comme un homme du monde dont ce n'était pas le métier. Il n'y avait que les cas réservés où l'idée de ces *damnés* Parisiens lui revenait en tête et le faisait insister sur sa phrase : « Laissons cela, ils aimeront cela; » ou bien : « Bah ! *laissons-leur cet os à ronger.* » Je prends plaisir à répéter ce mot qui est une clé essentielle dans le De Maistre.

Le livre intitulé *de l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain Pontife* n'est qu'un appendice du *Pape*. Écrit en 1817 à la fin du séjour en Russie, il ne parut qu'en 1821, vers le temps de la mort de l'auteur, qui en avait disposé lui-même la publication par une préface d'août 1820. C'est dans ce fameux pamphlet qu'il s'attaque plus expressément à Bossuet et à Pascal, à Port-Royal et au jansénisme. Le chapitre dans lequel j'ai dû examiner et réfuter cette polémique fait partie de l'ouvrage sur Port-Royal que je continue, et il est tout entier écrit depuis long-temps. Dans un sujet que j'ai étudié assez à fond et sur un terrain circonscrit où je me sens le pied solide, je ne crains pas d'affronter, de choquer M. de Maistre, qui y arrive avec quelque peu de cette légèreté et de ce bel air superficiel qu'il a reproché à tant d'autres. Mais détacher et donner ici ce chapitre serait chose impossible pour l'étendue, et même peu assortie pour le ton. Quand je fais le portrait d'un personnage, et *tant* que je le fais, je me considère toujours un peu comme chez lui; je tâche de ne point le flatter, mais parfois je le ménage; dans tous les cas, je l'entoure de soins et d'une sorte de déférence, pour le faire parler, pour le bien entendre, pour lui rendre cette justice bienveillante qui le plus souvent ne s'éclaire que de près. Lorsqu'une fois cette tâche est remplie, je me retrouve au dehors, je suis en mesure de m'exprimer plus librement, me souvenant toujours, s'il est possible, de ce que j'ai dit et jugé; mais je parle plus haut, s'il est besoin, et du ton que m'inspire la rencontre. Telle est ma morale en ce genre de critique et de *portraiture* littéraire; c'est ainsi que j'observe les *mœurs* de mon sujet.

Les *Soirées de Saint-Pétersbourg* suivirent de près l'*Église gallicane*, et parurent la même année (1821). Il ne leur manque, pour être complètes, que quelques pages du dernier entretien, et une autre soirée de conclusion que l'auteur voulait ajouter sur la Russie,

par reconnaissance de l'hospitalité qu'il y avait trouvée. Les *Soirées* sont le plus beau livre de M. de Maistre, le plus durable, celui qui s'adresse à la classe la plus nombreuse de lecteurs libres et intelligens. On ne lit plus Bonald, on relit comme au premier jour son libre et mordant coopérateur. Chez lui, l'imagination et la couleur au sein d'une haute pensée rendent à jamais présens les éternels problèmes. L'origine du mal, l'origine des langues, les destinées futures de l'humanité, — pourquoi la guerre? — pourquoi le juste souffre? — qu'est-ce que le sacrifice? — qu'est-ce que la prière? — l'auteur s'attaque à tous ces *pourquoi*, les perce en tous sens et les tourmente : il en fait jaillir de belles visions. La forme d'entretien amène à chaque pas la variété, l'imprévu, met en jeu l'érudition, justifie la boutade et le sarcasme, tout en laissant jour à l'effusion et à l'éloquence. Le *chevalier*, le Français, homme du monde et honnête homme, c'est le bon sens noble, ouvert et loyal; le *sénateur*, le Russe-grec, c'est la science élevée, religieuse, un peu subtile et irrégulière, c'est l'élan philosophique; le *comte* est ou veut être le théosophe prudent et rigoureux : on a, dans ce concert des trois, quelque chose d'un Platon chrétien. Celui qui consent à se laisser emporter dans cette sphère supérieure, et à diriger son regard selon le rayon, sent par degrés, en montant, de grandes difficultés s'aplanir, et bien des notes discordantes d'ici-bas s'apaiser en harmonie.

En lisant les *Soirées*, on se demande involontairement : M. de Maistre était-il donc un pur catholique du passé? Ne se rattachait-il par aucune vue, par aucun éclair, à ce christianisme futur dont M. de Châteaubriand lui-même, en ses derniers écrits, semble ne pas répudier la venue (1), dont M. Ballanche a semblé, dès l'abord, ouïr et répéter avec douceur les vagues échos? M. de Maistre, malgré tout ce qu'on peut dire, en croyant bien n'en pas être, et en protestant contre, n'y conspirait-il point, autant que personne, par mainte pensée hautement échappée? Et, s'il n'y a rien de nouveau en lui, comment se fait-il que, sur ses drapeaux, la plus novatrice des sectes religieuses de notre âge ait pu inscrire à son heure tant de paroles prophétiques, à lui empruntées, pour manifeste et pour devise?

Ce sont là des questions que nous posons à peine, mais qui se lèvent devant nous; et, comme la lecture de De Maistre met, bon gré

(1) Voir les *Études historiques*, chapitre de l'*exposition* : « Le christianisme « n'est point le cercle inflexible de Bossuet; c'est un cercle qui s'étend à mesure que « la société se développe... »

mal gré, en train de prédire, nous nous risquerons à ajouter : quoi qu'il puisse arriver dans un avenir quelconque, et même (pour ne reculer devant aucune prévision), même si quelque chose en religion devait définitivement triompher qui ne fût pas le catholicisme pur, que ce fût une convergence de toutes les opinions et croyances chrétiennes, ou toute autre espèce de communion, De Maistre aurait encore assez bien compris l'alternative à l'heure de crise, il aurait assez ouvert les perspectives profondes et assez plongé avant son regard, pour s'honorer à jamais, comme génie, aux yeux des générations futures vivant sous une autre loi; il ne leur paraîtrait à aucun titre un Julien réfractaire, mais bien plutôt encore une manière de prophète à contre-cœur comme Cassandre, une sibylle merveilleuse.

C'est trop nous hasarder à ces extrémités d'horizon où l'absurde et le possible se touchent; rentrons vite dans la limite qui nous convient. Qu'on ne vienne pas tant s'étonner, après les *Soirées*, que M. de Maistre, étranger, ait si bien écrit dans notre langue; quand on est de cette taille comme écrivain, on a droit de n'être pas traité avec cette condescendance. Compatriote de saint François de Sales, il écrit dans sa langue, qui se trouve en même temps la nôtre, dans une langue postérieure à celle de Montesquieu, et qui tient de celle-ci pour les beautés comme pour les défauts. Son style, je le répète, est ferme, élevé, simple; c'est un des grands styles du temps. S'il y a du Sénèque, comme on l'a remarqué ingénieusement, où donc n'y en a-t-il pas aujourd'hui? Mais chez lui les défauts de goût, notez-le bien, ne sont que passagers, pas beaucoup plus forts, après tout, que ceux de Montesquieu lui-même. Et ce style a l'avantage d'être tout d'une pièce, portant en soi ses défauts, sans rien de plaqué comme chez d'autres talens qu'à bon droit encore on admire.

Sans doute M. de Maistre manque essentiellement d'une qualité qui fait le charme principal des écrits de son frère, — une certaine naïveté gracieuse et négligente, le *molle atque facetum*, l'*aphelia*. Je tiens de bonne source que la première fois qu'il eut entre les mains le *Voyage autour de ma Chambre*, il n'en sentit pas toute la finesse légère. Il y avait même fait des corrections et ajouté des développemens qui nuisaient singulièrement à l'atticisme de ce charmant opuscule; mais il eut assez de confiance dans le goût d'une femme, d'une amie, qu'il voyait alors beaucoup à Lausanne, pour sacrifier ses corrections et rétablir le *Voyage* à peu de chose près dans sa simplicité primitive. Lorsque plus tard à Saint-Pétersbourg, en 1812, il en donna une nouvelle édition en y joignant le *Lépreux*, il y mit une

préface spirituelle assurément, mais un peu raide et prétentieuse dans son persiflage. Montesquieu, encore une fois, a-t-il pu s'empêcher d'être guindé dans *le Temple de Gnide ?*

M. Villemain nous a appris que cette gracieuse navigation sur la Néwa, qui fait comme l'entrée en scène et la bordure des *Soirées*, est de la plume du comte Xavier : alliance délicate! déférence touchante! Il s'agissait d'un paysage; M. de Maistre ne s'était pas cru capable de le peindre.

Je voile ses *Lettres sur l'Inquisition* (1822); on les passerait à peine à un homme d'esprit, très nerveux, qui aurait été condamné à subir du *Dulaure* toute sa vie. En insistant outre mesure sur un sujet odieux et pénible que la déclamation avait exploité sans doute, et où peut-être il y avait des amendemens historiques à proposer, M. de Maistre a trop oublié que, là où il s'agit de sang versé et de tortures, la discussion extrême, le *summum jus* a tort. Il est des endroits sensibles de l'humanité qu'il ne faut pas retourner rudement, pas plus que, dans un hôpital, certaines plaies du malade, pour se donner le plaisir de faire une démonstration théorique et anatomique exacte.

On trouve, assure-t-on, chez les casuistes de tous les ordres et de toutes les robes, bien de ces subtilités et de ces saletés que Pascal a dénoncées particulièrement chez les Révérends Pères; on trouverait, je le crois, dans les greffes des anciens parlemens, beaucoup de ces horreurs qu'on est convenu d'imputer surtout à l'Inquisition; mais qu'importe? il est un degré de récidive et d'habitude où l'on endosse *très justement* (pour parler comme de Maistre) les délits du voisin, et où l'on paie pour les autres : Escobar ni l'Inquisition ne s'en relèveront.

Pour le *Bacon*, c'est autre chose, et, si maltraité qu'il ait pu paraître du fait de notre auteur, il est de force à soutenir l'assaut. M. de Maistre n'a pas été amené d'emblée à combattre Bacon, pas plus que Voltaire. Extraordinairement frappé de la révolution française (il faut toujours en revenir là), l'ayant jugée *satanique* dans son esprit, il en vint à se retourner contre Rousseau d'abord, puis surtout contre Voltaire, comme étant le grand fauteur *satanique* et anti-chrétien. Quant à Bacon, il y mit plus de temps et de détours; il aimait évidemment à le lire et à le citer. Cette belle parole du moraliste, que *la religion est l'aromate qui empêche la science de se corrompre*, lui revient souvent. Pourtant, il nous l'avoue, à voir les éloges universels et assourdissans décernés à Bacon par tout le XVIIIe siècle encyclopédique, il entra en véhémente suspicion à son

égard, et depuis ce moment le procès du chancelier commença. Il l'avait *pincé* déjà en plus d'un passage des *Soirées;* mais ce n'était pas incidemment qu'il pouvait avoir raison d'un tel accusé; passe pour Locke, simple bourgeois en philosophie, dont il avait fait justice en un entretien (1).

M. de Maistre a comme un sens particulier, excellent, pour pénétrer les ennemis cauteleux du christianisme (Hume, Gibbon), pour les démasquer dans leurs circuits et leurs ruses. Il crut voir en Bacon un tel adversaire tout fourré d'hermine, et dès-lors il se fit devoir et plaisir de le montrer nu. On a beaucoup dit que c'était une maladresse de diminuer le nombre des grands partisans prétendus du christianisme et d'en retrancher Bacon, que c'était tirer sur ses troupes. Pure sensiblerie, selon de Maistre, et, pour parler à sa manière, franche simplicité, si ce n'est duplicité. C'est, en effet, traiter le christianisme comme un docteur son malade qui a besoin de ménagemens et d'être dorloté. Cet ordre de considérations anodines ne fait rien à l'affaire, à la vérité, qui est de savoir si Bacon a inventé ou non une méthode, et dans quelle vue il la voulait, et où cela menait. Dès qu'une fois de Maistre interroge, il est évident qu'il se ressouvient de son métier de magistrat; il n'a point appris à procéder comme nos bons jurés. La manière si habituelle en ce monde, de prendre les choses par la queue, est l'opposé de la sienne, qui allait d'abord à la racine.

Il faudrait, pour examiner la valeur des accusations sans nombre qu'il intente à Bacon, y employer tout un volume. Le fait est que Bacon a été très peu défendu. Les chefs de l'école éclectique régnante n'ont pas été fâchés de voir tomber sur la joue du précurseur de Locke ce soufflet solennel qu'ils ne se seraient pas chargés eux-mêmes de lui donner (2). Je n'ai pas assez lu ni étudié Bacon pour

(1) Dans le VIe. C'est dans le Ve qu'il avait commencé à accoster Bacon, à lui porter tant de piquantes atteintes : « Bacon fut un baromètre qui annonça le beau temps, et, parce qu'il l'annonçait, on crut qu'il l'avait fait. » Et lorsque, ne voulant pas de lui pour *soleil*, il essaie de se rabattre à une *aurore :* « Et même, ajoute-t-il, on pourrait y trouver de l'exagération, car, lorsque Bacon se *leva*, il était au moins dix heures du matin. » Une telle escarmouche aurait paru à tout autre un combat, mais, pour De Maistre, c'était peloter en attendant partie.

(2) L'attaque de De Maistre a plutôt mis en train contre Bacon. M. F. Huet, dans une thèse ingénieuse (1838), s'est attaché à évincer tout-à-fait Bacon, comme autorité, du domaine de la philosophie intellectuelle; il lui a refusé toute initiative essentielle en cette partie. Un tel résultat semble bien tranchant, bien absolu. M. Riaux, qui a mis une judicieuse introduction aux *OEuvres* de Bacon (Charpen-

avoir droit d'exprimer sur son compte une idée complète; mais toutes les fois que dans ma jeunesse curieuse, provoqué, harcelé par les éloges, en quelque sorte fanatiques, que je voyais décerner invariablement à Bacon en tête de chaque préface, dans tout livre de physique, de physiologie et de philosophie, j'essayai de l'aborder, je fus assez surpris d'y trouver un tout autre homme que celui de la méthode expérimentale stricte et simple qu'on préconisait (1); j'y trouvai un heureux, abondant et un peu confus écrivain, plein d'idées et de vues dont quelques-unes hasardées et même superstitieuses, mais surtout riche de projets ingénieux, d'aperçus attrayans (*hints, impetus*), d'observations morales revêtues d'une belle forme, dorées d'une belle veine, et capables de faire axiome avec éclat. Une telle gloire, où l'imagination a sa part dans la science pour la féconder, en vaut bien une autre, ce me semble.

M. de Maistre n'était pas homme à y rester insensible, et il se serait maintenu, on peut l'affirmer, plus favorable à Bacon, s'il n'avait aussi été impatienté de tout ce qu'on a débité de lieux-communs à son propos. C'est bien là l'effet, par exemple, que devait produire Garat, le faiseur disert de préfaces et de programmes, à son cours des anciennes Écoles normales : il trouva moyen de mettre hors des gonds l'excellent Saint-Martin, l'un des *élèves*, lequel, tout pacifique qu'il était, l'attaqua sur ses prétentions baconiennes avec chaleur et, qui plus est, netteté, mais en rendant tout respect à Bacon (2). — Beau-

tier, 1843), s'est tenu dans un milieu plus spécieux, plus vraisemblable. Il faut regretter que l'utile et savant travail de M. Bouillet (*Œuvres* de Bacon, 1834) ait paru avant l'attaque de De Maistre. J'indiquerai encore un sage article de M. Diodati (*Bibliothèque universelle de Genève*, janvier 1837). Dans le journal *l'Européen* (février 1837), M. Buchez a fait aussi de bonnes remarques, entre autres celle-ci, que jusqu'à présent on citait Bacon à tort et à travers, et qu'un résultat de l'ouvrage de M. de Maistre sera du moins qu'on n'osera plus invoquer l'oracle contesté qu'en pleine connaissance de cause.

(1) Quelques-uns des purs de l'extrême XVIIIe siècle, qui y avaient regardé de très près (comme Daunou), estimaient moins Bacon, mais c'était un secret qu'on se gardait.

(2) Voir au tome III des Séances des *Écoles normales* (édit. de 1801), page 113; Saint-Martin y marque énergiquement combien personne ne ressemble moins au simple et mince Condillac que l'ample et fertile Bacon : « Quoiqu'il me laisse beau-« coup de choses à désirer, il est néanmoins pour moi, non-seulement moins re-« poussant que Condillac, mais encore cent degrés au-dessus..... Je suis bien sûr « que j'aurais été entendu de lui, et j'ai lieu de croire que je ne l'aurais pas été de « Condillac..... Aussi l'on voit bien qu'il vous gêne un peu. Après vous être établi « son disciple, vous n'approchez de son école que sobrement et avec précaution. »

coup des paradoxes et des sorties de M. de Maistre sont ainsi (faut-il le répéter?) les éclats d'un homme d'esprit impatienté d'avoir entendu durant des heures force sottises, et qui n'y tient plus; les nerfs s'en mêlent : il va lui-même au-delà du but, comme pour faire payer l'arriéré de son ennui.

Cet examen de Bacon, publié seulement en 1836, aurait-il été modifié, complété, c'est-à-dire adouci par lui, s'il l'avait lui-même donné au public? On y sent, au ton de la querelle, un *tête-à-tête* de cabinet et toute la liberté de l'huis-clos. On m'assure qu'il le considérait comme un ouvrage terminé, *sauf la préface qu'il avait dans la tête*, disait-il toujours. Pensons du moins qu'il aurait soigneusement vérifié sur place tous les textes, afin d'éviter le reproche d'avoir quelquefois prêté, par aggravation, au sens de celui qu'il inculpait. Dans aucun de ses livres d'ailleurs, M. de Maistre ne se montre plus brillamment et plus profondément lui-même. Les chapitres des *causes finales* et de l'*union de la religion et de la science* renferment sur l'ordre et la proportion de l'univers, sur l'art, sur la peinture chrétienne, sur le beau, quelques-unes, certes, des plus belles pages qui aient jamais été écrites dans une langue humaine. On y lit cette définition qu'il faudrait graver en lettres d'or, et qui explique, hélas! si bien l'absence de son objet en de certains âges : « *Le beau*, dans « tous les genres imaginables, *est ce qui plaît à la vertu éclairée.* » — Intelligence platonique, M. de Maistre a compris et défini Aristote comme pas un de l'école ne l'eût fait; on sent de quel avantage pour lui ç'a été de pratiquer de près et sans intermédiaire ces hauts modèles (1); ni Bonald, ni Lamennais (2), ni aucun de ce bord catholique, n'a été trempé de forte science comme lui. Et il sent l'antiquité non-seulement dans Aristote, non-seulement dans Platon et

(1) Il voulait tout lire à la source; il apprit l'allemand pour mieux pénétrer tout Kant. Sur un exemplaire de ce philosophe, il avait écrit en tête : *Plato putrefactus.*

(2) Quand je parle de Lamennais dans cet article, il va sans dire que c'est toujours du Lamennais d'avant *George Sand*, d'un Lamennais anté-diluvien; ils furent en correspondance, de Maistre et lui. « M. de Maistre pourtant (et l'éloquent novateur s'en plaignait) ne comprenait pas son second volume de l'*Indifférence*, » ce qui signifie qu'il lui faisait des objections et n'entrait pas volontiers dans cette méthode un peu trop scholastique et logique avec son esprit platonicien. Au reste, il est trop clair aujourd'hui qu'ils n'ont jamais dû s'entendre pleinement. Quant à M. de Bonald, M. de Maistre ne le vit jamais, mais ils s'écrivaient aussi; l'ouvrage du *Pape* lui fut adressé par l'auteur en offrande avec une épigramme de Martial, un *xénion*. Voilà le gentil Martial en bien grave message.

Pythagore, mais jusque dans celui qu'il appelle avec un mélange de respect et de charme *le docte et élégant Ovide*. Puis, tout en goûtant ces savoureuses douceurs, il ne s'y laisse point *piper* ni amuser; il veut le sens, le but sérieux. Si abeille qu'il soit, c'est à la ruche qu'il revient toujours. Un de ses plus vrais griefs contre Bacon, c'est qu'il le voit comme une *plume de paon* de la philosophie, un bel-esprit amoureux de l'expression et content quand il a dit : *les Géorgiques de l'ame*.

En cela même nous croyons que M. de Maistre se montre infiniment trop sévère. Et nous aussi, simple historien littéraire, il est un côté par lequel nous ne saurions assez vénérer Bacon et le saluer, comme notre premier guide et inventeur. Qu'on lise, au livre II *de Augmentis Scientiarum*, le chapitre IV, dans lequel, distinguant les différentes espèces d'histoire civile, 1° l'ecclésiastique ou sacrée, 2° la civile proprement dite, 3° la littéraire, il s'attache à dessiner le cadre de celle-ci, comme entièrement absente. « Et pourtant, dit-il avec cet éclat ingénieux qui lui est propre, l'histoire du monde dénuée de cette partie essentielle, c'est la statue de Polyphème à qui on aurait arraché son œil. » Tout le plan qu'il trace dans cette page est admirable d'ordre et de soins, de conseils de détail, et n'a pas cessé d'être le programme de tout historien, de tout biographe littéraire digne de ce nom. Il sait très bien insister sur ce qu'il ne s'agit pas ici de procéder *à la manière des critiques, de perdre son temps à louer ou à blâmer*, mais qu'il importe de raconter, d'expliquer les choses elles-mêmes *historiquement*, avec *intervention sobre de jugemens*. Il insiste encore sur ce qu'il ne s'agit pas seulement de compiler, de prendre chez les historiens et les critiques une matière toute digérée, mais de saisir par ordre les livres essentiels, les monumens principaux, chacun dans son moment, et alors, non pas en les lisant jusqu'au bout et tout entiers, mais en les *dégustant*, en sachant en saisir le sujet, le style, la méthode, d'évoquer par une sorte d'enchantement magique le *génie* littéraire d'un temps. — Et cela, il le conseille, non point pour la pure gloire des lettres, non pour le pur amour ardent qu'il leur porte (bien qu'il en soit dévoré), non par pure curiosité poussée à l'extrême (avis à nous autres, amateurs trop minutieux!), mais dans un but plus sérieux et plus grave, pour suggérer aux doctes dans l'usage et l'administration de leur science un meilleur régime, de meilleures méthodes, une prudence et une sagacité plus éclairée. « Il y a lieu, ajoute-t-il en concluant, de se donner le spectacle des mouvemens et des perturbations, des bonnes

et des mauvaises veines, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre civil, et d'en profiter. » — Ainsi s'exprime Bacon en termes formels, et ce n'est que de nos jours, et depuis très peu d'années, qu'en France une telle histoire est ébauchée à grand'peine!

Nous donc, son disciple aussi, son disciple libre et respectueux, si notre voix avait la moindre valeur en tel sujet, au milieu de voix si hautes et si imposantes, nous lui dirions :

« Consolez-vous, ombre illustre! ils avaient voulu faire de vous un chef de leur école, un précurseur d'eux-mêmes, et vous avaient tiré à eux, ajusté à leur taille, et présenté sous un jour étroit, faux, et dans lequel, en vous idolâtrant sans cesse, ils vous avaient diminué. D'autres sont venus qui ont défait tout cela, qui vous ont rejeté de leur philosophie, laquelle (je leur en demande bien pardon), pour être plus savante et moins maigre que la précédente, me semble bien artificielle aussi; consolez-vous encore une fois d'être hors de toutes ces questions d'école, car qui dit *école* dit une chose officielle, convenue et à demi mensongère, et qui, d'un côté ou d'un autre, croulera. Excommunié par de Maistre qui croyait, peu accueilli par les héritiers de ce Descartes *qui ne doutait de rien*, restez, vous, ce que vous étiez, — un libre et hardi investigateur de toute noble étude, un amateur éclairé de toute connaissance et de toute belle pensée, un écrivain éclatant et perçant, dont les mots honorent tous les sentiers où vous avez passé, et avec qui l'on trouve à s'enrichir chaque jour dans quelque voie que l'on s'engage. Restez vous-même, ô Bacon! et, quelle qu'ait été votre vie avec ses torts et ses infortunes, soyez salué à jamais un des auteurs originaux les plus à consulter, un des moralistes les plus relus, un des bienfaiteurs, en un mot, de l'humaine culture! »

Pendant son séjour en Russie, M. de Maistre entretenait une vaste correspondance. Un grand nombre des lettres qu'il écrivait, par le sérieux des questions et le développement qu'il y donne, seraient dignes de l'impression. On en a pu juger d'après le peu qui s'est échappé çà et là, et qu'on a publié dans divers journaux (1). A tous les trésors de la science et du talent, M. de Maistre joignait une sensibilité exquise, qu'il portait dans les plus simples relations de la vie. Admirateur passionné des femmes, il trouvait dans ce commerce pur une sorte de charme idéal pour sa vie austère; il recherchait volon-

(1) Voir le *Mémorial catholique*, juin et juillet 1824; le journal *la Presse*, 8 novembre 1836, etc., etc.

tiers leur suffrage et se plaisait à cultiver leur amitié. Une bienveillance précieuse nous a permis d'extraire quelques passages d'une de ces correspondances, qui date des années 1812-1814. Je prendrai presque au hasard; l'homme saisi dans l'intimité achèvera de s'y dessiner.

« .... Je me tiens très honoré (écrivait-il donc à une spirituelle jeune dame) de vous avoir appris un mot; mais, ce qui me serait un peu plus agréable, ce serait de jouir avec vous de la chose même dont je n'ai pu vous apprendre que le nom. *Castelliser* avec votre famille serait pour moi un état extrêmement doux, et, puisque vous y seriez, il faudrait bien prendre patience, mais, hélas! il n'y a plus de château pour moi. La foudre a tout frappé; il ne me reste que des cœurs; c'est une grande propriété quand ils sont pétris comme le vôtre. L'estime que vous voulez bien m'accorder est mise par moi au rang de ces possessions précieuses qu'heureusement personne n'a droit de confisquer. Je cultiverai toujours avec empressement un sentiment aussi honorable pour moi. Jadis les chevaliers errans protégeaient les dames; aujourd'hui c'est aux dames à protéger les chevaliers errans : ainsi, trouvez bon que je me place sous votre *suzeraineté*. »

« .... Je gémis comme vous de cette folle obstination de notre ami ***, qui aime mieux manquer de tout à Paris que d'être ici à sa place, au sein d'une grande et honorable aisance; mais regardez-y bien, vous y verrez la démonstration de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire mille fois : je suis moins sûr de la règle de trois, et même de mon estime pour vous, que je ne le suis d'un profond ulcère dans le fond de ce cœur plié et replié, où personne ne voit goutte. Ce monde n'est qu'une représentation; partout on met les apparences à la place des motifs, de manière que nous ne connaissons les causes de rien. Ce qui achève de tout embrouiller, c'est que la vérité se mêle parfois au mensonge. Mais où? mais quand? mais à quelle dose? C'est ce qu'on ignore. Rien n'empêche que l'acteur qui joue *Orosmane* sur les planches ne soit réellement amoureux de *Zaïre;* alors donc, lorsqu'il lui dira :

Je veux avec excès vous aimer et vous plaire,

il dit la vérité. Mais, s'il avait envie de l'étrangler, son art aurait imité le même accent, *tant les comédiens imitent bien l'homme!* Nous de notre côté, nous déployons le même talent dans le drame du monde, *tant l'homme imite bien le comédien!* Comment se tirer de là? »

« ... Je me suis occupé sans cesse de vous, je puis vous l'assurer, dès que j'ai eu connaissance de l'incommodité de M. votre père. Je voulais et je ne voulais pas vous écrire, je voulais et je ne voulais pas aller à Czarskozélo... Ah! le vilain monde! Souffrances si l'on aime, souffrances si l'on n'aime pas. Quelques gouttes de miel, comme dit Châteaubriand, dans une coupe d'absinthe. — Bois, mon enfant, c'est pour te guérir. — Bien obligé; cependant, j'aimerais mieux du sucre. — A propos de sucre, j'ai reçu votre lettre du... »

Je saute par-ci par-là quelques petites phrases un peu bien précieuses et maniérées; mais ce qui paraît tel au lecteur a souvent été une pure plaisanterie agréable de société :

« ... Que dire de ce que nous voyons? rien. *Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?* Nous en verrons d'autres, tenez cela pour sûr, et ne croyez pas que rien finisse comme on l'imagine. Les Français seront flagellés, tourmentés, massacrés, rien n'est plus juste, mais point du tout humiliés. Sans les autres, et peut-être malgré les autres, ils feront... — Eh! quoi donc? — Ah! madame, tout ce qu'il faut et tout ce qu'on n'attendait pas. Voilà un vers qui est tombé de ma plume, mais n'ayez pas peur de la rime, c'est bien assez de la raison. »

« Que vous aurez de choses à nous dire (1813), et que j'aurai pour mon compte de plaisir à vous entendre! Je vous ai envié celui de parcourir un pays si intéressant (la Prusse probablement) dans un moment d'enthousiasme et d'inspiration. Je ne cesserai de le dire comme de le croire, l'homme ne vaut que parce qu'il croit. Qui ne croit rien ne vaut rien. Ce n'est pas qu'il faille croire des sornettes; mais toujours vaudrait-il mieux croire trop que ne croire rien. Nous en parlerons plus longuement. Quel immense sujet, madame, que les considérations politiques dans leurs rapports avec de plus hautes considérations! Tout se tient, tout s'*accroche*, tout se marie; et, lors même que l'ensemble échappe à nos faibles yeux, c'est une consolation cependant de savoir que cet ensemble existe, et de lui rendre hommage dans l'auguste brouillard où il se cache (1). — Depuis que vous nous avez quittés, j'ai beaucoup griffonné, mais je ne suis pas tenté de faire une visite à M. Antoine Pluchard (2). Il n'y a point ici un théâtre pour parler un certain langage. Le grand théâtre (3) est maintenant fermé, et qui sait *si* et *quand* et *comment* il se rouvrira? Je travaille, en attendant, tout comme si le monde devait me donner audience, mais sans aucun projet quelconque que celui de laisser tout à Rodolphe (4). Si par hasard, pendant que je me promène encore sur cette pauvre planète, il se présentait un de ces momens d'à-propos sur lesquels le tact ne se trompe guère, je dirais à mes chiffons : *Partez, muscade!* mais, quoique je regarde comme sûr que ce moment arrivera, cependant son importance me persuade qu'il est encore fort éloigné. »

(1) Voilà l'expression humble et vraie d'une sorte d'obscurité humaine jusqu'au sein de la foi; il en a tenu trop peu de compte dans ses écrits. — Se rappeler pourtant le beau passage assez analogue des *Considérations*, que j'ai cité au commencement de cet article.

(2) Le libraire-imprimeur à Pétersbourg.

(3) Toujours la France.

(4) Son fils, qui servait alors dans les armées coalisées.

On n'est pas fâché de surprendre son opinion sur Napoléon et les généraux alliés qui le combattent (1814) :

« Au moment où je vous écris, je n'ai point encore de lettres de Rodolphe. Malgré tout ce qu'on me dit, je suis fort en peine, non pas tant pour cette blessure de Troyes que pour tout ce qui a suivi; car il fait chaud dans cette France. Tout ce qui se passe me rappelle la fameuse réponse faite à Charles-Quint par un gentilhomme français son prisonnier. — *Monsieur un tel, combien y a-t-il d'ici à Paris? — Sire, cinq* JOURNÉES, avec une profonde révérence. — Au reste, madame, après le congrès qui a donné à *notre ami* Napoléon les deux choses dont il avait le plus besoin, le temps et l'opinion, on n'a le droit de s'étonner de rien. Il faut avouer aussi que cet aimable homme ne sait pas mal son métier. Je tremble en voyant les manœuvres de cet enragé et son ascendant incroyable sur les esprits. Quand j'entends parler dans les salons de Pétersbourg de ses fautes et de la supériorité de nos généraux, je me sens le gosier serré par je ne sais quel rire convulsif aimable comme la cravate d'un pendu. »

On n'aurait jamais su mieux définir le rire *sarcastique* et méprisant tel qu'il se le passe quelquefois. — Sur la bigarrure de Pétersbourg en ces années de refoulement et de refuge, il a son anecdote piquante :

« ... Voulez-vous que je vous conte à mon tour quelque chose dans le genre du *salmigondis?* Le samedi-saint, un jeune nègre de la côte de Congo a été baptisé dans l'église catholique de Saint-Pétersbourg : le célébrant était un jésuite portugais; la marraine, la première dame d'honneur de la feue reine de France, Mme la princesse de Tarente; le parrain, le ministre du roi de Sardaigne. Le néophyte a été interrogé et a répondu en anglais. — *Do you believe? — I believe.* — En vérité, ceci ne peut se voir que dans ce pays, à cette époque. »

Mais, pour dernière citation, voici une réflexion d'ironique et haute mélancolie que lui inspire la vue d'une pauvre jeune fille qui se meurt :

« La jeunesse disparaissant dans sa fleur a quelque chose de particulièrement terrible; on dirait que c'est une injustice. Ah! le vilain monde! j'ai toujours dit qu'il ne pourrait aller si nous avions le sens commun. Si nous venions à réfléchir bien sérieusement qu'une vie commune de vingt-cinq ans nous a été donnée pour être partagée entre nous, comme il plaît à la loi inconnue qui mène tout, et que, si vous atteignez vingt-six ans, c'est une preuve qu'un autre est mort à vingt-quatre, en vérité chacun se coucherait et daignerait à peine s'habiller. C'est notre folie qui fait tout aller. L'un se

marie, l'autre donne une bataille, un troisième bâtit, sans penser le moins du monde qu'il ne verra point ses enfans, qu'il n'entendra pas le *Te Deum*, et qu'il ne logera jamais chez lui. N'importe! tout marche et c'est assez. »

En mai 1817, M. de Maistre disait adieu à Saint-Pétersbourg, pour rentrer dans sa patrie. L'empereur Alexandre lui témoigna par mille distinctions flatteuses et charmantes, comme il savait aisément les rendre, tout le cas qu'il faisait de lui. Un des vaisseaux de la flotte, qui partait alors pour la France, fut mis à sa disposition : « Une circonstance aussi inattendue, écrivait-il, m'envoie à Paris, ville très connue, et que cependant, selon les apparences, je ne devais jamais connaître. » Il y séjourna bien peu de temps : arrivé à Paris le 24 juin, il était rendu à Turin le 22 août. Toutes les dignités et les plus hautes fonctions l'y attendaient. Indépendamment du titre de premier président, il eut la charge de ministre d'état et de régent de la grande chancellerie. Mais la face encore si incandescente de l'Europe et le sol qui tremblait sur bien des points n'étaient pas propres à donner du calme à ce noble esprit excité; ses illuminations sombres ne faisaient que gagner en avançant : il avait de ces tristesses de Moïse et de tous les sublimes mortels qui ont trop vu. Dans une lettre du 5 septembre 1818 au chevalier de..., il écrivait :

« Combien l'homme est malheureux ! examinez bien ; vous verrez que, depuis l'âge de la maturité, il n'y a plus de véritable joie pour lui. Dans l'enfance, dans l'adolescence, on a devant soi l'avenir et les illusions; mais, à mon âge, que reste-t-il? On se demande : qu'ai-je vu? Des folies et des crimes. On se demande encore : et que verrai-je? Même réponse, encore plus douloureuse. C'est à cette époque surtout que tout espoir nous est défendu. Nés fort mal à propos, trop tôt ou trop tard, nous avons essuyé toutes les horreurs de la tempête sans pouvoir jouir de ce soleil qui ne se lèvera que sur nos tombes. Sûrement, Dieu n'a pas remué tant de choses pour ne rien faire; mais, franchement, méritons-nous de voir de plus beaux jours, nous que rien n'a pu convertir, je ne dis pas à la religion, mais au bon sens, et qui ne sommes pas meilleurs que si nous n'avions vu aucuns miracles?

« Plusieurs personnes m'ont fait l'honneur de m'adresser la même question que je lis dans votre lettre : *Pourquoi n'écrivez-vous pas sur l'état actuel des choses?* Je fais toujours la même réponse : du temps de la *canaillocratie*, je pouvais, à mes risques et périls, dire leurs vérités à ces inconcevables souverains; mais, aujourd'hui, ceux qui se trompent sont de trop bonne maison pour qu'on puisse se permettre de leur dire la vérité. La révolution est bien plus terrible que du temps de Robespierre; en s'élevant, elle s'est raffinée.

La différence est du mercure au sublimé corrosif. Je ne vous dis rien de l'horrible corruption des esprits; vous en touchez vous-même les principaux symptômes. Le mal est tel, qu'il annonce évidemment une explosion divine. *Mais quand? mais comment? Ah! ce n'est pas à nous de connaître le temps*, etc... »

Cette perspective d'une explosion prochaine était devenue son idée fixe. A le voir avec la tête haute toujours découverte, ses beaux cheveux blancs et son verbe ardent, enflammé, il avait l'air d'un prophète : « C'est comme notre Etna, disait un jour un seigneur sicilien qui sortait de causer avec lui, il a la neige sur la tête et le feu dans la bouche; *Pare il nostro Etna : la neve in testa ed il fuoco in bocca.* »

Peu de temps avant sa mort, il écrivait à un de ses amis de France: « Je sens que mon esprit et ma santé s'affaiblissent tous les jours, « *Hic jacet*, voilà ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce « monde. *Je finis avec l'Europe, c'est s'en aller en bonne compagnie.* » — On m'assure pourtant que ce fut six semaines seulement avant sa mort qu'il écrivit ce fameux portrait de Voltaire pour le mettre dans les *Soirées*, au IVe entretien déjà composé.

Vers la fin de décembre 1820, de graves symptômes se déclarèrent; sa démarche, ordinairement si ferme et si rapide, devint chancelante, et on n'osait plus le laisser sortir seul : « Nous nous aper« cevions bien qu'il perdait ses forces, écrivait un témoin ami, mais « nous étions loin de le croire en danger; nous supposions plutôt cet « affaiblissement dû à l'âge, dont les effets se hâtaient plus que d'or« dinaire et s'accumulaient plus rapidement. Mais lui, quoiqu'il « n'eût aucune maladie, il se sentait frappé à mort. Je me rappelle « que j'avais commencé son portrait, et que, voulant le mettre dans « son costume de chancelier, il me promit de venir, je crois, le jour « de l'an où il devait faire sa cour au roi. Il vint en effet, et comme « je lui disais qu'il n'aurait pas dû venir ce jour-là, car il paraissait « très fatigué d'avoir monté notre escalier, il me répondit, en bais« sant la voix pour que sa fille qui l'accompagnait ne l'entendît pas : « *J'ai voulu venir aujourd'hui, car je ne pourrai plus revenir*, et cela « avec un sourire si calme et si naturel que l'on aurait cru qu'il « s'agissait d'un petit secret qui aurait pu causer quelque contra« riété. En effet, il cessa de faire des visites; mais il continuait à « s'occuper et à travailler comme à son ordinaire; il n'avait ni fièvre « ni aucune maladie appréciable, seulement un dégoût de la nour-

« riture qui augmentait de jour en jour, sans pourtant qu'elle lui fît « mal. Il s'affaiblissait si visiblement, que sa famille s'alarmait, et les « médecins aussi, parce qu'ils ne pouvaient en deviner la cause. Je « passais chez lui presque toutes les soirées, et je lui ai entendu « faire plusieurs fois allusion à sa mort prochaine, et toujours de la « même manière, c'est-à-dire avec une paix admirable et le soin de « ménager sa famille, pour laquelle il n'avait jamais été si tendre et « si affectueux. Il s'est fait administrer deux fois, pendant le mois « qui a précédé sa mort, » (dont une fois le 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales). Et ailleurs, dans une lettre de source encore plus intime, on lit ces détails qui conduisent de plus en plus près et jusqu'à la fin : « Nous osions cependant nous livrer « quelquefois à l'espérance, parce que ses facultés morales n'avaient « jamais été si vives ni si prodigieuses; pendant cinquante jours « qu'a duré sa maladie, il n'a cessé de s'occuper des affaires de sa « charge, de ses affaires domestiques, de la littérature et de la poli- « tique; il nous a dicté plus de cinquante lettres et trouvait un grand « plaisir dans les lectures continuelles que nous lui faisions. Étonné « lui-même de ce que son esprit ne se ressentait point de la fai- « blesse de son corps, il nous disait en riant : *Vous serez fort surpris « de ne trouver plus un jour dans ce lit qu'un pur esprit.* Les bonnes « œuvres n'ont jamais cessé de l'occuper, et il versa beaucoup de « larmes, quelques jours avant sa mort, en apprenant qu'une pauvre « femme qu'il avait recommandée au ministre des finances venait « de recevoir une somme considérable : une joie pure colora pour « la dernière fois son noble visage, et, regardant le ciel, il remercia « Dieu avec attendrissement... » Il expira le 26 février 1821, à l'âge de près de soixante-huit ans.

Les années qui ont suivi, en confirmant quelques-unes de ses vues et en en contredisant certaines autres, n'ont fait qu'élever de plus en plus haut son nom et l'autorité de son esprit parmi les hommes. Il est même arrivé que, lui aussi, lui si isolé de son vivant et si dédaigneux de la vogue, il a eu en France une espèce d'école, et qu'on s'est mis à le célébrer, à le contrefaire par lieu-commun. L'histoire de son influence posthume serait assez longue, assez compliquée, et, ce me semble, fastidieuse à faire aujourd'hui. C'est de lui surtout qu'il serait exact de dire ce qu'il a dit lui-même de tout écrivain, d'après Platon, que la parole écrite ne représente pas toute la parole vive et vraie de l'homme, *car son père n'est plus là pour la défendre.*

M. de Maistre me paraît, de tous les écrivains, le moins fait pour le disciple servile et qui le prend à la lettre : il l'égare. Mais il est fait surtout pour l'adversaire intelligent et sincère : il le provoque, il le redresse.

Et pour parler à sa manière, on ne craindrait pas de dire, dût-on faire regarder d'un certain côté, que le disciple qui s'attache aux termes mêmes de De Maistre et le suit au pied de la lettre, est *bête*. La bête a l'inconvénient de ne venir jamais seule; elle introduit le fripon.

Mais coupons vite avec cette queue fâcheuse et parfaitement indigne d'un sujet si noble et si grand ; tenons-nous jusqu'au bout en présence de la haute, de l'intègre et vénérable figure. Rappelons-nous à son propos ce que Bossuet a dit de Rancé dont on venait dénoncer les exagérations, et appliquons-lui surtout en pleine certitude ce beau mot de Saint-Cyran sur saint Bernard : « Ç'a été *un vrai gentilhomme chrétien*. »

SAINTE-BEUVE.

DES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

I.

On a singulièrement abusé de ce grand mot, l'association. Il est devenu tour à tour le texte des plus extravagantes rêveries ou le fondement des plus audacieux calculs. Avant d'entrer dans le sujet particulier qui nous occupe, qu'on nous permette d'émettre, sur les tendances et l'utilité réelle de l'association, quelques considérations générales qui ne seront pas étrangères au but que nous nous proposons.

Il s'est formé de nos jours des écoles philosophiques qui ont eu la prétention de conduire l'humanité, par l'association, à des destinées inconnues. Est-il besoin de les nommer, quand les derniers échos de leurs paroles sonores retentissent encore autour de nous? Que voulaient les chefs de ces écoles? Améliorer l'ordre existant, purger de ses taches cette société humaine que le travail des temps a formée, continuer l'œuvre des générations passées en perfectionnant par degrés ses procédés et ses formes? Tout cela ne suffisait point à l'ambition de ces docteurs. La société actuelle n'était pas assez régulière à leurs yeux; elle n'était pas assez absolue, assez étroite; elle laissait trop de place au libre arbitre de l'homme, et respectait trop l'action spon-

tanée de l'individu. Ce qu'ils voulaient, c'était une société une, avec un seul centre et un seul chef, une société universelle par son étendue, universelle par son objet, où l'individualité humaine disparût dans le courant de l'action sociale, qui n'eût qu'une seule ame, un seul mobile, où l'homme ne connût aussi qu'un seul lien, mais un lien tel qu'il l'étreignît pour ainsi dire tout entier. Voilà ce que demandaient ces prétendus apôtres de la sociabilité humaine. Est-ce là ce que l'avenir nous promet? est-ce ainsi que le progrès doit s'accomplir? Loin de là : l'étude du véritable caractère de l'homme et la connaissance des faits historiques nous montrent au contraire que, dans le cours naturel des choses, le lien social va chaque jour se fractionnant et se multipliant, que l'humanité, dans ses développemens normaux, dans ses aspirations réelles vers le progrès, au lieu de ramener l'association à cette unité étroite et misérable, tend sans cesse à la diviser, à diversifier ses formes, à l'éparpiller en quelque sorte sur des objets chaque jour plus nombreux et plus variés.

L'homme est un être sociable, dit-on, et sur ce fondement on veut qu'il s'absorbe tout entier dans une société unique, comme si ce penchant social qu'on lui attribue ne pouvait s'exercer que là. Oui, l'homme est un être sociable; il l'est plus que nul être sensible : c'est là son attribut le plus distinctif et son plus noble apanage. Mais avec le sentiment de la sociabilité il nourrit en lui un besoin impérieux de liberté et d'une certaine spontanéité dans ses rapports. C'est d'ailleurs un être mobile et divers autant que sociable, et il se porte d'instinct vers un état de société mobile et divers comme sa nature elle-même. Au lieu donc de se lier une fois pour toutes, dans une société unique, par une chaîne lourde qui entraverait la liberté de ses allures, il doit se lier plutôt par des milliers de fils légers qui, en l'attachant de toutes parts à ses semblables, respectent pourtant le jeu de sa nature mobile. Voilà ce que la raison commande; là est le progrès.

C'est du moins ainsi que le progrès se manifeste dans le passé, et tout prouve que c'est encore ainsi qu'il s'accomplira dans l'avenir. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de consulter l'histoire et de rapprocher les temps.

Quand on compare seulement aux temps modernes ceux de l'antiquité grecque et romaine, quelle différence! Qui n'a remarqué souvent à combien d'égards le lien de la société politique est moins étroit de nos jours qu'il ne l'était chez les Grecs et les Romains? Alors la cité ne se contentait pas de protéger ses membres, elle les enchaînait et les asservissait; elle les appelait à elle sans cesse et à toute heure, elle dominait toute leur existence, elle occupait tous leurs instans. Et quels sacrifices ne se croyait-elle pas en droit de leur imposer! Leurs biens, leurs vies, leurs travaux même, étaient à elle; elle se les appropriait sans scrupule, aussitôt que la raison d'état avait parlé. Le citoyen étouffait l'homme, et le citoyen, ce n'était qu'une fraction vivante, une molécule de la cité. Peu ou point de priviléges individuels; on ne connaissait pas alors ces droits de l'homme si solennellement proclamés dans

notre âge, et justement consacrés par la législation de tous les peuples libres; tous les droits individuels venaient s'éteindre dans le sentiment commun de la patrie. De liberté, il n'en existait point. Ce que les anciens nommaient liberté, c'était la participation à l'exercice de la souveraine puissance, et non point, comme l'entendent les peuples modernes, la jouissance paisible de tout ce qui est à soi, le développement sans entraves de toutes ses facultés, le plein et entier exercice de tous ses droits. En un mot, la cité était tout; l'homme, l'individu, n'était rien. Au contraire, ce qui fait le caractère propre de la civilisation moderne, c'est la décroissance des priviléges de la cité et la réhabilitation de l'homme; c'est le respect toujours plus grand de la personnalité humaine et des droits de l'individu. La liberté de la personne, celle des opinions, des croyances, de la propriété, de l'industrie, tant d'autres libertés encore, dont la communauté se jouait autrefois sans retenue et sans vergogne, sont devenues choses saintes et inviolables, même à l'encontre de la raison d'état. Et qu'on ne dise pas que ces différences tiennent à l'affaiblissement de quelques constitutions modernes : les peuples les mieux organisés, les plus solidement assis, les plus avancés dans toutes les voies de la civilisation, sont précisément ceux qui se distinguent par un abandon plus large des priviléges de la cité et un respect plus religieux des droits de l'homme.

Faut-il conclure de là que les modernes soient moins avant dans la vie sociale que ne l'étaient les Grecs et les Romains? Ce serait nier dans l'homme ce même sentiment de sociabilité que l'on invoque. Non ; si la société politique a perdu quelque chose de ses priviléges exclusifs, c'est au profit d'une sociabilité plus haute. L'homme ne s'est pas servi de la liberté qu'il recouvrait pour retourner à l'indépendance primitive et à la vie sauvage; il s'en est servi pour se créer dans d'autres directions, à la grande satisfaction de son être, des relations plus nombreuses, plus variées et plus fécondes. Combien l'industrie seule n'en a-t-elle pas formé! combien nos sciences, nos arts et jusqu'à nos plaisirs! Tout est devenu pour les modernes l'occasion de nouveaux rapports sociaux, inconnus des anciens, à tel point qu'il n'est plus aujourd'hui un seul acte important, une seule circonstance de la vie qui ne mette l'homme en contact avec l'homme. En même temps que les relations sociales se multipliaient, elles s'étendaient au loin; car comment comparer cette sociabilité des anciens, circonscrite pour ainsi dire dans les murs de la cité, à celle des modernes, qui se communique de peuple à peuple avec une activité croissante, et va se répandant jusqu'aux bouts de l'univers? Ainsi, à mesure que s'affaiblissait l'un des liens qui attachent l'homme à ses semblables, il s'en créait mille autres : liens formés pour la plupart spontanément et qu'il peut rompre tour à tour; liens mobiles, changeans, et qui n'en répondent que mieux à sa nature changeante et mobile; liens dont aucun en particulier ne le fixe, et en cela conciliables avec la liberté, mais qui n'en forment pas moins par leur nombre une attache indestructible.

C'est ainsi qu'en étudiant attentivement, à l'aide des faits historiques, la marche de la civilisation à travers les siècles, on remarque dans les combi-

naisons de l'association un progrès semblable à celui qui se manifeste si visiblement dans les procédés de l'industrie. Dans l'enfance de l'industrie, le phénomène de la production est simple, en ce sens que toutes ses opérations se font en bloc, s'accomplissent dans le même lieu et par les mêmes mains. Un même homme arrache la matière première au sol qui la produit, la façonne au gré des besoins qu'elle doit satisfaire, et la livre toute préparée au consommateur qui la réclame. Plus tard, et à mesure que le progrès se manifeste, le travail se divise, les opérations se détachent les unes des autres; chacun des actes de la production s'accomplit séparément et par autant de mains. Plus l'industrie se perfectionne, plus cette division s'étend, à tel point qu'une division du travail poussée à ses dernières limites est le caractère le plus distinctif d'une industrie avancée. Il en est ainsi de l'association. Dans les temps barbares, elle est simple, elle est une : tout ce que l'homme a d'aptitude sociale s'exerce dans un cercle unique, qui est d'abord celui de la famille, et bientôt celui de la société politique. Mais plus tard, au lieu d'un cercle unique il s'en forme plusieurs, entre lesquels la vie de l'homme se partage; plus on avance, plus les cercles se multiplient en se spécialisant dans leur objet. Et comme dans l'industrie la division des travaux et leur spécialisation croissante tendent à augmenter de jour en jour leur puissance productive, de même, à mesure que l'association se divise, la vie sociale gagne en étendue, en profondeur et en intensité.

Laissons donc ces vaines doctrines qui, sous prétexte de favoriser le progrès de la sociabilité humaine, voudraient nous assujettir aux lois absolues d'une société unique. Doctrines mensongères, trop long-temps et trop favorablement écoutées! Elles ne sont pas même des utopies, comme les appellent quelquefois ceux qui les combattent, mais des erreurs grossières, fondées sur une fausse intelligence des besoins et des instincts de l'homme. Loin de pousser l'humanité dans les voies de l'avenir, elles ne tendraient qu'à la ramener vers son berceau. Disons hardiment, en nous fondant sur le raisonnement et l'expérience, que l'association, au lieu de marcher vers l'unité pétrifiante que l'on invoque, est conduite par l'irrésistible mouvement du progrès vers une décomposition croissante de ses élémens primitifs. Toute société trop absolue et trop étroite se relâchera; toute société qui embrasse des objets divers se spécialisera, et le principe de l'association n'aura fait qu'y gagner en force et en étendue. La société politique elle-même, qui n'est, comme tant d'autres, qu'une des manifestations particulières de la vie sociale, tendra, comme elle l'a déjà fait, à se renfermer de plus en plus dans sa fonction spéciale, qui est de maintenir la justice ou de protéger le droit.

Appliquée avec mesure, et dans les limites des spécialités qui la comportent, l'association est un levier d'une grande puissance. C'est un principe d'une admirable fécondité que l'homme invoque à chaque pas dans sa lutte éternelle avec la nature. En réunissant les forces individuelles dans un foyer commun, l'association peut centupler leur puissance et l'élever au niveau des plus hautes conceptions. Dans l'industrie et le commerce en particulier, de

combien d'heureuses applications n'est-elle pas susceptible! Par elle, il n'est point d'entreprises inabordables à l'homme, point de travaux gigantesques qu'il ne puisse exécuter.

Il ne faut pas croire pourtant que, même dans les limites des spécialités et dans la sphère bornée des entreprises industrielles ou commerciales, l'association soit d'une application universelle. L'accroissement de puissance qu'elle engendre n'est pas absolu, mais relatif, et, s'il est vrai qu'elle centuple en certains cas les forces de l'homme, c'est en ce sens seulement qu'elle les réunit en masse sur un point donné quand la grandeur de l'objet l'exige. Autrement, loin qu'il y ait en pareil cas un accroissement absolu de puissance, il est certain que chacune des individualités réunies par l'association perd dans cette réunion même quelque chose de sa valeur propre. Quelle que soit donc l'utilité des sociétés dans certaines opérations de l'industrie et du commerce, les entreprises individuelles conservent ailleurs tous leurs droits. Si les premières ont pour elles la puissance qu'engendre l'union des forces, les autres se soutiennent par l'énergie de l'intérêt privé. Elles ont pour elles l'avantage incalculable de l'activité dans les opérations, de l'économie dans les frais et de l'attention vigilante dans les détails. *Il n'est pour voir que l'œil du maître,* a dit La Fontaine; or, l'œil du maître préside à toutes les opérations des particuliers; il est absent dans les opérations des sociétés, au moins de celles qui sont instituées en grand, et il est difficile d'imaginer tous les préjudices que cette absence entraîne. Ajoutons que la vigilance d'un homme, son activité, son attention, ont des bornes, et que le directeur d'une grande entreprise, y fût-il aussi attaché qu'à une affaire personnelle, ne pourrait jamais porter sur tous les détails une attention aussi soutenue que si l'opération était renfermée dans de plus étroites limites. Aussi l'association ne doit-elle être adoptée, même dans le cercle des intérêts industriels et commerciaux, que lorsqu'il y a pour elle des motifs sérieux, des motifs déterminans, de préférence. Ces motifs, quels sont-ils? Il serait difficile de les exposer tous. Bornons-nous à quelques indications générales.

Et d'abord, l'association est nécessaire, toutes les fois qu'une opération excède les facultés individuelles. Dans ce cas, l'intervention des particuliers étant impossible, il n'y a pas à choisir.

Lors même qu'une opération n'excède pas les forces des particuliers, il peut se faire qu'il y ait avantage à l'exécuter sur une grande échelle, soit parce qu'on peut alors recourir à l'emploi des machines trop coûteuses ou d'un trop grand produit pour des établissemens médiocres, soit parce qu'on arrive, dans un vaste établissement, à obtenir, à l'aide d'une meilleure coordination du travail et d'une distribution plus régulière, une certaine économie dans les frais.

Il faut pourtant, dans les affaires de ce genre, se défier des apparences, se défier même des chiffres, et n'accueillir qu'avec réserve les calculs les plus précis. Il arrive souvent qu'on veut ramener dans le domaine des sociétés certaines opérations exécutées jusqu'alors avec bonheur par les particuliers,

et pour donner la mesure des avantages que les premières ont sur les autres, c'est au calcul seul qu'on se rapporte. On suppute les dépenses des établissemens particuliers; on montre les faux frais, les non-valeurs, les doubles emplois, les pertes matérielles auxquelles leur exiguité les expose; on met en regard le compte des dépenses et des produits d'un établissement plus vaste fondé en société, et on arrive presque toujours à trouver en faveur de celui-ci des économies notables. Les calculs sont précis, les déductions logiques, les résultats irrécusables. Cependant, quand on en vient à l'exécution, on voit avec étonnement que les établissemens particuliers, menacés par cette redoutable concurrence, restent debout, supportant sans effort le poids de leurs faux frais et de leurs pertes, tandis qu'avec toutes leurs combinaisons économiques les sociétés se ruinent. C'est qu'il y a là des influences morales dont on oublie de tenir compte et qui déjouent tous les calculs. Les établissemens particuliers se soutiennent par la vigilance et l'activité dans les chefs, par l'exactitude et la retenue dans les employés, par l'accord de toutes les parties et l'économie dans les détails; les entreprises fondées en grand par les sociétés se perdent par tous les défauts contraires. Bientôt, à un premier élan d'activité dans les chefs succèdent l'indolence et l'incurie; ils se fatiguent d'ailleurs à suivre de l'œil des opérations trop vastes pour leur courte vue : à l'exemple des chefs, les employés se relâchent; le défaut d'ensemble et de concert se manifeste; le désordre gagne en se cachant sous une régularité apparente, et enfin le gaspillage achève ce que le désordre a commencé. C'est là l'histoire de bien des associations passées ou présentes; c'est celle de la plupart des établissemens publics qui peuvent, à cet égard, être considérés comme de grandes sociétés; ce serait celle encore des institutions rêvées par nos différentes écoles sociétaires, s'il était jamais donné à ces institutions de se réaliser. Sans méconnaître donc les avantages que les associations peuvent offrir dans certains cas, même lorsqu'elles se mesurent avec les particuliers, il est permis de dire qu'ils ne sont ni aussi grands ni aussi généraux qu'on le suppose, et il ne faut pas oublier les inconvéniens naturels qui les balancent.

Ces inconvéniens s'atténuent beaucoup cependant, lorsque l'opération est de telle nature qu'elle puisse être assujettie à une marche régulière et stable, où le travail soit uniforme et réglé, où chaque jour ramène à peu de chose près le mouvement de la veille, et où chaque employé trouve sa besogne tracée d'avance. C'est ce qui a lieu surtout là où tout se réduit presque à un travail de comptabilité, comme, par exemple, dans les maisons d'assurance et de banque.

L'association est encore applicable aux établissemens qui exigent, comme les banques, un large développement du crédit, parce qu'une société puissante inspirera toujours plus de confiance qu'un particulier, quel qu'il soit. Il en est de même pour les opérations dans lesquelles il y a des risques à garantir, soit parce qu'en général les risques peuvent, lorsqu'ils sont pris sur une large échelle, se mesurer suivant le calcul des probabilités, et cessent ainsi de présenter des dangers réels, soit parce qu'il convient mieux à des associations

qu'à des particuliers d'aventurer leurs fonds, les premières répartissant la perte, s'il y en a, sur un grand nombre d'individus, tandis qu'elle serait écrasante pour les autres.

C'est enfin aux associations qu'il appartient de tenter certaines opérations aventureuses qui peuvent offrir des chances brillantes, mais trop incertaines pour les particuliers. Veut-on hasarder, par exemple, une expédition lointaine dans un pays nouveau et mal connu, une société à laquelle chacun des membres n'aurait apporté qu'une faible portion de son avoir pourra le faire avec convenance pour elle-même et grand profit pour le pays.

Des associations se sont formées, tant en Angleterre qu'aux États-Unis, pour les entreprises les plus hasardées comme les plus gigantesques. Sans compter les immenses travaux de communication intérieure qu'elles ont exécutés, elles ont entrepris de fonder des colonies lointaines, de créer des villes dans les déserts, d'exploiter des régions inconnues. Il n'est point d'idée si hardie, pourvu qu'elle offrît la perspective plus ou moins éloignée de quelques résultats brillans, dont elles n'aient tenté la réalisation. De tout cela, il est sorti quelquefois des mécomptes, des désastres partiels, et même, si l'on veut, des perturbations commerciales, quoique ces dernières dérivent bien plus souvent des erreurs de la politique que des fausses spéculations du commerce : on ne tente pas les hasards sans s'exposer à des revers; mais aussi, quel essor donné à l'industrie générale! que de voies nouvelles ouvertes à son activité! Comme la sphère commerciale s'est agrandie, et, malgré quelques pertes partielles, quel accroissement final de richesse pour les deux peuples! Si plusieurs de ces sociétés sont tombées après avoir éprouvé des désastres, beaucoup d'autres ont survécu pour faire à la fois la force et l'orgueil de leur pays, et sur les ruines même de celles qui ont succombé se sont ouverts des chemins nouveaux où les particuliers se sont précipités avec ardeur.

II.

Dans aucun temps, le principe de l'association n'a été largement appliqué en France. Soit avant, soit depuis la révolution, on n'y trouve guère qu'un certain nombre de ces sociétés chétives que le niveau commun atteint, peu ou point de ces puissans concours de capitaux ou d'hommes qui mettent le commerce d'un pays à la hauteur des grandes entreprises. Bien des gens s'en prennent au génie du peuple français, peu propre, dit-on, à se prêter aux combinaisons de l'association commerciale. Sans nous arrêter à cette explication, qui nous paraît prématurée, nous essaierons de montrer que la cause du mal est toute dans la loi qui régit nos sociétés.

On a lieu de croire que les sociétés commerciales ont été, en France, abandonnées à elles-mêmes jusqu'en 1673, époque où on jugea à propos de les soumettre à un régime fixe. L'ordonnance qui parut alors reconnut deux espèces de sociétés, la société en nom collectif et la société en commandite,

qui furent conçues et réglées à peu près de la même manière qu'elles le sont aujourd'hui. A côté de ces deux espèces de sociétés, régulièrement organisées, il s'en établit d'autres, irrégulières et libres, mais passagères de leur nature, généralement formées pour une opération unique, et dont pour cette raison la loi ne crut pas devoir s'occuper : ce sont celles que nous appelons aujourd'hui *sociétés en participation;* on les désignait alors sous le nom général de *sociétés anonymes*.

Ce système, comme on le voit, ne laissait aucune place pour l'association en grand, car ni l'une ni l'autre des deux formes reconnues par la loi ne comportait une application bien large, d'autant mieux que la commandite n'admettait pas alors la division du capital en actions, qui n'a été autorisée que dans la suite. Quant aux sociétés qu'on appelait alors anonymes, elles n'avaient en général ni lien ni consistance, n'étant faites la plupart que pour durer un jour. Aussi, sous ce régime, la grande association, l'association par actions, la seule féconde et large, fut-elle à peu près inconnue. On n'en voyait d'exemples que dans quelques établissemens spécialement autorisés par le gouvernement ou même institués par lui, comme la compagnie des Indes, la banque de Law, et quelques autres du même genre : compagnies organisées en vertu d'un privilége spécial, et qui étaient moins des établissemens commerciaux que des institutions publiques.

Au sortir de la révolution, à la faveur du désordre administratif, les sociétés commerciales s'émancipèrent. Ce fut alors que l'usage introduisit dans la société en commandite le système des actions qui en élargissait le cadre. Dans le même temps, on vit surgir une société d'une nouvelle espèce, à laquelle l'ancienne société anonyme, grace à la tolérance dont elle jouissait, servit, à ce qu'il semble, de fondement ou de prétexte, quoiqu'elle en différât beaucoup. Cette nouvelle société, plus grande, plus large, plus féconde qu'aucune de celles qui existaient auparavant, se glissa dans le monde commercial sous un nom emprunté et s'y propagea sans aucune sanction légale; mais, malgré les désordres inséparables de sa situation anormale et précaire, elle ne tarda pas à y jouer le rôle que sa belle constitution lui réservait. C'est celle que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *société anonyme*.

Lors de la rédaction des codes, en 1807, on revint à l'ancienne législation, qu'on adopta dans ses bases essentielles; mais on y introduisit quelques-unes des innovations que l'usage venait de consacrer. C'est ainsi que la société en commandite conserva le privilége qu'elle s'était attribué, de diviser son capital en actions, et la nouvelle société anonyme, qui n'existait encore que par une sorte de tolérance administrative, reçut la sanction légale; toutefois, cette sanction ne lui fut pas donnée sans réserve, et, par un sentiment de défiance, on la soumit à l'obligation d'une autorisation préalable. Quant à l'ancienne société anonyme, cette association éphémère que la loi n'avait jamais entrepris de régler, elle conserva les mêmes priviléges en changeant de nom; on l'appela dans la loi nouvelle *société en participation*, nom autrefois réservé à l'une de ses branches.

Cette loi de 1807 a subsisté sans altération jusqu'à nos jours : c'est dans ses dispositions et ses tendances qu'il faut chercher la cause de l'état de torpeur où l'association languit parmi nous, aussi bien que des abus et des scandales qui ont suivi ses trop rares applications. — On peut la résumer ainsi : la loi reconnaît trois espèces de sociétés commerciales, la société en nom collectif, la société en commandite, et la société anonyme.

Dans la société en nom collectif, tous les associés doivent être nominalement désignés dans un acte rendu public, et leurs noms peuvent seuls faire partie de la raison sociale. Ils sont d'ailleurs unis par les liens d'une étroite solidarité, chacun étant indéfiniment responsable, sur sa personne et sur ses biens, de tous les engagemens contractés par la société, et les engagemens sociaux pouvant être contractés par chacun d'eux, pourvu qu'il ait signé sous la raison sociale.

La société en commandite se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires ou associés en commandite. Les noms des associés responsables et solidaires figurent seuls dans l'acte de société, et seuls aussi peuvent faire partie de la raison sociale. La gestion leur est exclusivement réservée. Par rapport à eux, la société entraîne tous les effets de la société en nom collectif; quant aux associés commanditaires, ils ne sont passibles des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont mis ou dû mettre dans la société.

La société anonyme n'existe point sous une raison sociale; elle n'est désignée sous le nom d'aucun des associés; elle est qualifiée par la désignation de l'objet de l'entreprise. Tous les associés indistinctement y jouissent de l'avantage de n'être engagés que jusqu'à concurrence de leur mise convenue. Elle est administrée par des mandataires à temps, révocables, associés ou non associés, salariés ou gratuits, qui ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagemens de la société, et qui ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

C'est ainsi et à peu près dans ces termes que le code règle l'association commerciale. Dans cette analyse sommaire, nous omettons à dessein certaines dispositions qui complètent le système, mais qui ne semblent pas fondamentales.

En interprétant ces dispositions générales et en les éclairant de ce qui se passe dans la pratique, on peut voir que la société en nom collectif est à la fois une association de capitaux et de personnes, et même, s'il est possible, quelque chose de plus. C'est l'expression, sinon la plus rationnelle, comme on l'a dit, au moins la plus absolue de l'association commerciale. Ce qui la rend telle, c'est moins la responsabilité solidaire encourue par ses membres que l'obligation qui leur est imposée d'unir leurs noms dans une publicité commune. La société anonyme, qui semble placée à l'autre extrémité de l'échelle, nous offre au contraire l'image d'une simple association de capi-

taux. Tout ce qui est de l'homme s'efface, les associés n'intervenant personnellement que pour nommer leurs mandataires, et se faire rendre compte, à certains intervalles, de l'emploi de leurs fonds. Quant à la commandite, on peut la regarder, si l'on veut, comme une société mixte, en observant toutefois que la position des commanditaires est fort différente de celle des membres de la société anonyme, puisque ceux-ci, en se réservant le droit de révoquer et de remplacer les directeurs, demeurent les vrais dépositaires de l'autorité suprême, tandis que les autres, une fois leurs fonds versés, abdiquent toute autorité, toute influence, et s'effacent en quelque sorte derrière les associés gérans.

Quand on considère dans son ensemble le système dont on vient de voir l'exposé, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'esprit restrictif qui le domine et qui se révèle d'ailleurs dans ces seuls mots : *La loi reconnaît trois espèces de sociétés commerciales.* L'association n'étant qu'un acte naturel, il semble qu'elle doive être spontanément réglée entre les parties contractantes avec des formes et des conditions librement déterminées par elles, suivant leurs intérêts et leurs besoins. Nous voyons au contraire que la loi se substitue, à certains égards, aux contractans : elle empiète sur leur libre arbitre pour leur dicter le mode d'association, en ne leur laissant que le choix entre les trois formes particulièrement déterminées par elle. Elle fait plus encore en imposant à chacune des formes qu'elle spécifie des règles étroites et rigoureuses, qui ne permettent pas même d'en modifier l'application selon les cas.

Est-ce raison? est-ce un acte de prévoyance et de sagesse, ou seulement un abus de la réglementation, une entrave pour le commerce, une atteinte inutile et fâcheuse à la liberté des contrats? La suite nous le fera voir. Il faut savoir en effet si les trois combinaisons proposées par la loi sont les seules possibles, si elles suffisent au commerce, si la détermination rigoureuse et les restrictions auxquelles elles sont soumises ne contrarient pas le jeu de l'association et son développement normal. Voyons d'abord quelle est l'utilité particulière de chacune de ces combinaisons.

La société en nom collectif, dont les membres mettent en commun tout ce qui a quelque valeur dans le commerce, semble au premier abord la forme la plus parfaite de l'association, comme elle en est la plus rigoureuse. C'est en quelque sorte le dernier mot, le type absolu de l'association commerciale. Mais par cela même qu'elle est rigoureuse, absolue, elle n'est guère susceptible de s'étendre sur une large échelle. Trop de conditions sont nécessaires dans une alliance si étroite pour que les convenances individuelles s'y rallient fréquemment. A des hommes qui mettent en commun leur activité industrielle, il faut des talens semblables, ou qui s'adaptent; et s'il n'est pas absolument nécessaire que l'étendue du crédit de chacun et la somme de leurs capitaux soient les mêmes, il y faut cependant un juste rapport qui éloigne la possibilité d'une lésion. D'autre part, entre des hommes liés par une solidarité complexe, et dont chacun jouit du privilége exorbitant d'en-

gager indéfiniment tous les autres, il faut encore une confiance réciproque invariable et sans bornes : il faut enfin, dans une société telle qu'elle entraîne presque inévitablement un contact perpétuel et de tous les jours, des sympathies personnelles, une sorte de conformité d'humeur, ou tout au moins une tolérance mutuelle inaltérable. Combien de fois rencontrera-t-on toutes ces conditions réunies? Est-il possible qu'elles se réalisent dans un cercle nombreux? Tout au plus les trouvera-t-on de temps en temps dans un petit groupe de parens ou d'amis. Aussi les sociétés en nom collectif sont-elles toujours aussi bornées par le nombre des sociétaires qu'elles sont étendues par la multiplicité des intérêts qu'elles embrassent.

La société en commandite, quoique bien rigoureuse encore, l'est beaucoup moins toutefois que la société en nom collectif. Comme la plupart des associés n'y concourent pas activement à la gestion des affaires communes, elle porte avec elle moins de germes de discorde, et peut prétendre à une existence plus longue et plus paisible. Ajoutons qu'il est plus facile de l'étendre sur une grande échelle. Là, plus aucune de ces difficultés qu'engendre dans la société en nom collectif la coopération forcée de tous les membres. Il n'est pas nécessaire que les volontés concordent dans l'exécution, que les caractères sympathisent, que les talens s'ajustent l'un à l'autre, que les associés enfin agissent et pensent de concert en toutes choses et à tout instant : il suffit qu'une fois pour toutes ils aient adopté les vues de leur gérant, et que son caractère leur réponde de la fidélité de sa gestion.

Veut-on concevoir la société en commandite dans ses données les plus rigoureuses; que l'on suppose un inventeur qui cherche autour de lui des fonds pour exploiter sa découverte. Pour attirer à lui les capitalistes, il faut qu'il leur offre comme appât le partage des bénéfices que sa découverte promet, c'est-à-dire, qu'il les associe aux chances de son exploitation. Quelle sera cependant la forme d'association qu'il choisira? Évidemment ce ne sera pas la société en nom collectif, car pourquoi appellerait-il des tiers à partager la direction d'une industrie dont il possède seul le secret? A quoi bon d'ailleurs établir une solidarité d'actes là où la réciprocité n'est pas possible? Il ne choisira pas davantage la société anonyme, où il faudrait qu'il s'abdiquât lui-même. Tous les associés y étant égaux et rangés indistinctement dans la classe des actionnaires, il devrait se résigner à devenir actionnaire pur et simple, et confondu dans la foule; tandis que, la société n'existant que par lui et à cause de lui, le titre de chef lui appartient de droit.

Il en est de même toutes les fois qu'un négociant ou chef d'industrie, sans être précisément un inventeur, a pourtant des titres particuliers et irrévocables à la direction d'une entreprise, soit parce qu'il en est le premier fondateur, soit parce qu'il possède une capacité spéciale pour la gérer. Telle est, pour ces cas particuliers, la nécessité de la commandite, qu'on ne saurait guère comment on pourrait alors s'en passer ou la remplacer. Supprimez-la, et à l'instant vous entrevoyez de toutes parts des découvertes perdues, des

capacités stériles, des établissemens pleins de sève frappés de paralysie ou de mort.

Telle qu'elle est, cependant, avec ses formes irrégulières et sa destination toute spéciale, par cela même qu'elle s'adapte à certaines situations données, la commandite convient mal aux situations communes. Comme elle attribue tous les pouvoirs à un seul homme, dans lequel on peut dire que la société se personnifie, elle veut au moins que la capacité personnelle de ce gérant domine le corps de l'association; autrement le contrat devient abusif, en ce qu'il crée au profit d'un seul un droit exorbitant que rien ne justifie. Lorsque les associés possèdent des droits à peu près égaux, que nul ne se recommande d'une manière particulière et exclusive comme le gérant de l'entreprise; que cette fonction peut être dévolue indifféremment à tel ou tel d'entre eux, ou seulement lorsque la société, s'étant formée sans l'intervention nécessaire d'un fondateur, s'appartient en quelque sorte à elle-même; dans tous ces cas, et ils sont bien plus communs que ceux que nous avons mentionnés tout à l'heure, la prépondérance exclusive que la commandite attribue à son gérant devient une anomalie et presque une monstruosité. Quelle est donc la forme qui convient en pareil cas? On l'a déjà compris, c'est celle de la société anonyme.

La société anonyme est la véritable association de notre temps, celle que les besoins actuels de l'industrie réclament et à qui l'avenir appartient. Tout le prouve, son origine récente, ses rapides succès pendant le court intervalle de temps où elle a été presque libre, les efforts que l'on a faits tant en Angleterre qu'en France pour la suppléer, et son immense propagation aux États-Unis, où elle a été moins entravée par l'autorité publique. Il suffit d'ailleurs de considérer sa nature pour voir combien elle entre dans l'esprit du commerce, et avec quelle facilité elle s'adapte à ses besoins.

Des capitalistes rassemblés de divers points vers un centre commun s'entendent pour concourir à une entreprise. Ils souscrivent chacun pour une somme quelconque, qu'ils déterminent eux-mêmes, d'après leurs convenances ou leurs moyens. Du montant de ces souscriptions ils forment un capital social en rapport avec l'objet qu'ils se proposent; ils nomment les mandataires qui géreront ce capital dans l'intérêt commun, après quoi toutes leurs obligations sont remplies. Ils se sont rassemblés sans se connaître; ils peuvent se séparer de même, unis par un même intérêt, mais entièrement libres d'ailleurs dans leurs personnes et dans leurs actes. Si quelque devoir leur reste, c'est un devoir de surveillance, toujours facile, dont ils peuvent s'acquitter de loin, ou même se dispenser à l'occasion. Là point de contrainte fâcheuse, puisqu'une fois sa mise versée, chacun rentre dans sa liberté; point de responsabilité inquiétante, puisque nul ne peut être obligé au-delà de cet apport. Du reste, si parmi les associés il s'en trouve qui aspirent à diriger eux-mêmes les affaires communes, ou du moins à concourir activement à leur direction, ils peuvent encore y prétendre en se proposant au choix de leurs co-associés.

Comme le capital de la société anonyme peut se diviser à volonté, et que les associés ne sont unis que par là, sans que leur présence au siége de la société soit nécessaire, les portions du capital ou les titres qui les représentent peuvent se répandre au loin sur toute la surface d'un pays et jusque dans les pays étrangers. Ainsi tous les nationaux peuvent être appelés à concourir à l'exécution d'une entreprise nationale, et les commerçans de tous les pays à celle d'une entreprise qui intéresse le commerce tout entier. Rien qui réponde mieux que le principe d'une telle association à l'esprit cosmopolite du commerce; rien qui favorise plus directement cette fusion commerciale de tous les peuples vers laquelle l'industrie moderne tend d'une manière si visible et par des efforts si continus.

Et puis quelles facilités pour proportionner le capital à l'étendue de l'entreprise! Un capitaliste possède une fortune déterminée; il jouit d'un crédit qui a ses bornes; cette fortune et ce crédit peuvent excéder les limites des besoins ou demeurer fort au-dessous. Dans le premier cas, c'est à peine s'il daignera s'attacher à des opérations au-dessous de ses moyens; dans le second cas, beaucoup plus ordinaire, il n'éprouvera que des embarras et des mécomptes. Dans une société comme celle qui nous occupe, le capital est élastique, il peut s'étendre ou se resserrer à volonté.

C'est surtout pour les grandes entreprises que la société anonyme l'emporte, non-seulement sur les particuliers, ce qui est trop facile à comprendre, mais encore sur les autres formes de l'association. La société en nom collectif, on l'a déjà vu, ne peut guère s'étendre à cause de ses exigences trop rigoureuses. La commandite elle-même, quand on n'en force pas tous les ressorts, est assez bornée dans ses moyens. Mais, dans la société anonyme, la base de l'association peut s'élargir à volonté, et on ne voit pas de limite à l'extension du capital. C'est pour cela que cette espèce de société est vraiment la seule qui soit à la hauteur de toutes les conceptions industrielles.

Elle ne l'emporte pas moins par l'excellence de sa constitution. Dans la société en nom collectif, le pouvoir égal et l'intervention directe de tous les membres engendrent des conflits : ce sont des débats journaliers et des tiraillemens sans fin. Si la commandite échappe à cet inconvénient, c'est en imposant, à ceux qui la nourrissent et la soutiennent de leurs capitaux, une trop grande abnégation de leurs droits. La société anonyme remet toutes choses à leur place, et fait régner l'ordre sans étouffer le droit. Elle laisse à la masse des actionnaires un pouvoir suffisant, le seul, d'ailleurs, qui puisse être utilement exercé par elle, celui de nommer, de contrôler, de révoquer les directeurs. Quant aux fonctionnaires, c'est-à-dire à ce groupe d'hommes qui viennent apporter à la société leur industrie, elle les organise suivant le seul principe qui puisse maintenir l'unité et l'harmonie dans un groupe de travailleurs, le principe de la hiérarchie et de l'autorité. Nommés par la masse dont ils dépendent, les directeurs ont, à leur tour, une autorité absolue sur les autres employés, qui ne dépendent que d'eux. Ainsi, entre les associés règne l'égalité, condition nécessaire de l'association proprement dite; entre

les employés, la subordination, condition nécessaire de l'unité, de la suite, de l'activité dans le travail, et, au milieu de tout cela, les droits de tous sont conservés. La société anonyme réunit donc tous les avantages divers, et semble, comme elle l'est en effet, la combinaison la plus parfaite de l'association commerciale.

III.

Si nous ne sommes point abusé, ce qu'on vient de voir confirme le doute que nous avons exprimé précédemment sur l'insuffisance générale du système. Évidemment ces trois espèces de sociétés, avec leurs formes particulières et leurs applications restreintes, sont loin de remplir le vaste cercle de l'association : il est impossible de ne pas reconnaître entre elles de grands vides et d'importantes lacunes. Entre la société en nom collectif, où les associés s'identifient, pour ainsi dire, corps et biens, et la société anonyme, où ils ne mettent en commun qu'une portion déterminée de leurs capitaux, que de degrés à franchir! Que d'heureuses combinaisons possibles entre ces deux limites extrêmes! On comprendra donc sans nulle peine que, si l'association était libre, l'industrie privée, qui s'ingénie sans cesse pour accroître ses moyens et utiliser ses ressources, n'eût pas manqué de la soumettre à de nouvelles combinaisons qui en eussent singulièrement fécondé le principe. Supposez, par exemple, que, dans la première des sociétés, que nous appellerons, si l'on veut, solidaire, on dispense les membres de l'obligation d'accoler leurs noms dans un acte public et dans la raison sociale, qu'on leur permette de désigner leur société comme ils l'entendent, soit par le nom de l'un ou l'autre des membres, soit par l'objet de l'entreprise; aussitôt l'association change de caractère, ses liens se relâchent, et elle devient susceptible de s'étendre dans la proportion de ce relâchement. Que si on lui permet, en outre, de diviser son capital en actions, chose trop naturelle d'ailleurs et trop simple pour être jamais interdite, rien n'empêche qu'elle ne s'élève à la hauteur des grandes entreprises, sans pourtant se confondre avec la société anonyme, de laquelle elle se distingue encore notamment par la responsabilité indéfinie de tous ses membres. C'est ainsi qu'une seule de nos sociétés actuelles pourrait, sans effort, en engendrer plusieurs. Il est facile d'appliquer aux autres la même observation (1).

(1) En 1838, dans un écrit sur les sociétés commerciales, M. Wolowski proposait, afin de remédier aux abus alors existans de la commandite, d'attribuer une certaine autorité au corps des commanditaires ou au conseil de surveillance institué par eux. M. Wolowski ne voyait pas que ce qu'il proposait n'était pas une simple modification de la commandite actuelle, mais une nouvelle espèce de société, société beaucoup plus convenable, en effet, pour les usages auxquels la commandite s'appliquait alors par extension et par abus, mais nullement convenable pour les usages auxquels elle avait été appliquée jusqu'alors.

Vers le même temps, dans un écrit sur la même matière, M. Vincens, conseiller

En considérant les choses sous ce point de vue, on sera porté à regretter qu'on ait cru devoir classer si méthodiquement les diverses espèces de sociétés, en limiter le nombre, et déterminer si rigoureusement leurs conditions d'existence. Il fallait, ce semble, laisser plus de latitude au commerce, et faire une part plus large à la liberté des contrats. Si le législateur a cru faire en cela acte de prévoyance et de sagesse, assurément il s'est trompé. Au lieu de régulariser l'association, il n'a fait qu'arrêter son développement et contrarier ses lois. Au lieu d'introduire l'ordre dans ce genre de transactions, il n'a fait que fomenter, sous une régularité apparente, un désordre réel; car il était inévitable que l'industrie privée se portât bientôt à briser les chaînes où on la retenait captive, ou à s'échapper par des issues secrètes, puisqu'on lui fermait ses véritables voies.

Cependant, tel qu'il est dans son ensemble, et malgré ses lacunes, le système actuel serait encore susceptible d'heureuses applications, si les dispositions secondaires étaient conçues dans un esprit plus libéral. Dégagées de toute entrave, ces trois espèces de sociétés, bien qu'insuffisantes, pourraient convenir à un grand nombre de situations et satisfaire à une foule de besoins; mais le législateur les a entourées ou de restrictions expresses ou de formalités indirectement restrictives, qui gênent singulièrement leur développement. L'abus de la réglementation, qui est si visible dans l'ensemble du système, ne se manifeste pas moins dans les détails. Nous allons voir ce qu'à l'aide de ces restrictions les sociétés deviennent dans la pratique.

D'abord, la moindre société en nom collectif ou en commandite doit être établie et constatée avec un éclat, un appareil et des formalités sans fin. Les sociétés en nom collectif ou en commandite, dit l'art 39 du code de commerce, doivent être constatées par des actes publics ou sous signature privée, en se conformant dans ce dernier cas à l'art. 1325 du code civil, c'est-à-dire en faisant autant d'originaux qu'il y a de parties contractantes, et en insérant dans chaque original, sous peine de nullité, la mention du nombre des originaux qui ont été faits. C'est déjà trop, selon nous, pour un acte de ce genre, qui devrait être la chose du monde la plus expéditive, et, à coup sûr, le commerce, avec ses allures vives et ses rapides évolutions, s'accommoderait beaucoup mieux de conventions sociales qui pourraient se nouer ou se dénouer à volonté par de simples lettres, et dont l'existence serait constatée au besoin par la correspondance et par les livres. Mais ce n'est pas tout, et le code de commerce ne se contente pas de si peu.

Pour qu'une société soit légalement établie, il faut encore (art. 42) que

d'état, faisait remarquer que le conseil d'état ne donnait pas toujours aux sociétés anonymes qu'il autorisait la même constitution. On y trouve, en effet, des différences sensibles, qui ne sont pas toujours, il faut le dire, autorisées par la loi, tant il est vrai que la loi est trop rigoureuse, trop absolue, et que les formes de l'association sont susceptibles d'un nombre inappréciable de modifications utiles qu'elle n'a point prévues.

l'extrait de l'acte soit remis, dans la quinzaine de sa date, au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement dans lequel est établi le siége social, pour être transcrit sur le registre et affiché pendant trois mois dans la salle des audiences. Si la société a plusieurs maisons de commerce situées dans divers arrondissemens, la remise, la transcription et l'affiche de cet extrait doivent être faites au tribunal de commerce de chaque arrondissement. L'extrait doit contenir (art. 43) les noms, prénoms, qualités et demeures des associés autres que les actionnaires ou commanditaires, la raison de commerce de la société, la désignation de ceux des associés autorisés à gérer, administrer et signer pour la société, le montant des valeurs fournies par actions ou en commandite, l'époque où la société doit commencer et celle où elle doit finir. Mêmes formalités lorsque la société est continuée après le terme fixé pour sa durée, lorsqu'elle est dissoute avant le temps, lorsqu'un ou plusieurs des associés se retirent, lorsque de nouvelles clauses ou stipulations sont introduites dans l'acte, ou enfin lorsqu'il est changé quelque chose à la raison sociale. Et, afin que ces formalités soient observées dans leur rigueur, le législateur a cru devoir les sanctionner par la plus inévitable, mais non pas la plus morale des peines, celle de la nullité de l'acte à l'égard des intéressés, sans préjudice des droits des tiers.

Ne nous appesantissons pas sur l'abus de ces formalités et sur la gêne qu'elles engendrent, gêne trop réelle, quoique l'habitude en fasse moins sentir le poids; mais remarquons, en passant, cette longue et fastidieuse publicité qu'on impose aux sociétés commerciales. Qu'est-ce d'ailleurs qu'une convention dont les termes doivent rester exposés aux regards du public pendant trois mois? Trois mois; on en demande beaucoup moins pour la publication des bans de mariage. Après avoir affiché leur union commerciale pendant un temps si long, les associés ne peuvent guère songer à se séparer dans un terme prochain. Il faut bien que la durée présumable de l'association corresponde à celle de la publicité qu'elle a reçue, et une publicité de trois mois suppose au moins dix ou vingt ans d'union commerciale. Est-ce bien au commerce que l'on peut songer à imposer de telles obligations? Le commerce, dont la mobilité est l'essence, peut-il se prêter sans effort à des unions ainsi réglées, et n'est-ce pas le violenter dans son esprit que l'assujettir à de semblables lois?

Ces précautions sont nécessaires, dira-t-on, pour garantir les droits des tiers. Si elles sont nécessaires, comment donc l'Angleterre s'en est-elle passée jusqu'aujourd'hui? car dans ce pays les associations se contractent sans aucune des formalités obligatoires parmi nous. Si elles sont nécessaires, pourquoi le code français lui-même en exempte-t-il les sociétés en participation? On sait que ces sociétés ne sont sujettes (art. 50) à aucune des formalités prescrites pour les autres, et qu'elles peuvent être constatées (art. 49) par la représentation des livres ou de la correspondance, et même par la preuve testimoniale. Pourquoi cet abandon partiel d'un système de garanties qui paraît si nécessaire? C'est, dira-t-on, qu'il serait impraticable pour des

associations qui doivent avoir une durée si courte. Sans doute, le législateur n'a pas voulu imposer une publicité de trois mois à des associations qui pouvaient ne durer qu'un jour, il a reculé devant l'absurde; mais au fond ces garanties légales, si elles étaient jamais nécessaires, le seraient d'autant plus que l'association aurait moins de durée. Une union passagère laisse ordinairement peu de traces après elle, peu de preuves matérielles ou morales de son existence, et il est toujours difficile de la saisir, tandis qu'une société qui dure se constate assez d'elle-même et par ses actes. Si donc la représentation des livres, de la correspondance, et la preuve testimoniale suffisent pour constater les sociétés en participation, à plus forte raison suffiraient-elles pour constater les autres.

Entre les sociétés en participation qui ne se forment ordinairement que pour une seule affaire, et ces sociétés de longue haleine qui semblent devoir embrasser la meilleure partie de la vie d'un homme, la distance est grande, et on y trouverait place pour un nombre infini d'associations contractées en vue d'une position donnée, pour certains besoins du moment et sans prévision d'une bien longue durée. Celles-là seraient assurément les plus fréquentes parce qu'elles n'auraient rien qui effrayât la pensée des contractans, et elles seraient par cela même les plus utiles. Comment se formeraient cependant de telles associations quand, pour les rendre valables, la loi exige invariablement des formalités sans nombre et une publicité de trois mois?

Mais apparemment le législateur a cru bien faire en introduisant dans les unions commerciales ce qu'on appelle si mal à propos la fixité. C'est le faible ordinaire de ceux qui font les lois, d'attacher plus de prix à ce qui dure, et de vouloir imprimer à tout ce qu'ils touchent ce caractère de fixité et de durée: comme s'il était bon qu'une chose durât plus que les besoins ne l'exigent, qu'elle se perpétuât quand elle a cessé d'être utile. Ce qui est sûr, c'est que cette fixité et cette perpétuité contrarient les lois du commerce. Tant mieux, dira-t-on, si par là on peut opposer des digues à ce flot toujours mouvant. Mais croit-on, par hasard, que la mobilité du commerce n'ait pas sa raison et sa sagesse? S'imagine-t-on qu'elle ne soit qu'un appétit grossier de changement et ne dérive que du caprice? Si le commerce s'agite et se remue, ce n'est pas que cela lui plaise ou l'amuse, c'est que la nécessité le pousse, ou que les situations l'entraînent. S'il marche de combinaisons en combinaisons, d'essais en essais, c'est qu'il s'ingénie sans cesse pour se mettre au niveau des situations présentes et répondre à des besoins toujours changeans. Veut-on qu'il demeure immobile quand tout se meut autour de lui? Autant vaudrait conseiller au navigateur de présenter les mêmes voiles à tous les vents.

Des trois formes de l'association que la loi autorise, voilà donc les deux premières singulièrement gênées dans la pratique par le système de garanties que la loi leur impose. C'est bien pis en ce qui touche la société anonyme. Pour celle-ci, le législateur ne s'est pas contenté des formalités légales; il a voulu qu'elle ne fût établie que moyennant une autorisation expresse.

On a essayé souvent de justifier cet excès de sévérité, en alléguant la nature

particulière de la société anonyme, et le peu de responsabilité qu'elle offre à l'égard des tiers. Nous examinerons bientôt la valeur de ce motif; mais, avant tout, il est bon de voir où conduit le système de l'autorisation. Pour comprendre jusqu'à quel point il nuit à l'établissement des sociétés anonymes, il suffira d'assister en quelque sorte au travail ordinaire de leur formation.

Supposez qu'un ou plusieurs particuliers aient conçu le projet d'en fonder une; si cette espèce de société était libre, que feraient-ils? Ils marqueraient leur but, exposeraient leur plan, et, après avoir mis l'un et l'autre sous les yeux du public, ou seulement d'un certain nombre d'hommes choisis, ils les convieraient à se réunir à eux. Là, rien que de simple et de raisonnablement facile; il n'y a d'autres difficultés à vaincre que celles qui sont inhérentes à la chose elle-même. Mais, dès l'instant qu'une autorisation est nécessaire, de toutes parts de nouvelles et de plus graves difficultés surgissent.

Et d'abord un doute s'élèvera dans l'esprit même des fondateurs. Seront-ils assez heureux pour obtenir du conseil d'état l'autorisation exigée? Leur projet, qui leur sourit à eux-mêmes, duquel ils attendent d'heureux fruits, et qu'ils ont le ferme espoir de faire approuver par un grand nombre de capitalistes, sera-t-il vu d'un œil aussi favorable par les jurisconsultes du conseil d'état, hommes fort étrangers, par la nature même de leurs travaux, à l'intelligence des affaires commerciales? Ces conseillers d'état, qui ont tant d'autres sujets de préoccupation, examineront-ils avec le même soin qu'eux, avec la même attention tout à la fois scrupuleuse et bienveillante, une affaire qui ne les intéresse en aucune façon directement? Eux, parties intéressées, pourront-ils suffisamment se faire entendre de ce conseil, placé si fort au-dessus et quelquefois si loin d'eux (car toute la France n'est pas à Paris)? pourront-ils raisonnablement espérer de lui faire partager leurs vues? Quel que soit l'objet qu'ils se proposent, à moins qu'il ne s'agisse d'une de ces rares institutions que la voix publique appelle depuis long-temps, il est clair qu'ils n'ont pour eux que de faibles chances de réussite. C'est pourtant avec ces chances incertaines qu'ils doivent s'aventurer dans la poursuite de leur entreprise. En faut-il davantage pour faire reculer les plus audacieux et faire avorter dans leur germe le plus grand nombre des projets de sociétés anonymes qui pourraient être conçus en France?

Admettons pourtant que les auteurs d'un tel projet se décident, malgré ces chances, à en poursuivre résolument l'exécution. Ils feront donc d'avance le sacrifice de leurs travaux et de leurs peines; ils se résigneront à des démarches très coûteuses et pleines d'ennuis, dont ils risquent fort de ne pas recueillir le fruit. Ce n'est pas tout encore, et la nécessité d'une autorisation va leur susciter bien d'autres obstacles.

A qui s'adresseront-ils d'abord? Sera-ce au conseil d'état ou aux capitalistes? S'ils ne présentent que leurs plans sans un capital déjà souscrit, le conseil d'état ne les écoutera même pas, et peut-être aura-t-il raison; comment veut-on qu'il se prononce sur le fait d'une société qui n'est encore qu'à l'état d'embryon, dont il ne peut apprécier la direction ni calculer les ressources? S'ils

s'adressent d'abord aux capitalistes, comment les détermineront-ils à seconder leurs vues? Ce n'est plus assez de leur communiquer leur projet, de leur exposer leur plan, de leur en faire adopter la direction et les bases; il s'agit bien d'autre chose. Ce doute qui les a tourmentés au moment de la conception de leur projet, et qu'ils ont eu le courage de braver, ils vont le rencontrer dans l'esprit de tous ceux dont ils provoqueront le concours, et il va devenir leur plus redoutable adversaire. Votre projet est excellent, leur dira-t-on, vos plans sont bien conçus, votre direction est sage; mais obtiendrez-vous l'approbation du conseil d'état? Voilà l'objection qu'on leur présentera de toutes parts, et qu'auront-ils à répondre? Quand on sait combien les capitaux sont capricieux, qu'on nous pardonne le mot, et quels faibles motifs suffisent pour les détourner des entreprises les plus utiles, on ne peut s'empêcher de voir dans cette objection seule l'un des obstacles les plus sérieux à la formation d'un capital social.

Pour obtenir l'approbation du conseil d'état, disons mieux, pour avoir seulement le droit de se présenter à sa barre, il faut avoir formé le capital social: c'est une obligation impérieuse; mais pour déterminer les capitalistes à concourir à la formation de ce capital social, il faudrait avoir obtenu d'avance l'approbation du conseil d'état: c'est une nécessité morale. Voilà donc les fondateurs comme enfermés dans un cercle infranchissable. Quel moyen d'en sortir? Comment arriver au but qu'on se propose? Soumettre l'exercice d'un droit à de semblables épreuves, n'est-ce pas l'anéantir?

On voit bien que nous raisonnons ici en faisant abstraction de l'esprit dans lequel le conseil d'état dirige le pouvoir exorbitant qui lui est départi. De quelque manière qu'il l'exerce, il ne fera jamais que la seule idée de recourir à lui n'effarouche la plupart des commerçans, surtout en province, où le conseil d'état apparaît comme une sorte de tribunal inabordable. Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'il se montre vraiment plus sévère qu'il ne convient, et qu'il étend son contrôle beaucoup plus loin que la nature de ses fonctions ne le demande. Il devrait se borner à constater la sincérité des actes, et ne point s'enquérir des chances de réussite dont les parties intéressées sont les seuls juges. Il s'en faut bien qu'il use de cette sage réserve. Si l'on veut être édifié sur sa manière de procéder, on peut trouver quelques détails fort curieux à ce sujet dans l'écrit de M. Vincens que nous avons déjà cité. Nous regrettons que l'étendue de ce passage ne nous permette pas de le transcrire. Après l'avoir lu, on se demande comment il est possible que quelques sociétés anonymes viennent encore de temps en temps à paraître au jour, après avoir échappé à l'inextricable réseau de formalités dont on les enveloppe.

Qu'est-ce donc maintenant que la société anonyme en France? Est-ce par hasard une forme d'association que le commerce puisse appliquer à son usage? Évidemment non; c'est une forme réservée par privilége à certaines entreprises extraordinaires qui se recommandent par une grandeur ou un éclat inusité. Celles-là seules, en effet, peuvent se présenter devant le conseil d'état avec des chances raisonnables de succès, sur lesquelles l'opinion

publique est formée, et qui ont pour elles l'appui des autorités constituées et de quelques hommes puissans. Les entreprises de ce genre sont rares, et quelle que soit leur importance particulière, elles sont, par leur rareté même, d'un intérêt secondaire pour le pays. Quant à la foule des entreprises de second ordre, ou plutôt dont l'utilité est moins apparente et ne peut souvent s'apprécier que sur les lieux, la forme de la société anonyme leur est de fait interdite. A bien plus forte raison cette forme devient-elle impraticable pour ces entreprises aventureuses dont nous parlions plus haut, et qui semblent la réclamer plus que toutes les autres; car peut-on demander pour des opérations de ce genre l'approbation d'un conseil dont le contrôle a précisément pour objet avoué et reconnu de faire prévaloir en toutes choses la circonspection et la prudence?

Avec de tels élémens, on comprend que l'association n'a pu faire de grands progrès en France, et que le commerce y doit être presque entièrement privé de ses bienfaits. En effet, jusqu'à ces dernières années où l'esprit d'association, pressé de se faire jour, a rompu les barrières de la loi, c'est à peine si l'aspect de la France pouvait donner une idée de ce qu'engendre l'union des forces commerciales. Aujourd'hui même, qu'est-ce que ces rares sociétés par actions répandues çà et là autour de nous? En Angleterre, avec des conditions plus favorables, quoique trop rigoureuses encore, l'association s'est propagée depuis long-temps avec une bien autre puissance. Le nombre est incalculable des sociétés par actions que ce pays renferme; l'imagination serait confondue de la masse des capitaux qu'elles représentent, et, avec la mesure de liberté dont elles jouissent, ces sociétés ont enfanté des merveilles. Il en est de même aux États-Unis. Sans compter les innombrables banques fondées par actions qui peuplent ce pays, chaque place importante de l'Union compte une foule d'associations de tous genres, dont quelques-unes sont gigantesques. Les moindres villes, les bourgs, les villages même, ont les leurs. Elles soutiennent l'industrie privée; elles la secondent et l'animent, en même temps qu'elles la complètent. Toutes ensemble, soit qu'elles se renferment dans ce rôle de protectrices des établissemens particuliers, soit qu'elles s'attachent à des opérations d'une nature exceptionnelle, elles accroissent de leur activité et de leurs immenses ressources la puissance industrielle et la richesse du pays. A quelle distance ne sommes-nous pas de ce merveilleux développement!

IV.

En reconnaissant avec amertume notre infériorité à cet égard, beaucoup d'hommes, fort éclairés d'ailleurs, en ont conclu que l'association n'était pas dans nos mœurs, que le commerce français n'en avait pas l'instinct, qu'il en méconnaissait la puissance et n'en sentait pas le besoin. Étrange façon d'interpréter le génie d'un peuple! Et sur ce fondement, ils se sont pris à gourmander les commerçans et à s'ériger en docteurs pour les instruire. Ne

semble-t-il pas qu'au lieu de s'adresser au commerce pour lui prodiguer de fort inutiles leçons, on aurait dû se tourner vers ceux qui font les lois, pour les inviter, non pas à établir des sociétés, non pas même à favoriser l'esprit d'association par des encouragemens, soin superflu lorsque tant d'intérêts particuliers le provoquent, mais à lever les entraves ou les interdictions qui neutralisent à cet égard l'action de l'intérêt privé. Le commerce français a prouvé depuis long-temps qu'il ne serait inférieur en ce point à aucun autre, si on le laissait faire, et que, pour fonder toutes les institutions qui lui manquent, il n'a besoin que d'un peu de cette liberté dont jouissent les Anglais et les Américains.

Il ne faut pas d'ailleurs remonter bien haut pour établir une vérité dont les preuves ont éclaté sous nos yeux d'une manière si désastreuse. Tous ces abus, signalés naguère dans la formation et la conduite des sociétés en commandite par actions, qu'étaient-ils autre chose que des témoignages frappans, d'une part, de l'entraînement des capitaux vers les associations commerciales, de l'autre, des imperfections de la loi? Ils naissaient tous ou presque tous des efforts tentés par l'esprit d'association pour élargir le cadre d'un système où il se trouve mal à l'aise, pour secouer le joug d'une législation qui le comprime et qui l'étouffe. Est-ce l'esprit d'association qui manquait alors? Qu'on s'en souvienne, il se manifestait de toutes parts, il débordait partout; mais la loi le secondait mal, et tenait l'association captive malgré les mœurs. Aussi l'association faisait-elle effort pour se dégager, pour s'échapper des liens qui l'enserraient. Elle tournait la loi, elle la violentait, comme elle en était elle-même violentée; elle en tourmentait les dispositions et en faussait l'esprit pour la plier, autant qu'il était en elle, à ses convenances et à ses besoins. De cette lutte malheureuse entre l'esprit d'association cherchant à se donner carrière, et la loi qui le comprime, sont sortis, comme de leur source naturelle, tous les désordres dont on s'est plaint.

Ce qui doit frapper d'abord dans le tableau des évènemens de ces dernières années, c'est l'importance extraordinaire que les sociétés en commandite ont acquise, soit par leur nombre, hors de toute proportion avec celui des sociétés d'un autre genre, soit par la grandeur des entreprises qu'elles ont tentées. Si l'on a bien compris ce que nous avons dit précédemment sur la nature toute particulière de cette espèce de société, on a dû voir qu'elle n'était pas réservée à des destinées si hautes. Tel a été cependant l'entraînement vers cette forme particulière de l'association, qu'on a voulu l'appliquer à tout. Elle a tout abordé, tout envahi, et il n'y a pas d'entreprise si vaste qui ne soit tombée dans son domaine. D'où est venue cette prédominance presque exclusive de la commandite? On l'a déjà compris, de la nécessité. C'est que la société en nom collectif ne pouvant pas, en raison de ses exigences, se prêter aux agrégations nombreuses, et la société anonyme n'étant pas libre, la commandite est demeurée comme la seule porte ouverte à l'esprit d'association quand il s'est exercé en grand. Quiconque a voulu mettre en avant un projet d'une certaine importance réalisable par voie d'association, a dû

proposer la commandite, non pas comme la meilleure forme ou la plus convenable, mais comme la seule qu'il fût possible d'établir. Quiconque a voulu jouir, comme simple intéressé, des avantages que l'association promet, ou tenter les chances des grandes entreprises en y aventurant ses fonds, a dû s'adresser aux sociétés en commandite, non pas comme à celles qui offraient le plus de garanties, mais comme aux seules sociétés auxquelles les grandes entreprises semblaient appartenir. Fondateurs et actionnaires, tous se sont précipités comme à l'envi dans cette carrière unique, sans réflexion, sans examen, car l'examen est inutile où n'existe point la liberté du choix. Et voilà comment la commandite est devenue, contre sa nature, le mode presque universel de l'association commerciale.

On l'a dit avec raison, la plupart des sociétés en commandite formées dans ces derniers temps n'étaient autre chose que des sociétés anonymes déguisées, en ce sens du moins qu'elles usurpaient la place de ces dernières. Un homme sans consistance, sans aucun talent spécial, n'ayant ni établissement formé ni ressources pour en fonder un, se présentait : il réunissait autour de lui des bailleurs de fonds, et quand il était parvenu à former, avec leur appui, une société pourvue d'un capital considérable, il s'en constituait de son chef le directeur-gérant. D'autres fois, c'étaient les capitalistes eux-mêmes qui se réunissaient spontanément en vue d'une entreprise déterminée. Ils se cotisaient pour former le premier noyau d'un capital social, qu'ils travaillaient ensuite à compléter par l'adhésion d'autres actionnaires. Qui ne reconnaît dans ces deux cas tous les élémens générateurs de la société anonyme? Puisque les actionnaires avaient seuls concouru à la formation du capital social, ils étaient, malgré toutes les appellations contraires, les vrais fondateurs de la société; disons mieux, ils étaient la société elle-même. Le gérant, soit qu'il eût ouvert la liste des souscripteurs, soit qu'il n'eût été choisi qu'après coup, n'était, à tout prendre, qu'un rouage secondaire, facile à remplacer. Ce n'était pas en lui que la société résidait, puisqu'il aurait pu s'en retirer sans altérer en rien ses conditions d'existence; ce n'était pas sur lui que reposait l'avenir de l'entreprise, puisqu'il n'avait rien apporté qui fût essentiel à son succès. Les actionnaires étaient tout, avaient tout fait. C'était donc à eux seuls que l'autorité finale devait appartenir, tandis que le gérant, homme de leur choix, œuvre de leurs mains, ne pouvait prétendre qu'à exercer, sous leur contrôle, un pouvoir conditionnel, révocable et limité. Voilà pourtant dans quels cas on adoptait la forme de la société en commandite, et, par le seul fait de cette adoption, la masse des actionnaires, qui avait tout fait, se trouvait comme rejetée hors de son siége, pendant que le gérant, auquel la société ne devait rien, s'y installait en maître, investi désormais d'un pouvoir irrévocable, sans contrôle et sans limites.

C'était déjà un grand mal en soi que ce renversement. Nous n'avons garde de dire qu'il couvrait toujours des intentions coupables dans les gérans : on vient de voir, au contraire, qu'il était forcé dans l'état actuel de la législation

commerciale. Pourquoi la loi s'opposait-elle à l'établissement pur et simple de la société anonyme? Sans cela, pense-t-on que les actionnaires eussent été assez dépourvus de sens pour abdiquer tout pouvoir et se priver de toute garantie, quand il leur eût été si facile de se réserver l'un et l'autre? Les gérans eux-mêmes, fondateurs ou non, eussent-ils bien osé leur proposer une telle abdication? C'est donc à la loi et non aux hommes qu'il faut s'en prendre. Mais cette déviation des vrais principes n'en était pas moins par elle-même un abus grave, qui devait être encore par occasion le germe de beaucoup d'autres.

Supposons, et les cas n'en sont heureusement pas rares, une entière bonne foi dans les actionnaires et les gérans; alors même l'adoption contre nature de la forme commanditaire entraîne des inconvéniens de plus d'un genre.

Il peut arriver d'abord que l'homme choisi pour gérant, quoique irréprochable dans ses actes, soit incapable relativement aux opérations dont on le charge; car dans une entreprise naissante, et souvent d'un genre nouveau, comment s'assurer de l'infaillibilité d'un premier choix? N'y eût-il pas d'erreur, ce serait encore un mal que les intéressés fussent privés de leur droit de contrôle et d'élection. Il n'est guère d'homme si probe et si capable qui n'ait encore besoin d'être surveillé et tenu en haleine quand il gère les intérêts des autres; car la probité elle-même se relâche, et l'homme capable, que nul aiguillon ne presse, oublie souvent de mettre en œuvre ses moyens. Dans les sociétés anonymes, les directeurs, dominés par l'autorité suprême du corps des actionnaires, sont contenus par elle : leurs actes sont soumis à une surveillance active, et la crainte toujours présente d'une destitution possible est cet aiguillon nécessaire. Quoi de semblable dans les sociétés en commandite? On peut bien y exercer aussi une surveillance nominale et instituer bruyamment des conseils à cet effet : c'est même ce qui se pratique dans la plupart des cas; mais où est l'autorité de ces conseils? A moins qu'il ne se commette dans la gestion des actes vraiment coupables et justiciables des tribunaux, circonstance que nous n'admettons pas ici, ils n'ont rien qu'un droit stérile de remontrance : toute leur bonne volonté échoue contre le pouvoir illimité et irrévocable du gérant. Qu'est-ce qu'une surveillance ainsi dépourvue de sanction?

On comprend bien qu'il n'en serait pas ainsi dans les commandites formées suivant les vrais principes, puisqu'au fond ce qui en fait le caractère propre, c'est d'abord que le chef y ait une capacité toute spéciale ou dès long-temps éprouvée, et, en second lieu, que l'entreprise lui appartienne et qu'il y soit toujours le premier et le plus fort intéressé. De cette situation naissent des garanties naturelles qui peuvent dispenser des autres. Mais, dans ces commandites bâtardes, comme nous en avons vu s'établir un si grand nombre dans ces dernières années, une gestion négligée ou malhabile est un accident ordinaire et presque fatal.

Cependant, par une autre conséquence du même fait, cette gestion mauvaise sera toujours plus chèrement rétribuée. Il n'est guère possible en effet

de réduire le gérant d'une commandite au traitement modeste du directeur d'une société anonyme. Ce dernier, n'étant qu'un mandataire élu, un fonctionnaire révocable, assujetti au contrôle direct ou indirect de ses commettans, devra se contenter d'un traitement en rapport avec sa condition. Comme il ne représente pas la société, qu'il ne lui donne point son nom, que sa responsabilité personnelle n'est point engagée, il ne donne à la société que sa gestion : aussi tout ce qu'on doit rétribuer en lui, c'est son activité et son intelligence. Pour le gérant d'une commandite, il y a d'autres circonstances à considérer. Mettons à part les exagérations monstrueuses que certains gérans se sont permises dans la fixation de leurs propres traitemens; laissons aussi les fraudes évidentes dont quelques autres se sont rendus coupables : il est clair que le gérant d'une commandite a d'autres droits que le directeur d'une société anonyme. Puisqu'il est investi d'une sorte d'omnipotence, il faut bien que son traitement soit en rapport avec l'autorité supérieure qu'il exerce. Il représente d'ailleurs la société, il lui donne son nom, elle se personnifie en lui, et toutes les facultés sociales deviennent en quelque sorte les siennes. Peut-il, dans une telle condition, se contenter du traitement qu'on ferait à un fonctionnaire contrôlé et révocable? Serait-il même raisonnable de vouloir l'y renfermer? Il est très vrai, d'ailleurs, que le gérant d'une commandite mérite un traitement plus fort, car sa responsabilité personnelle est engagée. Nous savons bien que dans le plus grand nombre des cas cette responsabilité est illusoire, la position du gérant n'offrant aucune garantie de solvabilité, surtout relativement à la grandeur de l'entreprise dont il se charge. Cette responsabilité n'est qu'une sorte de mensonge imposé par la loi; elle n'ajoute rien au crédit de la société, elle n'est qu'une garantie trompeuse et vaine pour ceux qui traitent avec elle : elle ne profite donc à personne, ni aux associés, ni aux tiers; mais en est-elle moins un fardeau pour celui qui l'accepte? Pour être inutile à tout le monde, elle n'en pèse pas moins sur celui qui s'en charge, et d'autant plus lourdement qu'elle est moins en rapport avec ses moyens. Elle l'enveloppe, elle l'écrase, elle anéantit ses ressources personnelles dans le présent, et menace d'engager indéfiniment son avenir : situation fausse qu'une loi vicieuse engendre, où les dépenses sont prodiguées sans but, et les sacrifices consommés sans fruit. Oui, il y a là un sacrifice, inutile sans doute, mais pénible, et qui demande compensation. Que ce sacrifice profite ou non à ceux qui l'exigent, il doit être payé à celui qui le consomme, et il doit être payé, non en raison de ce qu'il vaut, mais en raison de ce qu'il coûte, c'est-à-dire très chèrement.

A ces motifs nous pourrions en ajouter bien d'autres, comme, par exemple, la nécessité d'intéresser fortement au succès d'une entreprise celui qui en porte les destinées entre ses mains; mais il est inutile d'insister. Ainsi s'explique dans une certaine mesure l'exagération des avantages attribués aux gérans dans la plupart des sociétés que l'on a vues : concessions gratuites d'actions sous le nom d'*actions industrielles,* traitemens exorbitans, prélèvemens, primes, etc., toutes conditions fort onéreuses pour les sociétés, et

qui tendaient singulièrement à compromettre le succès des entreprises les mieux conçues. Tels sont les résultats naturels, inévitables, de la substitution de la commandite à la société anonyme.

Tout cela cependant ne se rapporte encore qu'aux sociétés loyalement formées, loyalement conduites. C'est bien pis quand on considère les fraudes dont cette substitution forcée est devenue l'occasion. Il est facile de comprendre combien la situation particulière où se trouve placé le gérant d'une commandite est favorable aux coups de main, et combien, soit avant, soit après la constitution de la société, elle se prête aux manœuvres coupables des intrigans et des fripons. Comme il est de la nature de cette société que le gérant s'établisse en appelant autour de lui, non de vrais associés, mais des bailleurs de fonds, il reste maître de régler d'avance et sans le concours d'aucun des futurs intéressés, toutes les conditions de l'entreprise. Il rédige seul, et d'après ses convenances personnelles, les clauses de l'acte social. Cet acte est déjà dressé, la société est constituée, et les parts sont fixées, quand on fait appel aux sociétaires. Ainsi le veut la loi elle-même, qui, dans les commandites, ne reconnaît d'autorité et d'existence légale qu'aux seuls gérans. Quand les actionnaires viennent apporter leur souscription, il ne leur reste donc plus qu'à adhérer passivement à un acte rédigé sans eux, et dont souvent il ne connaissent même pas la teneur. C'est ainsi qu'ils sont, dès le début, à la merci de ceux qui les appellent, et cette situation se prolonge à peu près dans les mêmes termes durant toute l'existence de la société.

Nous n'essaierons pas de tracer le tableau des désordres qu'une telle situation a enfantés. Assez d'autres se sont appesantis sur ce triste sujet, et le public n'a été que trop bien édifié à cet égard. Il nous suffit d'avoir fait remonter ces abus à leur véritable source. C'est ainsi que la loi, par un système fâcheux de formalités et de restrictions mal entendues, supprimant parmi nous l'usage loyal et fécond de l'association en grand, n'y a laissé de place que pour l'abus.

Pour mieux faire comprendre la vérité des observations qui précèdent, qu'on nous permette de nous autoriser de l'exemple d'un pays voisin. C'est en suivant une route bien différente de la nôtre que l'Angleterre s'est placée si loin de nous, quant aux progrès de l'association commerciale. Examinons donc son système. On verra que, s'il n'est pas sans défauts, il est du moins exempt de ceux que nous venons de signaler.

V.

Il est toujours utile de comparer entre elles les législations de deux peuples sur des matières semblables, et ces rapprochemens sont particulièrement instructifs quand on compare aux lois de son pays celles d'un pays mieux partagé. Mais il faut, dans les comparaisons de ce genre, ne pas se laisser abuser par des analogies trompeuses. Trop souvent, en étudiant une législa-

tion étrangère sous l'influence des préjugés de son pays, on y saisit au hasard quelques dispositions saillantes dont on a vu chez soi les analogues, et rajustant, coordonnant ou développant ces données incomplètes suivant des systèmes préconçus, on en forme un ensemble tout imaginaire, sur lequel on se règle aveuglément. Des comparaisons ainsi faites égarent plutôt qu'elles n'éclairent : loin d'ébranler les principes faux qui se sont introduits dans les lois, elles ne tendent qu'à les raffermir par l'autorité de l'exemple; quelquefois même elles obscurcissent ou défigurent jusqu'aux notions justes qui avaient prévalu d'abord. Tel a été, selon nous, le résultat des rapprochemens faits en divers temps entre les législations de la France et de l'Angleterre sur les sociétés commerciales.

Jugeant le système anglais avec les idées françaises, on se l'est représenté, à l'aide de quelques indications vagues et générales, comme une sorte de contre-partie du nôtre, où seraient reproduites les formes de sociétés que nous connaissons, moins la commandite : d'où l'on a conclu, assez logiquement d'ailleurs, que si l'on supprimait en France la commandite, on ne ferait qu'égaliser les choses entre les deux pays et ramener les deux systèmes à des termes identiques. Et en effet, c'est en se fondant sur une semblable hypothèse qu'en 1838 un ministre français, proposant aux chambres l'abolition complète des commandites par actions, a pu prétendre que l'adoption d'une telle mesure laisserait encore la France mieux partagée qu'aucun autre pays voisin, que l'Angleterre elle-même, puisqu'il lui resterait toutes les formes de sociétés admises dans ce pays, plus la commandite ordinaire, qu'il n'admet pas. Étrange erreur, que le plus simple examen des faits les plus vulgaires, les mieux connus, aurait suffi pour dissiper.

Supprimez en France la commandite par actions, que restera-t-il de l'association en grand? Rien, qu'un petit nombre de sociétés anonymes dont la propagation est nécessairement bornée, comme on l'a vu, par les conditions rigoureuses de leur formation. Avec la commandite périt tout l'espoir des grandes entreprises, car elle seule parmi nous joint à l'avantage d'une formation libre celui de pouvoir s'étendre sur une large échelle. Au contraire, dans l'état actuel de sa législation, l'Angleterre possède, et tout le monde le sait, outre les sociétés incorporées que l'on peut comparer, si l'on veut, à nos sociétés anonymes, un nombre prodigieux de compagnies par actions, aussi imposantes par le nombre de leurs membres que par l'importance de leurs capitaux, et qui ne relèvent en rien de l'autorité publique. En présence de ces faits, si bien connus, l'hypothèse admise tombe d'elle-même. Un examen plus attentif montrera jusqu'à quel point on s'était abusé.

C'est bien vainement qu'on chercherait dans la législation anglaise quelque chose qui ressemble à notre division des sociétés en trois espèces. Il faut se persuader que c'est là une conception toute française dont l'Angleterre n'a pas d'idée. En général, il n'entre pas dans la pensée du législateur anglais de ramener les transactions particulières à des classifications systématiques, encore moins de les soumettre d'avance à des formules invariablement dé-

terminées. Il n'a pas cette sorte de prévoyance qui fait tracer le cercle où l'industrie particulière devra se mouvoir, qui règle tous ses pas avec mesure et pose irrévocablement la borne où elle s'arrêtera. Quelles que soient ses imperfections, et elle en a beaucoup, la loi anglaise est sage en cela qu'elle laisse quelque chose à faire au génie de l'homme. Elle respecte trop d'ailleurs la liberté naturelle des conventions pour intervenir si directement entre des contractans et leur dicter d'avance les conditions et la formule du contrat. Aussi ne trouverait-on nulle part dans la loi anglaise qu'elle reconnaît telle espèce de société ou telle forme de l'association plutôt que telle autre : elle les reconnaît toutes et n'en prévoit aucune, disposée qu'elle est à accepter toutes les combinaisons qu'il plaira au génie industriel d'enfanter, pourvu qu'elles n'aient rien de contraire à l'ordre et qu'elles ne soient pas en elles-mêmes destructives des droits des tiers.

Il est pourtant vrai que les sociétés anglaises se partagent en deux classes profondément distinctes, les sociétés ordinaires et les sociétés incorporées; mais cette distinction a un tout autre sens que celui que nous lui attribuons en jugeant par analogie avec le système français. Ce ne sont plus ici des formes particulières de l'association, car la société ordinaire n'a pas de forme invariable; ce sont des institutions d'un ordre différent. Ce qui établit entre elles une distinction fondamentale, c'est que les unes, les sociétés ordinaires, sont régies par la loi commerciale ou civile et tombent dans le domaine du droit privé, tandis que les autres ne relèvent que de l'autorité souveraine dont elles émanent, et se placent dans la sphère élevée du droit public.

En France, où le sol a été en quelque sorte nivelé par la révolution, où toutes les traces des institutions anciennes sont effacées, il n'y a plus guère qu'une seule loi, un seul droit : c'est la loi commune et le droit commun. Le droit public a disparu avec les institutions publiques. Ce mot même de droit public n'aurait plus de sens ni de valeur pour nous, si un droit public nouveau ne s'était formé dans la sphère constitutionnelle. Désormais c'est là seulement qu'on le retrouve. En Angleterre, au contraire, où un grand nombre d'institutions, débris des âges précédens, se sont perpétuées jusqu'à nos jours, on connaît encore un droit public fort complexe, qui n'est pas renfermé dans la sphère constitutionnelle, mais s'étend à toutes ces institutions de second ordre répandues sur la surface du sol. Il comprend en général tout ce qui a un caractère ou une valeur politique, tout ce qui échappe au droit commun, tout ce qui ne tombe pas sous le coup immédiat de la loi civile, depuis le roi et le parlement jusqu'aux corporations municipales et aux marguilliers des paroisses. C'est à lui que se rapportent même presque tous les priviléges; car les priviléges ne sont pas toujours, en Angleterre comme en France, de simples exceptions au droit commun, elles y revêtent ordinairement le caractère d'institutions, et se rattachent par là à l'ensemble des faits que le droit public embrasse. C'est dans ce même ordre de faits que rentrent les sociétés incorporées. On comprend dès-lors qu'elles sont moins des sociétés commerciales que des institutions publiques.

Quant aux sociétés ordinaires, elles sont commerciales dans l'acception étroite du mot, c'est-à-dire qu'elles ne jouissent d'aucun privilége, et sont en tout régies par la loi commune. Voilà ce qui les distingue des autres. On les appelle ordinaires par opposition aux sociétés incorporées, qui ont en effet un caractère extraordinaire, exceptionnel; mais cette dénomination n'a rien de spécial ni de restrictif, comme celles que notre code emploie. Elle ne s'applique pas à une forme particulière et déterminée de l'association; elle comprend toutes les associations, de quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, qui se contractent entre particuliers sous l'empire du droit commun.

Laissons à part les sociétés incorporées, dont nous aurions trop à dire. Par leur forme aussi bien que par l'irresponsabilité de leurs membres, elles ressemblent à nos sociétés anonymes; mais par le principe dont elles dérivent, par les priviléges dont elles jouissent, par l'autorité particulière dont elles sont généralement revêtues, et plus encore par la nature des institutions auxquelles elles se rattachent, elles se rangent évidemment dans une sphère plus haute. C'est à ce titre d'institutions publiques, et non comme sociétés commerciales, qu'elles relèvent du souverain dont elles émanent. Au reste, sans tenir compte de ces établissemens d'une nature exceptionnelle, nous allons voir que les sociétés ordinaires constituent à elles seules un système complet.

Rien de plus simple que la loi qui les concerne. Bien différente de la nôtre, qui classe les diverses espèces de sociétés, qui les définit, qui les distingue, en établissant pour chacune d'elles un régime particulier et des formalités sans nombre, la loi anglaise ne distingue pas, et n'a pour l'association en général qu'un régime uniforme, dégagé d'ailleurs de toute complication. Telle est même la simplicité de cette loi, qu'elle échappe pour ainsi dire à l'analyse; aussi ne peut-on guère la développer et la commenter que par opposition à une autre plus complexe.

A proprement parler, il n'y a point en Angleterre de loi sur les sociétés commerciales. L'association y est considérée comme un contrat libre de sa nature, et dont il n'appartient pas au législateur de déterminer les formes et les conditions. Régime étrange par rapport à nous, qui sommes habitués à ne marcher dans les voies de l'association que sur les pas du législateur, toujours dirigés ou contenus par des dispositions expresses. Et pourtant nous en voyons une image, image un peu affaiblie, mais assez fidèle, dans le régime de nos sociétés en participation, qui jouissent aussi d'une liberté entière, sans qu'il en résulte, à notre connaissance, aucun désordre appréciable.

En Angleterre, une société est formée et constituée aussitôt que les parties contractantes sont d'accord. Leur consentement mutuel, de quelque manière qu'il soit exprimé, suffit. Dès l'instant que deux ou plusieurs hommes se sont entendus ou de vive voix ou par écrit, que les conditions de l'association sont réglées entre eux, les parts convenues et la marche arrêtée, tout est dit, et la société chemine. Libre aux contractans de constater l'association par un acte régulier, afin d'éviter toute surprise ou toute contestation à l'avenir, mais ce n'est pas une obligation que la loi leur impose. Aucune nécessité d'ailleurs

d'exposer les noms des associés aux regards du public, ni de proclamer les conditions ou même l'existence du contrat. Si les parties jugent qu'il soit utile à leurs intérêts de s'associer pour ainsi dire à ciel ouvert, et de confondre leurs noms dans une publicité commune, pour s'appuyer sur leurs crédits réunis, c'est leur affaire, et nul doute que, dans un grand nombre de cas, cette publicité ne soit recherchée par les associés eux-mêmes comme un moyen d'accroître la puissance de leur maison; mais, comme cette publicité est toute volontaire, rien n'empêche d'y renoncer, quand les intérêts ou les positions sont autres. Aussi un grand nombre de sociétés anglaises, formées sans éclat et sans bruit, demeurent-elles ignorées durant tout le cours de leur existence.

Établies sans formalités et sans frais, elles se constatent aussi par des procédés fort simples. Toutes les preuves sont admises en justice pour établir leur existence, depuis l'acte dressé par un officier public, jusqu'à la correspondance, les livres et le témoignage verbal. C'est, du reste, une remarque à faire au sujet de la loi anglaise, qu'elle laisse communément aux particuliers, surtout en matière commerciale, la faculté de prouver comme ils l'entendent les vérités qu'il leur importe d'établir. Pourvu qu'un fait soit reconnu, elle ne dispute pas sur la manière, et ne lui demande pas comment il a fait pour se produire; bien différente en cela de la loi française, qui exige toujours, à moins qu'il ne s'agisse d'affaires d'une importance minime, des actes formels et régulièrement dressés.

Mêmes facilités en ce qui concerne la division du capital des sociétés en actions. En France, cette division est permise pour les sociétés anonymes et en commandite, et par cela même elle est implicitement interdite à la société en nom collectif; c'est une concession dont la loi limite l'étendue. En Angleterre, cette division est indistinctement permise dans tous les cas. Pour mieux dire, elle n'est pas permise, car la loi n'a rien prévu à cet égard; elle est considérée comme l'exercice d'une faculté naturelle qui n'a pas besoin d'être écrite, et qui dérive de la seule faculté de s'associer. Dès l'instant, en effet, que plusieurs hommes s'unissent régulièrement pour une affaire commune, il faut bien qu'ils déterminent entre eux la part d'intérêt de chacun et qu'ils établissent entre ces parts une proportion quelconque. Voilà une division du capital. De là à la division en actions, il n'y a qu'un pas, et aucun principe de droit ne marque l'intervalle. Pourquoi, par exemple, au lieu de recevoir les mises inégales, irrégulières, qu'il plairait à chaque associé d'apporter, n'aurait-on pas le droit d'établir *à priori* une division régulière du capital, en le fractionnant d'avance en parties aliquotes, dont chacun serait libre ensuite de prendre le nombre qu'il voudrait? Ce n'est qu'une autre manière d'arriver au même résultat, mais en établissant mieux la proportion des mises. Toute la différence est que la division en actions est plus commode en ce qu'elle permet de saisir d'un coup d'œil le rapport des mises entre elles et de chacune d'elles avec le tout. Cette considération n'est pas d'une médiocre importance, surtout quand on s'adresse à tout le monde, et qu'on veut admettre

un grand nombre d'associés : on abrège le travail de l'administration, on simplifie les relations des associés, on régularise le partage des bénéfices, on facilite enfin la transmission des parts; mais quels que soient les avantages qu'il offre, on ne comprend pas sur quel fondement la loi peut interdire aux sociétés un procédé si naturel.

Au fond, le système des actions n'est rien que l'adoption d'une unité dans la formation d'un capital social considérable. Il y a, dans les associations, des avantages analogues à ceux de l'adoption d'une unité pour les mesures quelconques, du mètre pour les distances, du kilogramme pour les poids, du franc pour les monnaies. Inutile là où il ne se rencontre qu'un petit nombre d'intéressés, il est presque indispensable pour les sociétés vastes. Mais qui ne comprend que dans un fait de ce genre la loi n'a rien à voir? C'est ce qu'a pensé fort sagement le législateur anglais. Aussi n'a-t-il établi aucune disposition particulière pour les sociétés par actions, ne les considérant que comme une extension naturelle des autres. Que si quelques mesures ont été en divers temps prises à leur égard, ce sont plutôt des règlemens d'administration publique que des lois, et elles sont motivées moins par l'adoption du système des actions que par le nombre des sociétaires.

Sans doute il reste à résoudre, relativement aux actions des sociétés, quelques questions d'un autre ordre, par exemple, en ce qui concerne les titres qui les représentent et le mode de transmission de ces titres : la plus importante est celle de savoir si les titres seront nominatifs ou au porteur; mais cette question ne touche pas au fond du système des actions. Si elle était jamais soulevée, nous croirions pouvoir établir que le meilleur parti à prendre, c'est de laisser aux sociétés commerciales toutes les facilités possibles à cet égard, en s'attachant seulement à réprimer les fraudes s'il en existe.

Autant la loi anglaise est facile quant à la forme, autant elle est rigoureuse dans le fond, au moins pour ce qui concerne les obligations des associés à l'égard des tiers. En cela, comme en tout le reste, il n'y a qu'un seul principe applicable aux sociétés en général : c'est le principe de la responsabilité indéfinie et de la solidarité absolue de tous les membres. Dès l'instant qu'un homme a pris part comme associé aux bénéfices d'une entreprise, il est indéfiniment engagé, sur sa personne et sur ses biens, au paiement de toutes les dettes que l'association a contractées. Que sa participation aux bénéfices ait été, comme son apport, limité par l'acte social, peu importe; qu'il se soit abstenu de prendre une part active aux opérations de la société, que son nom soit même demeuré inconnu aux tiers : tout cela ne peut l'affranchir de l'obligation rigoureuse que la loi lui impose. Si on lui prouve, ou par des actes, ou seulement par des témoignages verbaux, par la production des livres ou de la correspondance, qu'il a pris une part quelconque aux bénéfices, il suffit : sa personne et ses biens sont indéfiniment engagés.

Ici la loi anglaise nous semble non-seulement rigoureuse, mais injuste. Elle viole, selon nous, un des principes élémentaires du droit, qui veut que

nul ne soit tenu au-delà de ses engagemens. Quand la loi française a déclaré que, dans le cas de la société en commandite, par exemple, le commanditaire ne serait engagé que jusqu'à concurrence de sa mise convenue, elle n'a pas créé, quoi qu'on en dise, une exception favorable; elle n'a fait qu'une juste application des principes. Que fait le commanditaire? Il promet le versement d'une certaine somme dans la société; mais il ne s'engage, ni moralement, ni matériellement, à rien de plus : à quel titre le fera-t-on contribuer au delà de cet apport? On peut dire de lui que, sa participation dans les bénéfices étant limitée, sa contribution dans les pertes doit l'être aussi, et ce raisonnement est juste; mais il y a une raison plus décisive; c'est qu'il n'a rien promis que son apport, et que les tiers n'ont aucun titre, aucun droit, pour exiger de lui rien au-delà de ses promesses. Encore si, tout en limitant sa mise, il avait apporté son nom dans la société, s'il s'était mêlé activement de la gestion des affaires, s'il avait administré, les tiers pourraient alléguer du moins que c'est sur l'autorité de son nom qu'ils ont traité avec la société, que sa fortune et son crédit ont provoqué leur confiance : on pourrait concevoir alors qu'ils prétendissent exercer leur recours sur lui; c'est ainsi que dans le système français la responsabilité indéfinie est encourue par le commanditaire qui administre. Mais, quand il s'est tenu en dehors de la gestion, que son crédit n'a pas été mis en jeu, ni son nom prononcé, exiger de lui plus que sa mise, et surtout le charger d'une responsabilité indéfinie, c'est une révoltante iniquité. Rendons justice à la loi française, elle l'emporte ici de beaucoup sur celle des Anglais. En général, tel est le mérite de notre législation, que les principes de l'équité et du droit y sont mieux observés que partout ailleurs. Elle serait la première législation du monde, si les attributs de l'autorité publique y étaient aussi bien limités et définis que les droits des particuliers, si elle était mieux ordonnée pour la pratique des affaires, si enfin l'abus de la forme n'y venait trop souvent étouffer le droit.

Tel est, dans ses parties essentielles, le système de la loi anglaise : on peut le résumer ainsi. L'association est un contrat libre de sa nature; c'est aux parties intéressées qu'il appartient d'en régler entre elles les conditions; la loi n'intervenant que dans le cas de fraude et de lésion, ou pour protéger la morale et l'ordre public. Point de forme prévue ni prescrite, point d'entraves, quant à la division du capital; point de limites quant au nombre des associés. La loi se borne à réserver les droits des tiers : elle les établit suivant un principe rigoureux, absolu, souvent injuste; mais cette rigueur est adoucie dans la pratique, en ce qu'elle n'est accompagnée d'aucune de ces mesures préventives qu'on a jugé nécessaires en France pour en assurer l'effet. C'est aux tiers à faire valoir leurs droits par les moyens ordinaires, la loi ne leur interdisant d'ailleurs l'emploi d'aucune preuve morale ni matérielle. Reste à voir quels sont les résultats de ce système dans l'application.

On croit assez généralement en France que la condition de la solidarité ou de la responsabilité indéfinie de tous les membres ne permet que la formation d'une seule espèce de société, celle que le code appelle société en nom

collectif, et qu'elle est particulièrement exclusive de la forme commanditaire. C'est un préjugé du sol, dont le plus simple raisonnement fera justice, et que l'exemple de l'Angleterre doit achever de dissiper.

La condition de la responsabilité indéfinie imposée à tous les membres d'une société n'a d'effet qu'à l'égard des tiers, et ne peut être invoquée que par eux. Encore les tiers même ne peuvent-ils s'en prévaloir que dans un seul cas, celui d'une dissolution de la société par suite d'insolvabilité et de ruine : jusque-là, c'est la société elle-même qui répond de ses engagemens à la décharge de ses membres. Cette condition éventuelle ne saurait donc empêcher les associés de faire entre eux telle condition qu'il leur plaît : de limiter la mise de chacun, ainsi que sa participation aux bénéfices; d'exclure le plus grand nombre de toute intervention directe dans la gestion des affaires communes, en confiant à un, deux, trois, d'entre eux, la direction exclusive et le dépôt de la signature sociale; d'abandonner même cette gestion à des mandataires élus par la masse, associés ou non associés; en un mot, de donner à l'association telle forme extérieure qu'il leur convient de choisir. Que le principe de la solidarité soit un jour invoqué par les tiers, si la société vient par malheur à faillir, à la bonne heure; mais, en attendant, elle peut toujours se constituer de la manière qui s'accorde le mieux avec les vues ou les intérêts de tous.

Ajoutons à cela que l'accident d'une faillite peut être jusqu'à un certain point conjuré par les conventions des parties. Il suffit, pour cela, de stipuler que la société se dissoudra et se liquidera avant que son passif absorbe son actif. Ce n'est pas que cette précaution soit toujours infaillible; mais il est incontestable qu'avec un peu d'attention on peut en assurer l'effet dans le plus grand nombre des cas. A l'aide d'une semblable clause fort en usage en Angleterre, le principe de la solidarité est en quelque sorte neutralisé, la responsabilité des associés est mise à couvert, et dès-lors on ne voit plus à quelle forme une telle association ne pourrait prétendre, ni quelle sorte de combinaison lui serait interdite.

Rien de plus facile d'abord que de former sous l'empire de cette loi une société commanditaire. Ainsi, un homme placé à la tête d'une entreprise commerciale, qu'il veut étendre par l'accession de capitaux étrangers, s'adresse à des capitalistes ou bien à d'autres commerçans, et les engage à prendre un intérêt dans son exploitation. S'il leur proposait d'entrer avec lui dans une intime communauté d'affaires, de lui prêter leur crédit et leur nom, de concourir activement à la direction de l'entreprise, ce serait une société en nom collectif qu'il fonderait; mais non : tout ce qu'il leur demande, c'est de mettre à sa disposition un capital déterminé, en retour de quoi il les fera jouir d'une part proportionnelle des bénéfices. Lui seul demeurera chargé de la gestion, lui seul sera connu des créanciers et du public : les autres ne seront, dans l'acception commerciale du mot, que les bailleurs de fonds. Peut-on voir autre chose en cela qu'une véritable commandite? N'est-ce pas la même manière de procéder? Les positions ne sont-elles pas

semblables, sauf la condition de la solidarité, qui n'a pas d'effet quant à présent? De telles associations sont fort communes en Angleterre; car, si la responsabilité éventuelle qui menace les bailleurs de fonds est à certains égards un obstacle, à d'autres égards la facilité des contrats, facilité qui s'accorde si bien avec les habitudes du commerce, est un puissant encouragement à les former. Les simples bailleurs de fonds s'appellent en Angleterre *associés dormans* (*sleeping partners*), terme pour le moins aussi expressif que celui de commanditaire, et qui a l'avantage d'être clair pour tout le monde, tandis que celui-ci n'a d'autre sens dans notre langue que celui que la loi lui prête.

Pour fonder une société anonyme, le procédé est aussi simple. Un certain nombre de négocians ou de capitalistes se rapprochent, se concertent et s'entendent, pour concourir à l'exécution d'une entreprise. Ils contribuent, chacun selon ses convenances ou ses moyens, à créer un capital social. Puis ce capital constitué, et c'est là ce qui caractérise vraiment la société anonyme, on en confie l'administration à des mandataires élus, et la société, au lieu de porter le nom de ses gérans, est désignée par l'objet de l'entreprise. Il arrive presque toujours en Angleterre que les gérans ou directeurs de ces sociétés, ainsi que la plupart des fonctionnaires, sont choisis parmi les actionnaires, et même parmi les plus forts intéressés; mais cette préférence n'a rien d'obligatoire : elle est inspirée à la masse par le désir bien naturel de se donner une garantie de plus d'une bonne gestion. En général, les mandataires élus sont révocables, quoiqu'il arrive souvent aussi que, la société une fois constituée, la masse perde son droit d'élection, que tout le pouvoir se concentre dans le corps des fonctionnaires, et que ce corps se renouvelle lui-même. Mais ici encore, ce n'est pas la loi qui limite les pouvoirs de la masse, c'est l'acte social, lequel tient lieu de loi pour tous les contractans. Que manque-t-il à des sociétés ainsi faites pour se placer au même rang que nos sociétés anonymes? Elles sont connues en Angleterre sous le nom de *joint stock companies,* qui peut se traduire par celui de *sociétés à fonds réunis,* et ce nom même en dit assez. Il conviendrait fort bien à nos sociétés anonymes, qui ne sont vraiment que des associations de capitaux; il conviendrait même aux sociétés incorporées de l'Angleterre, si ces dernières ne devaient tirer leur nom du caractère semi-politique que la loi leur attribue. C'est que les sociétés anonymes, les sociétés incorporées, et les *joint stock companies,* avec quelques priviléges de plus ou de moins, ne sont en effet qu'une même forme de l'association, tant il est vrai que la condition de la solidarité n'altère pas nécessairement la nature des combinaisons sociales.

On voit donc que, sous l'empire de sa législation actuelle, l'Angleterre pratique, avec une facilité inconnue parmi nous, toutes les formes possibles de l'association. Sans compter les sociétés incorporées, plus nombreuses et généralement plus puissantes que nos sociétés anonymes (1), elle trouve,

(1) Le nombre des sociétés incorporées, instituées dans la seule vue des travaux d'utilité publique, était, au commencement de 1836, de 83 pour la navigation des

dans l'ordre de ses sociétés ordinaires, tous les élémens que nous possédons, avec la liberté de plus. Les trois espèces de sociétés reconnues par la loi française y sont également en usage, et s'y établissent sans aucune intervention de l'autorité publique. Ajoutons que, créées sans formalités et sans frais, elles y sont toujours d'un enfantement facile. Faut-il s'étonner après cela de voir le principe de l'association porté dans ce pays à un degré de développement que nous sommes si loin d'atteindre?

VI.

Revenons maintenant à cette obligation d'une autorisation préalable que la loi française impose aux sociétés anonymes. Nous avons vu quelles sont les funestes conséquences de cette réserve : il nous reste à en apprécier les motifs.

Quand on raisonne aujourd'hui sur l'esprit et le but de cette disposition, on suppose généralement qu'elle a été dictée par cette considération, que la société anonyme n'offre pas aux tiers la garantie d'une responsabilité personnelle. Il ne paraît pas cependant, à lire les discussions qui ont précédé l'adoption du code, que cette considération soit entrée pour rien dans la pensée du législateur.

Les vrais motifs qui l'ont déterminé sont, en premier lieu, que cette forme d'association était nouvelle ; en second lieu, que la fraude pouvait se glisser dans l'émission des actions, et enfin qu'il ne fallait pas traiter les sociétés anonymes en général mieux qu'on n'avait traité les banques.

Ce n'est pas la première fois que la nouveauté d'une institution, commerciale ou autre, a servi d'argument contre elle. Quand une institution date d'une époque fort reculée, et qu'elle a pour elle la sanction du temps, quelle qu'elle soit, le législateur la protége ou la tolère : il suffit qu'il la trouve établie et consacrée par une possession immémoriale, pour qu'il se montre à son égard protecteur et bienveillant. A défaut de mérites et d'avantages réels, il respecte en elle ces vieux titres et ces droits acquis. Au contraire, les institutions plus modernes, et surtout celles qui viennent de naître, lui paraissent suspectes par leur nouveauté même. Il se met en défiance contre elles, s'exa-

fleuves, de 121 pour les canaux et de 80 pour les chemins de fer, ce qui constitue un nombre total déjà supérieur à celui des sociétés anonymes qui existaient en France dans le même temps. Que sera-ce si l'on y ajoute tant d'autres compagnies instituées pour des objets spéciaux, comme la banque de Londres, la compagnie des Indes orientales, celle de la mer du Sud, la société pour la manufacture des glaces, la fameuse *Trinity house corporation*, qui a pour objet le perfectionnement de la navigation maritime, les compagnies des docks, les sociétés d'assurance, etc.?

Quant aux compagnies de banque, elles sont toutes, excepté celle de Londres et trois en Écosse, instituées librement en *joint stock companies*.

gérant leurs inconvéniens, ne se donnant guère la peine d'apprécier leurs avantages, et, s'il ne les proscrit pas tout d'abord, il les étouffe du moins sous le poids des garanties qu'il leur impose. Tel a été le sort de ces admirables institutions de banques, merveilles commerciales des temps modernes; tel est encore celui des sociétés anonymes. Combien d'autres innovations qui partagent le même sort, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral! C'est qu'en effet il est dans la nature des pouvoirs politiques de résister aux progrès que le cours des temps amène : un peu plus, un peu moins, selon que la société qui les entoure agit plus ou moins fortement sur eux, ils se montrent imbus de l'esprit stationnaire ou rétrograde, toujours moins prompts à seconder les espérances de l'avenir qu'à s'attacher aux ombres du passé. Aussi tout ce qu'on peut attendre d'un gouvernement, c'est qu'après avoir assuré l'ordre et la justice, après avoir protégé les droits et garanti la sécurité de tous, service immense et le seul peut-être qu'un gouvernement soit appelé à rendre, il observe le mouvement de la société en le réglant; qu'il accepte les progrès à mesure qu'ils s'accomplissent, et qu'il s'efforce d'y conformer les lois.

C'est cette antipathie naturelle du pouvoir pour l'innovation et le progres qui est la principale cause de la rigueur dont il s'est armé contre les sociétés anonymes. La nouveauté de l'institution, tel a été son tort principal, pour ne pas dire unique. Nous allons voir, en effet, que les raisons que l'on invoquait autrefois, et celles que l'on allègue encore aujourd'hui, pour justifier leur asservissement, ne soutiennent pas l'examen.

La société anonyme, disaient les auteurs du code, pouvait donner lieu à beaucoup de fraudes dans l'émission des actions, c'est-à-dire apparemment qu'on aurait pu, dans certains cas, émettre sous ce titre d'actions des valeurs mal assurées ou qui n'auraient pas eu une origine sérieuse. Rien de plus juste. Mais quel est donc l'établissement commercial sur lequel il n'y ait pas les mêmes craintes à concevoir? Quel est celui dans lequel on ne trouvera pas les mêmes facilités pour émettre des valeurs suspectes, soit actions, soit toutes autres? En y regardant de près, on verra même que l'abus est bien plus facile à prévenir ou à réprimer dans une société vaste, dont les actes sont plus aisément connus, que dans les établissemens particuliers, qui échappent par leur exiguité aux regards du public, et dont les opérations, toujours enveloppées de ténèbres, se dérobent même à l'action de la loi. Les billets, par exemple, que des commerçans émettent, soit contre des marchandises, soit contre de l'argent, ne peuvent-ils pas être aussi des valeurs suspectes? Est-ce à dire qu'il faille interdire aux particuliers l'usage du crédit?

Mais, dira-t-on, les commerçans particuliers sont responsables sur leurs personnes de la valeur des effets qu'ils émettent, et les directeurs comme les actionnaires des sociétés anonymes échappent à toute responsabilité. C'est une erreur, car, si les directeurs ne sont pas responsables des dettes loyalement contractées au nom de la société, ils le sont très sérieusement de la sincérité de leurs actes dans l'émission des actions. A cet égard, la responsa-

bilité est tout au moins égale des deux côtés, et, à le bien prendre, elle est même plus grande du côté de la société anonyme. Il est vrai que l'émission des actions une fois faite selon les règles, des manœuvres peuvent être employées pour leur donner sur la place une valeur factice; l'agiotage peut s'en mêler, et c'est là un abus fort difficile à atteindre. Quelle est donc la marchandise qui ne puisse donner lieu à cet abus aussi bien que les actions des sociétés anonymes? L'agiotage est une lèpre qui s'attache à toutes les valeurs commerciales, mais principalement à celles qui viennent de naître, et dont le cours n'est pas encore bien établi; voilà pourquoi il s'empare ordinairement des actions des sociétés au moment de leur émission. Mais ce n'est pas là un mal particulier à ces sortes de valeurs; c'est un mal général, et, si l'on veut étouffer ou proscrire tout ce qui peut y donner sujet, on proscrira bien des choses, à commencer par les titres de rentes sur l'état. Au surplus, l'autorisation préalable est un fort singulier remède contre un semblable mal, et l'on ne voit guère en quel sens elle pourrait contribuer à le guérir.

Si les motifs qui ont séduit les auteurs du code sont peu sérieux, ceux qu'on allègue aujourd'hui dans le même sens n'ont pas une valeur plus grande.

C'est, dit-on, l'intérêt des tiers qu'il faut envisager. La société anonyme n'offrant pas à ceux qui traitent avec elle la garantie d'une responsabilité personnelle, il est convenable et juste que la loi leur procure une garantie d'une autre sorte, en astreignant cette société à l'obligation d'une autorisation préalable. Il n'y a pas autre chose dans tout cela qu'une confusion d'idées et un abus de mots.

Remarquons d'abord que l'absence de responsabilité personnelle, qui est un des caractères de la société anonyme, n'est pas, quoi qu'en aient dit quelques écrivains, une faveur de la loi, mais une conséquence fort naturelle de l'organisation de cette société, et une juste application des vrais principes. La société anonyme est un être composé, qui ne se personnifie en aucun homme, et qui est représenté vis-à-vis des tiers par des mandataires élus. Que ces mandataires soient exempts de toute responsabilité personnelle à l'égard des tiers, en ce sens du moins qu'on ne puisse les contraindre à payer avec leurs propres deniers les dettes contractées de bonne foi pour le compte de la société, ce n'est là qu'une simple application des principes élémentaires du droit civil, en ce qui concerne le mandat. Quant aux porteurs d'actions, à quel titre seraient-ils responsables? Ils ont promis de payer le montant de leurs actions; rien de plus : s'ils l'ont fait, leurs engagemens sont remplis; de quel droit leur demanderait-on davantage? Les créanciers sont-ils fondés à se plaindre de ce que la personne des associés leur échappe? Mais ils n'ont pas traité avec eux, ni en considération de leurs personnes. Ils ont traité avec cet être collectif qu'on appelle la société; c'est donc contre lui seul qu'ils ont des droits à exercer, et, pourvu que la loi leur donne action contre lui, ils n'ont rien de plus à prétendre. Dans ce cas donc, l'irresponsabilité des sociétaires dérive de la nature des choses; elle n'est qu'une juste application du

droit, et on serait mal venu à s'en autoriser pour justifier les réserves de la loi. Voyons pourtant si la mise en pratique de cette règle de droit est sujette aux inconvéniens que l'on redoute.

La société anonyme n'offre aux tiers qui traitent avec elle qu'une garantie de capitaux; rien de plus vrai. Mais quoi ! est-il dans le commerce une seule maison, soit particulière, soit sociale, qui offre à ses créanciers autre chose qu'une garantie de capitaux? On insiste et l'on dit : les membres de la société en nom collectif sont personnellement et solidairement responsables, les gérans des sociétés en commandite le sont aussi, et la même responsabilité pèse sur tout commerçant qui agit dans son intérêt privé; la société anonyme seule échappe à cette règle générale. Voilà le grand argument; mais on s'abuse étrangement sur la valeur aussi bien que sur le sens de cette responsabilité, et on ne s'aperçoit pas que l'on se paie ici d'un vain mot. Qu'est-ce que le créancier demande à son débiteur? rien que le paiement de ce qui lui est dû, c'est-à-dire qu'il en veut au capital de ce débiteur et nullement à sa personne. Quand il traite avec lui, s'il considère à certains égards son crédit, sa capacité, sa moralité et toutes ses autres qualités personnelles, c'est seulement en tant que ces qualités représentent à ses yeux des facultés réelles, et au fond c'est toujours le capital seul qu'il a en vue. Quant à la personne, il n'a rien à y prétendre. Que si la loi lui accorde, en cas de non paiement, le droit d'exercer des poursuites contre la personne, ce n'est pas assurément qu'elle veuille lui attribuer, comme compensation de la perte de son capital, un droit de propriété sur cette personne, et qu'elle lui permette de se payer en nature à défaut d'argent. Non, la loi n'a pas même voulu réserver au créancier le triste plaisir de retenir en prison un débiteur insolvable. A quoi tend donc l'action personnelle qu'elle lui accorde? Elle n'a pas d'autre objet que de lui faire atteindre le capital lorsqu'il se dissimule ou qu'il se cache. C'est afin de forcer un débiteur récalcitrant ou de mauvaise foi dans ses derniers retranchemens, de l'empêcher de soustraire une partie de sa fortune à ses créanciers, de le contraindre enfin à faire usage de toutes ses ressources pour acquitter ses dettes, que la loi a créé l'action personnelle, qui va jusqu'à la contrainte par corps. Voilà tout, et cette responsabilité que l'on fait sonner si haut ne comporte rien de plus. Eh bien! à ce compte, la responsabilité personnelle se retrouve dans la société anonyme comme partout ailleurs, et elle y est même plus grave; car, si le commerçant, par exemple, est passible de la contrainte par corps lorsqu'il dérobe une partie de son avoir à ses créanciers, des peines bien plus fortes atteindraient le directeur d'une société anonyme qui aurait soustrait aux créanciers une partie du capital social. Le premier ne serait considéré peut-être que comme un débiteur récalcitrant pour lequel on trouve encore, après tout, quelque indulgence; le second serait traité avec raison comme un voleur ou un escroc.

Laissons de côté toute prévention, sachons nous soustraire à la puissance des mots, examinons les choses d'un esprit dégagé et comparons exactement les situations diverses; voici ce que nous trouverons : tout établissement

commercial, de quelque manière qu'il soit constitué, par quelques mains qu'il soit conduit, ne représente jamais au regard des tiers qu'un certain capital. A cet égard, entre les établissemens formés par des sociétés anonymes et tous les autres, l'analogie est parfaite. Cependant ce capital peut être, selon les cas, placé dans des conditions fort différentes au regard des tiers: il est plus ou moins connu d'eux par avance, plus ou moins facile à atteindre et à saisir. Eh bien! à considérer les choses sans prévention, ces différences sont toutes à l'avantage de la société anonyme.

S'il s'agit d'un simple commerçant, et que le capital qu'il gère ne soit autre chose que sa fortune privée, il ne sera donné à personne d'en connaître tous les élémens ni d'en mesurer l'étendue, car un simple commerçant n'est jamais obligé, si ce n'est dans le cas de faillite, de rendre compte de l'état de sa fortune; tout ce que la loi exige de lui, c'est qu'il tienne note de ses opérations journalières. Du reste, comme il gère lui-même son capital, il demeure toujours maître d'en dissimuler l'étendue, sans qu'il se trouve personne en mesure de le trahir. Au contraire, le capital des sociétés anonymes est annoncé d'avance au public, et le montant relevé sur les registres. Il n'arrive pas toujours, il est vrai, que le capital nominal soit entièrement réalisé; mais alors même le nombre des actions émises est connu, enregistré, et d'ordinaire publié. S'il arrivait que les directeurs voulussent le cacher au public, il faudrait toujours qu'ils en tinssent note, et leur secret s'échapperait par toutes les voies. Ainsi, les tiers qui traitent avec un commerçant particulier ne savent presque jamais que par des appréciations vagues et fort incertaines à quelle somme de capital ils ont affaire; au contraire, s'ils s'adressent à une société anonyme, pourvu qu'ils se donnent la peine de s'informer, ils traiteront presque à coup sûr. Rien de plus facile, en outre, pour un particulier, que de dissimuler l'étendue de ses dettes. Nul ne les connaît bien que lui seul; ses commis même les ignorent, car les emprunts qu'il est en position de faire ne rentrent pas tous dans la classe des opérations dont il est obligé de tenir note sur son journal. C'est un secret que lui seul possède, qui ne transpire que rarement et toujours lentement dans le public, qu'il ne partage pas même avec ses créanciers, la plupart étrangers les uns aux autres, et qui ne se dévoile enfin que lorsque le moment de la catastrophe est arrivé. Au contraire, une société anonyme ne peut guère ni devoir ni emprunter sans que tout le monde le sache, les directeurs, les commis, les actionnaires et le public. Ses opérations financières participent, à certains égards, de la nature de celles des gouvernemens; la lumière du jour les pénètre de toutes parts.

Ainsi, capital et dettes, actif et passif, tout est fixé, constaté, connu, dans le cas de la société anonyme; tout est incertain, obscur, ignoré dans le cas d'un établissement particulier. Lequel des deux se présente aux tiers avec des conditions plus favorables et des garanties plus sûres?

A la faveur de cette obscurité qui plane sur sa situation et qu'il a soin d'entretenir, le commerçant privé sera parvenu, tant que son établissement

marchait, à se faire attribuer un état de fortune bien supérieur à la réalité, et à conquérir un crédit mal justifié par ses moyens. Si ses affaires tournent mal, tout le monde l'ignorant jusqu'à la catastrophe, il aura pu, avant de succomber, user tous les ressorts de son crédit, et porter l'état de ses dettes beaucoup plus haut que sa fortune réelle. Au jour de son désastre, que trouvera-t-on? Un passif bien plus fort qu'on ne le supposait, et un actif bien moindre! Ce n'est pas tout : cette même obscurité qui l'aura si bien servi précédemment quand il voulait agrandir outre mesure sa position et son crédit, lui fournira maintenant les moyens de dissimuler une partie de sa fortune aux poursuites de ses créanciers. Elle s'était enflée, cette fortune, tant qu'il s'agissait d'inspirer la confiance; elle se dérobera maintenant, elle s'effacera, elle se fera petite, sans que ni les précautions légales, ni l'active vigilance des créanciers puissent l'atteindre dans les sombres détours où elle se cache, et les tiers seront doublement trompés. Que l'on examine si les pratiques de ce genre sont aussi faciles dans le cas de la société anonyme. Elles sont encore possibles, qui en doute? et comment pourrait-on espérer ou prétendre qu'il en fût autrement? mais on conviendra que, par la nature même de la société, par son organisation, par la publicité nécessaire qui environne ses actes, l'abus est de toutes parts circonscrit.

A tous égards donc, la société anonyme offre aux tiers qui traitent avec elle des garanties incomparablement plus fortes que nulle maison particulière ou nulle autre espèce de société. Une seule chose peut être objectée contre elle avec raison, c'est que, le sort de ceux qui la dirigent n'étant pas nécessairement lié au succès de ses opérations, ils ont moins d'intérêt à user de circonspection et de prudence pour éviter les chutes. C'est là un vice inhérent à la constitution même de ces sociétés, et que nous avons déjà pris soin de signaler en calculant les avantages de l'association en général. Toutefois cette considération regarde moins les créanciers que les actionnaires. C'est à ces derniers qu'il appartient de la faire entrer en balance avec les chances favorables que l'association peut leur offrir. Que si les directeurs ou gérans ont moins d'intérêt à éviter les désastres, parce qu'ils n'y sont pas directement compromis, ils ont moins d'intérêt aussi à pousser les choses à l'extrême quand l'établissement menace ruine, à le soutenir jusqu'au bout par des expédiens désastreux, et, dans le cas de faillite consommée, à diminuer, par des pratiques frauduleuses, la part des créanciers.

Tout ce que nous venons de dire, en nous fondant sur le seul raisonnement, est d'ailleurs largement confirmé par l'expérience. Les faillites des grandes sociétés ont été rarement fatales aux tiers qui avaient traité avec elles. Au reste, cette observation ne s'applique pas seulement aux sociétés anonymes, mais en général à toutes les sociétés par actions, et même à ces commandites bâtardes, si mal conçues, si mal réglées, dont nous parlions tout à l'heure. C'est que, par la nature même des choses, une société, surtout quand elle est constituée en grand, offre aux tiers plus de garanties que les maisons particulières, quoique assurément la société anonyme l'emporte à cet égard sur toutes les

autres. Ainsi, dans cette longue série de désastres, dont nous avons eu naguère le triste spectacle, nous avons vu bien des sociétés ruiner leurs actionnaires et leurs gérans; nous en avons vu très peu ruiner leurs créanciers.

Répétons donc hautement que les sociétés anonymes n'ont été jugées que sous l'influence d'un préjugé funeste. La nouveauté de l'institution, voilà son crime. C'est là ce qui a tourné vers elle les regards inquiets du législateur, et qui a fait découvrir dans sa constitution des taches qui n'y sont pas. Rendez-la vieille, s'il se peut; faites surtout qu'elle soit trop vieille pour le siècle, si tant est qu'elle puisse jamais l'être, et toutes les susceptibilités qu'elle éveille se calmeront, tous les préjugés que l'on suscite contre elle se dissiperont, et ceux même qui la tiennent aujourd'hui dans un état de suspicion légale ne sauront plus qu'exalter les garanties qu'elle offre et vanter ses bienfaits.

En comparant dans leurs termes généraux les deux systèmes, anglais et français, on trouve à chacun d'eux ses défauts et ses mérites. Celui-ci est à coup sûr plus conforme aux principes de l'équité; mais celui-là est plus libéral, plus facile et mieux ordonné pour la pratique. Impossible de déterminer plus judicieusement que ne l'a fait la loi française les droits et les obligations des associés, d'après la place qu'ils occupent dans la société, ou le rôle qu'ils sont appelés à y remplir. La loi anglaise semble, au contraire, à cet égard, aussi brutale qu'injuste; elle confond toutes les positions, tous les rôles; elle impose les mêmes devoirs à des hommes qui ne jouissent pas des mêmes droits; elle crée pour ainsi dire des obligations là où le fait des parties elles-mêmes ne les a pas engendrées; elle autorise enfin, à l'expiration de toute société qui tombe, des recherches scandaleuses qu'aucun principe d'équité ne justifie, car c'est un fait commun en Angleterre de voir, lorsqu'une maison de commerce vient à faillir, les créanciers, comme une meute agile, se mettre à la piste des *associés dormans,* s'attaquer à des hommes dont ils n'ont pas suivi la foi, puisqu'ils ne les ont jamais connus, se prévaloir de relations sociales dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence : poursuites aussi immorales dans la forme que mal fondées en équité et en droit. Mais en revanche la loi anglaise laisse aux sociétés toute la liberté, toutes les facilités possibles dans leurs débuts et dans leur marche, tandis que la loi française les enchaîne par des formalités sans nombre, ou les étouffe sous le poids des restrictions. Avec ces défauts et ces mérites, lequel des deux systèmes est le meilleur? A ne juger que par les résultats, la question n'est pas douteuse. Malgré les abus trop réels que nous venons de signaler, l'association prospère en Angleterre, et son développement y est aussi régulier que large; elle végète en France, et les rares efforts qu'on lui voit faire pour sortir de cet état de langueur sont toujours signalés par des désordres. C'est que la violation de quelques principes de droit est peut-être, dans ses conséquencs, un tort moins grave que l'abus des précautions légales. Il semble que la loi française ait été faite par des jurisconsultes, gens fort judicieux, fort sages, rigoureux obser-

vateurs des principes du droit, mais très enclins à abuser de la forme, dont ils sont trop accoutumés à porter le joug, tandis que la loi anglaise serait sortie des mains d'hommes d'état ou d'hommes d'affaires moins scrupuleux quant à l'application des principes du droit, mais plus curieux des résultats pratiques.

Il est facile après tout de concevoir une loi qui réunisse les mérites des deux systèmes, et qui soit exempte de leurs défauts : les principes en peuvent être aisément déduits de tout ce qui précède. Ils étaient même établis depuis long-temps dans la *rote de Gênes*, où il est facile de les reprendre.

Quand une société se constitue sous le nom d'un ou de plusieurs de ses membres, ceux-là seuls qui se nomment doivent répondre vis-à-vis des tiers, parce que seuls ils sont engagés vis-à-vis d'eux. Le reste est une affaire de ménage, qui ne regarde pas les tiers.

Mais quels sont ceux des associés qui doivent se nommer ? C'est encore, quoi qu'on en dise, l'affaire des associés, et nullement celle du public. C'est aux associés de savoir si le crédit d'un seul d'entre eux suffit, avec les capitaux des autres, pour l'objet qu'ils se proposent, ou s'ils ont besoin de s'appuyer sur leurs crédits réunis. Dans ce dernier cas, on peut s'en fier à eux du soin de se mettre tous en évidence. Dans le premier, c'est au seul associé qui se nomme que les tiers doivent s'adresser, sauf pour celui-ci à faire intervenir au besoin ses co-associés afin de dégager sa responsabilité personnelle.

Que si personne ne se nomme, les tiers savent bien alors qu'ils n'ont affaire qu'à un capital abstrait, et tout ce que la loi peut raisonnablement exiger en pareil cas, c'est que le montant du capital soit exactemement déclaré et fidèlement représenté au besoin.

Tels sont les principes simples, mais éternellement justes, auxquels il faudra tôt ou tard revenir.

CH. COQUELIN.

UN

HOMME SÉRIEUX.

QUATRIÈME PARTIE.[1]

XVI.

En sortant du cabinet du marquis, Dornier avait fait une courte apparition chez Mme de Pontailly. L'accueil qu'il en reçut lui ayant montré qu'il n'avait rien perdu de sa faveur, il partit un peu rassuré et se rendit à l'hôtel Mirabeau, où il espérait trouver M. Chevassu. Le député n'était pas encore rentré, mais il avait dit qu'il reviendrait pour dîner, et Dornier l'attendit. A la vue de son confident, M. Chevassu poussa une exclamation de surprise et de satisfaction.

— Vous voilà donc enfin! dit-il; je n'ai appris votre arrestation que ce matin, et j'allais m'occuper des démarches nécessaires pour vous faire mettre en liberté.

(1) Voyez les livraisons du 15 juin, 1er et 15 juillet.

— Mon emprisonnement n'est rien, répondit Dornier, dont la physionomie annonçait une préoccupation sérieuse, mais voici quelque chose qui mérite, je crois, de fixer votre attention.

Le journaliste raconta comment il avait trouvé Moréal seul avec Mlle Henriette, et quelle outrageante réception il avait supportée de la part de la jeune fille. De ce récit artificieusement combiné, il semblait résulter que M. de Pontailly protégeait ouvertement les espérances du vicomte, que la marquise elle-même les favorisait, sinon d'une manière formelle, du moins par une tolérance tacite, qu'en un mot M. Chevassu rencontrait dans sa propre famille l'opposition la plus déclarée. Ainsi que l'avait prévu l'adroit narrateur, à la seule idée de ses projets contrariés et de son autorité méconnue, le député montra une magnifique indignation.

— Pour quel Géronte me prend-on? s'écria-t-il; M. le marquis se figure peut-être que j'ai besoin de son bon plaisir pour marier ma fille; il verra qu'il se trompe. Quant à ma sœur, qui à tout propos m'accuse de négligence et de faiblesse, je lui montrerai que j'ai autant de vigilance que de fermeté; je ne laisserai pas chez elle Henriette vingt-quatre heures de plus.

— Ce serait peut-être une mesure de haute prudence, reprit Dornier.

— Il ne manque pas de pensions à Paris, et là du moins mes intentions seront respectées.

— Mais ne craignez-vous pas que Mme la marquise ne se trouve offensée? dit le journaliste, qui savait bien que cette aristocratique dénomination irriterait encore la mauvaise humeur de l'orgueilleux bourgeois.

— Que Mme la marquise se trouve offensée ou non, peu m'importe! répondit aigrement M. Chevassu; ne dirait-on pas que je suis sous sa tutelle? Je ferai voir à tout ce monde-là que je suis le maître chez moi. Mais parlons d'autre chose, car ces impertinences nobiliaires m'échauffent la bile.

— Avez-vous avancé vos affaires depuis que j'ai été privé du plaisir de vous voir? demanda Dornier, qui avait obtenu ce qu'il désirait.

— Oui et non, répondit le député; j'ai eu deux conférences avec ces messieurs, qui, entre nous, me paraissent un peu plus épris de leur mérite que disposés à rendre justice au talent d'autrui. Cependant il y a parmi eux quatre ou cinq hommes avec qui, je crois, il me sera facile de m'entendre; ils prennent le thé ici ce soir. Vous serez des nôtres?

— Volontiers. Je devine ce qui est arrivé, votre capacité leur aura fait peur.

— C'est possible, répondit le député avec un sourire qui cherchait à être modeste; j'ai eu le tort de me présenter carrément, au lieu d'arriver de profil, et ils ont trouvé peut-être mes épaules un peu larges.

— Heureusement vous avez découvert du premier coup le moyen de vous faire pardonner votre supériorité; car je pense que votre thé de ce soir n'est qu'un ballon d'essai, et que vous avez l'intention de donner des dîners?

— Croyez-vous que cela soit utile?

— Indispensable. Lucullus eût été le premier homme politique de notre époque.

— Vous avez peut-être raison; je donnerai des dîners.

— Alors on vous permettra d'avoir du talent.

M. Chevassu et Dornier dînèrent ensemble. Vers neuf heures, les honorables invités arrivèrent. L'entretien, qui roula exclusivement sur la tactique à adopter pendant la session, commençait à devenir fort animé, lorsque la porte, en s'ouvrant, livra passage à un personnage dont la visite était très inattendue: c'était Prosper Chevassu.

En reconnaissant son fils, le député du Nord fronça ses noirs sourcils, et son visage exprima une vague inquiétude, tandis que ses collègues examinaient d'un air surpris la physionomie fort peu parlementaire du nouveau venu.

— Messieurs, je vous présente mon fils, se décida enfin à dire M. Chevassu.

— Frais émoulu des cachots de l'ordre de choses, déclama Prosper.

— Ah! ah! c'est le tapageur qui s'est fait arrêter à l'émeute de vendredi, dit un député à son voisin; il a l'air d'un fier sacripant.

L'étudiant, en effet, était en ce moment assez terrible à voir; la teinte noirâtre du bas de son visage, jointe au vermillon dont le vin de Johannisberg du marquis avait enluminé ses joues, et à la hardiesse de deux yeux étincelans, composait un ensemble que n'eût pas dédaigné un artiste chargé de peindre une bacchanale, mais qui devait obtenir peu de succès près de gens estimant avant tout la gravité.

Sans se laisser imposer par les regards courroucés de son père, Prosper s'approcha de la table à thé, remplit une tasse, prit une tartine, et vint ensuite se placer au milieu du groupe qui causait devant la cheminée.

— Messieurs, dit-il avec un superbe aplomb, je vois que j'ai

l'honneur de me trouver avec des députés. Je me félicite d'autant plus de faire votre connaissance, que je veux adresser incessamment une pétition à la chambre. Je prendrai la liberté de vous la recommander dès à présent.

— Prosper, songez à qui vous parlez, dit M. Chevassu d'un air d'anxiété.

— Puisque nous sommes chez vous, mon père, je ne puis parler qu'à d'honorables citoyens, ennemis de l'arbitraire et défenseurs des droits de tous.

— Vous voulez nous adresser une pétition? dit un gros homme à mine bourrue; à quel propos, s'il vous plaît?

— Je désire attirer l'attention de la chambre sur le monstrueux abus des détentions illégales dont nous sommes chaque jour témoins. Victime moi-même d'un attentat de ce genre, il m'appartient d'attacher le grelot au cou du despotisme ministériel.

— De quoi vous plaignez-vous? reprit avec brusquerie le député; vous allez faire du tapage sur le boulevard, on vous arrête, rien de plus juste; vous n'aviez qu'à rester chez vous.

— Rien de plus juste, monsieur! s'écria Prosper, dont la figure prit une nouvelle teinte d'enluminure; ainsi donc il sera désormais défendu d'aller faire, après dîner, un tour de promenade sur le boulevard! ainsi donc une bande de sicaires aura le droit d'assommer le citoyen paisible à qui l'exercice est ordonné pour sa santé! ainsi donc...

— Il est fou, dit à demi-voix le gros homme.

— Brutus aussi a été traité de fou, répliqua l'étudiant du ton le plus dédaigneux.

— Taisez-vous, Prosper... Messieurs, ayez de l'indulgence... un peu de vivacité est excusable chez un jeune homme qui se croit la victime d'un acte arbitraire.

— Pas d'excuses, mon père! interrompit Prosper avec véhémence; ces messieurs, j'en suis sûr, à l'exception d'un seul, comprennent et partagent mon indignation. Me trompé-je, d'ailleurs, d'autres sympathies ne me manqueront pas. La chambre des députés, après tout, n'est qu'une minime fraction du pays, et, si les hommes qui la composent s'endorment dans une coupable apathie, il est hors de son enceinte des cœurs patriotes qui veillent.

Des murmures improbateurs accueillirent ces paroles.

— Ceci devient scandaleux.

— C'est une insulte à la chambre.

— Une pareille diatribe est intolérable.

— Prosper! Prosper! s'écria M. Chevassu, qui semblait être sur des charbons ardens.

Pendant ce moment d'émotion générale, l'étudiant buvait son thé à petites gorgées, et promenait sur les assistans un regard de pitié. Lorsqu'il eut vidé sa tasse, il la posa sur la cheminée.

— Messieurs, dit-il alors d'un air de persiflage, je demande la parole contre le rappel à l'ordre; aux termes du règlement, on ne peut pas me la refuser.

Cette parodie redoubla le mécontentement des membres de la chambre.

— Je croyais, dit l'un d'eux, être venu ici pour discuter des intérêts sérieux, et non pour écouter des pasquinades d'écolier.

— Je ne suis pas plus un écolier que vous n'êtes un maître, répondit Prosper d'un ton si vif, que les appréhensions de M. Chevassu s'accrurent en changeant de nature.

— Je vous en prie, Dornier, dit-il à son confident, tâchez de l'emmener, car il est capable de chercher querelle à l'un de ces messieurs, et jugez quel scandale!

— Je sais que j'ai le tort d'être jeune, reprit l'étudiant avec un accent dérisoire : aux yeux de la gérontocratie, c'est là un crime impardonnable; mais peut-être un jour viendra où la génération nouvelle ne sera plus réduite à l'ilotisme. Oui, ce jour viendra, poursuivit Prosper en gesticulant avec feu; j'en atteste la mémoire des hommes de 89 et les glorieux souvenirs de la république.

Des perdreaux surpris dans leurs ébats par un coup de fusil ne se montrent pas plus effarouchés que ne le parurent les représentans de la nation en entendant siffler à leurs oreilles ce redoutable projectile, la république. Ceux qui étaient debout cherchèrent leurs chapeaux, ceux qui étaient assis se levèrent. Un instant après, tous se dirigeaient vers la porte avec l'ensemble qui caractérise les évolutions parlementaires.

— On ne m'y prendra plus à accepter le thé de notre collègue!

— Après les discours du père, hélas! mais après ceux du fils, holà!

— Nous faire assister à l'apologie de Robespierre! C'est un guet-apens.

Telles étaient les exclamations des députés, tandis qu'ils battaient en retraite. Vainement M. Chevassu allait de l'un à l'autre en représentant que les folles paroles d'un étourdi ne devaient pas de-

venir une pomme de discorde; il n'obtint pas plus de succès près de ses confrères que n'en eut jadis Dindenault près de ses moutons, et la seule récompense de ses efforts fut une admonition assez acerbe, qu'avant de sortir lui adressa le gros député :

— Monsieur Chevassu, lorsqu'on affiche l'espoir de devenir le chef d'un parti politique, il faut savoir être le maître dans sa maison. Je n'ai pas la prétention de diriger mes collègues, mais en revanche pas un de mes quatre fils ne s'aviserait de broncher devant moi. Ma recette est à votre service; je n'en dis pas autant de mon crédit à la chambre.

— Dornier, suivez ces messieurs, et tâchez de réparer les sottises de ce démon, dit à son ami le député consterné.

Pendant ce temps, Prosper, resté maître du champ de bataille, s'était versé une seconde tasse de thé, et c'est en la savourant tranquillement au coin du feu qu'il attendait la tempête paternelle : elle ne tarda pas.

— Malheureux! dit M. Chevassu; vous avez juré d'être mon mauvais génie : un ennemi mortel ne se montrerait ni plus acharné ni plus ingénieux à me nuire. Me voilà, grace à vous, brouillé avec ceux de mes collègues sur qui je comptais le plus. Qu'allez-vous faire maintenant? que me gardez-vous encore? Sans doute votre malfaisante imagination n'est pas à bout.

— Mon imagination n'est pas malfaisante, répondit l'étudiant avec calme; fougueuse, irritable, à la bonne heure. Il est vrai qu'en présence de pareils êtres, il est difficile...

— Répondez, monsieur, au lieu de discuter, interrompit impérieusement le député; d'abord, que venez-vous faire ici?

— Deux choses, reprit Prosper sans s'émouvoir : chercher ma malle et vous demander de l'argent.

— De l'argent! s'écria M. Chevassu de l'air d'un homme qui hésite à en croire ses oreilles.

— Hélas! oui, mon père, de l'argent!

— N'avez-vous pas reçu d'avance trois mois de votre pension?

— Sans doute; aussi ne s'agit-il pas de ma pension, mais d'un petit arriéré...

— Encore des dettes! s'écria le député d'une voix tonnante, et vous osez en convenir!

— Il m'en coûte, mais j'aime mieux prendre l'initiative que de vous exposer à rencontrer sur votre passage les laides figures de mes créanciers, car ils sont tous fort laids.

— Qu'ils y viennent!

— Ils y viendront, gardez-vous d'en douter. Maintenant que vous êtes à Paris, ils vont me laisser tranquille et s'attacher à vous.

— Ils n'auront pas un centime.

— Vous ne connaissez pas les entêtés. Ils sont capables de vous attendre chaque jour à la sortie du Palais-Bourbon et de vous assaillir de leurs doléances devant tous vos collègues.

— Voilà donc le fruit de mes peines! dit M. Chevassu en levant pathétiquement les mains au plafond; sans respect, sans pudeur, sans remords, mon propre fils m'expose à devenir la fable de la chambre. Tout à l'heure c'était une pétition ridicule, maintenant c'est une émeute de créanciers.

— Une pétition signée Chevassu ne saurait être ridicule, répliqua froidement l'élève en droit.

— Signée Chevassu! Voilà ce que je vous défends; je ne souffrirai pas que mon nom serve de passeport à vos folies.

— Votre nom est le mien, mon père.

— Malheureusement!

— Malheureusement ou heureusement, il m'appartient, et je le prendrai dans ma pétition comme en toute autre circonstance. Voudriez-vous que je fisse un faux?

— Vous n'écrirez pas cette pétition.

— En effet, je n'aurai pas cette peine, car elle est déjà écrite.

L'étudiant mentait magnifiquement, dans l'intention d'accroître, pour en tirer parti, l'anxiété visible de son père.

— Écoutez, Prosper, reprit M. Chevassu en cherchant à reprendre son sang-froid, quelque étourdi que vous soyez, il est impossible que vous ne compreniez pas les inconvéniens de la démarche que vous voulez faire. J'admets que votre pétition soit écrite en termes convenables et mesurés, il n'en est pas moins vrai qu'elle a pour base un fait auquel il est au moins inutile de donner une plus grande publicité.

— Je me glorifierai éternellement de mes soixante heures de cachot, dit avec fierté le jeune républicain.

— Soit; glorifiez-vous-en, mais sans esclandre. Songez que je suis solidaire de vos actions, et qu'à la chambre un incident frivole suffit parfois pour enlever tout crédit au talent le plus sérieux.

— Je vous jure, mon père, que, loin de vous nuire, ma pétition ne pourra que vous faire honneur.

— Et moi, mon fils, s'écria M. Chevassu hors de lui, je vous jure

que, si cette infernale pétition paraît sur le bureau, tout sera fini entre nous. Je vous déshériterai impitoyablement, dussé-je donner mon bien aux jésuites.

Cette menace, et surtout la singularité de son appendice dans la bouche d'un député du côté gauche, annonçaient un courroux si violent, que Prosper crut prudent de ne pas le braver davantage.

— Puisque vous connaissez si bien ma mauvaise tête, dit-il d'un ton patelin, pourquoi l'exaspérer? Vous savez que ce n'est pas le moyen de me faire entendre raison. Les durs traitemens me poussent à la révolte, tandis qu'il vous serait si facile de m'enchaîner par la reconnaissance.

M. Chevassu comprit à demi-mot et se mit à marcher à grands pas d'un air perplexe. A la fin, la crainte du ridicule qui pouvait l'atteindre à la chambre l'emporta sur sa répugnance à acquitter les dettes de son fils, et il accepta, de fort mauvaise humeur, la transaction qui lui était offerte.

—Vous pouvez dire à vos créanciers de m'apporter leurs mémoires, dit-il tout à coup en s'arrêtant en face de Prosper; vous avez en moi un père trop indulgent. Jusqu'ici vous n'avez fait qu'abuser de mes bontés; j'espère que dorénavant vous vous appliquerez à les mériter.

— Si vous me parlez ainsi, vous êtes sûr de faire de moi tout ce que vous voudrez, répondit l'élève en droit en prenant une voix attendrie.

— Maintenant, je vous permets de vous retirer, reprit le député, qui redoubla de majesté afin de dissimuler sa défaite.

Prosper obéit avec une apparence de respect, mais dans l'antichambre sa physionomie changea d'expression, et il ne contraignit plus sa joyeuse humeur.

— La pétition a fait son effet, se dit-il; je connais maintenant le défaut de la cuirasse, et morbleu! si mon père m'y force, je ne me ferai pas scrupule de profiter de ma découverte.

Malgré l'heure avancée, l'étudiant se fit conduire à l'hôtel de la place de l'Odéon; il en était sorti assez piteusement, quelques mois auparavant, pour attacher de l'importance à y rentrer d'une façon glorieuse. Au bruit du marteau, qui retentit tout à coup avec un fracas inaccoutumé, le portier s'éveilla en sursaut, et le maître de l'hôtel lui-même parut sur le seuil d'une petite pièce ouvrant sur l'allée et décorée du titre de bureau.

— Monsieur, dit ce dernier avant de reconnaître son ancien commensal, ce n'est point ainsi qu'on doit frapper à plus de minuit.

— Minuit moins un quart, s'il vous plaît, répondit Prosper : que le portier ait une montre qui avance, c'est son intérêt, puisque passé minuit il nous met à l'amende, et c'est un abus scandaleux; mais vous, monsieur Bodin, l'exactitude de vos pendules fait partie de vos devoirs.

— Mais c'est monsieur Chevassu, s'écria le maître de l'hôtel, qui, pour suppléer au gaz éteint, avait pris la lampe de son bureau.

— Lui-même, digne tavernier. Allons, père Gaveaux, allez chercher ma malle dans le fiacre; la course est payée.

— La course est payée, c'est du nouveau, grommela le portier, qui était inscrit sur la liste des créanciers de l'étudiant pour plusieurs avances de ports de lettres et de frais de voitures.

Prosper entra dans le bureau.

— Enchanté de vous voir, reprit le maître de l'hôtel en regardant son débiteur d'un air moitié dogue, moitié renard; je vous avoue que je commençais à désespérer...

— Elle pèse les cinq cents diables. Pourvu qu'elle ne soit pas pleine de cailloux! dit à l'oreille de son maître le père Gaveaux, qui en ce moment passait devant la porte du bureau, ployant sous la malle de l'étudiant.

Cette prévoyante réflexion assombrit la physionomie déjà fort peu souriante de M. Bodin.

— Avant tout, dit-il d'un ton rogue, je désirerais savoir s'il est dans vos intentions de régler notre ancien compte.

— Avant tout, dit à son tour Prosper avec un accent de hauteur, je vous ferai observer que vous avez une détestable habitude : c'est de parler aux gens votre calotte grecque sur la tête. Outre que ladite calotte est fort laide et nuit au charme de votre visage, l'habitude en elle-même est peu polie, et je vous saurai gré d'y renoncer en ma faveur.

Par un instinct dont un créancier est rarement dépourvu, M. Bodin comprit que derrière cette superbe attitude il y avait de l'argent; il flaira le paiement de son mémoire, et, rasséréné par cette agréable perspective, il se découvrit le chef sans hésiter.

— Toujours le mot pour rire, dit-il avec une grimace de bonne humeur.

— Fort bien, monsieur Bodin, reprit Prosper d'un air de condescendance; voilà une figure d'hôte qui vaut mieux que votre physionomie féroce de tout à l'heure. Votre docilité aura sa récompense. Je possède un père, rue de la Paix, hôtel Mirabeau; il vous paiera

dès demain. Par exemple, je vous préviens qu'il est un peu pointilleux au sujet de l'étiquette; ainsi, en lui parlant, pas de calotte grecque.

— Pour qui me prenez-vous? répondit le créancier radieux en mettant sa coiffure dans sa poche.

XVII.

Le lendemain, Mme de Pontailly achevait sa toilette, affaire fort importante pour elle surtout depuis quelques jours, lorsqu'on lui annonça la visite de son frère. La physionomie du député était plus sérieuse encore que de coutume, et à cette gravité se joignait une expression irrésolue. Les gens faibles ont du caractère comme les poltrons ont du courage, par accès; s'ils ne saisissent pas aux cheveux cette vertu d'occasion, ils risquent de la voir disparaître. Déterminé la veille à ôter à sa sœur la garde d'Henriette, M. Chevassu, dès qu'il fut en présence de la marquise, éprouva un embarras qu'il eut peine à dompter, quoiqu'il se le reprochât en secret.

— Elle va monter sur ses grands chevaux, se dit-il, et j'aimerais mieux entendre aboyer après moi toute la meute ministérielle.

— Qu'avez-vous, mon frère? Quelque chose vous préoccupe, dit Mme de Pontailly en fixant sur lui un regard scrutateur.

Ce ne fut pas sans précautions oratoires que le député aborda le sujet de sa visite. A la fin cependant il s'expliqua, en motivant son intention de mettre Henriette dans un pensionnat, par la crainte d'abuser de la complaisance de sa sœur s'il lui imposait plus longtemps une surveillance qui devait la déranger de ses habitudes. Contre toute attente, cette ouverture ne souleva que peu d'objections, et finit par obtenir l'assentiment de la marquise. Enchantée d'être débarrassée du redoutable voisinage de sa nièce, Mme de Pontailly toutefois ne laissa pas échapper une si belle occasion de déployer les sentimens les plus affectueux; elle parla de son attachement pour Henriette, du vide qu'elle allait éprouver, et ne négligea rien pour donner au plus spontané des consentemens le mérite d'une concession.

— C'est moi qui suis sacrifiée dans tout ceci, dit-elle; mais je dois avouer que vous avez raison. L'éducation d'Henriette a besoin d'être complétée sur quelques points, et ma maison offre plus de distractions que de ressources. Cinq ou six mois de pension feront le plus grand bien à notre chère enfant.

— Dornier s'est trompé, pensa M. Chevassu; ma sœur n'a nulle-

ment l'intention de contrarier mes projets. Je dirai plus; son caractère, si absolu jadis, me semble singulièrement amélioré; maintenant elle est vraiment charmante; toujours de mon avis!

— Voici un obstacle auquel nous ne songions pas, reprit la marquise; M. de Pontailly raffole de sa nièce; en apprenant que vous voulez nous l'enlever, il va jeter les hauts cris.

— Je crois avoir le droit de me passer de l'agrément de votre mari, répondit d'un air gourmé M. Chevassu.

— Assurément vous en avez le droit, mais vous connaissez sa vivacité. Pour éviter une discussion désagréable, vous feriez peut-être bien d'emmener Henriette, maintenant qu'il est sorti.

— J'aurais l'air de le craindre.

— Au contraire, terminer l'affaire en son absence, n'est-ce pas lui montrer que vous êtes décidé à n'admettre aucun contrôle dans l'exercice de votre puissance paternelle?

— Sous ce point de vue, vous avez raison, répondit le député, flatté dans sa faiblesse. Faites prévenir Henriette, je l'emmènerai à l'instant même.

Une demi-heure après, M. Chevassu et sa fille, assis l'un près de l'autre dans une voiture de place, se dirigeaient, d'après l'indication de la marquise, vers un pensionnat réputé pour la régularité de sa discipline, et situé dans le haut du faubourg du Roule. Étourdie par la brusquerie de cette espèce d'enlèvement, Henriette n'essaya pas de résister à la volonté de son père, et garda en chemin le plus morne silence.

— Me voici donc au couvent! se dit-elle en arrivant à la pension.

A cette pensée, le cœur de la jeune fille se remplit soudain d'une de ces chaudes indignations d'où sort parfois la révolte.

Après le départ de sa nièce, Mme de Pontailly, au contraire, ressentit un bien-être si prononcé, que son amour-propre finit par en souffrir.

— En vérité, se dit-elle, je fais un peu trop d'honneur à cette petite fille. Que m'importe son éloignement ou sa présence? Une femme comme moi inspire de la jalousie et n'en éprouve pas.

La marquise alors reporta sa pensée sur le jeune poète dont elle méditait de devenir la muse, et une agréable rêverie lui fit bientôt oublier l'idée mortifiante qui avait un instant effleuré son esprit.

En apprenant le départ d'Henriette, M. de Pontailly entra dans une si franche colère, que pendant un instant il y eut lieu de craindre une attaque d'apoplexie.

— Calmez-vous, mon ami, dit la marquise, qui ne remarqua pas

sans effroi la physionomie fulminante de son mari et ses yeux injectés de sang.

— Je suis calme, répondit le vieillard d'un ton furieux, parfaitement calme; mais votre frère me paiera un pareil outrage.

— Où voyez-vous un outrage? répliqua doucement Mme de Pontailly; tous les pères ne mettent-ils pas leurs filles en pension?

— Que M. Chevassu y eût mis la sienne en arrivant à Paris, je n'aurais eu rien à dire; mais nous la reprendre après nous l'avoir confiée, c'est dire assez clairement qu'il ne nous trouve plus dignes de sa confiance.

— Vous vous trompez, je vous assure.

— C'est, vous dis-je, une impertinence brutale, et je ne comprends pas que vous, si susceptible d'ordinaire, vous ne soyez pas de mon avis; mais peut-être approuvez-vous votre frère, poursuivit le vieillard en regardant sa femme comme s'il eût voulu lire au fond de son ame.

— Pourquoi le désapprouverais-je? je suis sûre qu'il n'a pu avoir aucune intention offensante, et doit-on lui faire un crime de s'occuper de l'éducation de sa fille?

— L'éducation de sa fille! c'est, parbleu! le moindre de ses soucis, vous le savez bien. Il y a autre chose là-dessous. Oui, je devine tout maintenant.

Le marquis sonna, se fit apporter un verre d'eau qu'il but d'un trait, et marcha ensuite dans la chambre en sifflant entre ses dents une ancienne marche des hussards de Berchiny, infaillible annonce d'un orage sérieux. En reconnaissant ces notes belliqueuses, Mme de Pontailly essaya de battre en retraite, car, si les femmes d'ordinaire redoutent peu les querelles conjugales, du moins elles ne les provoquent guère lorsqu'elles n'y voient aucun profit; mais le vieillard, par une manœuvre imprévue, se plaça entre la porte et sa femme.

— Un instant, madame, dit-il d'un air concentré qui contrastait avec son précédent emportement; depuis plusieurs jours je désire avoir une explication avec vous.

— Une explication, monsieur, répondit la marquise choquée du mot, et peut-être inquiète de la chose.

— Un entretien, si vous l'aimez mieux. Vous ne me refuserez pas, j'espère, une faveur que le plus mince barbouilleur de papier est sûr d'obtenir de vous.

— Je vous écoute, dit Mme de Pontailly en s'asseyant majestueusement.

Le vieillard s'adossa contre la cheminée; dans cette attitude, il dominait sa femme et la tenait sous le feu de ses petits yeux perçans. On eût dit un épervier en chasse, mais il eût été moins exact de comparer la marquise à une colombe.

— J'ai vingt ans de plus que vous, dit-il d'un ton calme qui devait coûter un violent effort à sa fougue naturelle; sans doute j'aurais dû faire cette réflexion avant de me marier, mais je vous aimais, et, quand on est amoureux, on ne réfléchit guère. J'ai donc eu dès le commencement le tort d'être vieux. Vous conviendrez, en revanche, que je n'y ai jamais joint celui d'être jaloux. Une confiance illimitée, telle a toujours été la règle de ma conduite, et cependant un peu d'inquiétude m'eût été permise, car vous étiez coquette.

— Coquette! interrompit la marquise avec un sourire forcé; voilà une expression....

— Ce n'est pas un reproche. Jeune, belle, aimable, et mariée avec un homme beaucoup plus âgé que vous, le moyen de ne pas montrer un peu de coquetterie! Plaire, en soi, n'a rien de blâmable, et vous vous en acquittiez si bien, qu'il m'eût paru cruel de mettre obstacle à vos triomphes.

— Chacun sait que vous êtes un mari parfait, dit Mme de Pontailly, blessée de l'accent caustique du marquis.

— Personne n'est parfait, madame, reprit le vieillard d'un ton bref; je ne partage pas, il est vrai, le travers d'un grand nombre de mes confrères, mais, si je croyais avoir un sujet réel de jalousie, vous me trouveriez, je vous en préviens, fort peu débonnaire.

M. de Pontailly accompagna ces paroles d'un froncement de sourcils qui donna à sa physionomie une expression si formidable, que la marquise, dont la conscience n'était pas tout-à-fait exempte de reproche, ne put se défendre d'une secrète émotion.

— Puisque j'en suis à convenir de mes faiblesses, continua le vieil émigré, je vous avouerai que, sans condamner votre goût pour les plaisirs du monde, j'aurais désiré quelquefois vous y voir apporter un peu plus de modération. Mais je comptais sur l'âge pour amortir cette exubérante coquetterie, et cet espoir me faisait prendre patience : mon attente n'a pas été tout-à-fait trompée. Depuis six ans, il s'est introduit dans vos habitudes une modification, je puis même dire une réforme, qui m'a prouvé que je n'avais pas trop présumé de votre raison et de votre esprit. Vous avez compris avec un sens parfait que, passé quarante ans, il était plus convenable de butiner comme l'abeille, que de voltiger comme le papillon, et, laissant les

évolutions frivoles, vous vous êtes fixée au calice de l'érudition. Si le miel scientifique et littéraire dont vous vous nourrissez maintenant est trop raffiné pour qu'un profane comme moi puisse en apprécier la saveur, du moins ai-je le droit de dire qu'un pareil régime me semble fort sain, et que j'y donne la plus complète approbation.

— L'éloge me semble un peu ironique, dit la marquise en se pinçant les lèvres; mais, comme c'est le premier que vous accordez à mon goût pour la culture de l'intelligence, je l'accepte à titre de rareté.

— Acceptez-le plutôt, madame, à titre de conseil, et puisse-t-il vous maintenir dans la voie raisonnable où vous marchez depuis quelques années, et d'où vous me semblez aujourd'hui disposée à sortir!

— Que voulez-vous dire? demanda Mme de Pontailly d'un air hautain.

— Je veux dire, reprit froidement le vieillard, que l'arrivée de votre nièce vous a causé, passez-moi l'expression, un des plus diaboliques retours de jeunesse auxquels soit exposée une femme. En la voyant si jeune et si belle, vous vous êtes crue obligée d'amour-propre à redevenir, je ne dirai point belle, vous l'êtes toujours, mais jeune, et c'est plus difficile. Au lieu de voir dans Henriette une enfant confiée à votre affection, vous y avez découvert une rivale dont il fallait triompher à tout prix, et vous n'avez pas reculé devant l'idée d'une lutte, une lutte avec votre nièce, qui pourrait être votre fille!

— C'est une plaisanterie, interrompit la marquise sans pouvoir se défendre de rougir.

— Une fort belle occasion s'est présentée d'essayer le pouvoir de vos séductions, reprit le vieillard imperturbablement; un bon et agréable jeune homme aimait votre nièce : c'est moi qu'il aimera, vous êtes-vous dit, et alors il sera bien certain que je suis la plus belle; en sa faveur donc vous avez rouvert l'arsenal de votre coquetterie. Henriette vous gênait; faible obstacle! vous avez persuadé à votre frère de mettre sa fille en pension, en sorte que vous voilà maîtresse du terrain. Me permettrez-vous, madame, de vous demander maintenant jusqu'où vous avez l'intention de mener ce nouveau chapitre d'un roman que je croyais terminé?

L'ancien hussard de Berchiny avait si résolument conduit son attaque, que la marquise, hors de garde, perdit son assurance habituelle et demeura un instant tout interdite. Ce qui la déconcertait

surtout, c'était la clairvoyance de son mari, à qui, d'après l'expérience du passé, elle n'eût jamais supposé le don de lire ainsi dans les cœurs.

— Heureusement, ne put-elle s'empêcher de se dire, cette perspicacité lui est venue un peu tard.

— Vous ne répondez pas, madame, reprit le vieillard après un instant de silence.

— Que puis-je répondre à de pareilles folies? dit la marquise, déjà redevenue maîtresse d'elle-même. Moi, jalouse de ma nièce! moi, chercher à plaire à M. de Moréal! En vérité, votre imagination me prête là des sentimens...

—Peu dignes de vous, j'en conviens, mais, par malheur, nullement imaginaires. Eh quoi! madame, ne comprenez-vous pas que vous jouez un rôle fâcheux? A l'âge où l'expérience doit être arrivée, pourquoi vous exposer à un avertissement dont je regrette la sévérité? Que sert votre esprit, et vous en avez beaucoup, s'il ne vous dit pas qu'à part toute autre considération vous n'avez à recueillir, dans la lutte où vous vous engagez, que déceptions, mécomptes et regrets? Je suis un soldat et je dois avoir mon franc parler. On a beau mettre des fleurs dans ses cheveux et des robes roses, on ne répare pas des ans *l'irréparable outrage*, et, mordieu! puisque le vin est tiré, je vous dirai toute ma pensée. Lorsque nous nous sommes mariés, j'avais l'âge que vous avez maintenant; or, s'il m'en souvient, vous me trouviez vieux.

En thèse générale, avec les femmes, il est plus prudent d'avoir tort que d'avoir raison. Que si, par hasard, on se trouve dans ce dernier cas, on ne saurait y apporter trop de tact, de ménagement et d'humilité. Pour avoir oublié cette sage maxime, M. de Pontailly compromit une excellente position, et perdit le fruit d'une victoire presque gagnée. Froissée dans son amour-propre, la marquise pensa que la rude franchise du vieil émigré compensait et au-delà les tendres peccadilles qu'elle-même pouvait avoir à se reprocher, et, dans cette espèce de compte courant qu'une femme ouvre toujours avec son mari, elle se trouva créancière de débitrice qu'elle était incontestablement. Son orgueil révolté dissipa d'un souffle subit les frémissemens de sa conscience, et sa tête, qui se courbait déjà sous le poids accusateur des souvenirs, se releva fièrement avec la susceptibilité de l'innocence outragée.

— Monsieur, dit-elle d'un air dédaigneux, vous auriez réellement le droit d'accuser mon esprit, si je descendais à répondre à des incul-

pations sans dignité comme sans justesse. Vous pouviez, ce me semble, me dire que je vous parais vieille et laide, sans appeler à l'appui de votre opinion des suppositions aussi gratuites qu'injurieuses. De pareilles discussions ne peuvent convenir à mon caractère, et, plutôt que de lutter avec vous d'ironie, je vous cède la place.

Mme de Pontailly se leva et se dirigea vers la porte d'une allure si fière, que le vieillard interdit n'essaya pas de s'opposer à sa retraite. Pourtant, au moment où il la vit près de disparaître, il tenta un suprême effort.

— Mais enfin, s'écria-t-il, où est Henriette?

— Demandez-le à mon frère, répondit-elle d'un air royal.

Après le départ de la marquise, M. de Pontailly demeura un instant déconcerté.

— Les femmes, se dit-il enfin, sont une énigme indéchiffrable. Lorsqu'on ne les comprend pas, elles vous accusent d'inintelligence; les devine-t-on, au contraire, elles vous trouvent impertinent. Comment faire?

La question était ardue, et il n'appartenait pas à un homme de soixante-cinq ans d'y répondre. Après avoir quelque temps réfléchi, le marquis pensa qu'il était opportun de consulter Moréal, plus intéressé que personne à résoudre une difficulté de cette nature, et il s'achemina aussitôt vers l'hôtel de Castille.

Un instant avant de recevoir la visite de M. de Pontailly, Moréal avait vu entrer chez lui Prosper Chevassu. L'élève en droit était venu mettre en réquisition, sans la moindre gêne, la complaisance de son nouvel ami.

— Vous aimez ma sœur, avait dit Prosper; donc vous m'appartenez corps et ame, et je vous déclare que je ne vous ferai pas grace du moindre iota de vos devoirs. Vous allez d'abord me donner un cigare, puis nous irons ensemble courir les carrossiers. Vous m'aiderez de vos conseils dans le choix de mon tilbury.

Le marquis trouva les deux jeunes gens fumant de compagnie si paisiblement, qu'il se courrouça en pensant à la scène orageuse à laquelle il venait de participer.

— Les jouvenceaux d'aujourd'hui sont charmans, dit-il d'un air irrité; ils fumeraient sur les débris du monde.

— *Quid novi, avuncule carissime?* demanda l'étudiant en jetant son cigare.

— *Quid novi?* répéta le marquis avec brusquerie; ta sœur est enlevée, voilà la nouvelle.

— Enlevée! s'écrièrent à la fois Moréal et Prosper.

— Enlevée, mes maîtres, et le ravisseur ne vous craint ni l'un ni l'autre.

— C'est donc mon père? reprit l'élève en droit.

— *Dixisti;* tu vois que je n'ai pas non plus oublié mon latin.

M. de Pontailly raconta ce qui venait de se passer.

— Il y a du Dornier là-dessous, dit Prosper, qui avait écouté son oncle avec beaucoup d'attention.

— Je vois avec plaisir que tu commences à rendre justice à ton ancien ami, reprit le vieillard.

— Mon ancien ami n'est ni plus ni moins qu'un homme à pendre, dit l'élève en droit d'un air de profonde conviction. Ce matin je déjeunais avec plusieurs étudians de première année. La conversation est tombée par hasard sur Dornier, et chacun de crier *haro!* L'un l'avait connu à Saint-Étienne journaliste ministériel; l'autre l'avait vu à Bourges légitimiste endiablé; un troisième, invoquant ses souvenirs de Colmar, le disait bonapartiste; sans parler de moi, qui le croyais républicain. Bref, il a été reconnu à l'unanimité que Dornier, renégat de toutes les opinions, méritait la corde.

— En attendant, si l'on n'y met ordre, il deviendra ton beau-frère.

— J'y mettrai ordre, répondit énergiquement Prosper.

— Te charges-tu aussi de faire entendre raison à ton père?

— Ceci devient délicat. A moins d'être un monstre d'ingratitude, je ne puis pas en ce moment faire de l'opposition contre mon père; il paie mes dettes.

— C'est sans réplique. Eh bien! Moréal, vous qui n'êtes pas le moins intéressé dans tout ceci, n'avez-vous pas un conseil à nous donner?

— Vous ne nous avez pas dit où M. Chevassu avait conduit Mlle Henriette, répondit le vicomte, qui semblait perdu dans ses réflexions.

— Le sais-je moi-même? C'est un coup monté entre Mme de Pontailly et son frère. On a séquestré Henriette pour briser sa résistance; peut-être ne saurons-nous où elle est que lorsqu'elle aura consenti à épouser Dornier.

— Épouser Dornier! s'écria Prosper; j'aimerais autant qu'elle épousât le diable en personne.

— Comment l'empêcher?

— Il y a plusieurs moyens. D'abord, je puis donner une paire de

soufflets à ce républicain de contrebande, et le forcer de se battre avec moi.

— Tu es un peu monotone dans tes expédiens.

— Mon cher Prosper, dit le vicomte, je ne souffrirai pas que vous vous chargiez d'un soin qui me regarde.

— A l'autre fou, maintenant! reprit le vieillard; je vous répète à tous deux que je ne veux pas entendre parler de duel; c'est de l'adresse qu'il faut. A votre place, Moréal, je serais déjà en campagne, et, si l'instinct qu'on attribue à l'amour n'est pas un mensonge, je saurais avant vingt-quatre heures dans quel donjon gémit la dame de mes pensées.

Le vicomte se leva et prit son chapeau.

— Je vous prie de croire, dit-il, que, si je ne devais pas vous faire les honneurs de mon logis, il y a long-temps que je serais sorti.

— A la bonne heure. Mettez-nous à la porte; voilà de l'amour.

— De mon côté, je ne resterai pas oisif, dit l'étudiant; je vais aller chez mon père. Il serait par trop anti-constitutionnel qu'il refusât de me dire où est ma sœur.

— Moi, je me charge de Dornier, reprit le marquis.

— Et moi de l'inflammable bas-bleu, pensa Moréal.

XVIII.

La veille, en quittant Mme de Pontailly, le vicomte s'était promis de ne pas s'exposer à un second tête-à-tête; mais la disparition d'Henriette le força de revenir sur sa prudente détermination. Montant son courage à la hauteur des événemens, il résolut d'affronter de nouveau cette chose redoutable, la bienveillance d'une femme qu'on n'aime pas.

— Après tout, se dit-il pour s'enhardir, ma fatuité s'exagère peut-être le péril, et, fût-il sérieux, il faut le braver, puisque c'est le seul moyen d'apprendre où est Henriette.

En quittant le marquis et l'étudiant, Moréal tint conseil en lui-même. Outre son recueil de vers, il possédait dans son portefeuille une comédie d'intrigue qui, sans attester une grande puissance littéraire, annonçait du moins une certaine aptitude à combiner des ressorts dramatiques. Le poète invoqua à l'aide de son amour toutes les ressources d'une imagination déjà exercée, et finit par s'arrêter à un plan dont l'exécution lui parut facile et le succès probable. Il

entra successivement chez un bijoutier et chez un graveur, prit ensuite une voiture et se fit conduire chez Mme de Pontailly.

Quoiqu'il fût trois heures, la marquise n'était pas sortie. Cette circonstance frappa Moréal, qui, se voyant admis sans obstacle comme il l'avait été la veille, se permit de penser que peut-être il était attendu. Le vicomte ne se trompait pas. Abusée par l'émotion qu'elle avait cru lire dans les traits du poète, Mme de Pontailly s'était dit : il reviendra; et, par une condescendance à laquelle avait peut-être contribué la rude mercuriale de son mari, elle était restée chez elle.

En entrant, Moréal composa sa physionomie avec un art qui eût fait honneur au plus habile comédien. A le voir s'approcher d'un air souriant, mais troublé, personne n'eût deviné que c'était là une émotion factice. La marquise y fut trompée, et elle ne put se défendre d'une douce satisfaction lorsqu'elle remarqua le maintien du poète, qui, en s'avançant vers elle, paraissait obéir en dépit de lui-même à une attraction irrésistible.

— Si l'on en croit M. de Pontailly, pensa-t-elle, je ne suis plus capable de plaire. Quel nom alors faut-il donner à l'impression que je cause en ce moment?

En retour de sa pantomime sentimentale, Moréal reçut un accueil qui eût redoublé l'émotion d'un amant véritable.

— Encore vous! dit la marquise avec un sourire qui semblait faire de ce reproche un aveu.

— Je dois vous paraître bien importun, madame, répondit d'un ton timide Moréal; j'ai hésité long-temps, mais j'éprouvais un tel besoin de vous voir, qu'au risque de blesser les convenances, je suis venu.

— Qu'avez-vous donc?

— Depuis hier, je ne sais ce que j'éprouve. Les encouragemens que vous avez donnés à mes faibles essais ont éveillé en moi des sentimens tumultueux que je croyais devoir toujours ignorer. Votre voix, qui m'a fait entendre les mots de gloire et de renommée, vibre sans cesse à mon oreille, et malgré moi j'en écoute les accens magiques. Il s'élève alors dans mon ame je ne sais quel orgueilleux orage. Ce matin, le croiriez-vous? je me suis surpris me frappant le front et disant comme Chénier : Il y a quelque chose là! Quelle folie, n'est-ce pas?

— Non, ce n'est point de la folie, dit Mme de Pontailly avec une douce gravité; j'en atteste un instinct qui ne m'a jamais trompée; il y a en effet quelque chose là.

La marquise se pencha lentement vers le vicomte, et, du bout d'un doigt blanc et satiné, elle lui effleura le front.

Par un geste respectueusement hardi, Moréal saisit au vol la main fort belle encore qui se portait ainsi garante de son génie, et il y attacha ses lèvres.

— Oh! merci, madame! dit-il ensuite d'un ton pathétique; une telle parole doit donner du talent!

Mme de Pontailly retira sa main sans trop se presser.

— Vraiment, je ne vous reconnais plus, dit-elle en souriant; hier insouciant jusqu'à l'apathie, aujourd'hui animé jusqu'à l'exaltation.

— Je ne me reconnais plus moi-même, madame; je crois être dans un autre monde. L'horizon est plus large, la lumière plus vive, l'atmosphère plus chaude; la valeur relative des objets a changé; ce qui me semblait important a perdu son prix, et je vois s'ouvrir des perspectives charmantes que je n'avais entrevues qu'en rêve jusqu'à présent. Quel nom donner à cet état si étrange et si nouveau?

— C'est de l'ambition sans doute, dit la marquise, qui, malgré l'humanité de ses intentions, trouvait que la scène cheminait un peu vite.

— Est-ce de l'ambition? reprit Moréal d'un air rêveur; je le crois, puisque vous le dites. Hier vous m'encouragiez à cette passion; la condamnez-vous aujourd'hui?

— Non, répondit Mme de Pontailly avec un sourire plein de finesse; la grande révolution qui s'est opérée en vous depuis vingt-quatre heures m'a épargnée fort heureusement. Je pense aujourd'hui ce que je pensais hier.

— Vous ne me blâmez donc pas?

— Vous blâmer! et pourquoi? parce que vous commencez à vous apercevoir qu'il est dans le talent une force motrice qui a horreur du terre à terre? Autant vaudrait reprocher à l'oiseau de sentir ses ailes.

— Horreur du terre à terre! répéta le vicomte en regardant la marquise avec une stupeur affectée; votre perspicacité, madame, est quelque chose d'étrange! du premier mot voilà mon mal défini. Horreur du terre à terre! c'est cela.

— Aspiration secrète vers une région éthérée où se laisse entrevoir une forme vague, ange ou femme, qui, penchée vers vous, semble vous attendre un sourire aux lèvres, une étoile au front, une couronne à la main; est-ce encore cela? dit la précieuse qui se quintessenciait avec délices.

— Oh! oui, madame, c'est bien cela. Quel grand médecin vous auriez fait!

— Un grand médecin ne se contenterait pas de définir votre mal, dit-elle coquettement.

— N'essaierez-vous pas de le guérir? répondit le vicomte avec un regard si expressif, que Mme de Pontailly, qui possédait à fond la tactique de ces sortes d'escarmouches, crut devoir prendre l'air d'enjouement par lequel les femmes cherchent parfois à dissimuler une émotion involontaire.

— Ce petit assaut d'esprit nous fait oublier le point essentiel, dit-elle en affectant de rire; comment conciliez-vous vos nouvelles pensées avec vos anciens projets?

— Hélas! je ne les concilie pas du tout, et ce n'est point là la moindre cause de l'agitation où vous me voyez.

— Quoi! ce bonheur tranquille, cette existence enfouie, cet exemplaire coin du feu...

— Je les souhaiterais toujours à mon meilleur ami.

— Mais vous?

— Ah! madame, l'esprit de l'homme est un abîme.

— Hier encore, ne disiez-vous pas : *Vivre obscur et près d'elle!*

— Aujourd'hui... vous allez avoir une bien mauvaise opinion de mon caractère...

— Aujourd'hui?

— La devise me semble un peu champêtre.

— Elle m'a toujours paru telle, dit la marquise; mais vous me ferez croire difficilement qu'une passion aussi vive que la vôtre se soit éteinte subitement.

Il y avait dans ces paroles une défiance instinctive, que Moréal s'efforça de dissiper par un redoublement d'emphase et de mélancolie.

— Que vous dirai-je, madame? répondit-il en poussant un soupir; entre la vérité et l'illusion, la distance est si insensible, qu'on risque souvent de prendre l'une pour l'autre. A mon âge surtout, on s'exagère si facilement la force de ses impressions! de ce qu'elles sont violentes, on conclut qu'elles sont durables, sans songer que le feu se détruit par sa violence même. Oui, continua-t-il avec un accent de triste dérision, l'amant le plus humble a dans le cœur une présomption que n'oserait afficher le plus puissant génie. A des sentimens d'un jour il assigne l'éternité, rien de moins, et il n'est gage si

frêle de sa passion où il n'écrive avec conviction ce mot que les rois d'Égypte n'ont pas osé graver sur leurs pyramides : Toujours!

En achevant cette tirade, Moréal tenait les yeux fixés sur sa main gauche qu'il avait dégantée comme par mégarde un instant auparavant. Cette pantomime attira l'attention de la marquise, qui à son tour regarda la main du vicomte; au petit doigt, elle aperçut une bague dont la physionomie sentimentale lui donna soudain à réfléchir : c'était une alliance.

— Est-ce pour éprouver mes talens en chiromancie que vous avez ôté votre gant? demanda-t-elle sans affectation au bout d'un instant.

Moréal parut sortir de sa rêverie, et présenta sa main.

— Annoncez-moi un peu de bonheur, dit-il avec un accent élégiaque; j'en ai besoin.

Mme de Pontailly prit la main du vicomte sans témoigner une pruderie intempestive; elle l'examina d'un regard connaisseur, et la trouva aussi blanche que douce, ce qui n'abrégea pas son étude divinatoire.

— Il y a une cérémonie préliminaire, dit-elle enfin d'une voix un peu émue; pour que je puisse lire dans l'avenir, il faut d'abord le séparer du passé.

A ces mots, elle saisit la bague et la fit glisser le long du doigt du vicomte, en dépit d'une faible résistance,

— Voyons, dit-elle alors en insinuant dans le joint des deux cercles d'or l'extrémité d'un ongle encore rosé; pour être devineresse, on n'en est pas moins femme.

L'anneau ouvert, malgré les réclamations de Moréal, la marquise en regarda l'intérieur avec un intérêt qui semblait excéder les bornes d'une simple curiosité. Sur l'un des cercles était gravé le mot *toujours!* fastueux dissyllabe auquel avait sans doute fait allusion le poète; sur l'autre, on apercevait un H et un F entrelacés.

— H? Henriette, dit la marquise; F? Frédéric? Félix?

— Fabien, répondit Moréal.

— Joli nom de poète. *Toujours!* dit-elle ensuite avec la mélancolique ironie d'une femme qui a éprouvé la valeur réelle d'un pareil mot.

Mme de Pontailly regarda un instant la bague, puis elle la referma et se la mit au doigt au lieu de la rendre au vicomte.

— Que faites-vous, madame? s'écria Moréal d'un air interdit.

— Mon devoir, monsieur, répondit la marquise avec un mélange

de sévérité et de douceur; en vous donnant cette bague, ou du moins en vous permettant de la porter, ma nièce en a sans doute accepté une semblable?

— Madame...

— Votre embarras me prouve que j'ai deviné. Henriette a été bien imprudente, mais je n'ai pas besoin de vous dire combien votre conduite me paraît plus blâmable encore. Abuser de l'inexpérience d'une jeune fille pour lui imposer un engagement qui la met en révolte ouverte contre son père! Ah! c'est mal, monsieur. Sans doute, selon l'usage des amans romanesques, vous vous êtes promis une fidélité qui doit être éternelle, à moins que vous ne vous rendiez vos anneaux?

— Je ne puis le nier, madame, répondit le vicomte en apparence confus.

— Et maintenant, si j'en crois vos aveux de tout à l'heure, ce lien commence à vous paraître ce qu'il est en réalité, puéril et téméraire; maintenant, convenez-en, vous n'hésiteriez pas à renoncer à cet anneau, si ce sacrifice devait vous dégager de vos sermens.

— Madame, la clairvoyance qui lit dans les cœurs est parfois cruelle.

— Cruelle, mais salutaire, dit la marquise avec solennité. Je vous rendrai service malgré vous, monsieur, et en même temps je réparerai la folie de ma nièce. Plus tard, vous me remercierez tous deux.

— Eh quoi! madame, auriez-vous le dessein de rendre cette bague à Mlle Henriette? s'écria le vicomte d'un air effaré.

— Aujourd'hui même, répondit Mme de Pontailly en se levant; pas de supplications, vous me trouveriez inflexible. Je ne sais pas transiger avec mon devoir.

Moréal s'inclina, et sa physionomie prit l'expression d'une soumission pénible. La rigidité empreinte sur les traits de la marquise s'adoucit graduellement.

— Je ne peux pas cependant vous dépouiller sans vous donner une indemnité, dit-elle avec un demi-sourire.

Mme de Pontailly se retourna vers la cheminée, éparpilla du doigt plusieurs objets placés confusément sur une coupe, et finit par choisir un petit porte-crayon d'or.

— Tenez, poète, dit-elle en le présentant gracieusement au vicomte, il y a peut-être dans ce crayon-là un pendant aux *Méditations* de Lamartine.

— Hélas! madame, je n'ai pas d'Elvire, répondit Moréal, qui prit le porte-crayon avec un geste amoureux.

La marquise resta un instant silencieuse.

— Mais j'y songe, dit-elle; comme vous êtes fort aimable, peut-être vous viendra-t-il l'idée d'essayer mon porte-crayon en m'adressant quelques vers. Il faut bien alors que vous sachiez mon nom. Je m'appelle Hermance; cela doit être facile à rimer.

— Espérance, constance! dit le vicomte avec un accent passionné.

— Ou bien encore, quoique la rime soit moins bonne, *prudence!* reprit la marquise, qui donna ce mot d'ordre d'une façon si candide, qu'un homme moins sur ses gardes s'y fût laissé prendre.

— O triple coquette! se dit le vicomte en sortant, quelle couronne de martyr elle a dû tresser à ce pauvre marquis! N'importe, cette fois son expérience, et elle en a furieusement, s'est trouvée en défaut. Je crois que j'obtiendrais réellement du succès si j'écrivais pour le théâtre; je ne me tire pas trop mal de l'imbroglio. Mon accessoire, comme on dit en style de coulisses, n'a pas manqué son effet. Maintenant que cette méchante créature croit avoir dans sa main le moyen de tourmenter Henriette, elle ne différera guère d'accomplir cette œuvre charitable. Je parierais qu'avant un quart d'heure sa voiture sera dans la cour.

Moréal savait fort bien qu'interroger une femme n'est pas le meilleur expédient pour la faire parler. Il s'était donc gardé d'adresser la moindre question au sujet d'Henriette, et même de paraître instruit de son départ. En inspirant à la marquise le désir d'aller voir sa nièce, il était sûr d'atteindre son but d'une manière plus détournée et par conséquent plus prudente. Il ne s'agissait plus que d'être aux aguets. Le vicomte alla rapidement jusqu'au boulevard, monta dans un fiacre, et se fit ramener en face de la maison de Mme de Pontailly. Ses prévisions tardèrent peu à se réaliser. En écartant légèrement le store qu'il avait abaissé par prudence, il pouvait regarder jusqu'au fond de la cour. Il vit bientôt s'ouvrir la porte d'une des remises; deux domestiques en tirèrent le coupé de la marquise, les chevaux furent attelés un instant après, et, avant qu'une demi-heure se fût écoulée, Mme de Pontailly était sortie.

— Il faut que la méchanceté ait des plaisirs bien vifs, se dit alors le vicomte; voici peut-être la première fois que cette pédante manque à son cercle de quatre heures.

Quand la voiture de la marquise se fut mise en marche, Moréal, passant la tête hors de la portière, appela le cocher du fiacre.

— Suivez ce coupé brun partout où il ira, lui dit-il; si vous ne le perdez pas de vue, il y a vingt francs pour vous.

Pour gagner un pareil pour-boire, il n'est guère de cocher qui ne crevât de bon cœur les chevaux de son maître. L'automédon du char numéroté qu'avait pris Moréal se maintint donc, à grand renfort de coups de fouet, à peu de distance de la voiture qu'il était chargé de suivre, contraignant ainsi ses maigres haridelles de lutter, au risque d'y périr, contre le fringant attelage de la marquise. Le coupé, toujours escorté du fiacre, tourna à droite en quittant la rue Laffitte, suivit les boulevards jusqu'à la Madeleine, prit la rue Royale, traversa le faubourg Saint-Honoré, s'engagea dans la rue du Faubourg du Roule, et, arrivé enfin au terme de cette longue course, s'arrêta devant une maison de calme et sévère apparence, dont la porte était surmontée d'une longue enseigne que décorait l'inscription suivante :

MAISON D'ÉDUCATION DE MADAME DE SAINT-ARNAUD.
Boarding school for young ladies.

— *Ecco il luogo! ecco l'urna!* se dit Moréal en parodiant machinalement l'exclamation de Roméo descendant au tombeau de Juliette.

La porte du pensionnat s'ouvrit, et la voiture de Mme de Pontailly entra dans une assez vaste cour, que le vicomte put entrevoir au passage; car, pour éviter d'attirer l'attention, il se fit conduire jusqu'à la barrière. Là, il quitta le fiacre et revint avec précaution sur ses pas. Pour lever le plan de certaines localités, les amoureux ont un instinct particulier qui, sans étude préliminaire, éclipse la science des ingénieurs-géomètres. En moins de cinq minutes, Moréal se rendit un compte assez exact de la topographie de la place, quoique par prudence il n'en eût reconnu que les ouvrages extérieurs.

La maison de Mme de Saint-Arnaud, dont la façade donnait dans la rue du Faubourg du Roule, bordait de flanc l'entrée d'un passage aboutissant au quart de cercle que décrit le chemin de ronde derrière la barrière de l'Étoile. Cette longue et étroite ruelle, qui porte le nom peu connu d'avenue Sainte-Marie, traverse des jardins mutilés en partie par la spéculation des architectes, ce fléau du Paris moderne. Au lieu des touffus ombrages qui donnaient jadis à l'espace compris entre l'ancienne folie Beaujon et la barrière du Roule l'agrément d'un parc dont quelques pavillons à destination mystérieuse n'altéraient pas la champêtre physionomie, on n'aperçoit plus

aujourd'hui qu'un terrain bouleversé, où semble s'être assis le génie de la destruction. Çà et là, des tranchées bordées de planches vermoulues entaillent les massifs et marquent la place de rues où il ne manque que des maisons. Au lieu de gazon, l'herbe y pousse; triste progrès! Quelques constructions informes élèvent seulement, de distance en distance, le long de l'avenue, des façades déjà lézardées sous leur blafard badigeonnage. Sur ces terrains arides, la campagne n'est plus, et la ville n'est pas encore.

Moréal, dont le goût était délicat et même exigeant, aurait été choqué du misérable aspect qu'il avait sous les yeux, si une circonstance imprévue ne l'eût disposé à l'indulgence. A l'extrémité d'un mur attenant aux bâtimens du pensionnat, et qui évidemment servait de clôture au jardin, car à l'intérieur les cimes d'une allée de tilleuls en dépassaient le chaperon, le vicomte aperçut une petite maison d'assez laide apparence. Au rez-de-chaussée, une porte à cintre surmontant un perron et accompagnée de deux fenêtres; à l'unique étage, trois autres ouvertures à chambranles encadrées de moulures grossières; en retraite d'un attique corinthien, un belvédère chinois à vitraux gothiques, tel était ce prétentieux édifice. S'il offrait à l'œil surpris la réunion incongrue de trois ou quatre architectures opposées, le jardinet dont il était précédé participait en revanche du genre anglais par quelques arbustes rabougris épars sur un maigre gazon, et du style français par un berceau non moins mesquin, qui en dessinait le contour. D'un côté de la grille se trouvait la loge du portier, de l'autre une remise, et telle était l'exiguité de ces communs, qu'on eût dit voir deux guérites, ressemblance fortifiée d'ailleurs par une couple de peupliers maladifs, immobiles sentinelles de ce chétif logis.

Si vulgaire qu'il fût malgré ses prétentions, ce bâtiment offrit à Moréal un charme que n'aurait pas eu pour lui le palais le plus irréprochable; cet attrait magique consistait dans l'écriteau suivant, qu'il vit pendu aux barreaux de la grille :

JOLI HOTEL ET JARDIN A LOUER PRÉSENTEMENT.

Du premier coup d'œil, le vicomte comprit que là était ce qu'on nomme, en langage militaire, la clé de la position; il sonna donc sans balancer. Une alerte vieille femme, qui cumulait l'emploi de concierge avec celui de jardinière, ouvrit la grille, et, à la vue d'un jeune homme élégant qui annonçait l'intention de louer la maison, déploya

le plus agréable empressement. L'hôtel était petit, mais charmant, à l'entendre; l'avenue Sainte-Marie était fort bien habitée, l'air excellent, on avait l'eau de la Seine, et il y avait dans le jardin des espaliers qui cassaient sous les fruits. A vrai dire, le seul inconvénient était le voisinage du pensionnat de Mme de Saint-Arnaud. Il fallait convenir que ces demoiselles faisaient un peu de bruit aux heures de récréation; mais, après tout, cela ne devait pas paraître un trop grand désagrément à un jeune homme; car parmi les pensionnaires il y avait de fort jolies personnes, et du belvédère de l'hôtel on les voyait jouer, courir, folâtrer dans leur jardin; c'était amusant.

— Ces vieilles femmes ont un instinct diabolique, se dit Moréal; voici une sorcière qui m'a déjà deviné.

Le vicomte visita la maison, feignit de trouver les chambres en bon état, le loyer modéré, et, tout en paraissant écouter les prolixes explications de la portière, arriva avec elle au belvédère.

— Vous pouvez redescendre à votre loge, lui dit-il alors, j'ai quelques mesures à prendre pour le placement de mes meubles, et puisque la maison me convient, je vais m'en occuper tout de suite.

Moréal mit deux pièces de cinq francs dans la main de la vieille femme, qui, par manière de remerciement, ouvrit une petite croisée en ogive à vitraux coloriés.

— Voyez quelle jolie vue, dit-elle avec une finesse sournoise.

Le vicomte s'approcha de la fenêtre, mais il se retira aussitôt. La vivacité de ce mouvement fit grimacer un sourire à la rusée portière, qui s'éloigna discrètement en pensant qu'elle allait avoir le meilleur des locataires, un jeune homme riche et amoureux.

XIX.

Après le départ de la vieille, Moréal se rapprocha de la fenêtre; mais il ne fit que l'entrebâiller, de peur d'être aperçu du dehors. On avait tellement économisé le terrain dans la bâtisse du pavillon que le belvédère n'était qu'à une fort petite distance de la muraille du pensionnat, et comme il la dominait d'une quinzaine de pieds, des fenêtres on découvrait en grande partie le jardin. Pour remédier à cet inconvénient, qui ne remontait qu'à quelques années, Mme de Saint-Arnaud avait fait planter des peupliers derrière son mur; mais les arbres étaient encore trop jeunes pour remplir leur destination, et, en attendant qu'ils pussent servir de rideau, les tessons de bouteilles

formidablement enchâssés dans le chaperon de la muraille n'offraient qu'un vain obstacle à la curiosité des habitans de la petite maison.

Le jardin, sur lequel planaient en ce moment les regards de Moréal, consistait en une pelouse à peu près ronde, bornée en face du belvédère par le bâtiment du pensionnat, à droite du côté de la ruelle par une allée de tilleuls, et à gauche par un mur chargé d'espaliers, dont l'espiéglerie des pensionnaires ne respectait pas toujours les produits. A travers quelques arbres épars sur le gazon se montraient çà et là des escarpolettes, une balançoire, et par-dessus tout le reste une espèce de mât de hune destiné à des exercices gymnastiques, et qui annonçait que Mme de Saint-Arnaud ne restait pas en arrière des progrès du siècle. L'heure de la récréation était sonnée. Sous les arbres dépouillés par l'hiver, sur le gazon également flétri, voltigeait un essaim de jeunes filles dont plusieurs justifiaient les éloges de la vieille portière. Les plus alertes s'étaient emparées des escarpolettes et de la balançoire; les plus courageuses se suspendaient, gracieux matelots, aux cordages de la machine gymnastique; d'autres jouaient aux quatre coins sous les tilleuls; le long du mur garni d'espaliers, les plus jeunes sautaient à la corde ou roulaient leurs cerceaux; quelques autres enfin, dédaignant ces jeux puérils, se promenaient deux à deux à l'écart et semblaient échanger d'importantes confidences. Malgré le frais attrait de ce tableau, le vicomte n'y accorda que peu d'attention. Son œil allait rapidement d'un groupe à un autre sans se fixer à aucun, et fouillait avec une sorte d'anxiété les moindres recoins. A la fin, le désappointement qui assombrissait déjà sa physionomie fit place à une expression de joie; il venait d'apercevoir Henriette et sa tante marchant lentement dans la partie la plus solitaire du jardin. Nous le laisserons à son observatoire pour assister à leur conversation.

La femme la moins crédule l'est toujours sur un point, c'est en ce qui concerne sa beauté. Naturellement disposée à s'en exagérer la puissance, elle croit sans peine aux passions qu'elle inspire, et quelquefois même à celles qu'elle n'inspire pas. C'est ce qui venait d'arriver à la marquise, malgré son expérience et sa finesse. Abusée par la sentimentale hypocrisie du vicomte, elle ne doutait plus du triomphe. Prudente jusque dans son illusion, elle voulut sans retard briser le lien qui attachait à une autre femme son futur captif. Elle arriva donc au pensionnat dans une de ces dispositions impitoyables qu'ont entre elles les femmes lorsqu'elles sont rivales; mais, loin de

laisser percer sur son visage ce sentiment de haineuse hostilité, elle affecta, en abordant sa nièce, la plus tendre sympathie.

— Eh bien! ma pauvre enfant, lui dit-elle, es-tu un peu remise de l'assaut que nous avons essuyé ce matin? Pour ma part, ce coup d'état m'a tellement déconcertée, que dans le premier moment je n'ai pas su résister comme je le ferais maintenant; mais sois tranquille : dans quelques jours l'humeur de ton père sera calmée, et alors j'aurai moins de peine à lui faire entendre raison. Nous te rendrons la liberté, ma bonne Henriette; tu peux t'en fier à moi.

Avertie par un instinct secret du peu d'affection que lui portait sa tante, et instruite de sa duplicité par Moréal, Henriette accueillit par un froid silence ces paroles, dont l'accent affectueux eût pu la tromper quelques jours auparavant.

— Comment te trouves-tu ici? continua la marquise du même ton.

— J'ai déjà été en pension, répondit laconiquement la jeune fille.

— Mme de Saint-Arnaud passe pour une excellente femme.

— Je le souhaite pour ses pensionnaires.

— Tu veux dire que tu espères ne pas rester chez elle assez longtemps pour apprécier ses défauts ou ses qualités. Tu as raison. Bientôt, j'en suis sûre, ton père consentira à ce que tu reviennes chez moi.

— Mon père est le maître.

— Je voudrais qu'il t'entendît, cette soumission le toucherait; mais je lui rapporterai tes paroles.

— Pourquoi ennuyer mon père en lui parlant de moi? répondit Henriette avec un sourire d'amertume.

— Tu as du chagrin, ma pauvre enfant, reprit Mme de Pontailly d'une voix de plus en plus caressante; je te croyais plus raisonnable. Lorsqu'on m'a dit que tu étais au jardin, cela m'a fait plaisir. J'espérais que la gaieté des autres pensionnaires aurait fini par te distraire; mais loin de là, je te trouve à l'écart, pensive et triste : on m'a dit que tu n'avais pas encore dit un mot à ces demoiselles. Pourquoi cela?

— Je n'ai rien à leur dire. Elles paraissent heureuses, et je ne le suis pas.

La jeune fille prononça ces paroles avec une sombre fierté qui frappa la marquise.

— Elle a du caractère, se dit cette dernière; elle est capable de prendre au tragique l'inconstance de mon poète. N'importe, il faut

en finir. Ma chère enfant, reprit-elle à haute voix, j'ai quelque chose de fort important à te dire, mais l'abattement où je te vois....

— Je ne suis pas abattue, interrompit Henriette en fixant sur sa tante un regard étincelant; quoi que vous ayez à me dire, je suis prête à vous entendre.

En parlant ainsi, les deux femmes avaient traversé une partie du jardin, et étaient arrivées près d'un banc adossé contre un des tilleuls, en dehors de l'allée. Ce banc, où Mme de Saint-Arnaud se plaçait quelquefois pour surveiller les jeux de ses pensionnaires, était si rapproché du belvédère, que, lorsque la marquise et sa nièce s'y furent assises, Moréal, toujours en observation, ne perdit plus un seul de leurs gestes et put presque entendre leurs paroles.

— Ma pauvre Henriette, reprit Mme de Pontailly avec un accent de compassion, à ton âge, on se fait bien des illusions. Loyale et sincère soi-même, on croit à la loyauté et à la sincérité des autres; ouvre-t-on son ame à un sentiment aussi dangereux que séduisant, alors surtout on risque de devenir la victime de sa candeur, car il est rare qu'on ne mette pas dans cette imprudence un abandon qui peut être la source des plus grands malheurs.

Henriette écouta ce préambule d'un air distrait, sans paraître deviner où sa tante voulait en venir.

— Tu ne m'as pas laissé ignorer l'état de ton cœur, poursuivit la marquise en précisant la question; le désir de contribuer à un mariage auquel tu paraissais attacher ton bonheur m'a fait faire une démarche peu conforme à mes habitudes. Aujourd'hui, j'ai vu M. de Moréal.

— Ah! vous avez vu M. de Moréal, dit la jeune fille, dont la figure, sombre jusqu'alors, s'éclaira soudain.

— Nous avons eu un entretien sérieux, reprit Mme de Pontailly avec une gravité de mauvais présage.

— Eh bien? s'écria Henriette, emportée par une curiosité plus vive que la réserve hautaine qu'elle s'était imposée jusque-là.

— Il m'en coûte d'être obligée de te dire que mon épreuve, car c'était une épreuve, n'a pas eu le résultat que j'espérais. D'après l'exaltation de tes sentimens, je croyais trouver dans M. de Moréal un amant d'exception, un être au-dessus des faiblesses vulgaires, un héros de persévérance et de fidélité.

— Eh bien? répéta la jeune fille d'une voix un peu altérée.

— Eh bien! mon enfant, il faut t'armer de raison et de courage; le héros n'est qu'un homme.

— Que vous a donc dit M. de Moréal? demanda Henriette, troublée par ces paroles menaçantes.

— M. de Moréal, quoique jeune encore, n'est plus à l'âge où l'on ne voit dans la vie que l'amour. Des idées plus sérieuses que les tendres folies du cœur l'occupent en ce moment; il se sent du talent, et il lui vient de l'ambition. Or, quand l'ambition vient à un homme, c'est un signe infaillible que chez lui l'amour s'en va.

— Voulez-vous dire qu'il ne m'aime plus? dit impétueusement la jeune fille.

— Je n'ai pas dit cela; mais ce que je ne puis ni ne dois te cacher, c'est que M. de Moréal me paraît loin d'accorder à votre petit roman sentimental l'importance que tu sembles y attacher encore. Lorsque je lui en ai parlé, il a souri sans embarras, et, puisqu'il faut tout dire, il a prononcé le mot d'enfantillage.

— Vous me trompez, ma tante, s'écria Henriette, dont les joues se couvrirent de la rougeur de l'indignation; Fabien parler ainsi de notre amour! c'est faux,

— J'excuse ta vivacité, car je comprends ton chagrin.

— Mon chagrin? je n'en ai point. Je crois à l'amour de Fabien comme je crois à la bonté de Dieu. Lui ingrat! lui parjure! c'est faux, vous dis-je; jamais je ne vous croirai.

La marquise sourit avec une sorte de pitié.

— Si je te donnais une preuve de ce que je viens de dire, reprit-elle, me croirais-tu?

— Une preuve! dit Henriette devenue pâle; parlez.

Mme de Pontailly parut éprouver l'hésitation que montre parfois un chirurgien chargé d'une opération cruelle; elle murmura les mots de nécessité, de devoir, et finit par ôter un de ses gants. Ce préliminaire accompli, elle tira lentement du doigt où elle l'avait placé l'anneau qu'elle avait pris au vicomte, et, le présentant à sa nièce d'un air glacial :

— Connais-tu cette bague? lui dit-elle.

— Cette bague! répéta Henriette, qui regarda successivement l'anneau et sa tante avec étonnement.

— Tu ne la reconnais pas? reprit la marquise, surprise à son tour.

— Non.

Mme de Pontailly laissa échapper un rire d'ironie.

— Et l'on parle de la mémoire du cœur! dit-elle. Cette alliance, il est vrai, ressemble à beaucoup d'autres; mais j'avais la naïveté de croire qu'un instinct secret te la ferait reconnaître entre mille.

Allons, je vois avec plaisir que tu n'es pas aussi malade que tu crois; nous te guérirons.

— Mais cette bague? dit Henriette avec impatience.

— Ouvrons-la; cela t'aidera peut-être à rappeler tes souvenirs.

La marquise ouvrit l'alliance, et, la présentant ensuite à sa nièce d'un air railleur :

— Maintenant la reconnais-tu? dit-elle.

Henriette prit l'anneau et l'examina sans manifester d'abord d'autre émotion que celle d'une vive curiosité; elle lut le mot gravé à l'intérieur d'un des cercles, déchiffra les deux lettres enlacées, et tout à coup bondit sur le banc comme en sursaut.

— Qui vous a remis cette bague? dit-elle d'une voix à peine distincte.

— Est-il au monde deux personnes qui eussent pu m'en remettre une pareille? répondit la marquise, qui se méprit à l'émotion de sa nièce.

— Mon Fabien! s'écria Henriette avec transport; ô ma tante, que vous êtes bonne! Et moi qui vous accusais! Mais aussi pourquoi me faire acheter ce bonheur en me perçant l'ame, comme vous venez de le faire tout à l'heure? Si vous saviez combien je vous trouvais méchante!

— Devient-elle folle? pensa Mme de Pontailly, qui ne put se défendre d'une sorte d'inquiétude; ces têtes de dix-huit ans sont si exaltées! On a vu des exemples de folie causée, à cet âge, par un chagrin subit.

— C'est que j'étais dupe de votre comédie, reprit la jeune fille avec une véhémence propre à redoubler les appréhensions de la marquise. Par orgueil, je cherchais à faire bonne contenance; au fond, je me sentais mourir. Mais je vous pardonne, ma bonne tante; vous ne croyiez pas sans doute me faire tant de mal. D'ailleurs, n'est-il pas juste de payer d'un peu de souffrance un si grand bonheur?

Henriette regarda la bague d'un œil ravi, et la porta ensuite avec passion à ses lèvres.

— Il doit y avoir un médecin attaché au pensionnat, se dit la marquise, qui se leva véritablement effrayée.

— Oh! restez, dit la jeune fille en saisissant le bras de sa tante si énergiquement, qu'elle la contraignit de se rasseoir; nous sommes si bien ici! Vous avez donc vu mon pauvre Fabien? Comme il a dû avoir du chagrin en apprenant que je n'étais plus chez vous! Mais vous êtes si bonne! vous l'aurez consolé, et puis il a le cœur si

ingénieux! il a pensé qu'une marque de souvenir ferait du bien à la pauvre captive, et il vous a priée, suppliée de me remettre cette bague; comment auriez-vous pu refuser? Le moyen de lui dire non quand il prie? O ma bague bien-aimée, poursuivit Henriette les yeux fixés sur l'anneau avec une tendre exaltation; tu ne me quitteras jamais. *Henriette* et *Fabien!* Comme ces lettres semblent s'aimer! *Toujours!* c'est là le mot que j'aurais écrit. Oh! oui, toujours! toujours!

La joie qui rayonnait au front de la jeune fille avait dans son transport une telle sérénité, qu'à la fin Mme de Pontailly comprit que ce n'était pas là de la folie, mais du bonheur.

— Qu'est-ce cela veut dire? demanda-t-elle tout interdite; perdez-vous l'esprit, ou suis-je dupe d'une indigne tromperie? N'est-ce pas vous qui avez donné cette bague à M. de Moréal?

— Je ne vous comprends pas, répondit Henriette, à son tour étonnée.

— Avez-vous, oui ou non, donné cette bague à M. de Moréal?

— Mais vous savez bien que c'est lui qui me la donne, dit la jeune fille prête à éprouver au sujet de sa tante l'appréhension que celle-ci avait ressentie un instant auparavant.

— Ce n'est donc pas une restitution? continua Mme de Pontailly d'une voix sourde.

— Une restitution? Je n'ai jamais rien donné à M. de Moréal... que mon cœur, ajouta Henriette avec un naïf sourire, et je ne crois pas qu'il veuille me le rendre.

— Ah! quelle affreuse trahison! murmura la marquise frémissante de colère; comme cet homme s'est joué de moi insolemment! Mais, je le jure, j'en tirerai une éclatante vengeance. Oh! le lâche imposteur!

Henriette écoutait avec une surprise croissante les involontaires exclamations d'un des plus cruels désappointemens que puisse éprouver une femme; doutant de ce qu'elle entendait, elle se pencha vers la marquise pour la voir en face, et aperçut alors sur sa figure une telle expression de haine, qu'elle se rejeta en arrière presque aussi effrayée que si elle eût marché sur un serpent. Le bandeau qui lui couvrait les yeux tomba soudain. Sans deviner les détails de la comédie jouée par Moréal, la jeune fille comprit instinctivement ce qui avait dû se passer, et pressentit qu'entre elle et sa tante il y avait désormais un éternel élément de discorde. La physionomie de la femme humiliée annonçait un éclat prochain et terrible. Trop heureuse en ce moment

pour s'affliger, trop fière toujours pour se laisser intimider, Henriette attendit la lutte sans la provoquer, mais sans la craindre.

Après un assez long silence, Mme de Pontailly se retourna tout à coup vers sa nièce.

— Rendez-moi cette bague, dit-elle brusquement.

— Jamais, répondit la jeune fille en passant l'anneau à l'un de ses doigts.

— Rendez-moi cette bague, reprit la marquise d'une voix tremblante de courroux.

— Essayez de la prendre, dit Henriette, qui ferma sa main et l'étendit hardiment vers sa tante.

Emportée par un de ces accès de violence jalouse qui ôtent parfois toute retenue aux caractères les plus maîtres d'eux-mêmes, Mme de Pontailly saisit la main de sa nièce et la froissa rudement dans les siennes en s'efforçant de l'ouvrir; mais mieux eût valu tenter d'arracher à Milon sa grenade. Henriette, dont l'énergie nerveuse se trouvait encore exaltée par l'émotion d'une pareille scène, résista victorieusement aux efforts de sa tante; le bras tendu, la taille cambrée, la tête haute, les lèvres entr'ouvertes par un dédaigneux sourire, les narines agitées de cet orgueilleux frémissement qu'on admire dans la statue d'Apollon Pythien, la jeune fille semblait jeter un défi au monde entier. Dans cette fière attitude, elle leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de la justice de sa cause, et, par un de ces hasards qui protégent souvent les amans, son regard s'arrêta sur le belvédère du pavillon qui se trouvait en face d'elle. En ce moment, la marquise avait la tête baissée. Tout amoureux connaît le prix de l'occasion. Prompt comme l'éclair, Moréal ouvrit la fenêtre derrière laquelle il se tenait caché, et montra aux yeux éblouis de la jeune fille un visage que certes elle eût trouvé moins beau, si c'eût été celui d'un ange. La commotion fut si vive, qu'Henriette, se levant d'un bond électrique, faillit renverser Mme de Pontailly.

Le vicomte mit un doigt sur ses lèvres, puis il repoussa la fenêtre et disparut.

— O vision céleste! s'écria Henriette en joignant les mains dans une douce extase.

— Mademoiselle, dit la marquise qui, voyant l'inutilité de ses efforts, en comprit l'inconvenance et essaya de reprendre son sang-froid, cette pension est trop douce pour un dragon de votre espèce; c'est au couvent des dames de Saint-Michel que votre père aurait

dû vous faire enfermer. Il en est temps encore, et vous apprendrez bientôt ce qu'il en coûte de me manquer de respect.

L'idée d'avoir son amant pour témoin trempa d'une énergie nouvelle le courage de la jeune fille.

— Vous manquer de respect? répondit-elle en arrêtant sur la marquise le plus ferme regard, et quel respect vous dois-je à vous qui devriez être pour moi une seconde mère et en qui je n'ai trouvé qu'une ennemie? Je ne demandais qu'à vous aimer, mais peut-on aimer ceux qui vous haïssent? et je sais que vous me détestez. Que vous ai-je fait cependant? M. de Moréal m'aime, est-ce là mon crime?

En quelques minutes, la jeune fille avait acquis dix années d'expérience, et la pensionnaire était devenue une femme. Maintenant elle lisait dans le cœur de sa tante, et ne voyait plus en elle qu'une rivale: odieuse découverte qui devait révolter les purs et nobles instincts d'un cœur de dix-huit ans.

— Je suis bien coupable en effet, reprit Henriette avec ironie en voyant que la marquise gardait un silence où il entrait plus de confusion que de remords; je refuse d'épouser un homme qui n'aime en moi que ma fortune, et je garde religieusement mon cœur à celui qui m'en paraît le plus digne. Oh! c'est là une audace sans exemple. Il faut vous y habituer pourtant, car je ne changerai pas. Si j'ose résister à mon père parce que ses ordres me semblent injustes, ce n'est pas pour fléchir devant vous qui n'avez aucun droit à mon obéissance. Oui, j'en atteste la devise de cette bague chérie, c'est pour toujours que j'aime; pour toujours, entendez-vous, mon Fabien?

Entraînée par une émotion irrésistible, Henriette s'était tournée vers le belvédère; elle y fixa les yeux avec amour et prononça ces dernières paroles d'une voix si vibrante, que le vicomte put l'entendre et reçut ainsi la réponse à son anneau.

La marquise ne vit dans la pantomime de sa nièce qu'un de ces mouvemens d'exaltation familiers aux imaginations ardentes qui souvent semblent apercevoir réellement ce qu'elles ne font que rêver.

—Heureusement tout le monde a quitté le jardin, dit-elle d'un air sombre, sans cela on vous croirait folle; rentrons, mademoiselle. En attendant que votre père ait pris à votre égard un parti définitif, je vais vous recommander à Mme de Saint-Arnaud.

Vaincue dans le combat qu'elle venait de livrer, Mme de Pontailly employait en ce moment une énergie surhumaine à dissimuler son humiliation et sa fureur. Au prix d'une torture d'autant plus poi-

gnante qu'il fallait l'étouffer, elle parvint à composer son visage et à reprendre la physionomie froidement calme qui lui était habituelle. Henriette obéit sans résistance, car la soumission est facile aux cœurs qui triomphent en secret. La tante et la nièce se dirigèrent lentement vers la maison sans échanger une seule parole. En arrivant au perron par où l'on descendait au jardin, Henriette laissa passer la marquise par une feinte déférence, et se retourna sans affectation. Moréal avait entr'ouvert de nouveau la fenêtre du belvédère, et sa tête s'y montrait à demi, prête à disparaître à la première alarme. Par un mouvement sympathique, les deux amans portèrent en même temps la main à la bouche. Était-ce une recommandation de prudence? était-ce un simulacre de baiser? C'était l'un et l'autre.

Mme de Pontailly eut avec la maîtresse du pensionnat une conversation confidentielle dont fit tous les frais la prétendue nécessité de dompter par le traitement le plus sévère le mauvais caractère de la jeune fille; elle se retira ensuite de l'air d'une reine offensée, sans adresser à Henriette un seul mot d'adieu.

— Oh! je me vengerai! s'écria-t-elle lorsque, dans sa voiture, elle put donner un libre cours à sa colère; je leur montrerai à tous deux ce que peut la juste indignation d'une femme outragée....

XX.

Le lendemain, vers trois heures, M. de Pontailly et Prosper Chevassu arrivèrent presque en même temps chez Moréal, où ils s'étaient donné rendez-vous. Le marquis et l'étudiant semblaient soucieux, et l'on pouvait aussi prendre pour l'effet d'un chagrin secret l'air pensif du vicomte.

— Tu es le plus jeune, à toi d'abord la parole, dit le vieillard à son neveu.

— Il y a de quoi faire une pièce en cinq actes ou un roman en deux volumes, dit Prosper, avec la position pathétique où je me trouve entre mes affections de frère et mes devoirs de fils. Quand le journal de ma tante paraîtra, il n'est pas certain que je n'épanche pas en cinq ou six feuilletons les sentimens contradictoires que j'éprouve depuis vingt-quatre heures. D'une part, une jeune fille qui est bien la meilleure du monde et que je chéris tendrement,

de l'autre, un père vénérable qui paie mes dettes. A droite l'amitié, à gauche la reconnaissance, quelle situation dramatique!

— Au fait, bavard, dit le marquis.

— Voici le fait. Quand je me suis permis de demander à mon père, avec tout le respect convenable, où il avait conduit Henriette: — Je vous défends de m'adresser, à l'avenir, la moindre question à ce sujet, m'a-t-il répondu de sa voix de tribune; votre sœur est dans un lieu où l'on saura la réduire à l'obéissance qu'elle me doit, et, si vous-même vous ne changez pas de conduite, un sort pareil vous attend. — Ce sort pareil, c'est, à ce que j'ai cru comprendre, quelque maison de correction; aussi je cours encore.

— Je ne suis pas plus avancé que toi, dit à son tour M. de Pontailly; pas de nouvelles d'Henriette. En reparler à ma femme, ce serait peine perdue, et Dornier, que je n'ai vu que ce matin, a feint de ne rien savoir. Il avait l'air de bonne foi, mais il est si roué, que je ne m'y fie pas. Et vous, Moréal, avez-vous été plus heureux que nous?

— Toutes mes démarches ont été inutiles, répondit le vicomte d'un air de tristesse, et jusqu'ici je n'ai pu parvenir à découvrir où l'on a conduit Mlle Henriette.

Nous expliquerons plus tard les raisons qui engageaient le vicomte à déguiser ainsi la vérité.

— Mordieu! reprit énergiquement le vieil émigré, ceci ressemble à la retraite de Biberach; nous tournons à la déroute.

— Dornier a menti comme un jésuite qu'il est, dit Prosper; c'est lui qui mène toute cette intrigue. Que je devienne marquis, si je ne l'écrase pas sous mon tilbury la première fois que je le rencontrerai!

— Écrase-le si tu veux, mais respecte les marquis, répondit M. de Pontailly, qui, malgré sa mauvaise humeur, ne put s'empêcher de sourire de la boutade de son neveu.

— Pardon, mon oncle, dit l'étudiant en souriant à son tour; vous portez si modestement vos trente-deux quartiers, que je n'y pense jamais.

— Tu n'as pas tout-à-fait tort de traiter Dornier de jésuite, reprit le marquis; tout à l'heure il a joué devant moi une petite scène digne de M. Tartufe, et qui, par parenthèse, pourra nous coûter un peu cher à toi et à moi.

— Qu'est-ce donc? dirent à la fois les deux jeunes gens.

— Je vais vous conter cela; mais il faut reprendre les choses d'un

peu haut. D'abord, continua le vieillard en s'adressant à Prosper, il paraît qu'avant-hier au soir il y a eu chez ton père une réunion de députés dans laquelle un étourdi de ma connaissance, qui ne respecte rien, n'a pas craint de jeter la discorde.

— Je voudrais que vous eussiez été là, dit Prosper en partant d'un éclat de rire, la scène vous aurait amusé. Nos honorables représentans étaient à peindre lorsque j'ai eu mis le feu à mon gros canon : la république! il fallait les voir prendre leurs chapeaux. C'est alors que vous auriez pensé à votre déroute de Biberach.

— La chose n'a pas paru le moins du monde plaisante à ton père : il y avait là, en effet, de quoi le brouiller avec ses collègues; mais Dornier, qui paraît tenir les ficelles de ces mannequins, s'est chargé de tout raccommoder; seulement, comme je viens de le dire, c'est toi et moi qui paierons les frais. Pour toi, c'est assez juste : qui casse les verres doit les payer ; mais moi, mordieu! il me paraît un peu dur de jeter cinquante mille francs par la fenêtre parce que ton père est un ambitieux, et ta tante une femme que Mme de Staël empêche de dormir.

— Mais, mon oncle, vous ne nous dites pas de quoi il est question.

— De quoi peut-il être question, sinon de ce maudit journal, que Dieu confonde! et dont tu t'es engoué le premier, feuilletoniste manqué? Dornier a démontré à ton père que la seule manière de rattraper les députés réfractaires était de les enchevêtrer du susdit journal, sans leur laisser le temps de se reconnaître, et ton père, leurré de l'espoir de devenir un second Mirabeau, tu sais que c'est son faible, lui a remis pour les premiers frais, en bons billets de banque, cinquante mille francs qu'il a retirés, ces jours derniers, des fonds publics.

— Un homme que je croyais un Cincinnatus! dit Prosper.

—Passons au second volume, reprit le marquis; il n'est pas le moins curieux. Mme de Pontailly et Dornier ont eu hier au soir, toujours au sujet de ce diabolique journal, une conférence au sortir de laquelle ton ancien ami a emporté dans son portefeuille cinquante mille autres francs, que ma femme m'avait fait retirer, il y a quelque temps, de la rente de Naples, sous le prétexte d'acheter du 5 pour 100.

— Mais on serait plus en sûreté dans une horde de bohémiens qu'avec cet hypocrite-là! s'écria de nouveau l'élève en droit.

— En sorte qu'à l'heure qu'il est, mons Dornier a en caisse cent mille francs sortis de notre bourse. Maintenant de deux choses l'une :

ou il essaiera réellement de fonder un journal, et en ce cas, comme c'est là un hameçon usé auquel les abonnés ne mordent plus guère, ce sera l'affaire d'un an ou deux pour manger les cent mille francs; ou, jugeant plus habilement la position, il se dira, comme Basile, que ce qui est bon à prendre est bon à garder, et alors nous apprendrons un beau matin qu'il est parti pour les États-Unis ou le Mexique sans oublier le portefeuille. Agréable alternative!

— Mais, mon oncle, qui diantre vous a si bien mis au courant de ces détails? Ce n'est, à coup sûr, ni ma tante ni mon père.

— Qui? Dornier lui-même, mordieu! Et c'est ici qu'il a déployé un génie digne de Tartufe, à qui je le comparais tout à l'heure. Sans embarras, et comme s'il se fût agi de la chose la plus ordinaire, il m'a tout raconté.

— Bah!

— Bien entendu qu'il fardait l'histoire à sa guise. A l'en croire, la somme dont il se trouvait nanti le gênait beaucoup; être dépositaire de l'argent d'autrui c'était fort désagréable. Il avait eu la main forcée; pas moyen de refuser, à moins de se brouiller avec M. le député et avec Mme la marquise, et il leur était si attaché! Mais il avait une telle vénération pour moi-même, qu'il s'était promis, je daignerais sans doute excuser sa liberté, de me demander conseil dans une conjoncture si délicate, et tout serait rompu s'il n'obtenait pas mon approbation. Oui, le coquin a eu l'effronterie de me demander mon approbation, continua le vieillard en frappant du poing une table qui se trouvait près de lui.

— Et vous la lui avez donnée? s'écria Prosper, qui bondit sur sa chaise.

— Qu'aurais-tu fait à ma place, maître fou?

— Je l'aurais jeté par la fenêtre.

— Crois-tu que je ne l'aurais pas fait si cela eût eu l'ombre du sens commun? Mais on ne jette plus personne par la fenêtre. D'un autre côté, que répondre? Ton père a le droit de se ruiner sans que j'aie le plus petit mot à dire. Quant à Mme de Pontailly, veux-tu que, pour cinquante mille francs, j'aille me brouiller avec une femme fort absolue dans ses idées, et qui, après tout, prend cet argent sur sa fortune?

— N'êtes-vous pas le chef de la communauté? cria l'étudiant.

— Peste! voilà une réflexion qui fermerait la bouche à ton père quand il prétend que tu perds ton temps à l'école de droit.

— Riez, reprit Prosper; cela vous est permis, puisque vous paierez.

—Mazarin a dit quelque chose d'à peu près semblable, fit observer Moréal, qui jusqu'alors avait pris peu de part à la conversation.

—Résumons-nous, reprit M. de Pontailly en se levant; plaie d'argent, dit le proverbe, n'est pas mortelle. Je voudrais que Dornier fût au fond de la mer, dût-il y emporter nos billets de banque. La chose importante, c'est cette pauvre Henriette que nous oublions. Nous n'avons pas été heureux jusqu'à présent, mais ce n'est pas une raison pour nous décourager. Remettons-nous en campagne; la persévérance triomphe de tout. Que diantre! trois hommes réunis, par une belle nuit d'hiver, dans une petite prairie du Rutli, ont rendu la liberté à leur patrie; il serait par trop humiliant qu'à nous trois, qui valons bien des Suisses, nous ne parvinssions pas à délivrer une petite pensionnaire.

Les trois alliés se séparèrent en se promettant mutuellement de redoubler d'efforts, et de se retrouver au même lieu le lendemain.

En parlant de la conférence de la veille entre la marquise et Dornier, M. de Pontailly n'avait pu dire que ce que le journaliste lui en avait dit lui-même; aussi se trouvait-il dans son récit une lacune importante qu'il est nécessaire de remplir.

La tante d'Henriette était sortie de la pension de Mme de Saint-Arnaud dans un état d'exaspération qui, loin de se calmer plus tard, n'avait fait que s'accroître. De toutes les passions qui maîtrisent le cœur, la plus tenace, c'est la vengeance. L'amour s'envole, le fanatisme s'éteint, l'ambition s'épuise, l'avarice même a des intermittences, la vengeance seule s'acharne à son but comme le vautour à sa proie. Trompée dans ses espérances, blessée dans son orgueil, humiliée dans sa beauté, crimes qu'une femme ne pardonne pas, Mme de Pontailly s'était dit : Je me vengerai. Sans retard comme sans hésitation, elle se mit à l'œuvre.

En arrivant chez elle, la marquise écrivit ce billet à Dornier :

« Je vous attends ce soir à huit heures. Je serai chez moi pour vous seul. »

A l'écriture violente de ces deux phrases, et surtout à l'expressif laconisme de leur style, un fat eût pu se méprendre; mais Dornier était au-dessus de la niaise présomption des hommes à bonnes fortunes. Sur-le-champ il comprit qu'il s'agissait d'une chose plus importante qu'un rendez-vous galant, et, vers huit heures, il alla chez la marquise, fort intrigué, mais prêt à tout.

A voir le maintien composé et la physionomie calme de Mme de

Pontailly, personne n'eût soupçonné l'implacable ressentiment qui couvait dans son cœur. Elle accueillit le journaliste avec sa dignité habituelle, tempérée par une nuance d'enjouement.

— Je vous ai prié de venir ce soir, parce que je désire causer sérieusement avec vous, dit-elle; M. de Pontailly dîne dehors, et nous ne serons pas dérangés. Mais, d'abord, racontez-moi les détails de votre emprisonnement; cela doit être curieux.

En adressant cette demande à Dornier, la marquise n'avait d'autre but que de faire preuve d'une parfaite liberté d'esprit, afin de détruire les conjectures qu'avait pu former le journaliste à l'égard des secrets motifs de ce rendez-vous imprévu. Elle écouta d'un air attentif et en paraissant s'y intéresser le récit qu'elle venait de provoquer, et reprit ensuite la parole avec un affable sourire :

— En vérité, dit-elle, vous avez droit à une indemnité, et j'y veux contribuer pour ma part. Vous m'avez dit, à propos de ce journal, qu'un versement de fonds lèverait bien des difficultés. La somme dont vous m'avez parlé est là dans mon tiroir, et je la mets à votre disposition.

Dornier, qui, dans la matinée, avait obtenu près de M. Chevassu un succès de même nature, se confondit en remerciemens.

— Vous êtes notre providence, madame, dit-il dans un beau transport d'enthousiasme; ce n'est pas en mon nom que je vous remercie, car si j'entreprends une pareille œuvre, ce n'est point par intérêt, mais par dévouement. Rédacteur en chef, la position n'est pas fort éminente, et à coup sûr les ennuis en passent les agrémens; mais je vous remercie, madame, au nom de la littérature livrée depuis quelques années à d'ineptes et grossiers manœuvres : sous votre patronage si éclairé, nous la tirerons, j'espère, de l'état d'abaissement où elle se trouve aujourd'hui. Certes, si quelques lettres d'un style assez piquant ont fait vivre le nom de Mme de Sévigné, si deux nouvelles où Segrais a eu la meilleure part ont suffi pour établir la réputation de Mme de La Fayette; si trois ou quatre ouvrages trop vantés ont rendu Mme de Staël immortelle, quel renom n'est pas assuré à la femme aussi supérieure par l'ame que par l'esprit, qui la première aura donné l'impulsion à notre régénération littéraire?

Le matin, Dornier avait dit à M. Chevassu : Notre journal vous mènera droit à la chambre des pairs. Volontiers il eût dit à Mme de Pontailly : Notre journal vous ouvrira les portes de l'Académie; mais la littérature, en France, ayant aussi sa loi salique, il dut se con-

tenter, au défaut de l'immortel fauteuil, de promettre à la marquise bel esprit une place au panthéon féminin, au-dessus de Mme de Sévigné et tout à côté de Mme de Staël.

Les cinquante mille francs de Mme de Pontailly étaient réellement une mise risquée par son amour-propre à la grande loterie de la renommée, mais c'était aussi et surtout une chaîne d'or passée autour du cou d'un homme dont il fallait s'assurer, car dans son cœur elle l'avait désigné pour l'instrument de sa vengeance, et il était difficile de mieux choisir.

— Voilà une affaire convenue, dit-elle négligemment; passons à une autre qui, je crois, vous intéresse davantage. Êtes-vous toujours amoureux d'Henriette?

— Je suis aussi constant dans mes sentimens que dans mes desseins, reprit le journaliste en mettant la main sur son cœur.

— Vous savez qu'elle n'est plus chez moi?

— M. Chevassu me l'a dit.

— Soyez franc : n'est-ce pas vous-même qui avez engagé mon frère à mettre sa fille dans une pension?

La question était embarrassante. Dornier s'en tira au moyen de sa jalousie, qu'il eut soin d'exagérer, et il raconta à la marquise l'émotion cruelle qu'il avait éprouvée en trouvant la veille Mlle Henriette et le vicomte de Moréal en tête à tête dans le salon.

— Ah! j'ignorais cela, s'écria Mme de Pontailly, dont ce récit irrita encore le ressentiment; il paraît qu'ils étaient en commerce réglé. Quelle perversité dans une fille de dix-huit ans!

La marquise n'eut pas plutôt prononcé ces derniers mots, qu'elle s'en repentit, car il n'entrait pas dans ses projets de détacher Dornier d'Henriette, tout au contraire.

— Quand je dis perversité, s'empressa-t-elle d'ajouter, vous comprenez que ma mauvaise humeur de chaperon en défaut caractérise d'un terme exagéré ce qui n'est au fond qu'un enfantillage. A dix-huit ans, on n'est pas perverse; imprudente, à la bonne heure; étourdie tout au plus.

— Je n'accuse pas Mlle Henriette, répondit Dornier d'un air composé; je sais bien qu'en pareil cas tous les torts doivent être attribués à l'homme sans principes qui cherche à jouer le rôle de séducteur.

— Ainsi vos intentions n'ont pas changé; vous désirez toujours épouser ma nièce.

— Ce mariage, madame la marquise, comblerait tous mes vœux.

— J'y prévois des obstacles, reprit Mme de Pontailly en étudiant

la physionomie de son interlocuteur. Entre nous, mon frère n'a pas un caractère très ferme; une fois déjà il s'est refroidi à votre égard; on peut le circonvenir et l'indisposer tout-à-fait contre vous. Mon neveu vous a pris subitement en antipathie, et il le dit à qui veut l'entendre. M. de Moréal est un homme d'un machiavélisme redoutable, et M. de Pontailly le protége ouvertement. Ma nièce enfin a pour le moment la tête pleine de folles idées. Il n'y a donc en réalité que moi qui sois franchement de votre parti.

— Cela suffit, madame la marquise, pour que je sois sûr du succès.

— J'en doute, moi; car enfin, si Henriette s'obstine à ne pas vouloir vous épouser, comment l'y contraindre?

Dornier ne répondit pas, et à son tour il regarda la marquise fixement.

— Si ma nièce vous aimait et que les obstacles vinssent de sa famille, reprit-elle en ayant l'air de plaisanter, la chose irait d'elle-même. Une petite promenade sentimentale imitée des voyages à Gretna-Green mettrait les parens barbares à la raison, car en pareille circonstance on étouffe la chose, et plutôt que de compromettre une jeune fille on la marie à son amant; mais ici le cas n'est pas tout-à-fait semblable à celui que je suppose.

— J'en conviens, madame, répondit le journaliste de plus en plus attentif.

— Cependant, reprit Mme de Pontailly du même ton de légèreté, je me rappelle avoir connu un amoureux dans votre position, le comte d'Artelle, qui, quoique assez mal accueilli de la jeune personne qu'il recherchait en mariage, employa résolument l'expédient dont nous parlons.

— Il l'enleva?

— Parfaitement. Trois semaines après, ils étaient mariés et fort heureux.

— Elle l'aima?

— Vous savez que nous autres femmes nous ne détestons pas les entreprises hardies qui nous prouvent le pouvoir de nos attraits. Mme d'Artelle, qui ne pouvait souffrir son prétendu, raffole de son mari, et même elle a la franchise d'avouer que dès le lendemain de l'enlèvement l'amour était venu.

— Mais les parens? dit Dornier en regardant en dessous la tante d'Henriette.

— Ils désiraient le mariage, et ils pardonnèrent sans peine à l'audacieux ravisseur; l'histoire dit même qu'au moment décisif l'oncle

chez qui demeurait la jeune fille, car elle était orpheline, ferma les yeux. Il faut dire qu'il était depuis long-temps l'ami de M. d'Artelle, et qu'il croyait pouvoir se fier à sa loyauté.

— Pour prêter les mains à une démarche de cette nature, il faut en effet une confiance...

— Entre gens d'honneur, la confiance est un devoir, dit Mme de Pontailly, qui prononça cette sentence en femme à qui sa vertu donne le droit de décider les cas de conscience les plus controversés.

— C'est me dire assez clairement : Enlevez ma nièce, je fermerai les yeux, pensa Dornier. Qui diantre peut lui suggérer une pareille fantaisie? J'y suis, continua-t-il après un instant de réflexion; ces œillades que j'ai surprises dès le premier jour, cette toilette de mineure, son émotion mal déguisée lorsque je lui ai dit tout à l'heure que j'avais trouvé sa nièce seule avec Moréal, plus de doute, elle aime le petit vicomte, et me jette Henriette à la tête pour que je la débarrasse d'une rivale. Cela me convient.

— A quoi pensez-vous? reprit la marquise avec un regard profond.

— Au récit que vous venez de me faire, madame. Il me semble que l'exécution de cet étrange enlèvement a dû présenter bien des difficultés; je vois d'ici une terrible complication d'échelles de corde, de serrures brisées, de travestissemens, de fuite nocturne!...

— Rien de tout cela, interrompit Mme de Pontailly d'un air de bonhomie; d'une comédie vous faites un mélodrame. La chose s'est accomplie le plus simplement et le plus facilement du monde, en plein jour, et sans aucun des effrayans accessoires que vous supposez.

— Vous redoublez ma curiosité, madame, quoique déjà je connaisse le dénouement de l'histoire.

— Écoutez donc, homme à imagination lente. La jeune fille dont il s'agit allait dîner à la campagne, chez la mère d'une de ses amies, et elle devait y être conduite dans la voiture de son oncle. Le cocher, gagné par M. d'Artelle, se trompa de route, et finit par arriver dans un chemin désert où l'amant se trouvait déjà, ainsi qu'une bonne chaise de poste menée par un domestique dévoué. Ce fut l'affaire de transporter d'une voiture dans l'autre l'héroïne de l'aventure.

— D'après cela, dit Dornier avec un accent d'interrogation, le pivot de l'affaire, en pareil cas, c'est un domestique de la race de Scapin, prêt à se vendre et bon à pendre?

— Comme il s'en trouve toujours au moins un dans toute bonne maison, répondit la marquise. Et à propos de cela, continua-t-elle

d'un air de plus en plus dégagé de préoccupation, Dominique, mon cocher, est de la race dont vous parlez. J'ai appris de lui des traits pendables; pour un billet de mille francs, le drôle vendrait ses chevaux, ses maîtres, et lui-même par-dessus le marché; aussi le mettrai-je à la porte au premier jour.

— L'avis au lecteur est arrivé à son adresse, se dit le rival du vicomte.

Le reste de la conversation n'offrit plus d'intérêt. Sans qu'aucune parole compromettante eût été prononcée de part ni d'autre, la marquise et Dornier s'étaient entendus, et dès ce moment il existait entre eux une de ces alliances clandestines et ténébreuses auxquelles les adversaires menacés ont d'autant plus de peine à résister que les parties contractantes sont moins scrupuleuses dans le choix des moyens.

— Il a compris à demi-mot, se dit Mme de Pontailly après le départ de son allié, et maintenant je puis me reposer sur lui du reste. Hypocrite comme il l'est, vindicatif comme je le suppose, qu'il épouse Henriette, et c'est infaillible s'il l'enlève, je serai suffisamment vengée d'elle et de cet homme odieux.

— Voilà une maîtresse femme, pensait Dornier au même instant. Que risqué-je à exécuter le plan de campagne qu'elle vient de me tracer sans avoir l'air d'y entendre malice, la candide créature? Elle a raison d'ailleurs. Les femmes pardonnent une aimable violence, et Henriette ne sera pas plus rancunière que cette dame d'Artelle, qui est, selon toute probabilité, un être chimérique créé pour la circonstance. Chevassu est un bonhomme que je mène par le nez, et qui, la chose faite, ne soufflera mot. La colère des autres est le moindre de mes soucis; enfin, en cas de revers, n'ai-je pas cent mille francs dans mon portefeuille? Allons, le sort en est jeté. *Enlevons Hermione!*

CHARLES DE BERNARD.

(*La dernière partie au prochain n°*).

DE

L'ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE.

NOTICES ET MÉMOIRES HISTORIQUES,

PAR M. MIGNET.[1]

« Il y a de certaines choses, a dit La Bruyère, dont la médiocrité est insupportable, la poésie, la musique, la peinture, le discours public. » Voilà qui s'appelle parler, c'est franc et c'est vrai. Qu'il serait souhaitable qu'une pareille sentence fût toujours présente à l'esprit de ceux qui font des vers ou de la prose, qui combinent des sons ou des couleurs! Mais nous n'avons pas à nous occuper ici des émules plus ou moins heureux de Raphaël, de Mozart et de Racine; ce n'est pas à la poésie que nous avons affaire aujourd'hui, c'est seulement au discours public. Le XVIIe siècle a vu naître les académies, et par une conséquence naturelle l'éloquence académique, c'est-à-dire cette éloquence de luxe qui ne jaillit ni de la nécessité, ni de la passion.

(1) Deux vol. in-8°, librairie de Paulin, rue de Seine.

Au reste, ce genre d'éloquence n'est pas proprement d'origine moderne; l'antiquité la cultivait. On a toujours beaucoup parlé dans les démocraties, car il faut bien persuader les multitudes qui gouvernent. Dans les républiques anciennes, l'éloquence s'élevait à l'action. Par la parole, on emportait des décisions capitales, on innovait dans les lois, on changeait le gouvernement, et l'état se trouvait sauvé ou perdu. C'était un grand et terrible jeu que ces luttes du forum et de l'agora. Que l'orateur fût instrument ou chef, sa tête répondait de ses discours. Les Gracches furent assassinés, Cicéron tendit la gorge aux sicaires d'Antoine, Démosthènes s'empoisonna dans le temple de Neptune, et Phocion but la ciguë comme Socrate. Pathétiques tragédies : l'orateur y meurt comme un héros, et par ce dénouement il met à l'abri de tous les soupçons et de toutes les atteintes la sincérité de sa parole et de sa gloire.

A côté et au-dessous de ces destinées suprêmes, la vie de l'orateur politique, chez les anciens, offre les scènes les plus animées. Ouvrez Aristophane; vous y verrez comment l'orateur mène la république, inspire les résolutions du peuple, et aussi se trouve en butte à toutes les inimitiés, à toutes les clameurs. Le même poète qui faisait une opposition si vive contre Euripide et contre Socrate, n'attaquait pas avec moins de passion les hommes dont la parole gouvernait la république. Il se plaisait à dénigrer leurs talens. Comment pourrais-je devenir capable de mener le peuple? demande un charcutier dans une des comédies d'Aristophane (1). « Ne t'inquiète pas pour si peu, lui répond son interlocuteur. Tu n'auras qu'à faire ton métier. Brouille les affaires; mêle tout comme s'il s'agissait des viandes de tes hachis; trompe le peuple, flatte son goût par des louanges et des flatteries bien apprêtées : tu as d'admirables qualités démocratiques, une voix effrayante, un esprit pervers; tu as le charlatanisme d'un homme habitué à débiter ses marchandises. Que te manque-t-il donc pour le gouvernement? » Voilà le portrait de l'orateur politique sous le pinceau du devancier de Ménandre. Il nous manque au surplus bien des choses pour connaître à fond la tribune athénienne. Nous lisons Démosthène, mais ses rivaux et ses contradicteurs, si l'on excepte Eschine, nous ne les connaissons pas. Quel dommage de ne pas avoir les improvisations de Demades, ce marchand de poisson qui un beau jour se trouva éloquent! Une tradition qui s'est perpétuée à travers l'antiquité nous le représente comme

(1) *Les Chevaliers*, page 184 de l'édition Kuster.

inépuisable en saillies imprévues, en traits hardis et saisissans, en mots pittoresques et nouveaux (1). Il ne nous reste rien non plus des discours de Pythéas; on sait qu'entre lui et Démosthènes il y avait une continuelle guerre de sanglantes épigrammes.

Ne soyons pas surpris si le peuple le plus parleur ne put se contenter d'un seul genre d'éloquence. Outre leurs orateurs et leurs démagogues, les Athéniens eurent leurs rhétheurs et leurs sophistes. A côté de Périclès nous voyons Gorgias. Isocrate, qui enseigna la rhétorique à Démosthènes, se servit de la parole non pas pour attaquer le roi de Macédoine, mais pour célébrer la plus belle des femmes et la plus aimable des cités, Hélène et Athènes. C'est ainsi que s'établit et brilla l'éloquence académique, dont l'unique souci fut de plaire à l'imagination, d'enchanter l'oreille, et de satisfaire complaisamment à tous les caprices de l'esprit. Dans le dernier siècle, cette éloquence a eu son historien, et l'*Essai sur les Éloges*, par Thomas, nous déroule la suite un peu monotone de tous les panégyriques, depuis le *Menexène* de Platon jusqu'au discours où Voltaire pleura Vauvenargues avec une si attendrissante simplicité.

Nous voilà de retour dans les temps modernes, où la religion et la science inspirèrent chacune un nouveau genre de panégyriques. Le christianisme loua des vertus nouvelles qui étaient en partie son ouvrage; mais, en célébrant la gloire humaine sur la tombe des morts, il s'attacha toujours à en proclamer le néant. C'est son génie de ne paraître glorifier l'homme un instant que pour le mieux rabaisser et le faire plus petit devant la croix. Qui n'a présent à la pensée comment Bossuet est admirablement entré dans cette vue? Avec lui, la louange même la plus vive est empreinte d'une sombre et majestueuse ironie. Le panégyrique chrétien a encore le mérite de présenter à l'homme l'image d'une autre vie et l'espérance de l'immortalité. Par la bouche de ses prêtres illustres, la religion catholique a su mépriser les choses humaines en termes magnifiques, et c'est à bon droit que, dans son brillant *Essai sur l'oraison funèbre*, M. Villemain a surtout signalé cette source d'éloquence que les anciens ne connaissaient pas.

Bossuet, en 1687, *mettoit fin à tous ces discours* sur la tombe du grand Condé; quatorze ans après, en 1699, Fontenelle commençait d'écrire ses *Éloges*. Après la religion, la science élevait la voix. Pendant le XVIIe siècle, le génie de quelques hommes avait imprimé une

(1) Athénée, *Banquet des Savans*, livre II.

impulsion puissante aux sciences mathématiques et physiques, qui commencèrent enfin à s'associer à l'éclat des lettres et des arts. Louis XIV et Colbert eurent le mérite de reconnaître et de consacrer ce glorieux avènement en fondant, en 1666, l'Académie des Sciences. Grace à cette institution, les savans purent désormais accroître leurs lumières en se les communiquant. Mais cet établissement devait encore porter d'autres fruits : l'Académie des Sciences jugea ne pouvoir mieux servir les précieux intérêts qu'elle représentait qu'en écrivant sa propre histoire, et Fontenelle fut choisi pour tenir la plume.

Le neveu de Corneille avait alors plus de quarante ans : ce n'était plus l'homme des *Églogues*, des *Lettres du chevalier d'Her....*, de l'opéra de *Thétis et Pelée;* depuis long-temps il avait pris congé définitif de toutes ces fadeurs. Fontenelle, qui avait commencé d'écrire à dix-sept ans et qui devait vivre un siècle, traversait avec une intelligente sérénité les phases diverses d'un esprit devenu maître de lui-même. La vie était pour lui un enseignement continuel dont il acceptait toujours à propos les variétés piquantes; il faisait récolte de tout. Son style profita de tant d'expérience : nous y retrouvons à la fois les impressions de l'homme du monde et les traditions de l'homme lettré. Le célibataire ingénieux qui partageait si bien sa vie entre les travaux du cabinet et les causeries du salon écrivit l'histoire des sciences et la vie de ceux qui s'y distinguèrent avec un charme, avec une animation inconnus jusqu'à lui. Il n'eut dans sa manière rien de pédantesque et de gourmé. S'il parle de Homberg, le premier médecin du régent, après l'avoir loué comme savant et comme chimiste, il ajoutera : « Il était même homme de plaisir, et c'est un mérite de l'être, pourvu qu'on soit en même temps quelque chose d'opposé. » Dans la prose de Fontenelle, les hommes vivent avec leurs qualités, leurs défauts, et parfois leurs ridicules : il connaissait assez l'incurable malignité du cœur humain pour ne pas avoir soin de mettre un peu d'ombre aux louanges éclatantes dont il était le dispensateur officiel.

La lumineuse étendue de l'esprit de Fontenelle lui permettait de juger non-seulement les hommes, mais même les sciences et les méthodes, avec une grande indépendance. Ainsi il ne craindra pas de dire que « l'art de découvrir en mathématiques est plus précieux que la plupart des choses qu'on découvre (1). » La métaphysique a

(1) Éloge de Leibnitz.

aussi son mot. « Les idées métaphysiques, remarque Fontenelle, seront toujours pour la plupart du monde comme la flamme de l'esprit-de-vin, qui est trop subtile pour brûler du bois (1). » Les *Éloges* de Fontenelle sont pleins de ces pensées, non moins délicates que profondes, qui provoquent agréablement la méditation.

Comme toutes les intelligences vraiment vastes, Fontenelle savait embrasser et réunir dans ses écrits des points de vue qui, au premier abord, paraissent opposés. En louant Leibnitz, Fontenelle dut faire observer que l'antagoniste de Locke avait lu des philosophes sans nombre, et il arrivait ainsi à la question de l'éclectisme. Chose remarquable! le mot d'éclectisme n'est pas une seule fois prononcé par Fontenelle dans l'*Éloge* de Leibnitz, le mot n'avait pas cours alors dans notre langue; mais pour la chose, elle y est, et voici en quels termes : « L'histoire des pensées des hommes, certainement curieuse par le spectacle d'une variété infinie, est aussi quelquefois instructive. Elle peut donner de certaines idées détournées du chemin ordinaire que le plus grand esprit n'aurait pas produites de son fond; elle fournit des matériaux de pensées; elle fait connaître les principaux écueils de la raison humaine, marque les routes les plus sûres, et, ce qui est le plus considérable, elle apprend aux plus grands génies qu'ils ont eu leurs pareils, et que leurs pareils se sont trompés. Un solitaire peut s'estimer davantage que ne fera celui qui vit avec les autres et qui s'y compare. » A-t-on de nos jours dit sur l'éclectisme quelque chose de mieux? Ne nous hâtons pas trop cependant de saluer dans Fontenelle un éclectique, car il nous dit dans un autre endroit : « Malebranche méprisait cette espèce de philosophie qui ne consiste qu'à apprendre les sentimens de différens philosophes. On peut savoir l'histoire des pensées des hommes sans penser. » Fontenelle est-il en contradiction avec lui-même? En aucune façon. Seulement il met à sa place chaque chose. Il ne confond pas l'histoire de la science avec la science même; il reconnaît tout l'avantage qu'on peut recueillir de la vue du passé, mais il met au-dessus la pensée vivante. Il arrive parfois qu'après un examen superficiel, on croit pouvoir signaler des contradictions chez les hommes qui sentent vivement et qui écrivent beaucoup. Regardez-y de plus près, et vous verrez que les contrastes dans le détail s'accordent fort bien avec la persistance pour le fond des choses. Dans saint Augustin comme dans Voltaire, dans Sénèque comme dans Bossuet, éclate une variété

(1) Éloge de Malebranche.

d'aperçus qui échappent à l'alignement du cordeau; mais qui prétendra que ces vigoureux esprits ne soient pas fidèles à eux-mêmes?

Le livre de Plutarque a fait des héros; celui de Fontenelle a fait des savans. Nous ne connaissons pas d'ouvrages qui prêtent plus de séductions à la science, parce qu'il en résume avec une clarté attrayante les grands résultats. Dans les éloges de Fontenelle, on voit encore que la science met l'homme non-seulement sur la trace de la vérité, mais souvent aussi sur celle du bonheur. En effet, elle rend l'esprit égal, tranquille, et elle l'exempte de ces vaines inquiétudes, *de ces agitations insensées qui sont les plus douloureuses et les plus incurables de toutes les maladies* (1). Sans doute, il y a des taches dans le livre que nous prisons si fort, et le style précieux s'y est parfois glissé. On retrouve de temps à autre chez le secrétaire de l'Académie des Sciences l'homme dont La Bruyère a fait méchamment la charge sous le nom de *Cydias*. Toutefois ces défauts n'ont rien d'assez saillant pour nuire à l'effet général; on dirait même qu'ils ne sont là qu'afin de nous avertir de quel point Fontenelle est parti pour s'élever si haut.

Un genre nouveau était créé dans les lettres modernes et françaises. Les sciences trouvaient désormais un mode populaire d'enseignement et de propagation dans l'éloge de ceux qui les cultivaient avec honneur, et la vie des savans célèbres devenait la matière d'une éloquence où devait régner surtout l'esprit philosophique. Si cette nouvelle application de l'art de bien dire avait ses avantages et ses agrémens, elle ne manquait pas non plus d'écueils. En effet, l'orateur académique peut vouloir trop louer son héros et trop plaire à ceux qui l'écoutent; il court aussi le risque de ne pas se préserver assez des généralités vagues et des lieux-communs prétentieux. Ici l'art a d'autant plus de difficultés à vaincre qu'il a le champ plus libre.

En se proposant d'écrire des *Éloges* après Fontenelle, d'Alembert chercha surtout à ne pas lui ressembler. Dans ce dessein raisonnable, la différence des sujets qu'il traitait venait à son secours. Fontenelle avait loué les savans, d'Alembert entreprit d'apprécier les travaux et de raconter la vie des littérateurs. Les *Éloges lus dans les séances de l'Académie française* forment une véritable histoire littéraire pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; la lecture en est tout-à-fait attachante. D'Alembert n'affecte pas la précision un peu sentencieuse de Fonte-

(1) Éloge de Cassini.

nelle; il laisse courir sa plume avec plus de liberté et d'abandon. Les détails l'effraient si peu, que, pour n'en perdre aucun, il a joint à ses *Éloges* des notes qui en sont, pour ainsi dire, le supplément, et qui peuvent se lire de suite, comme il le dit lui-même. Aussi il y a dans l'œuvre de d'Alembert cette abondance de faits et de choses qui est contre l'ennui le plus sûr des préservatifs.

Dans les *Éloges* de d'Alembert, on goûte aussi le plaisir de sentir l'homme même, le philosophe, le correspondant intime de Voltaire et de Frédéric. Non que dans l'émission des pensées qui lui sont propres, d'Alembert n'apporte une grande réserve; on connaît sur ce point sa discrétion, même sa timidité. C'était surtout quand il parlait au nom de l'Académie qu'il croyait devoir montrer une circonspection qui lui coûtait de nouveaux efforts d'esprit et de talent. « Je vais essayer la continuation de l'histoire de l'Académie française, mandait-il au roi de Prusse en 1772; mais combien de peine il faudra que je me donne pour ne pas dire ma pensée! heureux même si, en la cachant, je puis au moins la laisser entrevoir. » C'est bien le même homme qui écrivait à Voltaire : « Le temps fera distinguer ce que nous avons pensé d'avec ce que nous avons dit. » D'Alembert avait dans l'esprit une indépendance absolue, dans le caractère une modération habile, et il maintenait qu'il ne fallait dire que le quart de la vérité, s'il y avait trop de danger à la dire tout entière. Cette prudence était au moins un progrès sur l'égoïsme de Fontenelle, qui, comme on sait, avec une main pleine de vérités n'aurait pas même voulu l'entr'ouvrir.

Il n'y avait, au reste, chez le fils abandonné de Mme de Tencin, ni instincts, ni passions révolutionnaires, et il reconnaissait volontiers l'aristocratie de la naissance et de la richesse, parce qu'il se sentait celle de la science et du talent. Dans son éloge de Despréaux, il écrivait cette phrase un peu hautaine : « Il y a eu de tout temps une ligue secrète et générale des sots contre les gens d'esprit, et de la médiocrité contre les talens supérieurs; espèce de démembrement de la confédération secrète et plus étendue des pauvres contre les riches, des petits contre les grands, et des valets contre leurs maîtres. » D'Alembert eut l'art et le bon goût de se montrer toujours impartial, sans rien sacrifier d'essentiel dans ses sentimens et ses principes; il ne trahit jamais la philosophie, il la tempéra souvent. Elle était pour lui comme une lumière divine dont il croyait devoir mesurer l'éclat à des yeux débiles. D'Alembert comparait la raison à l'aiguille d'une montre qui, sans faire de grands pas, chemine tou-

jours; il oubliait de remarquer que les montres tantôt s'arrêtent, tantôt vont trop vite. Cette patience intelligente avec laquelle d'Alembert consentait à attendre les progrès du genre humain lui ménageait entre la passion de Voltaire et la fougue de Diderot une physionomie originale qui n'était pas non plus sans analogie flatteuse avec l'esprit supérieur et calme de Montesquieu. On pourrait croire que lui-même en jugeait ainsi, à voir l'application particulière avec laquelle il a loué l'auteur de l'*Esprit des Lois* en l'analysant. Gilbert s'était imaginé étourdiment qu'il lançait à d'Alembert un trait redoutable en l'appelant *géomètre orateur*. Il ne s'était pas aperçu que, par cet assemblage de mots dont il prétendait faire une injure, il rendait lui-même témoignage des rares aptitudes d'un homme qui pouvait à la fois rivaliser avec Euler, et louer dignement Bossuet et Fénelon.

Quand en 1782 Condorcet vint prendre séance à l'Académie française, il s'attacha, dans son discours de réception, à célébrer les avantages que la société peut retirer de la réunion des sciences physiques aux sciences morales. En traitant un pareil sujet, le sécrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ne faisait qu'insister sur une des idées les plus fécondes qui avaient présidé au développement du XVIIIe siècle. Cette alliance du génie littéraire avec les sciences, dont Fontenelle et d'Alembert avaient si ingénieusement jeté les bases, Buffon la confirma par des chefs-d'œuvre éblouissans où l'art semble lutter avec la nature de magnificence et de richesse. Vicq-d'Azyr et Condorcet, qui avaient souvent loué les mêmes savans, se disputèrent aussi l'honneur d'être les historiens du génie de Buffon, et les deux éloges qu'ils en firent comptent parmi leurs meilleurs travaux. Précisément un siècle après l'époque où Fontenelle avait commencé d'écrire l'histoire de l'Académie des Sciences, George Cuvier, en 1800, la reprenait. Pendant trente-deux ans, ce grand homme, qui eut à un si haut degré le double génie de l'analyse et de l'induction, loua les savans et leurs travaux, raconta leur vie, et pesa leurs mérites. Pour le fond, c'est la compétence d'un autre Aristote, et la forme offre l'intéressant mélange d'une abondante simplicité avec une justesse exquise dans l'appréciation des hommes.

Cependant les sciences morales avaient exercé durant le cours du XVIIIe siècle une influence assez évidente pour mériter une représentation particulière. Après avoir fait une révolution, elles avaient bien le droit d'avoir une académie. C'est ce que comprirent fort bien les hommes qui, en 1795, organisèrent l'Institut : ils y créèrent une

classe des sciences morales et politiques. Cette classe ou cette académie, le nom importe peu, fut supprimée par le premier consul. Elle a été rétablie par le gouvernement de 1830, qui s'est honoré en ravivant ainsi une des traditions les plus pures de notre révolution. Le secrétaire perpétuel de cette académie, M. Mignet, en inaugure aujourd'hui l'histoire, en rassemblant les éloges qu'il a prononcés au sein de la compagnie.

Sous la restauration, non-seulement la jeunesse, mais même les générations qui se livraient à l'activité de la vie publique, ne savaient pas bien l'histoire de la révolution française. Cette histoire n'était connue que de ceux qui y avaient joué un rôle; or, ces acteurs vieillissaient et tous les jours devenaient plus rares. Il était donc opportun de maintenir la tradition des travaux et des changemens accomplis par nos pères, et de la fixer dans les esprits. Il fallait aussi que ce passé si grand et si formidable fût raconté par des hommes qui n'y eussent pas trempé, afin que nous vissions se dérouler sous nos yeux un tableau lumineux et impartial de la révolution française sans l'idolâtrie de ses erreurs et de ses excès. Voilà ce que sentirent avec une rapide justesse MM. Thiers et Mignet : aussi firent-ils à propos deux grands et bons livres.

Il y eut une convenance parfaite de la part d'une académie mise au monde, avec tant d'autres institutions, par la révolution française, de choisir l'un de ses historiens pour secrétaire perpétuel. Le talent et les connaissances de l'écrivain s'accordaient avec la mission qui lui était assignée. Les membres les plus anciens et les plus célèbres de la nouvelle académie appartenaient aux diverses époques de la révolution; dans les assemblées, dans la diplomatie, dans l'administration, ils avaient représenté et servi la France. Les louer, raconter ce qu'ils firent et ce qu'ils pensèrent, c'était donc, pour ainsi dire, écrire encore une fois l'histoire de notre régénération politique, et M. Mignet se trouvait heureusement appelé à reproduire dans un autre cadre les études auxquelles il devait son honorable et paisible renommée. Aussi le voyons-nous se montrer tout-à-fait à son aise, et parler avec la décision d'un homme qui connaît à fond son sujet, quand, en écrivant les éloges de Sieyès, de Rœderer et de Merlin, il est appelé à conter les évènemens et les crises de la révolution, ainsi que le développement successif de ses institutions et de ses lois. Que l'on compare l'appréciation que M. Mignet a faite de Sieyès au sein de l'Académie avec le portrait qu'il en a tracé dans son histoire de la révolution, c'est le même

jugement, et le peintre n'a rien changé aux traits essentiels de la physionomie. Seulement il en a accusé quelques détails avec plus de vigueur.

Si le génie régulier de Sieyès a été pour M. Mignet l'objet d'un éloge excellent, peut-être a-t-il été moins bien inspiré par l'obligation qu'il s'est imposée de louer le prince de Talleyrand quelques mois après sa mort. Non que dans ce dernier morceau il n'y ait l'empreinte d'un talent très distingué; mais était-il déjà possible d'apprécier exactement un homme sur le compte duquel tant de témoignages sont encore attendus? M. de Talleyrand est un des plus grands personnages qui aient été dans les affaires de l'Europe depuis 1789 : les degrés par lesquels il est monté à un pareil rang dans l'histoire furent une haute naissance, les circonstances exceptionnelles d'une révolution, enfin son esprit. Quelle a été la véritable portée de cet esprit? où a-t-il été puissant? par quels endroits s'est-il montré faible? voilà les questions que doit résoudre le panégyriste ou le biographe de ce politique. Or, pour cela, que de problèmes à trancher! que de matériaux à recueillir! M. de Talleyrand a conclu des traités avec les grandes et les petites puissances de l'Europe, tour à tour au nom de la république, du premier consul, de l'empereur, de Louis XVIII et du roi Louis-Philippe. Comment savoir dès aujourd'hui jusqu'à quel point il a été habile et fidèle dans ces innombrables négociations? Il y a bien des secrets enfouis dans les chancelleries de l'Europe, et l'histoire du célèbre diplomate est exposée à changer souvent de face à mesure que ces secrets, à force de vieillir, seront moins bien gardés.

Combien de fois a pu se tromper M. de Talleyrand? Un jour le prince et le comte Pozzo di Borgo passaient en revue ensemble les principaux actes de leur carrière diplomatique; c'était après 1830, et après la clôture des conférences de Londres. Le comte Pozzo était peut-être le seul homme qui pût avoir avec M. de Talleyrand le privilége de la franchise; il en usa, car il lui dit : « Vous avez fait deux fautes contre la France, l'érection du royaume de Saxe, et la neutralité de la Belgique. »

Malheureusement il y a d'autres critiques encore à adresser à la politique du prince. Quand en 1815 les souverains, réunis à Vienne en congrès, apprirent que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, ils n'eurent plus qu'une pensée, celle de se coaliser encore une fois tous contre un seul. Dès le 13 mars, ils publièrent une déclaration dans laquelle ils mirent Napoléon au ban de l'Europe, *en l'appelant l'ennemi et le perturbateur du repos du monde*. Cette déclaration était

signée par huit puissances, au nombre desquelles figurait Louis XVIII; mais douze jours après, le 25, lorsqu'il fut connu que Napoléon était aux Tuileries, les quatre puissances qui avaient conclu entre elles, en 1814, le traité de Chaumont, le renouvelèrent, et dès-lors tout fut changé diplomatiquement, au grand préjudice de la France. Après Waterloo, les négociateurs de la coalition triomphante purent dire que ce qui les avait satisfait en 1814 ne pouvait plus les contenter en 1815 (1). M. de Talleyrand ne sut ni empêcher cette confirmation du traité de Chaumont, ni, si un nouveau traité était inévitable, y faire comprendre Louis XVIII, et assurer ainsi à la France le maintien des garanties et des frontières stipulées en 1814. Un témoin oculaire, dont la loyauté ne saurait être mise en doute, affirme qu'à Vienne M. de Talleyrand était alors en défiance à tout le monde (2). Le 27 mars, après la réception d'un exprès qui lui avait été envoyé de Paris, le prince annonça qu'il fermait sa maison, et que sa mission avait cessé. Quelques mois après, M. de Talleyrand se retrouvait comme ministre des affaires étrangères de Louis XVIII en face de ces quatre puissances qui avaient signé seules le traité du 25 mars; il essaya un instant de lutter contre leurs exigences impérieuses, mais il dut se retirer. « Il quitta le ministère, dit M. Mignet, devant les excès du dedans et les volontés du dehors; » mais ne peut-on pas dire qu'il le quitta aussi devant ses propres fautes? C'est alors que M. de Richelieu accepta le pouvoir avec courage, avec abnégation, et s'efforça d'utiliser pour son pays la faveur dont il jouissait auprès de l'empereur Alexandre. Il se dévoua à la douloureuse mission d'apporter aux chambres un traité bien onéreux sans doute, mais qui au moins nous sauvait d'un démembrement. Dans cette tâche, il eut pour collaborateur un homme que tous les ministres des affaires étrangères, et surtout M. de Talleyrand, connaissaient bien, M. d'Hauterive. En travaillant sur toutes les pièces que M. le duc de Richelieu avait mises à sa disposition, M. d'Hauterive ne put cacher sa surprise quand il vit que M. de Talleyrand n'avait rien prévu. Le prince n'ignora pas les exclamations peu flatteuses pour lui de M. d'Hauterive, et il ne les lui pardonna jamais.

Ce ne sera pas une des moindres singularités de M. de Talleyrand d'avoir su, à notre époque, s'élever au premier rang des hommes

(1) *Histoire des traités de paix*, par Schœll, tome XI.

(2) *Napoléon et Marie-Louise*, souvenirs historiques, par M. le baron Meneval, tome II. — 1843. Librairie d'Amyot, rue de la Paix.

d'état, sans posséder le talent d'écrire et de parler. Il ne brilla ni dans les luttes de la tribune, ni dans les travaux du cabinet; toujours il était entouré d'hommes qui produisaient pour lui. Un mémoire à rédiger, une lettre à écrire, étaient pour sa paresse ou pour son défaut d'habitude besogne fâcheuse et presque impraticable. Au congrès de Vienne, il avait auprès de lui M. de La Besnadière, qui faisait sa correspondance, que M. de Talleyrand prenait la peine de copier de sa main pour l'envoyer à Louis XVIII. Des mots, des traits, voilà où ce grand seigneur mettait sa supériorité et son amour-propre. Il aimait à résumer une vaste question, une situation complexe, en quelques paroles saillantes capables de frapper et de convaincre les esprits. En 1806, le gouvernement de Napoléon négocia une dernière fois avec la Grande-Bretagne, et lord Yarmouth eut plusieurs conférences avec M. de Talleyrand, qui, occupant encore le département des affaires étrangères, résumait ainsi les propositions de son cabinet : « La France, disait-il, offre à l'Angleterre le Hanovre pour l'honneur de la couronne, Malte pour l'honneur de la marine, et le Cap de Bonne-Espérance pour l'honneur du commerce de l'Angleterre. » A Vienne, M. de Talleyrand, dès le début du congrès, prononçait ces mots : « Vous avez la puissance, mais je vous apporte un principe, la légitimité. » A Londres, quinze ans après, il ouvrait les conférences qui suivirent 1830, en disant : « Il n'y a ici en présence ni France, ni Angleterre, ni Autriche, mais il y a une Europe, il y a tant de millions d'hommes qu'il faut empêcher de s'égorger. » Sous la restauration, M. de Talleyrand, au sein de la chambre des pairs, prononça en faveur du maintien du jury dans les délits de la presse un discours qu'il termina par ce trait : « Je vote avec M. de Malesherbes le rejet de la loi. » C'est ainsi que, suivant les circonstances, M. de Talleyrand invoquait tantôt le droit, tantôt le fait, ou cherchait à rattacher sa conduite à de grandes traditions : esprit souple et sceptique, toujours prêt à répondre à la variété des circonstances par la variété des points de vue.

Qu'on ne nous prête pas ici la prétention de vouloir juger M. de Talleyrand; nous disons au contraire que le moment n'est pas encore venu de l'apprécier, et que sa mémoire n'est pas mûre pour la louange publique. Nous n'oublions pas qu'en parlant de ce célèbre diplomate, M. Mignet a placé çà et là des réserves et des critiques; mais suffisent-elles? Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales a mis aux éloges qu'il a écrits le titre de *Notices historiques*, pour donner sans doute à entendre qu'il préférait le rôle d'historien

à celui de panégyriste. Or, dans cette circonstance, M. Mignet a-t-il pu, a-t-il voulu dire tout ce qui était vrai? Laissons le temps couler, laissons les contemporains disparaître en nous léguant ces révélations qui sont le patrimoine légitime de la postérité. Tout le talent dont ici a fait preuve M. Mignet n'a pu empêcher que le sujet qu'il avait choisi ne fût rebelle au panégyriste, et prématuré pour l'historien.

Plusieurs questions de philosophie générale ont été traitées avec une élégante lucidité par M. Mignet quand il a tracé l'éloge de Destutt de Tracy et de Broussais. Il a surtout loué avec une judicieuse sagacité le gentilhomme libéral qui montra une originalité si ferme dans l'idéologie, l'économie politique et la philosophie sociale. Quelques anecdotes, ingrédient trop rare dans la prose académique de M. Mignet, forment un contraste habile avec la déduction des principes et des pensées dirigeantes de M. de Tracy. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales n'a été que juste en proclamant Destutt de Tracy un grand philosophe; toutefois, cette équité a bien son mérite dans un écrivain qui n'appartient pas à l'école de ce célèbre penseur. Il est sensible qu'en appréciant Broussais, M. Mignet a mis une application toute particulière et presque coquette à parler aussi exactement que possible de travaux étrangers à ses études ordinaires. Cette ambition ne l'a pas égaré; elle l'a conduit au contraire à ne rien diminuer de la gloire originale de Broussais, qu'il a qualifié justement de génie inventif. Dans ses notices sur Destutt de Tracy et sur le médecin breton, M. Mignet a su louer avec une effusion généreuse une école et des opinions qui n'étaient pas les siennes; impartialité dont la récompense ne s'est pas fait attendre, car elle a été pour l'écrivain une source de développemens heureux.

Il ne nous a pas paru que M. Mignet ait loué Daunou aussi abondamment. Il n'a pas assez insisté sur la véritable valeur du célèbre oratorien. Pendant que Sieyès appliquait à la politique une philosophie impérieuse et profonde, pendant que Destutt de Tracy complétait avec vigueur, avec supériorité, la métaphysique de Locke et de Condillac, Daunou, continuant Voltaire et Freret, menait jusqu'à nos jours les derniers développemens de la critique historique et littéraire du XVIIIe siècle. Il avait le génie de la classification. Aussi s'orientait-il avec calme et sécurité au milieu des travaux les plus vastes et les plus divers. Nous regrettons que M. Mignet, historien lui-même, se trouvant en face d'un pareil homme, n'ait pas voulu traiter et approfondir la question des méthodes historiques. C'était le moment.

Les généralités sur le XVIIIe siècle et la révolution ont été brillamment épuisées par M. Mignet : il se trouvera désormais dans la nécessité heureuse pour nous comme pour lui d'aborder des questions plus spéciales. M. Mignet est au début de la carrière académique qu'il doit parcourir, car il n'a encore écrit que huit éloges. Fontenelle en a laissé soixante-onze, d'Alembert quatre-vingt-deux, et Cuvier trente-neuf : il est vrai que dans les morceaux composés par les deux premiers, il y en a quelques-uns d'une brièveté extrême. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales sentira le besoin, nous le croyons du moins, de faire une provision plus abondante de détails, de ces particularités intimes qui aux yeux du lecteur ont presque le don de rendre la vie aux morts dont on lui offre le panégyrique. Nous demanderons aussi à M. Mignet de mettre aux louanges qu'il distribue si bien un nouvel assaisonnement, c'est-à-dire d'introduire dans ses éloges la critique. Cela ne doit pas être difficile pour un historien. M. Mignet, en se donnant le spectacle du passé, a étudié les hommes comme un observateur qui veut les peindre; il sait mieux que personne qu'il n'est pas de talent et de caractère qui n'ait ses taches et ses défaillances. Le beau dans l'art, dans la pensée, dans l'action, n'est pas la conséquence d'une harmonie parfaite; l'humaine nature ne la comporte pas. Le beau jaillit de la lutte entre le bien et le mal, où le bien, quelquefois vaincu, aboutit au triomphe. Aussi sans la peinture de ce mélange et de ce combat, ni l'écrivain ne saurait être vrai, ni le style vivant.

La liberté des jugemens et la variété des faits auront l'avantage de communiquer à la belle manière d'écrire de M. Mignet un peu plus de mouvement. Les qualités éminentes de son style sont l'ordre, la lucidité, l'ampleur; mais parfois l'ordre dégénère en une symétrie trop compassée, et à force d'être amples, les phrases de l'écrivain deviennent interminables. Sur ce dernier point, il ne sera pas inutile d'appuyer notre critique de quelques exemples. M. Mignet s'est souvent proposé de résumer en une seule phrase les plus vastes sujets. Nous pourrions ici, sinon multiplier les citations, du moins désigner de nombreux passages; il nous suffira d'indiquer trois périodes dont les proportions sont tout-à-fait extraordinaires. Lorsqu'il passe en revue les travaux historiques de Daunou, M. Mignet fait une phrase de vingt-quatre lignes sur le XIIIe siècle; une autre phrase sur la chimie, dans l'éloge de Destutt de Tracy, en a trente-quatre; enfin, nous en trouvons quarante-trois dans une période où l'écrivain, qui alors s'occupe de Broussais, ne prétend

rien moins qu'enfermer une description complète du corps humain. Ce procédé, qui doit être fort pénible pour celui qui l'emploie, ne l'est pas moins pour le lecteur.

Puisque nous parlons ici de la structure des périodes, M. Mignet nous permettra d'invoquer l'autorité de Cicéron. Ce maître, dans un de ses plus parfaits traités sur le style oratoire (1), enseigne que la période complète se compose de quatre parties, et, pour ainsi parler, de quatre membres, de manière à remplir l'oreille sans être ni trop courte ni trop longue. Trop de longueur fatigue, ajoute-t-il, et voilà pourquoi il recommande la mesure. En effet, la proportion des formes satisfait seule l'esprit ainsi que les sens, et pour citer encore un ancien, dussions-nous être accusé de pédantisme, nous dirons avec Sénèque (2) que l'excès de la grandeur détruit la vertu de toute chose : *non est bonum quod magnitudine laborat suâ*. Tout le monde connaît la fameuse phrase que prononça Buffon en recevant M. de La Condamine à l'Académie française : *avoir parcouru l'un et l'autre hémisphère*, etc. Cette période, dont on a toujours admiré l'industrieuse ampleur, ne se compose que de quatre membres et n'a que dix lignes. M. Mignet nous pardonnera ces observations minutieuses. Son style a trop de qualités pour que nous n'ayons pas voulu appeler son attention sur quelques imperfections légères qu'il lui sera bien facile de faire disparaître à l'avenir.

Le genre académique a des défauts qui ne peuvent guère être évités que par des écrivains supérieurs. Quand Labruyère, Montesquieu, Voltaire et Buffon sont venus prendre possession du fauteuil, ils ont lu à l'Académie quelques pages qui n'étaient pas indignes de leurs autres écrits. Plusieurs discours de réception prononcés de nos jours mériteraient aussi d'êtres cités, mais nous aurions l'air de flatter les contemporains que nous nommerions, et nous pourrions être taxés d'injustice par ceux dont nous ne parlerions pas. Il y a des personnes qui prennent le silence pour une épigramme ou pour une hostilité.

Enfin, après les éloges et les discours de réception, il nous reste à mentionner, dans le genre académique, les compositions écrites pour mériter des prix; mais nous arrêterons-nous sur ces résultats annuels des concours ouverts par l'Académie française? Voltaire a dit dans sa correspondance : « Les discours académiques sont précisément

(1) *Orator ad M. Brutum*, c. 66.
(2) *De Vitâ Beatâ*.

comme les thèmes que l'on fait au collége, ils n'influent en rien sur le goût de la nation. » Jusqu'à présent, Jean-Jacques Rousseau a seul donné un démenti à cette assertion, qui n'est que trop fondée.

Le plus grand ennemi du style de l'histoire est le genre académique. Dans l'hisfoire, tout doit être réel, simple et positif, tandis que le genre académique ne croit pas pouvoir se passer d'une parure étudiée. L'historien, s'il a cette imagination qui s'accorde avec le bon sens et la critique, rencontre sous sa plume les effets et l'éclat du style, mais il ne les cherche pas, et il ne les accepte que lorsqu'il les voit naturellement sortir de son sujet : au contraire, l'orateur académique est souvent tenté de rechercher avant tout des ornemens splendides, fussent-ils même étrangers à l'objet qui l'occupe, oubliant que, comme l'a dit Pascal, *la vraie éloquence se moque de l'éloquence.* Heureusement M. Mignet, qui a porté dans la rédaction de ses éloges plusieurs des qualités de l'historien, n'a pas permis à des réminiscences académiques d'altérer sa manière d'écrire l'histoire. Il est pour cela trop maître de son talent. Le premier des mémoires qu'il a joints à ses notices est consacré à un tableau de la Germanie au VIIIe et au IXe siècle. Dans ce fragment, M. Mignet s'est proposé de montrer comment et par qui l'ancienne Germanie a été incorporée dans la société civilisée de l'Occident. On comprend que c'est l'histoire de la conversion des Germains au christianisme, conversion qui fut surtout l'ouvrage de Charlemagne, de Grégoire-le-Grand, du moine Augustin et de Winfrid, que la reconnaissance et la politique de Rome sacrèrent évêque sous le nom de Boniface. Tous ces faits sont réunis en faisceau avec une simplicité ferme : les déductions de l'écrivain s'enchaînent avec une vigoureuse clarté, et il conclut légitimement que par la conversion de la race germanique, la partie du continent européen qui était la plus exposée aux invasions y fut désormais soustraite. Peut-être seulement M. Mignet n'a-t-il pas assez marqué la part qu'eurent les Germains eux-mêmes à la conversion des Germains. Expliquons-nous. Il y a deux grands momens dans la régénération de l'Europe par les races germaniques. D'abord ces races se jettent sur l'empire romain; elles emploient quelques siècles à l'abattre, et pendant ce temps elles sont elles-mêmes moralement domptées par l'esprit du christianisme. Quand ce double travail fut accompli, ces mêmes races, accrues des forces gauloises et romaines, voulurent gagner à leur foi nouvelle les autres Germains qui vivaient entre le Rhin, l'Elbe et le Danube. C'est cette grande entreprise dont M. Mignet a tracé la peinture, et dans laquelle il

nous a paru que sous sa plume le vieux monde jouait un rôle trop considérable. Il semblerait parfois, à la manière dont il pose son récit, que c'est la vieille civilisation de l'Europe occidentale qui s'incorpore les Germains sans le secours d'autres Germains. Nous soumettons cette observation à M. Mignet, et nous recommandons à sa sagacité historique les causes morales qui attiraient l'un vers l'autre, à travers leurs luttes sanglantes, le Franc et le Saxon.

L'établissement de la réforme à Genève a été mis en lumière par M. Mignet avec un remarquable talent : il est impossible de mieux peindre et de mieux résumer les révolutions successives par lesquelles, en moins d'un demi-siècle, Genève passa du catholicisme à une autre religion qui prit le nom d'un homme, d'un Français. Lorsqu'il s'est occupé de caractériser Calvin, M. Mignet l'a-t-il fait assez grand entre Luther et Farel? Luther a été le promoteur et le tribun de la réforme, d'autres en furent les apôtres, Calvin seul sut en être à propos le législateur. Au surplus, dans son excellent mémoire, M. Mignet s'est plus occupé des tribulations et des conséquences politiques qu'eut la réforme pour Genève, que du fond même des idées systématisées par Calvin avec tant de puissance. En passant, notre historien a écrit cette phrase : « Les hérésies des cinq premiers siècles avaient attaqué l'essence même du christianisme, parce qu'elles étaient une protestation de l'esprit philosophique contre les croyances incompréhensibles de la foi; les hérésies du XVIe siècle n'attaquèrent que l'application du christianisme à l'homme, parce qu'elles furent une protestation de l'esprit moral contre les abus qu'en avait faits le sacerdoce. » Sur ce point, nous ne tomberons pas tout-à-fait d'accord avec M. Mignet. Sans doute ce furent les excès du sacerdoce catholique qui provoquèrent chez une partie des chrétiens un effort de régénération, et les auteurs de la réforme puisèrent leur force dans l'esprit de l'Évangile; mais une fois le mouvement commencé, il s'étendit, et sur-le-champ l'esprit philosophique se montra, sans succès, nous l'avouons, comme sans habileté, mais toujours il parut. Dans les cinq premiers siècles, les hérésies sortent de la philosophie; au XVIe, elles y mènent, et l'on voit que, sans perdre un moment, la philosophie est, du vivant même des réformateurs évangéliques, en cause et sur le champ de bataille. Calvin agite la question du panthéisme contre Servet, précurseur déplorable de Spinoza. La trinité, le monothéisme, le bien et le mal, tous ces grands sujets sont abordés par les Socin, qui répandirent leurs doctrines à travers toute l'Europe. Toutes les idées sont donc remuées en même

temps, et les hérésies du XVIe siècle présentent le même front et la même profondeur que celles des cinq premiers siècles de l'église.

L'histoire (1) compte aujourd'hui M. Mignet parmi ses meilleurs représentans. Aussi est-il permis de désirer avec quelque impatience voir paraître la vaste composition qu'il nous promet depuis si longtemps sur l'histoire de la réforme au XVIe siècle. Pendant ces dernières années, ce beau sujet, tant en France qu'en Allemagne, a tenté beaucoup de personnes, et il a provoqué tantôt des recherches curieuses, tantôt des essais incomplets : il est temps enfin qu'il soit parmi nous traité par une main ferme, par un esprit qui joigne à une science historique patiemment digérée le don de peindre et de juger les choses et les hommes. Il est pour toutes les questions, pour tous les sujets, une maturité qui ne doit pas être méconnue par les écrivains; c'est un des élémens du succès. M. Mignet ne saurait trouver une époque plus favorable pour l'apparition d'un livre où la religion doit jouer un grand rôle.

D'ailleurs l'intervention d'esprits solides et pénétrans devient nécessaire aujourd'hui dans les rapports de la religion et de la politique soit dans le passé, soit pour l'avenir. Jusqu'à présent, on a montré plus de zèle que de force pour agiter les questions religieuses; on s'y complaît, mais on s'y perd. Quelle confusion! que d'erreurs! Que de gens, en se proclamant religieux, ne s'aperçoivent pas qu'ils se prosternent devant la religion qu'ils se sont fabriquée eux-mêmes! Chacun embrasse sa chimère qu'il érige en divinité. Les uns, ne voyant dans l'Évangile qu'une prédication démocratique, se disent chrétiens parce qu'à leurs yeux le Christ fut un tribun plus puissant que les autres en vertu de son supplice. Plusieurs ne cherchent dans le christianisme qu'une excitation à la rêverie, à la contemplation intérieure, et ils aiment la croix parce qu'elle les porte à la mélancolie. Pour d'autres, la religion a surtout le mérite d'être un grand système de gouvernement; ils s'inquiètent moins de Jésus-Christ et

(1) Nous ne parlons pas ici de l'*Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne*. Ce morceau remarquable et les deux premiers volumes des *Négociations* relatives à cette succession, ont été depuis long-temps appréciés dans la *Revue*, et nous renvoyons nos lecteurs à l'article que M. de Carné leur a consacré en 1836 (n° du 15 juillet). Depuis cette époque, M. Mignet a fait paraître deux nouveaux volumes, et ce grand document va aujourd'hui jusqu'à la paix de Nimègue. M. Mignet y met beaucoup d'art à composer la trame d'un vaste récit avec des pièces diplomatiques. D'intervalle en intervalle, il prend lui-même la parole, et, par des développemens lumineux, il rattache les uns aux autres des renseignemens politiques qui voient le jour pour la première fois.

de sa parole que du pape et du pouvoir. Les ardeurs de l'imagination prêtent aussi à la foi chrétienne leurs couleurs, et dans beaucoup d'ames tendres l'image et le culte non pas de Dieu, mais de la mère de Dieu, de Marie, ont la première place. Est-ce donc la même religion, et ne dirait-on pas qu'au sein du christianisme le polythéisme s'est introduit? Chacun combat pour ses dieux, et lance l'anathème à ceux de son voisin : tumultueuse anarchie, chaos d'où ne jaillit pas la lumière.

Raconter la régénération religieuse qui s'est accomplie au XVIe siècle est, au milieu du désordre dont nous nous plaignons, chose tout-à-fait opportune. C'est, en effet, toucher à toutes les questions qui nous émeuvent aujourd'hui. Ce renouvellement du christianisme que virent les règnes de Charles-Quint et de François Ier, cette résurrection de l'esprit évangélique, la formation d'églises nationales, les efforts du catholicisme pour résister à un déchirement aussi douloureux, ses retours de prospérité, et en même temps la liberté politique et l'indépendance reconnue de l'esprit humain s'établissant sur les ruines de l'organisation sociale du moyen-âge, tout cela forme un enseignement utile et complet où figureront tour à tour le dogme, les principes de gouvernement, les idées et les affaires, et c'est pourquoi nous pressons M. Mignet de ne plus tarder à nous donner son histoire.

Quelle a été l'influence sociale du christianisme depuis son origine, quelle est sa valeur intrinsèque, voilà deux questions capitales que doivent se partager les historiens et les philosophes. Sans contredit ces deux questions ont entre elles des rapports intimes; néanmoins elles sont assez vastes et assez distinctes pour appeler chacune une élaboration particulière. Dans le dernier siècle, de grands écrivains ont souvent manqué d'équité quand ils ont apprécié les effets du christianisme sur les destinées des peuples et sur leurs institutions. De nos jours, il y a eu réaction contre cette injustice; mais, commencée par des esprits éminens, cette réaction est tombée entre les mains d'imitateurs qui, venus les derniers, ont pris pour moyen de succès l'exagération. A les entendre, le christianisme est la cause unique de toute moralité, de toute grandeur. Mais la nature humaine, que devient-elle? Ce doit être précisément le travail de l'historien vraiment impartial et profond d'opérer avec fermeté le partage entre ce qui appartient au génie particulier de la religion chrétienne, et ce qui est essentiellement humain. Vient enfin l'examen du christianisme en lui-même, comparé à la nature de l'homme. Quelles sont les vérités et les théories par lesquelles il la traduit fidèlement? sur quels

points l'humanité lui résiste-t-elle, et dans cette résistance a-t-elle raison? telles sont les questions dont l'étude nécessaire ne saurait effrayer que ceux qui ne croient pas sincèrement à la vertu du christianisme.

La critique philosophique, historique et littéraire est plus nécessaire que jamais dans une époque où les imaginations sont si souvent dupes d'elles-mêmes, où souvent aussi les esprits ont plus d'ambition que de puissance. Pourquoi les académies n'interviendraient-elles pas avec autorité pour rendre aux lettres, aux sciences, à la société, ces services que nous demandons à une forte critique? Alors l'éloquence académique, dont nous avons dû relever les inconvéniens, les défauts, les côtés frivoles, deviendrait plus variée, en même temps plus pure, plus vigoureuse; elle se débarrasserait de ses faux ornemens par cette application constante à rechercher le vrai dans toute chose. Les questions abondent, ou plutôt tout est en question. Effectivement, plus une société a la conscience de sa force, plus elle a foi dans ses institutions, dans leur durée efficace, plus aussi elle ouvre aux spéculations de l'esprit, aux jeux de l'imagination, une libre carrière. C'est sous l'égide d'une légalité à laquelle tous prêtent à la fois obéissance et appui que l'esprit humain jouit de toute son indépendance. Apprécier les caractères de cette situation, où, en définitive, le bien comparé au mal est prépondérant, opérer un classement équitable entre les productions fécondes, les estimables et les méchantes, prendre pour exemple et pour point de départ les résultats grands et bons, afin d'indiquer pour l'avenir ce qui pourrait être tenté avec une judicieuse audace, voilà une mission que nous aimerions à voir remplir par les académies. Nous n'oublions pas que dans cette direction et vers ce but des efforts heureux ont été par elles quelquefois tentés; mais dans cette voie salutaire l'intérêt littéraire et social réclame plus d'énergie et de persistance. Si les différentes sections de l'Institut portaient dans leurs travaux des intentions plus systématiques, si leur intervention dans le mouvement des idées était plus directe et plus persévérante, nous croyons qu'elles concourraient plus puissamment encore qu'elles ne le font à l'éclat des lettres, aux progrès de l'érudition et des sciences morales. Nos académies, qui jouissent d'une considération si haute et si juste, nous paraissent très perfectibles encore comme instrumens de travail, et leur voix sera d'autant plus écoutée qu'elle laissera pénétrer davantage dans leur éloquence l'esprit critique.

LERMINIER.

LE

DRAME SATYRIQUE

CHEZ LES GRECS.

LE CYCLOPE.

I.

Dans les fêtes dionysiaques, berceau commun de tous les genres de composition dramatique, il y avait, comme dans nos fêtes religieuses du moyen-âge, une partie sérieuse et une partie bouffonne. De la première sortit la tragédie, et, plus tard, quand celle-ci eut atteint ou fut près d'atteindre à toute sa gravité, le besoin de délasser d'une trop grande contention d'esprit la masse la plus grossière des auditeurs, de rattacher par quelque point le spectacle à son origine bachique, dont il s'était fort écarté, de répondre aux réclamations des dévots serviteurs du dieu, lesquels n'y trouvaient plus rien qui eût rapport à son culte, l'une ou l'autre de ces raisons, peut-être toutes deux ensemble, firent qu'on s'avisa d'emprunter à cette partie

bouffonne des antiques fêtes l'élément principal du drame satyrique, les *satyres*. Ces *satyres* avaient été primitivement introduits dans les chœurs dithyrambiques par Arion : une fois devenus la tragédie au moyen de certaines additions et de certains retranchemens, ces chœurs y furent ramenés soit par Thespis lui-même, soit par un de ses successeurs, Pratinas, qui fut contemporain et rival d'Eschyle. Pratinas était de Phlionte, ville à laquelle Phlias, fils de Bacchus, avait donné son nom; il était du pays des Doriens, où avaient été institués par Arion, où s'étaient perpétués dans le dithyrambe, tragédie de l'ancien temps, les chœurs bouffons des satyres; on conçoit que ce soit lui plutôt qu'un autre qui les ait restitués à la tragédie athénienne. De là ce qu'on a appelé le *drame satyrique*, drame de nature mixte, dans lequel paraissaient les personnages habituels de la tragédie, ses dieux et ses héros, avec la dignité de leurs mœurs et de leur langage, mais quelque peu compromis cependant, quelque peu rabaissés par la familiarité de l'intrigue, par le commerce de personnages d'ordre subalterne, quelquefois risiblement effrayans, centaures, cyclopes, brigands fameux, et autres, enfin par la pétulante gaieté d'un chœur de satyres, témoin consacré de ce genre d'actions.

Homère, dans quelques récits empreints à la fois de sérieux et d'enjouement, avait le premier mis sur la voie de ces pièces tragicomiques, de ce genre qu'un ancien a appelé la tragédie en belle humeur (1). Jusqu'où lui était-il permis de descendre? Beaucoup plus bas assurément que ne le ferait supposer Horace quand il la représente s'essayant à la plaisanterie, sans trop oublier sa gravité, *incolumi gravitate jocum tentavit*, et, comme une dame romaine qui prend part modestement à la danse sacrée en un jour de fête, se mêlant, la rougeur sur le front, à la compagnie folâtre des satyres. Cette dignité, cette pudeur de Melpomène, étaient mises dans le drame satyrique des Grecs à de rudes épreuves, et ne s'en retiraient pas aussi intactes que semble le prétendre Horace. La muse s'y prêtait de bonne grace à des jeux dignes de la Thalie d'Aristophane, où rien, sauf peut-être les gros mots, *inornata et dominantia nomina*, n'était interdit, rien, la saleté, l'obscénité même. Nous ne le saurions pas par ce qui s'est conservé des traits les plus libres de ces saturnales dramatiques, que nous l'apprendrions d'Ovide, qui y a cherché une excuse pour la licence relativement plus discrète, et pourtant si rigoureusement punie, de ses vers :

(1) Demetrius Phalereus, *de Elocutione*.

Est et in obscœnos deflexa tragœdia risus,
Multaque præteriti verba pudoris habet.....

Cette idée de rapprocher, d'opposer, en une même composition dramatique, les points extrêmes du noble et du trivial, du terrible et du bouffon, n'est point, il est bon de le dire en passant, aussi complètement moderne qu'on l'a cru quelquefois, et que de nos jours M. Victor Hugo l'a ingénieusement soutenu dans la préface de son *Cromwell*. Elle ne date point des lumières nouvelles du christianisme sur notre double nature; elle ne date point du drame de Shakspeare, à la fable complexe, aux faces changeantes et disparates, et, pour ne parler que d'ouvrages analogues à ceux qui nous occupent, de sa divertissante pièce de *Troïlus et Cressida*, où les héros de l'Iliade sont si lestement traités. Cette idée était venue aux Grecs, même sous la discipline d'Homère, et, par l'industrieuse émulation de leurs tragiques, elle enrichit leur théâtre de toute une classe d'ouvrages destinés uniquement à amuser, à égayer l'esprit. Dans ce que pouvait présenter de divertissant le contraste des sentimens relevés du héros avec les appétits sensuels, la gaieté brutale, la morale plus que facile, la malice, la lâcheté avouées du satyre, était tout le plaisir, toute la portée de cette espèce de drame.

Chez ce peuple, où les arts avaient leurs limites qu'on ne passait point, où la tragédie, avec ses accens familiers, la comédie, avec ses saillies de sérieux et de tristesse, se rapprochaient sans se confondre, le drame satyrique forme entre ces deux genres un genre à part qui eut aussi sa forme spéciale : pour décoration, non plus, comme le premier, le péristyle d'un palais ou d'un temple, comme le second, une place avec des maisons, mais la représentation de quelque solitude champêtre, des bois, des rochers, des antres (1); pour acteurs, des héros et quelques monstres grotesques sacrifiés à la gaieté publique, particulièrement le vieux Silène et ses fils les satyres, vêtus de peaux de bêtes, parés de guirlandes, dansant le thyrse en main la sautillante *sicinnis;* enfin, pour arriver à ce qui concerne l'expression poétique, un style, une versification dont le caractère général paraît avoir été, comme celui de la composition même, une sorte de compromis entre la gravité tragique et la familiarité comique, entre l'exactitude sévère et la licence. Le système du drame

(1) Voir Vitruve, v, 8.

satyrique, comme celui de la tragédie, de la comédie, ne se forma sans doute que par degrés. C'est sans doute aussi progressivement qu'il devint la petite pièce, la pièce finale du spectacle tragique. On a cru pouvoir conclure de la disproportion qui se remarque dans le catalogue des compositions de Pratinas, entre ses dix-huit tragédies et ses trente-deux drames satyriques, que ce dernier genre d'ouvrages fut d'abord donné isolément; qu'on ne s'avisa pas tout de suite de le rattacher, soit par le sujet, soit seulement par le lieu d'une représentation commune, aux trois tragédies comprises dans la trilogie, d'en faire ce qu'il ne cessa guère d'être dans la suite, le complément de la tétralogie. D'autres ont tiré du même fait une conclusion bien différente, pensant qu'on avait pu, dans l'origine, rattacher à une seule tragédie plus d'un drame satyrique. Peut-être la constitution théâtrale qui régla définitivement quelle part, quelle place, appartiendrait au drame satyrique dans la distribution du spectacle doit-elle être rapportée seulement au temps des succès d'Eschyle et attribuée à ce véritable fondateur du théâtre grec?

Quoi qu'il en soit, en présence de Pratinas, créateur du genre, de son fils Aristias, qui, après lui, s'y distingua, de Chérilus, à qui un vers cité par le grammairien Plotius attribue dans ce même genre une sorte de royauté, Eschyle le traita avec autant de supériorité que la tragédie. Les critiques ont souvent rappelé la scène spirituelle de son *Prométhée*, celle du satyre, qui, ravi à l'aspect, pour lui tout nouveau, du feu, veut l'embrasser, et que l'on avertit du danger auquel cette tendresse expose sa barbe de bouc; ils ont également parlé de l'*Amymone* (c'était le nom d'une des filles de Danaüs), que son aventure avec un satyre semblait destiner, plus que tout autre personnage fabuleux, à devenir l'héroïne d'un drame satyrique. Quel rôle jouaient les satyres dans son *Sisyphe*, dans sa *Circé*, pièces auxquelles avaient fourni des thèmes propices à ce genre d'ouvrages deux fourbes illustres de même sang, le père et le fils, l'un qui trouvait moyen de s'évader des enfers, l'autre qui rendait à la forme humaine et à la liberté ses compagnons captifs dans les étables de l'enchanteresse? On a cru en démêler quelque chose au moyen de certains fragmens, du reste assez peu clairs. Là c'est la troupe folâtre qui, tandis que la terre tremble et s'entr'ouvre, en voit sortir, au lieu d'un rat qu'elle attend, Sisyphe lui-même, Sisyphe remontant des sombres bords, et d'abord tout ébloui de la clarté du jour, puis disant gaiement adieu aux divinités infernales,

et se faisant apporter, pour se laver les pieds après son long voyage, la fameuse cuvette d'airain tant cherchée dans la suite par l'amateur de curiosités qu'a fait parler Horace, par le prodigue Damasippe.

..... Olim nam quærere amabam
Quo vafer ille pedes lavisset Sisyphus ære.

Ici la même troupe, dans ses ébats, s'apprête à mettre en broche les cochons de Circé, et menace de faire ainsi un mauvais parti aux amis du roi d'Ithaque. — Combien il est à regretter qu'aucune de ces pièces et de celles que j'omets ne soit parvenue jusqu'à nous! On aimerait à connaître la plaisanterie, la bouffonnerie de ce terrible et sublime génie, de ce Shakspeare antique, également favorisé de l'une et de l'autre muse.

Les titres, les fragmens, qui seuls représentent aujourd'hui les drames satyriques de Sophocle, nous montrent le successeur, l'émule d'Eschyle traitant ainsi que lui familièrement, tournant en plaisanterie l'histoire des dieux et des héros, le sujet de plus d'une tragédie. Dans *le Jugement* paraissaient les trois déesses qui disputaient devant le berger Pâris le prix de la beauté; dans *Iris*, *Pandore*, *Inachus*, *Comus* et *Cédalion*, étaient mises en scène des divinités d'ordre secondaire, aux dépens desquelles le drame satyrique était plus libre encore de s'égayer. En d'autres pièces, on voyait Persée délivrant *Andromède*, *Hercule au Ténare* ramenant du sombre empire son gardien Cerbère, Pollux triomphant du féroce *Amycus*, l'aveugle *Phinée* délivré des harpies par les Argonautes, *Salmonée*, parodiste insolent des foudres de Jupiter, puni de son impiété. La légende de la guerre de Thèbes avait fourni à ce théâtre tragi-comique de Sophocle un *Amphiaraüs;* les souvenirs de la guerre de Troie, deux pièces dont on sait des choses qui éclairent heureusement l'histoire si incomplète du drame satyrique, et qui font particulièrement connaître les excès auxquels s'emportait parfois un genre beaucoup moins contenu dans sa licence qu'on ne l'a pensé. Au reste, quand on se rappelle quelle passion Eschyle a osé célébrer dans ses *Myrmidons*, Sophocle dans sa *Niobé*, dans ses *Femmes de Colchide*, Euripide dans son *Chrysippe*, peut-on s'étonner de rencontrer parmi les monumens de la tragédie en belle humeur un drame impudemment intitulé *les Amans d'Achille?* Quant à l'autre pièce, *l'Assemblée des Grecs*, elle ne différait pas beaucoup de la tragédie par les invectives que s'y permettaient les uns contre les autres Achille, Diomède, Ulysse, tous ivres sans doute; mais elle s'en séparait tout-à-fait par

la grossièreté du récit, où les héros d'Homère étaient représentés se jetant à la tête, il faut bien dire le mot que n'a pas évité le grave Sophocle, des pots de chambre! J'aime à croire que l'Odyssée n'était pas aussi salie que l'Iliade dans le drame où nous savons que Sophocle lui-même joua le rôle noble et gracieux de *Nausicaa*.

Parmi tous ces drames satyriques, il y en a bon nombre qui donnent l'idée d'un canevas convenu qu'avec d'autres noms, d'autres situations, on se plaisait à reproduire, et duquel résultaient des ouvrages analogues, pour la conception et l'effet, à nos vieux contes de géans, d'ogres et d'enchanteurs. C'était assez souvent la défaite de quelque monstre redoutable, dont la merveille n'était point prise au sérieux, comme Cerbère tiré des enfers par Hercule, la baleine pourfendue par Persée, ou l'homme aux cent yeux endormi et massacré par Mercure; c'était le châtiment de personnages féroces ou perfides, pleins d'une confiance insolente dans leur force, et qui, avant de succomber à la ruse d'un Ulysse, au bras d'un Hercule ou d'un Thésée, à l'inévitable vengeance de quelque divinité irritée, passaient d'abord par les facéties des satyres et le gros rire de la foule. Dans ce cadre général trouvent place à peu près tous les drames satyriques (ils sont malheureusement encore en bien petit nombre) que l'on attribue à Euripide.

Dans l'*Autolycus*, le fils du dieu des voleurs, voleur lui-même fort habile, et, par la protection de son père, fort impuni, rencontrait enfin son maître en fait de ruse chez le fourbe Sisyphe. Dans le *Sisyphe* étaient peut-être reproduits le bon tour joué par ce célèbre ennemi des dieux au roi des enfers, et le châtiment qu'il ne tarda pas à recevoir. Un des fragmens donnerait à penser qu'il y mourait de la main d'Hercule, instrument de tant de justices, et non de la main de Thésée. Thésée était bien évidemment le héros du *Sciron*, ainsi nommé d'un de ces monstres dont il purgea, durant sa jeunesse, les routes de la Grèce. Hercule devait jouer le principal rôle dans l'*Eurysthée*, où peut-être il surprenait de son retour imprévu le tyran d'Argos, qui avait cru se débarrasser de lui pour toujours en l'envoyant aux enfers. Qui ne connaît, a dit Virgile, l'histoire de Busiris et de son autel? Ce fils de Neptune, tyran de l'Égypte, instruit par un devin cypriote ou phénicien, que le moyen de préserver son royaume de la stérilité était d'immoler chaque année aux dieux un étranger, adopta l'usage de ces sanglans sacrifices, qu'il commença, bien entendu, en faisant mettre à mort celui qui les lui avait conseillés. Il les continua jusqu'au jour où, s'étant saisi d'Hercule que

ses courses aventureuses avaient conduit en Égypte, et se préparant à faire du héros une nouvelle victime, il fut lui-même sacrifié sur son sanglant autel par le fils d'Alcmène. Quel était le sujet du *Busiris* d'Euripide? Peut-être le meurtre du malencontreux devin, peut-être celui du tyran lui-même, peut-être l'un et l'autre, librement rapprochés.

Un drame satyrique d'Euripide, sur lequel nous possédons plus de renseignemens que sur aucun autre, et dont les fragmens sont aussi des plus propres à nous initier au véritable caractère du genre, le *Sylée*, présente ce même Hercule dans une situation à peu près semblable, dépendant en apparence d'une puissance tyrannique dont il se rit et qu'il brise. Les mythologues racontent qu'un oracle ayant prescrit à Hercule d'expier le meurtre d'Iphitus par un esclavage volontaire de quelques années, Mercure le vendit à Omphale, et que, tandis qu'il servait cette reine de Lydie, il délivra le pays de brigands qui l'infestaient et de tyrans dont il était opprimé, comme ce Sylée, fils de Neptune, qui forçait les voyageurs de travailler à ses vignes. Dans le drame satyrique, c'était à Sylée qu'Hercule était vendu. Le portrait que lui en faisait Mercure, ce qu'il en voyait lui-même, ne le prévenait pas d'abord beaucoup en faveur de cette acquisition. Il disait au prétendu esclave, en vers qui nous montrent que le point de départ du drame satyrique était, si bas qu'il dût descendre, le ton même de la tragédie :

« Nul ne se soucie d'acheter, de placer dans sa maison plus fort que soi, de se donner un maître. Rien qu'à te voir, on tremble; ton œil est plein de feu, comme celui du taureau attendant l'attaque du lion. Dans ton silence même se trahit ton caractère. On peut juger que tu serais un serviteur peu docile, plus disposé à commander qu'à obéir. »

Ces appréhensions de Sylée ne tardent pas à se vérifier, il est bientôt fort embarrassé de son nouveau serviteur. Hercule, envoyé aux vignes, au lieu de les façonner, les déracine, les arrache, en forme un immense fagot qu'il rapporte sur ses épaules; avec le feu qu'il allume, il fait cuire d'immenses pains, rôtir un superbe taureau immolé à Jupiter, mais dont il prendra lui-même sa part, une large part; il force le cellier, il défonce les tonneaux; en quelques momens, tout est prêt pour son repas, qu'il prend sur les portes de l'habitation, dont il s'est fait une table, mangeant de grand appétit, buvant à longs traits et sans eau, chantant à pleine voix et se faisant servir d'autorité, par le maître de la ferme interdit, des fruits de la saison et des gâ-

teaux. Cependant survient Sylée, fort irrité du dégât fait dans sa maison des champs, et surtout des façons insolentes de son serviteur, qui, sans s'émouvoir, l'invite à se mettre à table, et à lui faire raison la coupe à la main. Ces scènes, dont on nous a transmis des esquisses, devaient être véritablement fort réjouissantes; mais, au milieu des mille traits bouffons qui les animaient, reparaissait de temps à autre la tragédie; par exemple, dans ces paroles de l'impassible Hercule à son maître menaçant :

« Vienne le feu, vienne le fer! brûle, consume mes chairs; gorge-toi de mon sang. Les astres descendront au-dessous de la terre, la terre s'élèvera au-dessus du ciel, avant que tu entendes de ma bouche d'humbles et flatteurs discours. »

« Je suis juste pour les justes; mais les méchans n'ont pas sur terre de plus grand ennemi que moi. »

La légende racontait qu'avec Sylée, Hercule avait fait périr sa fille Xénodice, sans doute après l'avoir déshonorée. Quelques fragmens qui contiennent la menace d'un tel attentat faisaient descendre la pièce jusqu'à cette obscénité, l'un des étranges agrémens de ces drames. Hercule terminait ses exploits tragi-comiques en détournant les eaux d'un fleuve pour noyer la demeure même de Sylée.

II.

A cette classe de pièces satyriques qui viennent d'être parcourues, appartient évidemment, par la nature du sujet, par le caractère de la composition, *le Cyclope*, que le témoignage d'Athénée et l'accord unanime des manuscrits permettent d'attribuer incontestablement à Euripide. Dans cette œuvre, où le poète a reproduit un sujet déjà traité sous la même forme par un des premiers auteurs de drames satyriques, Aristias, on voit encore aux prises avec l'habileté et le courage d'un héros, avec la gaieté d'une troupes de satyres, une sorte de monstre grossier et féroce; là se rencontrent de nouveau la dignité de la tragédie et un comique qui ne s'abstient ni du gros sel ni de la gravelure. Les fragmens du théâtre d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, auraient suffi pour nous apprendre que tels étaient les élémens du genre; mais, si une heureuse fortune ne nous avait conservé *le Cyclope*, nous aurions ignoré de quelle manière ils se combinaient dans un tout harmonieux, comment de telles pièces pouvaient être

tirées, aussi bien que les tragédies, du fonds commun des récits épiques; comment enfin il était toujours loisible, quel qu'en fût le sujet, d'y introduire le personnage obligé des satyres.

Un prologue tout-à-fait semblable, sauf quelques traits de gaieté, à ceux par lesquels s'ouvrent les tragédies d'Euripide, fait connaître quelle combinaison d'un livre de l'Odyssée avec une donnée également homérique de l'*Hymne à Bacchus* a produit cette pièce du *Cyclope*. Le IXe livre de l'Odyssée offrait au poète l'aventure à la fois terrible, pathétique et par intervalles discrètement facétieuse d'Ulysse et de Polyphème, c'est-à-dire la matière toute préparée d'un drame satyrique, moins les satyres eux-mêmes. L'*Hymne à Bacchus* lui a suggéré un moyen ingénieux et naturel de faire intervenir ces indispensables satyres dans une fable à laquelle ils semblaient complètement étrangers. Euripide a supposé qu'à la nouvelle de ce que raconte l'hymne, c'est-à-dire l'enlèvement de Bacchus par les pirates tyrrhéniens, les folâtres serviteurs du dieu s'étaient aussitôt mis en route, sous la conduite de leur père, le vieux Silène, pour retrouver leur maître; mais que, jetés par une tempête sur les côtes de la Sicile, ils étaient tous devenus esclaves de Polyphème. C'est sans doute d'après ce chapitre nouveau de l'histoire des satyres qu'un peintre accoutumé à profiter des idées d'Euripide, Timanthe, représenta dans un de ses tableaux, auprès du monstrueux cyclope endormi, les satyres occupés à mesurer son pouce avec un thyrse.

Ces faits de l'avant-scène, comme nous disons, voilà ce qu'explique d'abord, au seuil de l'antre habité par le cyclope, et s'encourageant de son absence, Silène lui-même. Son langage devait satisfaire le poète qui a dit :

« Pour moi, ô Pisons, si j'écrivais des *satyres*, je ne me contenterais pas des mots propres, des gros mots, et, pour éviter la couleur tragique, je n'irais pas jusqu'à confondre par le langage Dave ou l'effrontée Pythias, qui fait cracher un talent à Simon, et Silène le père nourricier, le serviteur d'un dieu. »

Dans les premières paroles du Silène d'Euripide, des expressions vives et poétiques peignent la navigation des satyres, leur naufrage aux côtes de la Sicile, les mœurs des terribles habitans de cette île. En même temps, le sérieux d'une telle préface est égayé par quelques traits plaisans, comme lorsque le vieillard, qui ne passait point pour brave assurément, se vante d'avoir combattu à côté de Bacchus contre les géans, et même d'avoir fait tomber sous sa lance Encelade; lors-

que, interrompu sans doute par des éclats de rire, il s'écrie : « Comment donc? l'aurais-je rêvé? Non, j'en suis bien sûr. » Par cette façon familière de prendre à partie le public, ce morceau est pour nous un intermédiaire précieux entre les prologues des tragédies d'Euripide et les prologues de Plaute. Au reste, le vainqueur d'Encelade se présente sur la scène dans un bien modeste appareil; il tient en main, non pas la terrible lance dont il parlait, mais un râteau de fer avec lequel il lui faut nettoyer l'étable où vont revenir les troupeaux que ses fils, chargés en raison de leur âge d'un service plus actif, font paître en ce moment dans les prairies de l'île.

L'arrivée de cette troupe de pasteurs, dansant gaiement la *sicinnis*, comme en un temps plus heureux, fait, selon les habitudes de la tragédie, suivies ici exactement, succéder au prologue le chœur, mais un chœur bucolique qui, par de rustiques agrémens, par une grace sauvage, annonce de loin les idylles de Théocrite. Ce morceau caractéristique n'est pas sans rapport avec un autre que nous n'avons pas, mais dont quelques allusions bouffonnes du *Plutus* d'Aristophane nous permettent de nous former une idée. Philoxène, selon les scoliastes, y avait peint le cyclope Polyphème avec la besace du berger, conduisant au son de la lyre, d'une lyre bien grossière sans doute, son troupeau, et lui adressant de familières exhortations :

« Où donc, enfant de nobles pères, de nobles mères, où donc t'égares-tu? Là n'est point l'abri de l'étable, le vert fourrage, l'eau bouillonnante du torrent, reposant dans des auges le long de l'antre; là ne sont point les bêlemens de tes petits. — Pst! pst! que vas-tu faire par là sur cette pente humide de rosée? Oh! je te lancerai une pierre, si tu ne reviens, si tu ne reviens à l'instant, animal aux longues cornes, vers l'habitation de ton sauvage pasteur, le cyclope. — Et toi, livre à mes mains tes mamelles gonflées, que j'en approche tes tendres agneaux, abandonnés sur leur couche. Ils y ont dormi tout le jour, et maintenant te redemandent, te rappellent par leurs bêlemens. Quitteras-tu bientôt l'herbe des champs, pour rentrer à l'étable, dans les cavernes de l'Etna ?... »

Silène, cependant, aperçoit un vaisseau qui aborde; des étrangers en descendent et se dirigent vers l'antre, dans le dessein, selon toute apparence, d'y renouveler leurs provisions. Il les plaint de l'ignorance funeste qui leur fait chercher une demeure si inhospitalière, un hôte si redoutable. Il y a là l'émotion et même le style de la tragédie. Cette expression, par exemple, de *rois de la rame*, qu'Aristote a blâmée comme ambitieuse dans le *Télèphe* d'Euripide, sans se souvenir que c'était un emprunt fait aux *Perses* d'Eschyle, sert ici,

dans ce drame qui va devenir si familier, à désigner les compagnons d'Ulysse.

C'est Ulysse, en effet, qui s'approche, non sans étonnement, des satyres et se fait connaître à eux. « Ah! oui, dit Silène, descendant un moment de sa hauteur tragique, je sais, un beau parleur, le fils rusé de Sisyphe. » Une explication suit, ainsi que dans les tragédies : les satyres apprennent d'Ulysse qu'il vient de Troie, et qu'en route pour Ithaque les vents contraires l'ont jeté sur ce bord, absolument comme eux-mêmes. En retour, il apprend d'eux chez quel peuple barbare, dans la demeure de quel monstre avide du sang des hommes, son mauvais sort l'a conduit.

Ulysse, pressé de repartir (le cyclope qui est à la chasse pourrait revenir d'un moment à l'autre), demande qu'on lui vende quelques provisions, et il en offre un prix qui charme Silène, et pour lequel ce divin ivrogne donnerait de grand cœur tous les fromages, tous les troupeaux de Polyphème : c'est une outre d'excellent vin que le roi d'Ithaque tient de Maron lui-même, le fils de Bacchus. Ce vin, avant de l'accepter en paiement, il le goûte, et avec des transports de joie, une volupté, un enthousiasme exprimés très plaisamment, trop plaisamment même, car ici, comme souvent ailleurs, la tragédie, participant à l'ivresse de Silène, s'égaie plus qu'il ne conviendrait.

C'est le caractère de la scène suivante, dans laquelle, en l'absence de Silène, qui a été chercher les provisions promises à Ulysse, les satyres s'approchent du héros, et lui adressent des questions sur cette guerre de Troie, dont le bruit remplit tout l'univers. Plus d'une scène tragique a été faite sur ce texte, et par Euripide lui-même. Mais on est jeté bien loin de la tragédie par les plaisanteries, plus que libres, que se permettent les satyres au sujet d'Hélène. Je ne les rapporterai pas; j'aime mieux citer un trait qui n'est que gai, et dans lequel on peut voir une parodie volontaire des déclamations du poète contre les femmes. « Sexe funeste, fait-il dire à son chœur de satyres, plût aux dieux qu'il n'eût jamais existé.... que pour moi seul! »

Au moment où va se conclure le marché d'Ulysse avec Silène, on voit venir le cyclope. Tous tremblent, et le héros lui-même parle de fuir et de se cacher; mais, lorsqu'il en comprend l'impossibilité, il fait bravement face au péril. La tragédie, d'après l'épopée, lui a prêté partout ce genre de résolution, et nulle part il ne l'exprime plus noblement qu'ici :

« Troie aurait trop à gémir si nous fuyions devant un seul homme. Que de fois mon bouclier n'a-t-il pas soutenu l'effort d'une foule de Troyens! S'il nous faut mourir, mourons généreusement, ou, si nous sauvons notre vie, que ce soit en sauvant aussi notre gloire. »

Enfin arrive Polyphème, interrogeant, grondant, menaçant, en maître de maison difficile à servir. La peur des satyres se cache sous des facéties par lesquelles ils parviennent quelquefois à dérider leur terrible maître :

« Le dîner est-il prêt? — Il l'est; fais seulement que ta mâchoire le soit aussi. — A-t-on rempli de lait les cratères? — Tu peux en boire si tu le veux tout un tonneau. — Sera-ce du lait de brebis, du lait de vache ou tous deux ensemble? — Tout ce qu'il te plaira : seulement ne va pas m'avaler en même temps. — Je n'ai garde : vous me feriez mourir, gambadant, gesticulant encore dans mon estomac. »

La plaisanterie n'est pas délicate, mais c'est une plaisanterie de cyclope, et elle a pour nous l'avantage de nous peindre la démarche et la pantomime par lesquelles le chœur des satyres animait perpétuellement la scène de ce genre de drame.

Tout à coup le monstre aperçoit les étrangers, et auprès d'eux les provisions qu'ils allaient emporter, des agneaux attachés avec des liens d'osier, des vases remplis de fromages; il les prend naturellement pour des voleurs; d'autre part, Silène lui paraît avoir le front rouge et gonflé; il suppose donc que ce fidèle serviteur a été battu en voulant s'opposer au larcin. Silène n'a garde de le détromper, bien au contraire; et quand le cyclope, que ses suppositions ont de plus en plus irrité, ordonne les apprêts de l'horrible repas, disant, en gastronome blasé, qu'il est las de gibier, rassasié de cerfs et de lions, que depuis bien long-temps il n'a pas mangé de chair humaine, Silène va jusqu'à l'encourager à ce changement de régime. On le voit, le ministre de Bacchus n'est pas plus flatté dans cette pièce que Bacchus lui-même dans *les Grenouilles* d'Aristophane; il y est représenté comme un ivrogne, un poltron, un effronté menteur, qui veut se tirer d'affaire aux dépens d'autrui; il risquerait fort de révolter, si, dans la naïve expression de ses goûts sensuels, de sa lâcheté, de son désir de se sauver à tout prix, ce n'était la gaieté qui dominait.

Contredit par Ulysse, Silène, après maint serment ridicule et sans révérence pour les dieux, invoque le témoignage de ses fils, qui le

lui refusent en honnêtes gens; les satyres, c'est le chœur, et dans le drame satyrique aussi bien que dans la tragédie, le chœur est toujours du parti de la vérité et de la justice. Au reste, et Silène et les satyres font tour à tour usage d'une forme de serment très bouffonne; ils consentent, si on peut les convaincre de mensonge, à la mort l'un de ses chers enfans, les autres de leur père bien-aimé. Entre leurs assertions contraires, le cyclope est bientôt décidé; il en croit celle qui se trouve d'accord avec ses appétits féroces; les étrangers tombés entre ses mains ne peuvent être que des voleurs. En vain, répondant à ses questions et cherchant à l'intéresser, les malheureux lui disent qu'ils sont des Grecs qui reviennent de la guerre de Troie; il ne leur en sait aucun gré, et dans cette expédition entreprise pour une femme, et une femme coupable, il trouve contre eux un nouveau grief. Ainsi, chez le fabuliste, raisonne le loup pour mettre l'agneau dans son tort, et le manger en sûreté de conscience.

C'est merveille de voir comme s'entrelacent habilement, dans cette petite pièce, les émotions diverses de la comédie et de la tragédie. Le poète fait, pour quelques instans, diversion à la gaieté par la noble et touchante prière d'Ulysse. Polyphème est fils de Neptune, à qui les Grecs ont élevé des temples sur tous leurs rivages; il habite une contrée qu'on peut regarder comme grecque; qu'il ait pitié de compatriotes assez éprouvés par le malheur; qu'il respecte des supplians, qu'il protége des hôtes; qu'il craigne, par un acte impie, d'offenser les dieux! On ne peut parler plus éloquemment, mais c'est de l'éloquence en pure perte. Silène, persistant dans son rôle de complaisant, conseille au cyclope, quand il mangera Ulysse, de le manger tout entier, sans oublier sa langue, qui fera de lui un orateur; et comme s'il l'était déjà devenu, Polyphème, reprenant un à un les argumens d'Ulysse, s'applique à les réfuter dans un discours suivi, où le mépris des lois divines et humaines est érigé par l'ogre sophiste en système de sagesse pratique, en philosophie, en religion. Il semble qu'ici encore Euripide se soit fait son propre parodiste, et que, parmi les formes de la tragédie dont il offrait une copie bouffonne, il n'ait pas voulu oublier les thèses contradictoires de morale subtile, de hasardeuse théologie, dont on lui reprochait l'abus. Il faut citer ce discours de Polyphème, exemple frappant de la gaieté spirituelle, et aussi, pour tout dire, de la grossièreté hardie qui se rencontraient, qui se touchaient dans les productions, si étranges pour nous, du drame satyrique.

« La richesse, mortel chétif, voilà le dieu des sages : tout le reste n'est que paroles sonores, expressions pompeuses et vides. Que me font ces temples des rivages, consacrés à mon père? Qu'avais-tu affaire d'en parler? Pour la foudre de Jupiter, je ne la crains point, étranger. Je ne sache pas, vraiment, que Jupiter soit un dieu plus puissant que moi; enfin, je ne m'en soucie point. Et pourquoi? tu vas le savoir. Quand il fait tomber la pluie, je trouve sous cet antre un abri sûr, et là, paisiblement étendu, je gorge mon estomac des chairs rôties d'un veau ou de quelque bête sauvage, je l'arrose par intervalles d'une pleine amphore de lait, faisant retentir, à l'envi des foudres célestes, le bruit de mon tonnerre. »

On ne peut rapprocher de ce dernier trait que l'explication, donnée par le Socrate d'Aristophane au stupide Strepsiade, du phénomène de la foudre (1). Les deux poètes sont d'accord, cette fois, pour mettre de côté toute délicatesse. Ce trait, qui a justement révolté le goût de Voltaire, je n'ai pas cru, quelque repoussant qu'il soit, le devoir omettre; il est caractéristique; il montre que non-seulement l'impureté, mais l'ordure, étaient comme les assaisonnemens reçus d'un genre destiné à délasser du spectacle tragique, outre les honnêtes gens, le brutal populaire, d'un genre que son nom seul, et la présence obligée du personnage sans vergogne qui le lui donnait, invitait, autorisait à tout oser; d'un genre enfin qui, comme la comédie, couvrait ses licences, même les plus graves, par l'élégance continue et la poésie du style. Il n'y a plus rien de pareil dans ce qui me reste à citer de la harangue bouffonnement sentencieuse du cyclope.

« Quand le vent de Thrace, Borée, vient à répandre la neige, j'entoure mon corps d'une peau de bête fauve, j'allume du feu, et alors la neige ne m'inquiète plus. La terre, de nécessité, qu'elle le veuille, qu'elle ne le veuille pas, produit l'herbe qui engraisse mes troupeaux, et ce n'est pas pour que je les sacrifie à quelque autre divinité qu'à moi-même, qu'à ce ventre, le plus grand des dieux; car bien manger, bien boire, selon le besoin de chaque jour, c'est, pour les sages, le vrai Jupiter, et aussi ne se point tourmenter. Maudits soient les faiseurs de lois qui en ont embarrassé la vie humaine! Je ne cesserai point, pour moi, de me bien traiter, de me tenir en joie, et d'abord je te mangerai. Les dons d'hospitalité que tu recevras de moi, pour que j'échappe aux reproches, ce sera du feu, et cette chaudière paternelle, chaud vêtement destiné à tes membres délicats. Allons, animaux rampans, entrez, et offerts à l'autel du dieu de cette caverne, procurez-moi un bon repas. »

(1) Voir *les Nuées*.

Ulysse obéit, non sans avoir pathétiquement déploré sa destinée, réclamé le secours accoutumé de Minerve, la vengeance due par Jupiter aux droits de l'hospitalité violés. Malgré la contagion de tant de bouffonneries, il ne cesse pas, cela est remarquable, de penser, de parler en héros tragique. Dans quelle tragédie trouverait-on une image plus vive que celle-ci?

« Hélas! hélas! j'ai échappé aux travaux de Troie, aux dangers de la mer. et c'était pour faire naufrage contre l'ame inabordable de cet impie! »

Après un chœur dans lequel est très sérieusement détestée la barbarie du cyclope, Ulysse vient raconter qu'il l'a vu dévorer deux de ses compagnons. Il fait chez Homère le même récit et trace le même tableau, mais en quelques traits rapides, énergiques, terribles, auxquels ni Virgile, ni même Ovide, n'ont cru devoir rien ajouter. Euripide, avec moins de goût, mais selon les convenances du drame satyrique, qui se plaisait à amuser les imaginations de merveilles monstrueuses et parfois grotesques, a rapetissé la scène en entrant dans un long détail de la façon dont s'y prend pour tuer, dépecer. cuire et rôtir ses victimes, celui qu'il appelle (ce mot résume l'esprit du morceau et en contient la critique) le cuisinier de Pluton.

L'auteur du *Cyclope* se tient plus près d'Homère dans le reste du récit, quand Ulysse, après avoir peint vivement le désespoir et l'effroi de ses compagnons, raconte quelle résolution lui ont inspirée les dieux, et de quelle manière il a déjà commencé de la mettre à exécution. Offrant au cyclope ravi coupe sur coupe de ce vin délicieux dont tout à l'heure il faisait fête à Silène, Ulysse va l'amener par l'ivresse au sommeil, et alors, s'armant d'un pieu énorme dont il aura durci au feu l'extrémité, il crèvera l'œil du monstre. Cette confidence faite aux satyres, auxquels, ainsi qu'à leur père Silène, l'entreprise hardie d'Ulysse doit rendre la liberté, le héros rentre dans la caverne.

On avait quelque droit de s'étonner qu'il en fût sorti si librement. Le cyclope d'Homère, qui ne s'y retire jamais sans en fermer l'entrée avec un rocher que nulle force humaine ne pourrait ébranler, garde plus soigneusement ses prisonniers. Euripide, qui avait conscience certainement de cette invraisemblance nécessaire, semble avoir été au-devant d'une autre qu'on aurait pu être tenté de lui reprocher, en prêtant à Ulysse ces généreuses paroles :

« Je n'abandonnerai pas mes amis, pour me sauver seul, comme je pour-

rais le faire, étant sorti de l'antre. Il ne serait pas juste de fuir sans eux des dangers où je les ai conduits. »

Quand Ulysse a communiqué son dessein aux satyres, ils ont, dans leur enthousiasme irréfléchi, dont ils pourront plus tard se repentir, obtenu qu'il leur serait permis d'y prendre part. Maintenant, toujours pleins d'une généreuse ardeur, ils se disputent à qui mettra le premier la main à l'arme vengeresse. Le cyclope, cependant, fait retentir l'intérieur de la caverne des accens de sa joie brutale, de ses chants grossiers et discordans, et le chœur donne de loin à cet ignorant comme une leçon de poésie bachique, en chantant lui-même le vin, l'amour, et quel amour! Il y a ici des traits dont la licence prépare aux monstrueuses obscénités de la scène suivante.

Polyphème reparaît, tout appesanti par son odieux repas et se comparant lui-même à un bâtiment de transport qui fléchit sous sa charge, la tête déjà toute troublée par les vapeurs du vin. Il vient, en chancelant, faire sa partie dans le joyeux concert. Les paroles par lesquelles on salue son entrée annoncent obscurément la catastrophe qui s'apprête; il y est question du flambeau déjà allumé pour la nouvelle épouse, de la guirlande aux vives couleurs dont va se parer son front. Ces équivoques sinistres et menaçantes ne sont pas rares dans la tragédie, et, sans qu'il soit besoin d'en chercher plus loin des exemples, chacun se rappelle de quel ton, dans *les Bacchantes*, Bacchus insulte à l'égarement de Penthée.

Le dialogue d'Ulysse avec le monstre redoutable qui va devenir sa victime, et dont il prend plaisir à provoquer les saillies grossières, les quolibets impies, a aussi ce caractère; c'est de la farce tragique. On doit louer le poète de l'art avec lequel il inspire des doutes sur le succès de l'entreprise; c'est quand Polyphème, qui semble avoir le vin assez bon, parle de faire partager aux cyclopes, ses frères, son heureuse fortune. Ulysse a bien de la peine à l'en détourner, et il n'y réussit qu'avec l'assistance de Silène, lequel, on le comprend, ne se montre nullement favorable à cette idée de partage. C'est ici que le cyclope, se déridant de plus en plus, demande gracieusement à Ulysse son nom, et que trouvent leur place des facéties vénérables par leur antiquité, et qu'Euripide a empruntées presque textuellement au grave et solennel récit d'Homère :

LE CYCLOPE.

Dis-moi, ô étranger, quel nom il faut que je te donne?

ULYSSE.

PERSONNE. Mais de quelle grace aurai-je à te remercier?

LE CYCLOPE.

De tous tes compagnons tu seras le dernier que je mangerai.

ULYSSE.

Voilà ce qui s'appelle bien traiter un hôte, ô cyclope!

La scène s'égaie de plus en plus. Silène, qui fait office d'échanson, trouve moyen, par mainte espièglerie, comme Sganarelle au souper de don Juan, tantôt en dérobant la coupe, tantôt en s'occupant gravement de la remplir selon les règles, une autre fois en enseignant comment on boit savamment, élégamment, de détourner à son profit une bonne part de la liqueur contenue dans l'outre. Le cyclope, pour sauver le reste, réclame les services d'Ulysse, qui achève de l'enivrer. La coupe qu'on lui présente, et où se plonge en quelque sorte le géant avide, lui semble un océan duquel il s'échappe à la nage. Il voit les cieux ouverts, et, au milieu de la cour de Jupiter, les Graces qui lui font des agaceries. Mais il n'a garde d'y répondre, ses tendresses grotesques sont pour Silène, son favori, qu'il embrasse à l'étouffer. Je n'oserais dire à quels excès s'emporte ici le drame satyrique, combien il dépasse les limites de la plaisanterie décente, recommandée depuis par Horace à cette tragédie égayée :

> Effutire leves indigna tragœdia versus
> Intererit satyris paulum pudibunda protervis.

Ulysse rentré, comme Polyphème, dans la caverne, après de vifs et pressans appels à l'assistance des dieux, en ressort bientôt pour annoncer aux satyres que le cyclope est endormi, le flambeau allumé, la vengeance prête, qu'il n'attend plus que leur aide, souvent et solennellement promise. Ici se place une péripétie bouffonne. Les satyres, jusqu'alors si courageux en paroles, reprennent subitement leur caractère; ils ne se disputent plus à qui marchera le premier, mais à qui ne marchera point du tout; ils sont bien loin; ils sentent leurs jambes qui leur manquent, leurs yeux qui se remplissent comme de sable et de cendre; ils sont émus d'une tendre compassion pour leurs épaules et leurs mâchoires menacées; ils disent enfin savoir un certain chant d'Orphée si puissant, qu'à l'entendre seulement le tison se dirigera de lui-même vers l'œil du cyclope. Ulysse, qui les traite sans cérémonie de poltrons, est bien forcé d'accepter l'unique secours qu'il en puisse tirer, celui de leurs chants, pendant lesquels, seul avec ses compagnons, il accomplit l'œuvre.

On entend les plaintes du cyclope; on le voit paraître tout sanglant. A son aspect éclatent des railleries, d'insultantes risées, dont Homère a encore fourni le texte :

LE CHŒUR.

Qu'as-tu donc à crier, Cyclope?

LE CYCLOPE.

C'est fait de moi.

LE CHŒUR.

Tu es affreux à voir.

LE CYCLOPE.

Et bien malheureux.

LE CHŒUR.

Est-ce que, dans ton ivresse, tu serais tombé parmi les charbons ardens?

LE CYCLOPE.

L'auteur de mon mal, c'est PERSONNE.

LE CHŒUR.

Nul ne t'a donc maltraité?

LE CYCLOPE.

Je te dis qu'on m'a crevé l'œil, et que c'est PERSONNE.

LE CHŒUR.

Tu n'es donc point aveugle?

LE CYCLOPE.

Puisses-tu l'être aussi peu que moi!

LE CHŒUR.

Mais comment, par le fait de personne, devenir aveugle?

LE CYCLOPE.

Tu me railles! Mais où est-il, PERSONNE?

LE CHŒUR.

Nulle part, cyclope.

Polyphème veut à son tour se venger de ses bourreaux; il demande où ils sont : — à droite, à gauche, de ce côté, de cet autre, répond le chœur, continuant à se jouer de sa rage impuissante; et sur ses malignes indications, le monstre stupide va se heurter rudement la tête contre les rochers. Ce n'est plus la caricature d'Œdipe, mais celle de Polymestor poursuivant dans l'ombre la troupe fugitive des Troyennes.

Enfin retentit à son oreille la voix d'Ulysse, qui, cette fois, se donne son véritable nom. Polyphème reconnaît dans cette aventure l'accomplissement d'une prédiction qui lui fut autrefois adressée, et

dont l'effet était inévitable. C'est la fatalité de la tragédie étendue au drame satyrique. Tandis qu'il s'apprête à gravir la montagne pour lancer de là un quartier de roche sur le vaisseau d'Ulysse, le héros prend le chemin du rivage avec les satyres, qui s'applaudissent de n'avoir plus désormais d'autre maître que Bacchus. C'est le dernier mot de la pièce, et je ne doute guère qu'à la fin des autres drames satyriques ne fût de même marquée, par quelque trait, la destination religieuse de ce genre d'ouvrages, d'ailleurs si futile, qui payait au culte du dieu, en bouffonneries, la dette de la tragédie.

III.

Assurément, *le Cyclope* d'Euripide, indépendamment de ses divers mérites, est un morceau d'antiquité fort curieux, et Brumoy l'aurait traduit aussi complètement que le pense La Harpe, qu'il n'y aurait pas lieu de tant admirer la patience du traducteur. Dès le temps d'Eustathe, c'était déjà le monument unique du genre; il représentait seul ce qu'en ont tiré, pendant plusieurs siècles, non-seulement les trois grands tragiques, mais la foule de leurs devanciers, de leurs rivaux, de leurs successeurs. Ces légers ouvrages, simple complément du spectacle, qui n'ajoutaient pas grande valeur aux tétralogies couronnées aux concours dramatiques, et qu'en ont séparés, dans leurs recueils, les collecteurs d'Alexandrie, pour ne tenir compte que des trilogies, ont dû la plupart disparaître d'assez bonne heure. La critique moderne s'est appliquée à en retrouver la trace bien effacée. Elle n'a réussi qu'à rassembler, qu'à classer, avec quelques noms de poètes, un petit nombre de titres et de fragmens, trop peu intelligibles. Ce qui, dans cet inventaire d'une partie si oubliée du théâtre antique, occupe le plus de place, ce sont les débris des drames satyriques d'Achæus. On ne doit pas s'en étonner, Achæus était, après Eschyle, celui de tous les poètes grecs qui avait le mieux réussi dans ce genre de composition.

La matière et l'intérêt du drame satyrique durent s'épuiser assez vite, et l'on fut naturellement amené à se permettre de compléter quelquefois les tétralogies par des tragédies d'un genre particulier, qui, contre l'ordinaire, se terminaient par le bonheur, par la joie. Telle fut la destination de l'*Alceste*, et par là s'explique l'expression, au premier abord étrange, de ce scoliaste qui trouve dans cette pièce quelque chose de *satyrique*. On a conjecturé la même chose de

l'*Oreste*, de l'*Hélène*, d'autres pièces encore, et trouvé dans cette nouvelle constitution de la tétralogie, introduite, ce semble, par Euripide, une explication du petit nombre de drames satyriques (huit seulement) que présente le catalogue de ses ouvrages.

Faut-il croire que les satyres, desquels la tragédie s'accoutumait ainsi à se passer, furent recueillis par la comédie, et qu'à côté du drame tragico-satyrique, vécut quelque temps, pour finir par le remplacer tout-à-fait, celui qu'on a appelé comico-satyrique? Plusieurs critiques l'ont prétendu; mais leur opinion, très imposante assurément, a rencontré de graves contradicteurs, et semble aujourd'hui abandonnée. Dans une inscription fort curieuse, et parmi un certain nombre de poètes dramatiques et de comédiens couronnés dans la ville béotienne d'Orchomène, à la fête des Graces, en la CXLV^e^ olympiade, c'est-à-dire de 200 à 197, est mentionné un Aminias, Thébain, comme auteur de drames satyriques. Il en résulte qu'à cette époque le drame satyrique était redevenu ce qu'on suppose qu'il a pu être d'abord, indépendant de la trilogie tragique, qu'il avait en propre ses auteurs, ses représentations, ses récompenses.

La forme du drame satyrique paraît avoir été quelquefois employée par d'autres poètes que des poètes d'Athènes, mais dans des intentions de moquerie contemporaine et personnelle, jusque-là étrangères au genre. Elle se reproduisit avec ce nouveau caractère, quand Philoxène, au fond des carrières de Denis-l'Ancien, osa peindre allégoriquement l'oppresseur de son goût révolté, son tyrannique rival auprès de la belle Galatée, sous le personnage du cyclope, si toutefois le poème qu'il intitula ainsi était bien un drame. C'étaient aussi et plus incontestablement des drames satyriques, que ces autres poèmes où Python, d'autres disaient Alexandre lui-même, tourna en ridicule Harpalus et les Athéniens; où Lycophron insulta à la frugalité trop philosophique des repas de son compatriote Ménédème. Au reste, de ces trois ouvrages, un seul probablement, le second, fut porté sur la scène. Il fut représenté, mais, on le croit, isolément, aux bords de l'Hydaspe, dans le camp d'Alexandre, lorsqu'on y célébrait les fêtes de Bacchus. Le conquérant, dans ses réjouissances militaires, semblait ramener le cortége du dieu aux lieux d'où le faisaient venir les croyances mythologiques.

Le passage est naturel de Lycophron à Sosithée, qui était comme lui de la pléiade tragique d'Alexandrie, et qui dut de même, dans de savans pastiches, reproduire, avec la tragédie d'Athènes, son drame satyrique; Sosithée, qu'une épigramme de Dioscoride célèbre préci-

sément comme le restaurateur du genre. Un vers que cite de lui Diogène Laërce pourrait faire penser qu'il se servit de cette sorte de composition littéraire contre le philosophe Cléanthe, à peu près de la même manière que Lycophron contre le philosophe Ménédème. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on doit voir un vrai drame satyrique dans ce *Lityerse*, dont les fragmens, accrus d'une façon notable en 1584, ont, depuis cette époque, tant exercé la science philologique. Lityerse, c'était un fils de Midas qui régnait sur la ville de Célènes en Phrygie. Ce prince, grand mangeur, grand buveur, traitait fort largement ses hôtes, mais il leur faisait payer cher sa bonne réception : il les conduisait dans ses champs pour l'aider à moissonner, et, vers le soir, prenant son temps, leur abattait la tête avec sa faux, puis rapportait leur corps roulé dans ses gerbes, riant beaucoup d'un si bon tour. Le fameux berger Daphnis, en quête de sa maîtresse, que des pirates avaient enlevée et vendue à Lityerse, aurait trouvé, comme tant d'autres, la mort à la cour de ce monstre, si le sort n'y eût envoyé un redoutable travailleur qui le traita lui-même ainsi qu'il traitait ses victimes, et le jeta dans le Méandre. Considéré comme moissonneur habile et infatigable, ce Lityerse avait donné son nom aux chansons que chantaient les travailleurs des champs; sa légende était du reste merveilleusement propre au drame satyrique; elle offre une ressemblance frappante avec celle de laquelle Euripide a tiré son *Sylée*.

Selon Diogène Laërce, ce philosophe caustique qui, au temps de Ptolémée-Philadelphe, se moqua en vers si plaisans non-seulement des philosophes ses confrères, mais aussi des littérateurs entretenus dans le musée d'Alexandrie, Timon avait composé comme eux, avec force comédies et tragédies, des drames satyriques. Timon était de Phlionte, et, parmi tant de genres divers auxquels s'appliqua son talent flexible, il ne pouvait oublier celui qui avait pris naissance en son pays. Avec un certain Démétrius de l'école de Tarse, auquel Diogène Laërce attribue aussi des drames satyriques, on arrive à peu près au temps où Vitruve, réglant la décoration de la scène, disait qu'elle devait varier selon qu'on représentait des tragédies, des comédies ou des drames satyriques; au temps où Horace, dans son épître aux Pisons, donnait du drame satyrique une poétique complète. L'attention particulière accordée à ce genre, tout à la fois par le grand architecte et par le grand critique, paraîtrait vraiment bien extraordinaire, si cette espèce de composition dramatique avait été aussi complètement étrangère à la littérature latine que l'ont pré-

tendu les grammairiens, et s'il fallait croire avec eux que les drames satyriques des Romains étaient uniquement les fables atellanes. Qu'il y ait eu quelques analogies entre les deux genres, qui offraient plus d'un trait de ressemblance, qui surtout admettaient également certains personnages bouffons, toujours les mêmes, le premier Silène et les satyres, le second son Maccus et son Bucco; qu'ils aient été, l'un à l'égard de l'autre, dans la même relation où se trouvait la comédie traduite ou imitée du grec, et la comédie traitant des sujets romains, la *fabula crepidata* et la *fabula prætexta*, on peut le concevoir; mais ce qui ne se concevrait pas aussi facilement, c'est que Vitruve eût dessiné pour l'atellane la scène satyrique, c'est qu'Horace, dans sa poétique du drame satyrique, eût voulu écrire les règles de l'atellane. Faut-il regarder et la description de Vitruve et la définition d'Horace comme s'adressant aux Grecs et non pas aux Romains, ou bien les prendre pour un conseil indirect donné à ces derniers, de suivre plutôt les exemples des Grecs que ceux du pays des Osques? Ces explications sont ingénieuses, je n'en disconviens pas, mais bien forcées, et il me paraît plus naturel d'admettre que, dans l'universelle reproduction de la littérature grecque par les Romains, le drame satyrique n'a pas été oublié, bien qu'aucun débris, presque aucune trace ne l'atteste. Il suffirait de ce vers :

Agite, fugite, quatite, Satyri!

s'il était plus sûr qu'on n'y doit pas voir un exemple de métrique arbitrairement forgé par le grammairien lui-même qui le rapporte. Étaient-ce des drames satyriques que ce *Lycurgue* de Nævius, dans lequel Silène avait un rôle; que ces comédies de Sylla, traitées de satyriques par Athénée? Il est permis d'en douter. Le frère de Cicéron, ce tragique amateur, a-t-il imité la petite pièce dans laquelle Sophocle avait trop gaiement représenté le repas des généraux grecs? Le passage de la correspondance de l'orateur qui a paru l'établir n'a pas malheureusement toute la clarté désirable. Il y a moins de doutes, ce me semble, au sujet de l'*Atalante*, du *Sisyphe*, de l'*Ariane*, attribués par l'un des scoliastes d'Horace, sous le titre de drames satyriques, à Pomponius, probablement Pomponius Secundus, tragique romain, célèbre sous les règnes de Caligula et de Claude. On souhaiterait toutefois à ce fait un garant d'une autorité plus irrécusable. Le personnage bouffon que remplit Silène dans les *Césars* de Julien se rapporte bien aux souvenirs du drame satyrique des Grecs, mais ne fait pas de cet ouvrage un drame satyrique proprement dit. Con-

cluons que, si l'on peut croire raisonnablement à l'existence de ce genre dans la littérature des Romains, on n'est nullement en droit de l'affirmer.

Quelque chose me l'atteste cependant, c'est que, dans l'espèce de traduction faite sous les empereurs de tout le théâtre tragique des Grecs par la pantomime, la tragédie enjouée, le drame satyrique avait certainement sa place. Des vers d'Horace (1) nous font assister à un drame du *Cyclope*, traduit (probablement d'Euripide) par le geste de Pylade ou de Bathylle, geste animé, expressif, varié, qui suffisait à toutes les situations, à tous les personnages de la pièce, à Polyphème et aux satyres tout à la fois. Il est d'ailleurs facile de comprendre comment, le drame satyrique n'ayant pu retrouver à Rome le sens, l'intérêt, la valeur qu'il avait à Athènes, les ouvrages de ce genre, traduits ou imités par les poètes latins, ont dû disparaître bien plus facilement encore et plus complètement que leurs originaux grecs.

Chez les modernes, il ne pouvait être question, en aucune manière, de drame satyrique, et c'est par l'effet du hasard que le caprice des écrivains en a quelquefois reproduit comme l'analogue : ainsi, lorsque Shakspeare a présenté, sous un aspect si familier, les grandes figures de l'Iliade; lorsque, à l'exemple de la tragi-comédie espagnole, Quinault et les autres fondateurs de notre Opéra ont opposé à la partie héroïque de leurs œuvres une contre-partie comique, bouffonne même, quelque chose qui rappelait le mélange des satyres avec les dieux et les héros, ou bien encore lorsque la comédie italienne s'est amusée à mettre en présence des personnages fameux de la fable et de l'histoire son Arlequin, son Gilles, ses grotesques de toutes sortes, et, pour ainsi parler, ses satyres.

PATIN.

(1) Pastorem saltaret uti Cyclopa rogabat...
Ludentis speciem dabit et torquebitur ut qui
Nunc Satyrum, nunc agrestem Cyclopa movetur.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 juillet 1843.

Les dernières nouvelles d'Espagne paraissent décisives. Zurbano a perdu son armée; Seoane, fait prisonnier, a obtenu des passeports pour la France; Mendizabal a dû quitter Madrid, qui s'est rendu sans condition aux généraux de la coalition. Le ministère Lopez est installé comme gouvernement provisoire. La garde nationale, désarmée en quelques heures, sans résistance aucune, vient d'être réorganisée par Cortina. Aucune persécution n'a déshonoré ce nouveau gouvernement. On se plaît à montrer que ce n'est pas là le triomphe d'un parti; c'est le pays qui a désarmé une faction usurpatrice et violente.

Espartero et ses conseillers doivent être fort déconcertés de la reddition de Madrid. Si nous sommes bien informés, Espartero ne désespérait pas de sa situation, lorsqu'il comptait encore sur la résistance de Madrid, et qu'il prenait au sérieux les fanfaronnades de quelques miliciens et l'agitation impuissante de Mendizabal. Ces illusions ont dû promptement se dissiper. Mais on ajoute que, même en perdant la capitale, Espartero se flattait de pouvoir prolonger la lutte dans l'Andalousie. C'est l'Andalousie, aurait-il dit, qui sera alors *la patrie*. Quelle chimère! Seulement, si le mot est vrai, on pourrait en conclure que les *ayacuchos* auraient eu en effet la pensée d'enlever la reine et de la conduire à Cadix; car il eût été par trop stupide d'imaginer que l'Espagne verrait la patrie se résumer dans les personnes d'Espartero, de Mendizabal et de Linage.

Il ne reste à Espartero qu'un coup de désespoir ou l'émigration. Le moment des résolutions nobles et dignes est passé sans retour pour lui. Se démettre de la régence aujourd'hui que de fait il l'a déjà perdue, ce ne serait plus qu'une démarche ridicule. Abuser de la fidélité et du dévouement de quelques hommes pour livrer des combats, brûler des villes et prolonger la guerre civile,

lorsque la volonté nationale s'est irrévocablement manifestée, ce serait à la fois un crime et une folie. Hier il pouvait se battre comme un chef de gouvernement qui défend son pouvoir; aujourd'hui il ne serait plus que l'homme d'un parti aux abois; il serait demain un rebelle. Il lui faut quitter le sol de l'Espagne : c'est le seul parti honnête qui lui reste. Les Espagnols, de leur côté, n'ont rien de mieux à faire que de lui faciliter sa retraite. La nation se respectera elle-même en respectant les biens et la vie de l'homme qu'elle avait accepté pour chef.

Les admirateurs d'Espartero s'étonnent de son inaction et se demandent comment cet homme, dont la bravoure n'est pas révoquée en doute, et qui montra une énergie si farouche dans l'affaire de Barcelone, s'est trouvé tout à coup paralysé et comme anéanti par la dernière insurrection. L'explication est toute simple. Espartero a subi le sort de tous les hommes politiques qui ne s'appliquent pas, avant tout, à bien connaître le pays qu'ils prétendent gouverner. Il croyait son pouvoir établi sur une large base, et il ne voyait pas que cette base se rétrécissait tous les jours. Il comptait sur le sentiment national, et, aveuglé par ses flatteurs, il ne s'apercevait pas que ce sentiment, qu'il avait plus d'une fois profondément blessé, se retirait de lui et ne lui laissait d'autre ressource que la force matérielle, qui n'est rien en Espagne.

Les idées monarchiques, quoi qu'on en dise, ont toujours de profondes racines dans la Péninsule. Ce n'est pas seulement comme la forme de gouvernement la mieux appropriée à un vaste empire que les Espagnols préfèrent la monarchie à la république; ils aiment la royauté pour elle-même, ils l'honorent, ils la vénèrent; elle est à leurs yeux chose sacrée. Ces sentimens n'ont pas pour objet un principe abstrait; ils s'appliquent aux personnes royales. Certes l'Espagne n'a pas toujours eu à se louer de ses rois. Elle en a eu de cruels, elle en a eu d'ineptes. Elle en a supporté le mauvais gouvernement avec une résignation qui ne manquait ni de grandeur ni de fierté. Dans les plus mauvais jours de leur histoire, que le pays fût opprimé par Philippe II ou abaissé par Charles IV, qu'il fût livré aux fureurs de l'inquisition ou aux caprices de Godoy, les Espagnols n'ont rien perdu de leur dévouement à la monarchie ni de leur respect pour leurs princes. Au milieu d'un peuple ainsi fait, c'était une grande témérité que celle d'un simple particulier qui, à l'aide de quelques soldats, contraignait une princesse, une reine régente, la mère de sa reine, à quitter le sol de l'Espagne, pour s'asseoir lui-même, en qualité de régent, sur les marches du trône. Le coup d'état avait réussi, mais il n'est pas moins certain que l'élévation d'Espartero blessait le sentiment intime du pays. Pour se faire pardonner des Espagnols son étrange usurpation, il aurait fallu du moins se montrer simple, modeste et tout occupé à faire briller la royauté de l'éclat qu'on aurait refusé à la régence : loin de là, Espartero aimait les apparences du pouvoir plus encore que la réalité, et rappelait sans cesse, par ses prétentions et son faste, qu'il avait usurpé la place d'une tête couronnée ou d'un prince du sang.

Parmi les nations européennes, l'Espagne est sans contredit une de celles qui s'irritent le plus à la pensée de toute intervention de l'étranger dans ses affaires. Les faits contemporains expliquent assez la vivacité de ce sentiment national. Qui plus qu'Espartero aurait dû le respecter, en ménager toutes les susceptibilités, en redouter l'explosion? Il l'aurait dû sans doute, mais le pouvait-il? L'histoire dira plus tard jusqu'à quel point sont fondées les accusations qu'a soulevées contre lui l'intimité de ses relations avec un gouvernement étranger. Toujours est-il que sur ce point encore sa conduite était en désaccord avec les opinions et les sentimens du pays.

Par une de ces contradictions qui sont si communes dans l'histoire des peuples, comme dans celle des individus, l'Espagne, quelle que soit la vivacité de ses sentimens monarchiques, n'en est pas moins un pays de municipes. Le principe communal y a conservé la plus grande force. Le despotisme a pu le comprimer, il ne l'a point brisé. Les Espagnols sont aussi jaloux de leurs municipes que de leur royauté. Quiconque offense gravement une cité de la Péninsule offense l'Espagne, moins encore par la confraternité nationale que par la confraternité municipale. C'est ce qu'Espartero n'a pas assez considéré lorsqu'il a osé traiter Barcelone comme un général ennemi n'oserait pas de nos jours traiter une ville conquise. Il offensait mortellement les Catalans, et c'était déjà un fait grave; mais il blessait en même temps toutes les cités de l'Espagne. Chacune d'elles put apprendre le sort qu'Espartero lui réservait en cas de dissentiment entre le gouvernement central et la commune. L'intimidation n'était pas une arme qu'Espartero pût manier avec succès. Il aurait fallu, pour cela, un pouvoir moins contesté, moins précaire, ayant plus d'avenir.

Quel que fût son aveuglement, ces vérités ont dû frapper l'esprit d'Espartero dans sa marche sur Valence. Évidemment il croyait d'abord n'avoir affaire qu'à une insurrection toute partielle, n'avoir qu'une ville de plus à brûler. Les nouvelles qui venaient d'heure en heure le surprendre ont dérangé tous ses plans; il a compris trop tard qu'il avait l'Espagne presque tout entière sur les bras, qu'il ne pouvait pas compter sur l'armée, et que d'ailleurs, en la dispersant sur toute la surface du royaume en petits corps détachés, il avait commis une faute énorme et secondé comme à plaisir les efforts de l'insurrection. Ajoutons que ses rivaux ont été aussi prudens, aussi habiles et aussi résolus qu'il a été, lui, incertain et timide. Il a espéré pendant quelque temps que Seoane et Zurbano pourraient, après avoir mis à la raison les Catalans, se réunir à lui pour soumettre Valence et le ramener vainqueur à Madrid. Il a vu ensuite qu'il fallait quitter au plus tôt le nord de l'Espagne, et alors il a évidemment hésité entre son retour à Madrid et sa marche en Andalousie. Probablement les assertions de Mendizabal et les criailleries de la milice madrilène l'ont encore induit en erreur. Il a cru qu'il avait le temps de faire sur Séville le coup d'éclat qu'il n'avait pu faire sur Valence. Les évènemens ont trahi toutes ses espérances.

Des généraux d'Espartero, Van-Halen a seul conservé une grande partie

de son corps d'armée. De tous ses plans, sa jonction avec Van-Halen est le seul qu'Espartero ait pu réaliser. On nous apprend aujourd'hui qu'à l'aide sans doute de l'artillerie envoyée de Cadix, les deux généraux réunis canonnaient Séville et en avaient déjà presque détruit un faubourg. Violence aussi déplorable qu'elle est inutile et sans but! Qu'espèrent donc ces deux hommes? Les ruines de Séville leur fourniront-elles une armée pour subjuguer toute l'Espagne? feront-elles que la reine rentre au pouvoir d'Espartero? Hier Barcelone, aujourd'hui Séville! Singulier procédé pour captiver l'affection et l'adhésion de l'Espagne que d'en détruire les villes les plus florissantes! Espartero veut donc pousser à bout la patience de son pays? Il a tort : on n'a jamais raison contre son pays.

Lorsqu'il attaquait Séville le 21, Madrid était encore au pouvoir d'Espartero. C'est là ce qui peut, jusqu'à un certain point, excuser cette attaque. Redisons-le, après la reddition de Madrid, tout acte d'hostilité ne serait pas seulement une folie; ce serait un crime. Pourquoi, en effet, prolongerait-il une lutte sanglante? Pourquoi attirerait-il sur son pays toutes les calamités et toutes les horreurs de la guerre civile? Pour quelques mois de régence? Le but serait hors de proportion avec les moyens. Pour d'autres motifs plus graves, plus sérieux? Ils ne pourraient être que criminels.

Madrid est tranquille. Nous ne savons pas encore si le gouvernement rappellera les cortès qu'Espartero avait dissoutes, ou si, maintenant le décret de dissolution, il convoquera des cortès nouvelles. Dans cette seconde hypothèse, il est assez naturel qu'on attende la fin des hostilités pour que les élections puissent se faire partout avec tranquillité et sûreté.

Nous n'avons jamais conçu à l'égard de l'Espagne, de son gouvernement, de son organisation intérieure, de plus vives, de plus sincères espérances que dans ce moment. Il y a eu dans le mouvement qui va, nous le pensons, se terminer, tant de mesure, tant de prudence, d'habileté et d'énergie, qu'on est, ce nous semble, autorisé à en tirer d'heureux présages pour le pays. L'esprit municipal s'est montré moins exclusif, moins violent, plus clairvoyant qu'à l'ordinaire. Les hommes de guerre ont été en même temps des hommes politiques. Ils ont compris qu'il ne s'agissait pas de guerroyer chacun pour son compte, mais de concourir tous au même but. C'est ce qui a eu lieu, avec un accord, avec un ensemble qui les honore plus qu'un fait d'armes; car ce n'est pas de leur courage qu'on pouvait douter, mais de leur franche participation à une œuvre commune, de la modération de leurs projets, de la sagesse de leur politique. L'Espagne a été si divisée par les partis! On dirait, et tout homme de bien doit s'en féliciter, qu'elle aspire enfin au repos, mais au repos d'un pays libre et maître de lui-même; on dirait que tous les amis de l'ordre et de la liberté veulent enfin se réunir pour former un seul et même parti, le parti de la monarchie constitutionnelle, le parti vraiment national.

Si cette grande pensée se réalise, l'Espagne aura changé de face avant dix

ans. Il ne lui faut pour cela que la paix et un gouvernement ferme et régulier. Les ressources de la Péninsule sont immenses; la nature n'y demande aux hommes que de ne pas trop la contrarier.

L'Espagne n'a rien à redouter de ses voisins. La France en particulier n'a qu'un vœu à faire à son égard : c'est de la voir tranquille et prospère. L'Espagne pauvre, agitée, n'est pour nous qu'une occasion de pertes, de dépenses, et un sujet d'inquiétudes. De graves questions vont sans doute s'offrir aux Espagnols; il leur appartient de les résoudre. Le gouvernement français leur a assez prouvé qu'il n'entend point s'immiscer dans les affaires qui les concernent. Nous ne pouvons assez louer cette réserve. L'Espagne sait désormais à quoi s'en tenir sur le compte de ses voisins; il y a eu là des enseignemens qu'elle n'oubliera pas de si tôt. Au fait, Espartero, par ses chicanes et ses prétentions, nous a rendu un service. Il n'y a pas d'ambassadeur de France à Madrid. Espartero n'a pas eu à en redouter la présence, les observations, l'influence. Il a pu suivre sans gêne tous ses penchans, se livrer à ses conseillers : il en a obtenu de brillans résultats ! Nous espérons que notre gouvernement laissera pendant quelque temps encore les choses comme elles sont. Que l'Espagne se réorganise comme elle l'entend; lorsqu'ensuite elle nous témoignera le désir positif de rétablir les relations des deux pays sur l'ancien pied, le moment sera arrivé d'envoyer à Madrid un représentant de la France. En attendant, les intérêts français y sont, dans la juste mesure, défendus par notre chargé d'affaires, M. le duc de Glucksberg, qui, dans ces conjonctures difficiles, et en particulier dans deux circonstances graves, imprévues, et pour lesquelles il manquait nécessairement d'instructions, a montré une rectitude d'esprit et une résolution tout-à-fait supérieures à son âge.

O'Connell est toujours infatigable et redoutable. Il continue son œuvre avec une persévérance et une habileté qui confondent. Rien n'est plus curieux et plus propre à montrer la puissance du tribun que la manière dont il a châtié l'emportement des habitans d'Ahascragh. Pour réprimer ainsi les écarts du peuple, il faut, en quelque sorte, l'avoir dans sa main et en disposer à son gré. Les hommes assez puissans pour exciter les masses ne sont pas très rares. Ce qui est rare, ce sont les hommes qui peuvent les contenir par leur autorité morale. Ce qui est plus rare encore, ce sont les hommes qui peuvent à leur gré les pousser et les retenir, et se faire à la fois la pensée et la volonté du peuple.

Tandis qu'O'Connell développe, organise et discipline ses forces, le parlement anglais se traîne assez péniblement sur les clauses du bill des armes. Après tout, la session ne se terminera pas d'une manière brillante pour le cabinet, on peut même dire qu'elle ne se terminera d'une manière satisfaisante pour personne. Les whigs n'ont pas obtenu le moindre succès, et on peut toujours les accuser d'avoir été la cause première de plusieurs des difficultés actuelles. Les tories ardens commencent à reprocher à sir Robert

Peel ce qu'ils appellent son hésitation et sa timidité. Les tories modérés n'osent pas se plaindre, mais ils osent encore moins se féliciter de l'état des choses.

La situation, il est vrai, n'est pas sans embarras. On se flatterait en vain de pouvoir en sortir par des mesures purement dilatoires et négatives; cela est désormais impossible à l'égard de l'Irlande. On peut, bien que difficilement, ramener à la raison un peuple qui n'a dans l'esprit qu'une fantaisie, qu'une erreur. On pourrait y ramener l'Irlande, si elle ne voulait décidément que le rappel; mais, encore une fois, le rappel n'est que le prétexte, que l'arme, que le moyen : le but est autre, et, quant au but, l'Irlande ne se trompe pas. Elle peut exagérer ses demandes, réclamer dix pour obtenir cinq, mais au fond elle a pour elle la justice, le droit. Plus on approfondira la question, plus son droit deviendra manifeste, manifeste pour tout le monde, manifeste pour les Anglais eux-mêmes, car, il est juste de le reconnaître, le droit a toujours trouvé d'éloquens défenseurs dans le parlement, et il finit par triompher. C'est ainsi que le droit a prévalu dans la question des colonies américaines, de l'esclavage, de l'émancipation des catholiques, de la réforme. Il prévaudra de nouveau au profit de l'Irlande. La question est soulevée; le parlement ne s'en débarrassera pas, pas plus qu'il ne s'est débarrassé, autrement que par une décision favorable, des questions que nous venons de rappeler. Les tories n'ont rien de mieux à faire que de donner carte blanche à sir Robert Peel, à l'homme qui peut le mieux résoudre la question dans leur intérêt, c'est-à-dire leur conserver le pouvoir avec tout juste la mesure de sacrifices qui sera indispensable.

Le pays ne peut qu'applaudir au mariage de S. A. R. le prince de Joinville avec la princesse dona Francesca, sœur de l'empereur du Brésil. Le Brésil et le Chili sont jusqu'ici les seuls états de l'Amérique du Sud qui présentent une administration régulière et qui fassent espérer un développement prochain de leurs immenses ressources. On sait quelle est l'étendue du territoire brésilien, quelle est sa fertilité et la richesse de ses produits. Le Brésil, par la famille qui en occupe le trône et par les alliances qu'elle contracte, tend de plus en plus à se lier intimement avec l'Europe; il en adopte les mœurs, les habitudes, les goûts, les idées. Tout pays producteur et commerçant doit se réjouir d'un développement qui sera utile à tout le monde, même par de simples rapports d'amitié et sans traité particulier de commerce. M. de Langsdorf, ministre du roi au Brésil, a donné, par ses heureuses négociations, une nouvelle preuve de sa capacité.

Ainsi qu'on s'y attendait généralement, M. le vice-amiral de Mackau a succédé à M. l'amiral Roussin dans le ministère de la marine et des colonies. M. de Mackau est un homme capable, instruit, et qui a fait ses preuves comme officier et comme négociateur. Il est appelé aujourd'hui à une tâche bien autrement compliquée, délicate, difficile; elle demande précisément toute la fermeté d'un homme de guerre et toute l'habileté d'un diplomate qui sait et veut atteindre le but. M. de Mackau s'élèvera-t-il au-dessus des préoc-

cupations souvent trop exclusives d'un marin et d'un ancien gouverneur des colonies? Nous l'espérons.

A l'intérieur, tout sommeille. Paris n'est plus qu'un musée que les provinciaux viennent visiter pendant les vacances. Les ministres eux-mêmes se dispersent; ils vont chercher du repos, des forces, et, dit-on, des idées aussi pour la session prochaine. Il serait sage, en effet, d'y penser de bonne heure. Si leurs projets avaient le temps de mûrir quelque peu avant d'arriver aux chambres, tout le monde s'en trouverait mieux, et en particulier le cabinet.

— MM. Michelet et Quinet viennent de recueillir et de publier les leçons qui avaient provoqué des démonstrations si passionnées dans l'enceinte du Collége de France (1). On sait comment les deux professeurs ont été amenés à traiter le même sujet. « Cette alliance, disent-ils dans la préface, s'est faite d'abord à l'insu l'un de l'autre; plus tard, ils se sont accordés pour se distribuer les questions principales que le sujet présentait. » M. Michelet a obéi, en parlant des jésuites, aux tendances bien connues de son esprit, il s'est placé au point de vue de l'abstraction et du symbole. Dans la querelle du jésuitisme et de l'Université, M. Michelet a vu une nouvelle phase de la lutte du *machinisme* et de l'*organisme*, du *vrai* et du *faux moyen-âge*. Par le mot *machinisme*, M. Michelet entend la tendance qui a poussé certaines associations religieuses, les jésuites et les templiers par exemple, à transformer en exercices mécaniques les libres opérations de l'esprit. M. Michelet a montré qu'en opposition à cette tendance stérile s'était toujours développée, au moyen-âge comme aux temps modernes, une tendance contraire qu'il appelle *organisme*, et qui n'est qu'une large application du spiritualisme chrétien. Au lieu de discuter le principe du jésuitisme, M. Quinet en a retracé l'histoire. Il a montré la société de Jésus tour à tour en lutte avec l'individu dans les *Exercices spirituels* de Loyola, avec la société politique dans l'ultramontanisme, avec les religions étrangères dans les missions, enfin aux prises avec l'esprit humain dans la philosophie, la science et la théologie. Il a cité l'exemple de l'Espagne et de l'Italie comme une preuve des funestes conséquences auxquelles mène la rigoureuse application des maximes de Loyola. M. Quinet s'est montré, comme M. Michelet, sincèrement attaché au spiritualisme. « Ni jésuitisme, ni voltairianisme, » dit-il en finissant. On peut s'assurer maintenant que rien n'était fondé dans les attaques passionnées qui ont accueilli les deux professeurs. Si on peut leur reprocher quelque chose, ce n'est pas assurément une tendance irréligieuse. En s'attaquant à MM. Michelet et Quinet, l'opinion ultrà-catholique avait mal choisi ses adversaires; elle avait cru provoquer le doute, et c'est le spiritualisme qui lui a répondu.

(1) *Des Jésuites*, un vol. in-8°, chez Hachette.

THÉATRE-FRANÇAIS.

Mademoiselle de Belle-Isle a marqué, dans la carrière de M. Alexandre Dumas, une seconde phase qui se continue heureusement. La vive imagination de l'auteur de *Henri III* s'est rajeunie au moment où on la croyait épuisée; elle s'est retrempée à des sources nouvelles, et, si l'on peut ainsi parler, elle a refait sa fortune en se déplaçant. C'est là le beau privilége de ces riches organisations : elles triomphent des excès où les autres meurent. Les intelligences aussi fécondes en ressources que celle de M. Alexandre Dumas se tirent toujours d'affaire; mais combien leur exemple est désastreux pour ce grand nombre de talens auxquels il est interdit de rien créer de durable sans des efforts de travail et de patience, et qui, séduits par les succès de l'audacieux écrivain, abusent de leur facilité, gaspillent des facultés précieuses, et arrivent, sans avoir produit une page qui mérite l'admiration ou même l'estime, à une décrépitude précoce, et, dans la force de l'âge, à une véritable impuissance! N'est-ce pas l'histoire du grand seigneur jeune et prodigue qui entraîne des jeunes gens, bien nés du reste et dans l'aisance, mais fort au-dessous de son nom et de sa fortune, à imiter son luxe extravagant et ses dépenses folles? Quand la première jeunesse est passée, et la fougue amortie, le grand seigneur se range, vend quelques domaines pour payer ses dettes, ou au besoin se marie, et, cela fait, se trouve encore dans une assez belle opulence, tandis que ses compagnons, complètement ruinés, sont obligés de faire faillite.

Que de faillites dans les lettres depuis quelques années! que de gens, passablement riches au début, qui ne font plus honneur à leur signature! Si, au milieu de tant d'espérances avortées, de tant de promesses évanouies, il fallait attribuer à chacun la part de responsabilité qui lui revient, celle de M. Alexandre Dumas ne serait pas la moindre. La critique aurait beau jeu en feuilletant tous ces volumes écrits à la hâte, comme si un maître terrible avait le fouet levé sur l'écrivain, et le forçait d'écrire toujours, sans lui accorder une heure de réflexion ou de repos. Mais plus on porterait un jugement équitable et sévère contre toutes ces productions hâtives, contre cette littérature bâclée, où l'inspiration ne se montre qu'à de rares intervalles et semble n'apparaître que pour faire regretter plus amèrement son absence, plus il faudrait admirer chez M. Dumas cette vigueur de talent qui survit à tout, cette verve originale qui reparaît à un moment donné, et cet esprit délié, jamais à court, qui produisit *Mademoiselle de Belle-Isle*, et d'où sont sorties hier encore *les Demoiselles de Saint-Cyr*.

Je l'avouerai franchement, le titre de la nouvelle comédie m'avait fait peur. La présence de l'auteur d'*Antony* à Saint-Cyr n'était pas rassurante. Je dois le dire, les allures de l'école à laquelle appartient M. Dumas ne me semblent pas en harmonie avec cette maison paisible, bâtie au bout du parc de Versailles, dont Mme de Maintenon écrivit elle-même la règle, et où elle venait

passer de douces heures dans le recueillement et la piété. L'école moderne, avec cette hardiesse et cette crudité de langage qu'elle a inaugurées au théâtre, et qui sont devenues son cachet particulier, ne me semble pas à sa place sous les vertes allées où se promenaient Mme de Maintenon et Racine, au milieu d'un groupe de ces chastes jeunes filles pour qui on avait fait *Athalie*. Qu'on me pardonne la comparaison, à l'idée de notre jeune école dramatique faisant invasion dans les parloirs, les cellules et les jardins de Saint-Cyr, je me figurais une représentation d'*Esther*, celle par exemple où assistait Mme de Sévigné, derrière les duchesses, et où le roi daigna s'approcher d'elle et lui parla, troublée par l'arrivée tout-à-fait inattendue d'un mousquetaire après dîner qui avait la parole haute. J'en ai été quitte pour la peur. M. Dumas a compris que, pour être convenable en ce lieu, il serait forcé de n'être pas lui-même, et serait gauche et gêné. Aussi n'est-il entré à Saint-Cyr que par une porte dérobée, et ne s'y est-il arrêté que juste le temps qu'il lui a fallu pour enlever ses deux héroïnes, Mlle Charlotte de Mérian et Mlle Louise Mauclair. Il n'y a donc que le premier acte qui se passe au couvent.

Le vicomte de Saint-Hérem, ami du duc d'Anjou, pénètre à Saint-Cyr avec une clé du prince, qui, déjà Philippe V, veut, avant de partir pour son royaume, régler ses affaires amoureuses, et lui a donné la mission délicate de réclamer ses lettres à Mme de Montbazon. C'est dans un pavillon du couvent que le duc et son confident le vicomte se donnent rendez-vous. Mais être jeune, riche, galant, et avoir dans sa poche une clé de Saint-Cyr! On devine ce qui arrive. Saint-Hérem, pendant qu'il est chargé de mettre fin à une intrigue pour le compte du prince, en commence une autre pour son propre compte. C'est de Mlle Charlotte de Mérian, la plus jolie des pensionnaires, celle qui joue Esther, qu'il est amoureux. Il le lui a dit d'une voix émue, il le lui a écrit d'un style brûlant, et sa passion n'est que trop partagée; mais la pudeur a retenu l'aveu sur les lèvres de la jeune fille, la pudeur, et peut-être aussi le sentiment de son infériorité sur un point : Saint-Hérem est riche, et elle est pauvre. Quoique noble, elle n'a pour toute fortune que la protection de Mme de Maintenon, et, ce qui paraît bien peu de chose alors, l'amitié de Mlle Louise Mauclair, qui n'a pas été admise à Saint-Cyr à cause de ses quatre quartiers, mais parce qu'elle est la fille d'une sous-maîtresse. Louise est remuante, adroite, ambitieuse; elle a ce qui manque à Charlotte pour réussir; peut-être ne possède-t-elle pas, comme son amie, ce qui rend digne du succès. C'est à la nuit tombante que la scène s'ouvre. Saint-Hérem a demandé un rendez-vous à Charlotte dans une lettre qu'elle ne veut pas ouvrir, et que l'espiègle Louise décachète en riant, et dont elle lui fait lecture à haute voix. Dès les premiers mots, ces deux caractères sont parfaitement posés, et lorsque les deux amies se retirent, on les connaît presque comme si on eût vécu avec elles dans l'intimité. Le vicomte de Saint-Hérem arrive; il est véritablement épris, on le voit tout d'abord. Le duc d'Anjou ne se fait pas attendre. Il demande ses lettres, qu'on ne lui remettra que le len-

demain. Il dit alors qu'il viendra les chercher lui-même à l'hôtel du vicomte, incognito, sous le nom du comte de Mauléon, et là-dessus il s'esquive en bon prince. Saint-Hérem est en proie à toutes les perplexités des amoureux. Viendra-t-elle? ne viendra-t-elle pas? Si elle vient, elle sera avec son inséparable compagne. Comme il voudrait avoir en ce moment un ami qui pût occuper Louise Mauclair! Il se met à la fenêtre, et par un de ces hasards comme il n'y en pas dans la vie, mais comme on en trouve chez Molière, le personnage dont on a besoin vient à passer. C'est M. Hercule Dubouloy, fils d'un fermier-général, camarade du vicomte. Il va se marier dans deux heures; le contrat est déjà dressé, et la future est à son poste; et si Dubouloy est en ce moment dans la rue, c'est qu'il va au-devant de la corbeille de noces qui n'arrive pas. Saint-Hérem lui jette la clé, le supplie de s'en servir, Dubouloy monte, et le rire avec lui; la comédie attendait dans la coulisse pour faire son entrée. Saint-Hérem explique à son camarade le service qu'il exige de lui; l'autre, qui est pressé, s'en défend le plus drôlement du monde, mais il est engagé malgré lui : le vicomte, qui aperçoit Charlotte toute seule dans le jardin, saute par la fenêtre pour aller la joindre, au moment où Louise entre par la porte, et se trouve en présence d'Hercule Dubouloy. La scène entre ces deux personnages qui ne se sont jamais vus, et qui ne font que s'entrevoir dans l'ombre, est d'un comique parfait. Les protestations d'amour de Duboulloy à une personne qu'il ne connaît pas, qu'il ne voit pas, et qu'il a pour mission de retenir pendant une demi-heure, sont très plaisantes; et lorsque, pressé par le temps, il s'écrie : *Mademoiselle, maintenant que je suis sûr de mon bonheur, permettez que je me retire,* le public le salue par un rire de bon aloi. Il n'est pas au bout de ses tribulations. On ne sort pas quand les portes sont closes, et la porte extérieure est fermée. Que faire? Saint-Herem rentre avec Charlotte, et, devant le fâcheux accident, ces jeunes têtes battent la campagne. Charlotte se croit perdue; Saint-Hérem propose le double enlèvement. Charlotte résiste, Louise y pousse; Dubouloy, qui veut sortir avant tout, y consent de grand cœur, et lorsque la résistance de Charlotte est vaincue, et que les deux couples se précipitent pour s'échapper, un exempt de la prévôté paraît, arrête les galans, *delicto flagrante,* et les conduit à la Bastille.

Ce premier acte, plein de mouvement et de gaieté, engage à merveille l'action.

Le vicomte et son ami ne passent qu'une nuit à la Bastille, mais lorsqu'ils franchissent le seuil de la prison le lendemain matin, ils sont mariés, Saint-Hérem avec Charlotte de Mérian, et Dubouloy, que son père, sa fiancée et tout le beau monde de la finance ont attendu toute la nuit, avec Mlle Louise Mauclair, qu'il a vue pour la première fois dans la chapelle de la Bastille, à la lueur des bougies qui éclairaient l'autel nuptial. On a usé de violence morale à leur égard; on leur a dit de choisir du mariage ou de la prison, et on ne leur laissait pas ignorer que Mme de Maintenon était derrière la toile, et que la prison serait longue. Saint-Hérem rentre à son hôtel. C'est là que se passe

le second acte. Il est furieux; il se croit trompé par Charlotte, qu'il soupçonne d'avoir tout avoué à Mme de Maintenon, et d'avoir combiné avec la vieille favorite le plan habile qui a déjoué le sien, et qui a fait d'un homme à bonnes fortunes la dupe d'une pensionnaire. Il n'avait donc voulu que séduire Charlotte de Mérian, et ne l'aimait pas. Il avait voulu la séduire, mais il l'aimait; il l'aime encore, et il y a là une donnée neuve au théâtre, une donnée vraie, dans la situation de cet homme qui ne veut plus, dès qu'on le lui impose, d'un cœur qu'il désirait la veille ardemment, et qui se croit mystifié, parce qu'on le force d'accepter ce qu'il voulait avoir la gloire de ravir. Pendant qu'il exhale sa colère, le comte de Mauléon arrive pour chercher ses lettres. Une idée traverse l'imagination de Saint-Hérem, il suivra le prince en Espagne, il fuira cette Charlotte qui l'a si indignement trompé, et ce Paris et ce Versailles où il va être si ridicule. Le prince souscrit volontiers à ce voyage, et se retire pour faire place à Dubouloy. Dubouloy ignore le sort de son ami, et de ce qui s'est passé la nuit dernière, il ne connaît que son aventure, dont le récit égaie fort l'auditoire. Il vient tout exprès pour se couper la gorge avec Saint-Hérem, parce qu'il s'imagine qu'il est cause de sa disgrace; quand il apprend la vérité, sa colère tombe, et il accepte avec joie la proposition de suivre le vicomte en Espagne. Tout cela est d'un dialogue vif, animé, plein de traits, qui vous emporte sans que vous ayez le temps de réfléchir. Le second acte n'est pas fini; Saint-Hérem ne veut pas partir pour l'Espagne avant d'avoir eu une explication avec Charlotte.

La scène est belle. En effet Charlotte est innocente de la trahison qu'on lui impute, et elle se justifie avec naïveté et chaleur. Chose singulière, il faut ici reprocher à M. Dumas d'avoir fait trop bien parler son héroïne. Elle est si pathétique et si attendrissante, elle montre tant de douleur et laisse deviner tant de passion, elle a tant de noblesse dans sa colère contenue, que, sans être amoureux, on est convaincu de son innocence, tandis que Saint-Hérem, qui l'aime et qui doit être plus accessible, s'obstine à ne pas y croire; et lorsque Charlotte indignée s'écrie éloquemment : *Une fille noble doit avoir sa parole d'honneur comme un gentilhomme! eh bien! je vous jure que je l'ignorais,* Saint-Hérem, c'est là le sentiment qu'on éprouve, devrait se jeter à ses genoux, lui demander pardon. Je sais bien que nos *don Juan* ne le feraient pas!

En France, chez les jeunes générations, le respect de la femme, autrefois si profond, diminue et se perd. Dans ce pays où les femmes étaient si honorées et placées si haut, on en est venu, à leur égard, à une espèce de mépris brutal qu'on a érigé en suprême bon ton. La délicatesse des anciennes mœurs en amour fait place à une grossièreté systématique dont on se fait honneur, dont on se pare : c'est de la force d'ame. Eh bien! je dis que Saint-Hérem, dans la scène qui nous occupe, est un homme de ce temps-ci et non pas du siècle de Louis XIV, et que l'auteur a commis un anachronisme de sentiment. Je vais prendre un exemple à côté du vicomte de Saint-Hérem, le marquis de Sévigné. Si l'on se souvient des lettres où la célèbre marquise raconte les

amours de son fils avec Ninon de l'Enclos et la Champmeslé; si l'on n'a pas oublié l'histoire de cette correspondance si souvent réclamée, enfin rendue et brûlée, on peut avoir une idée de cette politesse de formes, de cette réserve délicate, de ces ménagemens infinis dont les hommes de ce temps-là se servaient toujours à l'égard des femmes, et dont ils ne se dépouillaient pas, même dans leurs intrigues avec des courtisanes. Oh! d'après ces détails si courts, mais si frappans, et qui s'échappent de la plume d'une mère, je suis sûr que si Ninon ou la Champmeslé eussent dit au marquis de Sévigné : *Monsieur, je vous jure que cela est ainsi*, Sévigné l'aurait cru. Et le vicomte de Saint-Hérem ne croit pas de la bouche de sa femme, d'une vertueuse femme qu'il aime, ce que le marquis de Sévigné aurait cru de la bouche d'une courtisane!

Si M. Dumas, n'ignorant pas qu'il commettait une invraisemblance qu'on peut appeler historique, a voulu passer outre, pour se donner le plaisir de faire une belle scène de plus, c'est une peccadille. La faute serait autrement grave, si l'auteur, ayant voulu représenter dans Saint-Hérem un homme de tous les temps, avait regardé comme une chose très naturelle et usitée à toutes les époques que, lorsqu'une femme donne sa parole d'honneur, on ne la croie pas.

Le troisième acte se passe à Buen-Retiro, dans un bal masqué que Philippe V, sous le nom du comte de Mauléon, donne à sa cour. Le petit-fils de Louis XIV s'ennuie sur son trône d'Espagne, et, pour se distraire, il donne des fêtes qui lui rappellent Marly ou Fontainebleau. C'est le vicomte de Saint-Hérem qui est son grand-maître des cérémonies, et qui tient la liste des invitations. Or, le duc d'Harcourt, l'ambassadeur de France, prie le roi, d'après des instructions de Mme de Maintenon, d'accorder l'entrée du bal à deux Françaises de distinction qui désirent garder l'incognito. Le roi ne refuse pas ce qu'on lui demande, et donne des ordres en conséquence au vicomte de Saint-Hérem. Le grand-maître des cérémonies et Dubouloy, qui ne l'a pas quitté, se livrent à toutes les conjectures pour savoir quelles peuvent être ces deux dames mystérieuses, admises à la cour contre toutes les lois de l'étiquette, et ils ne se disent pas, ce qui pourtant devrait aussitôt se présenter à leur pensée, que ces deux inconnues pourraient bien être la vicomtesse de Saint-Hérem et Mme Dubouloy. Ils sont encore au milieu de leurs recherches, lorsque le duc d'Harcourt vient les prendre à part pour leur faire une confidence; il vient leur apprendre que les deux grandes dames dont on parle déjà tant à Madrid, sont chargées d'une mission diplomatique importante, qu'elles sont jeunes, spirituelles, jolies; mais ce qu'il y a de piquant, c'est qu'elles ne savent pas elles-mêmes la mission qu'elles viennent remplir à la cour. Quel est donc le but caché de ce voyage, auquel s'intéresse Mme de Maintenon? C'est de plaire au roi, et de remplacer dans son cœur la princesse des Ursins dont on se méfie. (M. Dumas sait aussi bien que nous que la princesse des Ursins avait alors soixante ans.) Le succès est infaillible. Si l'une échoue, l'autre l'emportera nécessairement; elles ont d'ailleurs des chances égales : elles sont égale-

ment séduisantes, quoiqu'elles ne se ressemblent pas. — Les deux maris écoutent gravement la confidence, et ne se demandent pas pourquoi on la leur fait. Il faut avouer qu'ils se montrent un peu simples. S'il en était autrement, il est vrai, la jolie scène du bal n'aurait pas lieu, et nous y perdrions. Les dames arrivent, le visage couvert d'un masque, et au bras du roi qui *galantise*, comme dit Saint-Simon. Le roi, appelé ailleurs dans la fête, s'éloigne et remet les gracieux dominos aux bras de Saint-Hérem et de Dubouloy. Il y a échange. La vicomtesse prend le bras de Duboulloy, et Louise celui du vicomte. Sous le masque, les rôles ne sont plus les mêmes : comme on cache son visage, on déguise son ame. Louise est sentimentale et triste; Charlotte, moqueuse et piquante. Les propos vont vite; on tourmente ces pauvres maris, on fait mille allusions à leur aventure. Ils sont piqués au jeu, et deviennent de plus en plus galans; enfin, chacun d'eux demande avec instance à sa belle promeneuse qu'elle daigne se démasquer un moment. Les belles dames se font beaucoup prier et finissent par consentir. Elles ôtent leur masque : ces coups de théâtre réussissent toujours. La fin de ce troisième acte est enlevée en un tour de main.

Dans le quatrième et le cinquième actes, l'intérêt se développe et va croissant. Le roi s'est épris de Mme de Saint-Hérem, dont il ignore le vrai nom. Le grand-maître des cérémonies s'est aperçu de cet amour, et il arrive, amoureux de sa femme comme toujours, et de plus jaloux, chez la vicomtesse, rue d'Alcala, où le roi doit venir aussi. Là il apprend de la bouche de Louise que c'est elle, elle seule, qui est coupable de la trahison de Saint-Cyr, et il apprend de la bouche de Charlotte de Mérian qu'elle n'est plus sa femme; que, grace à Mme de Maintenon, le mariage a été cassé, et qu'elle est libre, parfaitement libre. Elle prend sa revanche; c'est elle qui le fuit maintenant. Le vicomte est plus passionné que jamais, et la jalousie le dévore. Cela tourne au drame; mais la comédie rentre en scène avec Dubouloy, qui, apprenant l'annulation du mariage de Saint-Hérem, conclut à l'annulation du sien. Ce quiproquo fait naître entre Louise et son mari une scène des plus gaies. Dubouloy est toujours marié, et il envie le bonheur de Saint-Hérem, qui ne l'est plus. Le roi vient au rendez-vous, et Saint-Hérem achève de perdre la tête. Charlotte comprend tout, devine tout; elle est heureuse d'avoir reconquis le cœur de Saint-Hérem, mais on peut lui reprocher de tromper le roi, et il y a une scène où pour obtenir, — le mot est poli, — la signature du prince au bas d'un ordre qui enjoint à Saint-Hérem de quitter le royaume, elle a recours à des moyens qui ne sont pas d'une honnête femme; elle sort de son caractère, et diminue l'intérêt qu'elle avait excité. On ne peut pas approuver non plus la scène où Saint-Hérem insiste auprès de sa femme pour lui persuader que le roi l'aime passionnément, en cherche des preuves de tous côtés et n'en trouve que trop; ce mouvement n'est pas naturel. Un mari qui aime sa femme ne cherche pas à lui prouver qu'un autre l'aime autant que lui, surtout quand cet autre est un roi et un jeune roi. L'auteur, évidemment, est dans le faux.

Je ne puis laisser passer sans observation la scène du cinquième acte, où le roi, insulté par Saint-Hérem, brise sa canne pour ne pas en frapper un gentilhomme, et où le gentilhomme brise son épée. L'un et l'autre invoquent un exemple célèbre : Philippe V cite son aïeul Louis XIV, et le vicomte de Saint-Hérem le duc de Lauzun. La citation n'est pas exacte. Louis XIV jeta sa canne par la fenêtre au lieu de la briser, et le duc de Lauzun ne jeta ni ne brisa son épée, et comment l'eût-il fait? Il devait être pénétré de reconnaissance envers le monarque qui se désarmait pour ne pas le frapper. Si M. Dumas était resté dans l'histoire, la scène eût été plus vraisemblable et moins mélodramatique.

Après l'insulte au roi, que va devenir Saint-Hérem? Il n'a qu'un parti à prendre, c'est la fuite; mais il ne veut pas partir seul, car il sait qu'il est aimé, il sait aussi que Charlotte n'a jamais cessé d'être sa femme, et que c'était pour le ramener à elle qu'elle avait eu recours à un pieux mensonge. La pièce va donc finir comme elle a commencé, par un enlèvement, avec cette différence qu'au premier acte il enlève sa maîtresse, et qu'au dernier acte il enlève sa femme. Heureusement l'enlèvement et la fuite ne sont pas nécessaires; le roi écrit qu'il oublie et qu'il pardonne, et que les deux époux sont libres de rentrer en France.

D'après cette imparfaite analyse, on peut voir ce qu'est la comédie des *Demoiselles de Saint-Cyr*. Ce qu'on ne saurait assez louer dans cette comédie, c'est l'esprit, le sel et le tour. M. Dumas a le rare talent d'entraîner et d'amuser son auditoire. Mais pourquoi tombe-t-il dans des fautes qu'il lui serait si facile d'éviter? Louise Mauclair n'est pas une pensionnaire, elle a l'habileté consommée d'une femme du monde, et d'un certain monde. Le duc d'Anjou est étrangement défiguré, et il ne serait pas aisé de reconnaître dans ce personnage qui prodigue si lestement les mots d'*heureux coquin* et de *mauvais sujet*, le prince qui, d'après Saint-Simon, avait l'expression lente, mais juste et en bons termes. Il faut encore blâmer M. Dumas de n'être pas plus soigneux de la couleur historique. Il confond à merveille le siècle de Louis XIV et celui de Louis XV, voire même l'époque de la régence, voire même ce temps-ci.

Malgré toutes les fautes que nous venons de relever, cette comédie est très spirituelle et très attachante, et le public l'a applaudie chaleureusement. Pour être exact, il faut ajouter qu'au dehors *les Demoiselles de Saint-Cyr* ont eu à essuyer un rude feu, le double feu de la passion et de l'étourderie. Si l'on employait son temps à noter avec sévérité les négligences de style, à remettre dans son chemin cette langue qui marche si souvent au hasard, en tâtonnant et presque en aveugle, à blâmer énergiquement toutes ces imperfections que l'auteur laisse subsister dans ses ouvrages, pour ainsi dire, de gaieté de cœur, à la bonne heure! mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend. Le procédé qu'on a adopté est vraiment plus commode. Au lieu de faire de la critique éclairée et consciencieuse, on déraisonne bravement; au lieu d'en-

trer dans la question, on marche bruyamment à côté. Toute bonne foi est absente de pareilles discussions, et si nous allions quelque temps encore de ce train-là, nous ne serions pas éloignés des saturnales de la critique.

Au fond, que reproche-t-on à M. Dumas et au Théâtre-Français? On reproche à l'un d'avoir écrit, à l'autre d'avoir joué une comédie amusante. On oublie la moitié de notre répertoire comique. Voilà où mènent les mauvaises passions littéraires : cette semaine, pour les besoins d'une polémique acrimonieuse, la gaieté a été mise au ban du feuilleton. Au milieu de notre société si triste ou au moins si grave, au milieu de nos mœurs si monotones et si guindées, ne faudrait-il pas, au contraire, encourager les tentatives qui auraient pour but de relever la gaieté, qui est tombée trop bas, et de la faire refleurir sur une scène vraiment littéraire? C'est dans cette voie, surtout à propos des mœurs de ce siècle, qu'il faut pousser le poète dramatique. La comédie est là.

La pièce est bien jouée. Mlle Plessy, dans le rôle de Charlotte de Mérian, a de la dignité et de la passion, de la noblesse et de la grace; et lorsque le vicomte de Saint-Hérem lui dit : Madame, vous jouez admirablement la comédie, toute la salle devrait applaudir. Mlle Anaïs, dans Louise de Mauclair, est vive, sémillante, malicieuse; elle n'atténue pas, il est vrai, les défauts de son rôle : ce sont les qualités de son talent. M. Firmin est un vicomte de Saint-Hérem plein de chaleur et d'entraînement, et M. Regnier un Hercule Dubouloy toujours amusant et jamais grotesque. Quant à M. Brindeau, il joue un rôle si effacé, qu'il y aurait mauvaise grace à lui demander autre chose qu'une tenue élégante et une diction correcte, et il a l'une et l'autre.

Le succès des *Demoiselles de Saint-Cyr* a été complet; mais, pour M. Dumas, il ne suffit pas de réussir. S'il veut tirer de la mine qu'il exploite en ce moment tout l'or qu'elle renferme, nous lui recommandons le soin et la patience, et nous lui conseillons de se lier avec le meilleur ami du poète, qu'il dédaigne trop, — le temps.

P. L....

V. DE MARS.

est
de

re-
On
u-
ue
tre
es
ui
ire
à
La

n,
le
o-
r,
ts
te
r-
,
re

t-
e
.
il